

Université de Montréal

***Turbulences et changements institutionnels au sein de la Société
internationale : une perspective historique***

par

Rémi LANDRY

Département de science politique

Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée à la faculté des Études supérieures

en vue de l'obtention du grade de

Philosophiæ Doctor (Ph.D.)

en science politique

Corrections 2010

© Rémi Landry, 2010

Université de Montréal
Faculté des Études Supérieures

Cette thèse intitulée :
**Turbulences et changements institutionnels au sein de la Société internationale : une
perspective historique**

Par
Rémi LANDRY

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Denis MONIÈRE
Président Rapporteur

Michel FORTMANN
Co-directeur de recherche
Mamoudou GAZIBO
Co-directeur de recherche

Frédéric MÉRAND
Membre du jury

Stéphane ROUSSEL
Examineur externe

Carl BOUCHARD

Représentant du doyen de la Faculté des études supérieures

Thèse accepté le _____

Résumé

Turbulences et changements institutionnels au sein de la Société internationale : une perspective historique

Cette recherche puise ses origines du constat que la présente société internationale apparaît plus que jamais mal outillée et en perte de légitimité pour gérer les nouveaux déséquilibres qui ébranlent sa sécurité. Nous voulons vérifier si les présentes difficultés à gérer l'ordre interétatique sont des signes précurseurs d'une période de turbulences systémiques qui ébranleraient ses fondations.

Nous avançons comme principale hypothèse de recherche qu'une perte de légitimité dans les mécanismes d'ordre d'une société westphalienne engendre une période plus ou moins longue de turbulences systémiques, provoquant un retour à l'antihégémonie caractérisée par l'établissement d'un nouvel ordre sociétal.

Pour vérifier cette hypothèse, nous nous associons au cadre théorique de l'École anglaise qui analyse les relations interétatiques en qualifiant le caractère de l'ordre qui les gouverne. Ses adeptes y parviennent en étudiant les forces qui engendrent le maintien d'un environnement international antihégémonique, ainsi que la nature des réciprocitys interétatiques qui s'en dégage. Ainsi, en observant les diverses institutions créées pour gérer l'ordre, ils sont en mesure de mieux comprendre l'évolution, la diffusion et la pérennisation de l'établissement d'une société des États. Cette approche nous a permis de construire un modèle explicatif pour notre dynamique sociétale.

Par la suite, afin de répondre à notre questionnement initial, nous proposons d'analyser le statut de diverses sociétés internationales lors d'époques caractérisées par une période systémique de grands chaos, suivie du retour d'un régime sociétal. Nous cherchons à établir si des analogies peuvent être faites sur leur processus de transformation pour, par la suite, vérifier si elles peuvent s'appliquer à la nature du changement qui s'opère dans la présente société internationale. L'analyse historique comparative s'avère un instrument tout désigné pour ce type de recherche. Les époques sélectionnées pour notre recherche couvrent la Guerre de Trente Ans, les Guerres napoléoniennes et la Première Guerre mondiale.

La nature antihégémonique d'une société des États, en plus de maintenir un environnement anarchique, crée un climat de rivalités qui entraîne un processus de transformations dans la dynamique de l'ordre. Ce facteur de changement fut introduit sous le concept de progrès sociétal, lequel engendre une désuétude institutionnelle dans les mécanismes de l'ordre sociétal, pouvant entraîner une période de turbulences systémiques. Ainsi, pour mieux observer ce phénomène, nous avons adopté les institutions comme outils d'analyse. Elles nous permettent d'être plus critiques des phénomènes observés, tout en nous autorisant à les comparer entre elles, en raison de leur longévité.

Nos recherches révèlent la pérennité d'une dynamique de transformation au sein des sociétés westphaliennes, dont la nature entraîne des déséquilibres sociétaux qui varient selon son intensité. Nous observons aussi que, malgré l'égalité légale que confère la souveraineté aux États, les Grandes puissances sont les principaux artisans d'un système international. Leur aptitude à l'unilatéralisme fut souvent associée à l'émergence de turbulences systémiques. Nos recherches montrent que l'interdépendance et la coopération interétatique sont aussi alimentées par la diffusion et le partage d'une économie libérale. C'est aussi cette même interdépendance qui, progressivement, rend la guerre entre Grandes puissances désuète. Plus l'interdépendance et le multilatéralisme s'intensifient dans un environnement sociétal, plus le progrès sociétal a tendance à se manifester sous les aspects d'une transformation systémique progressive (non violente) plutôt que révolutionnaire (période de turbulences systémiques).

La présente société internationale est sous l'influence du progrès sociétal depuis son avènement. Sa stabilité est directement liée à la capacité de ses mécanismes d'ordre à contrer les déséquilibres que le progrès engendre, ainsi qu'à l'aptitude de ses Grandes puissances à limiter leur propension à l'unilatéralisme. Donc, ces mécanismes doivent pouvoir intégrer le progrès pour maintenir leur légitimité et éviter d'engendrer une période de turbulences systémiques.

Mots clés : École anglaise, société westphalienne, turbulences et changements systémiques, souveraineté, Grandes puissances, progrès sociétal, et désuétude institutionnelle.

ABSTRACT

Turbulence and institutional changes within the international Society: an historical perspective

Our inquiry has its origins in the acknowledgement that the current international society appears, more than ever, deficient and lacking legitimacy in its management of emerging threats which affect its security. This dissertation aims to verify whether the present difficulties to manage the interstate order are precursors of a period of systemic turbulences.

We propose as our principal research hypothesis that a loss of legitimacy within the law and order mechanisms of a Westphalian society will generate a rather long period of systemic turbulences, creating a return to an antihegemonic system characterized by the establishment of a new a new system of societal law and order.

To test this hypothesis, we have joined the theoretical framework of the English School which observes the interstate relations by assessing the character of the order that governs them. Its followers succeed in studying the forces that create the maintenance of an antihegemonic international environment, and the nature of the interstate reciprocities that emerge from it. Then, by observing the institutions created to manage the law and order, they are in a position to better understand the evolution, the diffusion and the perpetuation of a society of States. This approach allows us to construct an explanatory model of our societal dynamic.

In order to answer our initial query, we propose to analyse the status of various international societies from different epochs, each one containing a period of systemic turbulences followed by the return of societal regime. We intend to establish if any analogies can be drawn between their transformative processes, and thus determine whether these processes can be applied to the transformations taking place within the current international society. An historical comparative analysis proves to be an appropriate tool for our type of research. The periods selected for this research are the Thirty Years' War, the Napoleonic Wars, and the First World War including the 'inter-war' period.

The antihegemonic nature of a society of States, in addition to maintaining an anarchic environment, creates a climate of rivalries which generate transformation within the law and order dynamic. This transformative factor was introduced under the concept of societal progress, which generates, within the societal law and order mechanisms, institutional obsolescence that can create a period of systemic turbulences. To observe this phenomenon, we have adopted institutions as analytical tools. Institutions will allow us to be more critical, and will facilitate comparisons between them, considering their longevity.

Our findings indicate the existence of a lasting dynamic of transformation within Westphalian societies, generating levels of societal turbulences, which vary according to their intensity.

We also observed that despite the legal equality that sovereignty provides in a society of States, the Great powers remain the principal architects of their society. Their innate aptitude toward unilateralism was often associated with the emergence of systemic turbulence. Our research shows that interstate interdependence and cooperation were also fuelled by the expansion of a liberal economy. In a societal environment, as interdependence and multilateralism intensify, the propensity for societal progress is more inclined to take the aspect of a progressive type of systemic transformation than of a period of violent revolutionary systemic turbulence.

Our international society of States has always been under the influence of societal progress since its inception. Stability of its future is tied to its ability to counter external threats and that of the Great powers' capacity to limit their propensity to unilateralism. Law and order mechanisms must then be able to integrate societal progress to allow the maintenance of legitimacy and the avoidance of a revolutionary systemic transformation period.

Key words: English school, Westphalian society, systemic changes and turbulences, sovereignty and Great powers, societal progress, and institutional obsolescence.

TABLE DES MATIÈRES

Identification des membres du jury _____	P. ii
Résumé _____	P. iii
Abstract _____	P. v
Table des matières _____	P. vii
Liste des sigles _____	P. xiv
Dédicace _____	P. xv
Remerciements _____	P. xvi

INTRODUCTION

1. Une ère nouvelle _____	P. 1
2. Le début des années 1990, une époque trouble _____	P. 4
3. Questions de recherche _____	P. 7
3.1 Hypothèses _____	P. 9
3.1.1 Première hypothèse _____	P. 9
3.1.2 Deuxième hypothèse _____	P. 10
4. Présentation de la recherche _____	P. 11

PARTIE I

La société internationale, une perspective progressiste de l'ordre international

1. Une approche sociale : l'ordre dans les sociétés humaines _____	P. 14
1.1 L'ordre selon Hedley Bull _____	P. 16
2. Système international et société internationale _____	P. 17
2.1 Une approche sociologique pour interpréter les interactions interétatiques _____	P. 17
2.2 L'École anglaise et le concept de société des États _____	P. 19
2.2.1 La quête de l'ordre dans une société des États _____	P. 21
2.3 Filiation entre un système international et une société internationale _____	P. 22
2.4 Le système international contemporain, une société des États? _____	P. 23
2.5 L'École anglaise, une approche pertinente en relations internationales _____	P. 27
2.6 La société internationale et le système politique mondial _____	P. 28
3. L'ordre sociétal et le changement _____	P. 30
3.1 La nature dynamique de l'ordre _____	P. 31
3.2 L'institutionnalisation de l'ordre sociétal _____	P. 32
3.3 Ajouts théoriques au concept de changement _____	P. 35
3.3.1 Le progrès sociétal _____	P. 35
3.3.2 La diversité des États, facteur de transformation _____	P. 36
3.3.3 Le concept de désuétude institutionnelle _____	P. 38
3.3.4 Une hypothèse secondaire _____	P. 39
4. Le changement et l'anarchie du système international _____	P. 39
4.1 L'anarchie _____	P. 40
4.2 La perspective néo-structuraliste du changement _____	P. 41
4.3 La nature du changement systémique _____	P. 42
4.4 Des structures anarchiques variables _____	P. 45
4.5 Transformations dans un système international _____	P. 47

4.5.1 L'avènement d'un nouveau système	P. 47
4.5.2 Le changement systémique	P. 47
4.5.3 La transformation des interactions entre unités d'un système	P. 49
Conclusion	P. 49

PARTIE II

Méthodologie et outils de recherche

1. Problématique de recherche	P. 50
1.1 Modèle de transformation systémique	P. 50
1.1.1 Un environnement itératif	P. 51
1.2 La dynamique étudiée	P. 53
2. Une démarche historique et comparative	P. 53
2.1 L'analyse historique comparative	P. 54
2.2 Notre démarche, une analyse historique comparative	P. 55
2.3 Les limites de l'analyse historique comparative	P. 56
2.4 Les trois époques historiques étudiées	P. 57
3. Des institutions comme outils d'analyse	P. 59
3.1 Pourquoi des institutions?	P. 59
3.2 L'École anglaise et les institutions	P. 61
3.3 La souveraineté comme facteur de changement	P. 62
3.4 Les Grandes puissances et la guerre comme institutions	P. 64
3.5 Une typologie fonctionnelle	P. 65
3.5.1 Une fonction systémique	P. 67
3.5.2 Les institutions retenues	P. 68
3.5.3 Précisions sur l'emploi des institutions retenues	P. 69
Conclusion	P. 70

PARTIE III

Études de cas

Introduction générale	P. 71
I. La guerre de Trente Ans et les Traités de Westphalie	P. 72

Section 1 : L'avènement de la société westphalienne

1. Contexte historique	P. 72
1.1 Le Saint Empire romain en déroute	P. 74
1.2 Une Église qui s'entredéchire	P. 74
1.3 Westphalie, point de départ d'une nouvelle Europe	P. 76
2. Faits marquants et principales caractéristiques de cette période	P. 77
2.1. La guerre de Trente Ans	P. 77
2.2 Le Congrès de Westphalie 1644-1648	P. 80

Section 2 : Analyse institutionnelle

3. La naissance de la société westphalienne	P. 83
3.1 L'Europe avant et après les traités de Westphalie: sociétés des États?	P. 83
3.2 Les Congrès de Westphalie, un mécanisme d'ordre sociétal?	P. 85

3.3 La guerre de Trente Ans et le progrès sociétal	P. 86
4. Les institutions retenues pour l'époque westphalienne	P. 88
4.1 Les Grandes puissances	P. 88
4.1.1 Le concept de Grandes puissances	P. 88
4.1.2 Les Grandes puissances et l'équilibre des puissances	P. 89
4.1.3 L'impact des Grandes puissances sur les mécanismes de l'ordre sociétal	P. 91
4.1.4 Ce que la diplomatie nous apprend sur les Grandes puissances	P. 92
4.1.5 Le XVII ^e siècle se termine comme il avait commencé	P. 94
4.2 La guerre avant et après les traités de Westphalie	P. 94
4.2.1 Tableau récapitulatif des mutations militaires de la guerre de Trente Ans	P. 97
4.3. La Souveraineté	P. 98
4.3.1 La souveraineté et l'ordre systémique	P. 98
4.3.2 La souveraineté westphalienne	P.100
4.3.3 Ce qu'il faut retenir de la souveraineté westphalienne	P.101
4.4 Le statut de l'ordre westphalien et le concept de société des États	P.103
5. Conclusion	P.107
5.1 Nos hypothèses de recherche	P.107
5.1.1 Première hypothèse	P.107
5.1.2 Deuxième hypothèse	P.107
5.1.3 Hypothèse secondaire	P.108
5.2 Pertinence du modèle proposé de transformation	P.109
II. Les Guerres napoléoniennes et le Congrès de Vienne	P.111
Introduction	P.111

Section 1 : Une société westphalienne en crise

1. La révolution française	P.112
1.1 La révolution des lumières	P.113
1.2 Les conséquences de la Révolution française sur le reste de l'Europe	P.115
2. L'Empire napoléonien et les coalitions anti-françaises	P.116
2.1 Les premiers succès militaires	P.116
2.2 Bonaparte se distingue sur le champ de bataille	P.118
2.3 Bonaparte, Empereur des français	P.120
2.4 Le blocus économique continental	P.122
2.5 La cinquième coalition antifrançaise	P.122
2.6 La campagne russe de 1812	P.124
2.7 La défaite française à Leipzig	P.125
3. Le Congrès de Vienne et le Concert européen	P.125
3.1 Le Congrès de Vienne	P.126
3.2 Le Concert européen	P.129
3.3 Le nationalisme enflamme de nouveau l'Europe	P.132
3.4 Le printemps des peuples a finalement raison du Concert européen	P.133
4. Conclusion	P.135

Section 2 : Analyse institutionnelle

5. La société westphalienne au XIX ^e siècle _____	P.136
5.1 L'Europe de cette époque, une société des États? _____	P.136
5.2 Le progrès sociétal, facteur de déséquilibre? _____	P.138
6. Les institutions retenues pour l'époque napoléonienne _____	P.140
6.1 Les Grandes puissances _____	P.140
6.1.1 L'équilibre politique versus l'équilibre des puissances _____	P.142
6.1.2 La superpuissance maritime et la révolution financière _____	P.143
6.1.3 Conclusion _____	P.145
6.2 La guerre _____	P.145
6.2.1 La Révolution française et la conduite de la guerre _____	P.146
6.2.2 Les conventions européennes sur la conduite de la guerre _____	P.149
6.3 La Souveraineté _____	P.151
6.4 Le Congrès de Vienne et ses innovations _____	P.154
6.5 Le Concert européen une première dans l'histoire de l'Europe _____	P.156
6.5.1 Les nouveautés du Concert européen _____	P.157
7. Conclusion _____	P.159
7.1 Nos hypothèses de recherche _____	P.159
7.1.1 Première hypothèse _____	P.159
7.1.2 Deuxième hypothèse _____	P.160
7.1.3 Hypothèse secondaire _____	P.161
7.2 La pertinence du modèle proposé de transformation _____	P.162

III. La Première Guerre mondiale et l'avènement de la Société des Nations _____	P.164
Introduction _____	P.164

Section I : La mondialisation de la société westphalienne

1. Le système bismarckien _____	P.165
2. La dynamique de l'ordre européen à compter de 1890 _____	P.166
2.1 Capitalisme et industrialisation, porteurs de changements _____	P.167
2.2 Le fantasme de Guillaume II _____	P.170
2.3 La marche vers une confrontation mondiale _____	P.174
2.3.1 De 1890 à 1907 _____	P.174
2.3.2 De 1907 à 1913 _____	P.176
3. La Première Grande Guerre : une période de turbulences systémiques _____	P.179
3.1 Été 1914 _____	P.180
3.2 Les grandes offensives de 1914 _____	P.181
3.3 1915, une guerre d'usure se dessine _____	P.183
3.4 1918, l'Entente résiste et les puissances du Centre s'effondrent _____	P.186
4. La Conférence de Paris et le nouvel ordre mondial _____	P.188
4.1 Le traité de Versailles _____	P.190
4.2 Le Pacte de la Société des Nations _____	P.192
5. Les succès et les échecs de la SDN _____	P.195
5.1 Les Américains courtisent le multilatéralisme _____	P.196
5.2 Une crise économique mondiale _____	P.197
5.3 L'expansionnisme territorial réapparaît et la SDN s'affaiblit _____	P.198
5.4 Le retour à l'équilibre des puissances _____	P.201

5.5 L'apaisement et le retour des puissances du Centre _____	P.202
5.6 La SDN, une institution faible mais en mutation _____	P.205

Section 2 : Analyse institutionnelle

6. Le statut de la société westphalienne pour cette période _____	P.206
6.1 L'Europe, une société des États? _____	P.206
6.1.1 L'institutionnalisation de l'arbitrage _____	P.207
6.1.2 La stabilité économique, facteur de sécurité? _____	P.209
6.1.3 La nature hétérogène des régimes politiques _____	P.209
6.1.4 Conclusion _____	P.210
7. Les institutions retenues pour cette époque _____	P.210
7.1 Les Grandes puissances _____	P.210
7.1.1 L'avènement de nouvelles Grandes puissances _____	P.210
7.1.2 L'unilatéralisme des Grandes puissances _____	P.211
7.1.3 Une volonté commune de limiter la guerre _____	P.212
7.1.4 La nature des régimes des Grandes puissances et leur incidence sur la coopération interétatique _____	P.214
7.2 La guerre _____	P.214
7.2.1 La guerre totale _____	P.214
7.2.2 L'institutionnalisation de la guerre _____	P.215
7.2.3 Conclusion _____	P.218
7.3 La Souveraineté _____	P.219
7.3.1 L'Allemagne souveraine _____	P.219
7.3.2 La Conférence de Paris _____	P.219
7.3.3 Le Pacte de la SDN _____	P.220
7.4 L'ordre des régimes sociétaux _____	P.220
7.4.1 Le régime bismarckien _____	P.221
7.4.2 Le régime de Guillaume II _____	P.222
7.4.3 Conclusion sur les régimes de l'empire allemand _____	P.224
7.4.4 La Conférence de Paris _____	P.224
7.4.4.1 Conclusion _____	P.226
7.4.5 1920-1938, une époque où se chevauchent de nombreux régimes sociétaux _____	P.227
7.4.5.1 L'unilatéralisme américain _____	P.227
7.4.5.2 Des mécanismes d'ordre qui s'enchevêtrent _____	P.229
8. Conclusion _____	P.231
8.1 Nos hypothèses de recherche _____	P.231
8.1.1 Première hypothèse _____	P.231
8.1.2 Deuxième hypothèse _____	P.233
8.1.3 Hypothèse secondaire _____	P.234
8.1.3.1 Le nationalisme allemand _____	P.234
8.1.3.2 La mondialisation du capitalisme _____	P.235
8.1.3.3 L'opinion publique _____	P.236
8.1.3.4 Les mouvements de solidarité internationale _____	P.237
8.1.3.5 Conclusion _____	P.238
8.2 Pertinence du modèle proposé de transformation _____	P.238

PARTIE IV
Les anciens régimes sociétaux, les changements systémiques et le devenir de la société internationale

Introduction _____ P.241

Section 1 : Comparaison des trois études de cas

1. Pertinence historique des hypothèses de recherche _____	P.242
1.1 Première hypothèse _____	P.242
1.1.1 L'avènement de la société westphalienne _____	P.242
1.1.2 La société westphalienne en crise _____	P.242
1.1.3 La mondialisation de la société westphalienne _____	P.243
1.1.4 Une pérennité accompagnée de turbulences systémiques _____	P.244
1.2 Deuxième hypothèse _____	P.245
1.2.1 L'avènement de la société westphalienne _____	P.245
1.2.2 La société westphalienne en crise _____	P.245
1.2.3 La mondialisation de la société westphalienne _____	P.246
1.2.4 Une souveraineté harmonisée aux mécanismes de l'ordre sociétal _____	P.246
1.3 Hypothèse secondaire _____	P.247
1.3.1 L'avènement de la société westphalienne _____	P.247
1.3.2 La société westphalienne en crise _____	P.247
1.3.3 La mondialisation de la société westphalienne _____	P.248
1.3.4 Le progrès sociétal, facteur de transformation systémique _____	P.250
1.4 Les limites des hypothèses de recherche _____	P.250
2. Une société issue de l'antihégémonie et autorégénérante _____	P.251
2.1 L'avènement de la société westphalienne _____	P.251
2.2 La société westphalienne en crise _____	P.252
2.3 La mondialisation de la société westphalienne _____	P.253
2.4 La société westphalienne, une société en transformation _____	P.254
3. Des institutions comme indicateurs de prédictibilité _____	P.255
3.1 Les Grandes puissances _____	P.255
3.1.1 L'avènement de la société westphalienne _____	P.255
3.1.2 La société westphalienne en crise _____	P.255
3.1.3 La mondialisation de la société westphalienne _____	P.256
3.2 La Guerre _____	P.257
3.2.1 L'avènement de la société westphalienne _____	P.257
3.2.2 La société westphalienne en crise _____	P.257
3.2.3 La mondialisation de la société westphalienne _____	P.258
3.3 La souveraineté _____	P.259
3.3.1 L'avènement de la société westphalienne _____	P.259
3.3.2 La société westphalienne en crise _____	P.259
3.3.3 La mondialisation de la société westphalienne _____	P.259
4. Des indicateurs sur la nature du changement systémique _____	P.260
4.1 L'oligarchie des Grandes puissances _____	P.261
4.2 L'héritage des régimes sociétaux et le poids des collectivités humaines _____	P.262
4.3 La souveraineté, concept ambigu _____	P.263

Section 2 : La société internationale au seuil d'une période de turbulences systémiques?

Introduction	P.264
5. La société internationale et les turbulences systémiques	P.264
5.1 Pertinence de notre première hypothèse	P.265
5.2 La souveraineté, inadaptée aux nouvelles réalités du XXI ^e siècle?	P.267
5.3 Le progrès sociétal et la désuétude institutionnelle, des forces à l'œuvre au sein de la société internationale?	P.270
5.3.1 La pérennité du progrès sociétal	P.270
5.3.2 La dimension humaine du progrès sociétal	P.272
6. Ce qu'il faut retenir de la dynamique sociétale de l'actuelle société internationale	P.273

Conclusion Générale

Conclusion Générale	P.275
1. Retour sur le cadre théorique et les outils de recherche.	P.275
2. L'apport de notre démarche	P.276
Bibliographie	P.280
Annexe A	
Sommaire récapitulatif des mutations militaires associées à la guerre de Trente Ans	P.i-1

LISTE DES SIGLES

AG	Assemblée générale de l'ONU
CIISE	Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États
CS	Conseil de Sécurité de l'ONU
ONU	Organisation des Nations Unies
OIG	Organisation internationale gouvernementale /intergouvernementale
OIT	Organisation internationale du travail
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
SDN	Société des Nations
SG	Secrétaire général
UE	Union européenne
URSS	Union des républiques socialistes soviétiques

Dédicaces

**Cette thèse est dédiée à la mémoire de mes parents,
Denis et Gilberte Landry.**

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier chaleureusement mes co-directeurs de recherche, le professeur titulaire Michel Fortmann et le professeur agrégé Mamoudou Gazibo, pour leur soutien, leur patience, leurs nombreux conseils, ainsi que l'aide qu'ils m'ont prodigués au cours de ce long cheminement.

Je tiens aussi à remercier ma famille pour son soutien de tous instants et, plus particulièrement, mon épouse qui depuis le début de ma démarche, en plus de croire et d'appuyer mon rêve, s'est montrée des plus patiente. N'eut été de ses nombreux encouragements et de sa contribution à la préparation du manuscrit, il m'aurait été difficile de compléter cette thèse. J'en profite aussi pour souligner l'encouragement manifesté de nombreuses façons par mes proches qui ont cru en ma démarche et n'ont pas cessé de me le démontrer.

Introduction

1. Une ère nouvelle

Une instabilité persistante caractérise l'ordre international depuis 1993. De plus, les mécanismes mis en place en vue de maîtriser cette instabilité semblent insuffisants face aux nouvelles menaces à la sécurité internationale. Un tel constat laisse-t-il présager que le système international va entrer dans une phase de turbulence profonde comme il en connaît périodiquement depuis plusieurs siècles? L'instabilité croissante qui mine les fondements de l'ordre international depuis 1993 et l'apparente incapacité des mécanismes mis en place afin de la contrer laissent-elles présager une période de turbulences systémiques?

L'histoire du système de Westphalie – ordre élaboré à partir de 1648 – a été marquée périodiquement par une succession de conflits interétatiques, tous plus destructeurs les uns que les autres. Le XX^e siècle n'y fait pas exception; les deux guerres mondiales en étant les plus illustres exemples. Paradoxalement, ces conflits catastrophiques ont donné naissance à l'Organisation des Nations Unies (ONU), créée précisément pour enrayer la guerre et jeter les bases d'une paix durable. Par ailleurs, malgré ces bouleversements, la nature antihégémonique du système westphalien, associée au respect de la souveraineté, s'est toujours imposée, parvenant même à s'universaliser durant la période contemporaine¹.

Comment expliquer que le régime westphalien ait subsisté, alors que les guerres bouleversaient et transformaient les États? La nature anarchique du système international serait-elle soumise aux principes d'un ordre qui déterminerait les rapports interétatiques? Ou, alors, l'anarchie et l'ordre cohabitent-ils dans un environnement en constante évolution²?

¹ Kaveli Jaakko Holsti, *Taming the Sovereigns: Institutional Change in International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, p. 19 et 113.

² En ce qui concerne la nature du changement, Holsti croit qu'il est multisémique et qu'il revêt de nombreuses formes, soit celles de la nouveauté, ou du remplacement, de l'addition ou de la soustraction de caractéristiques, d'une complexité grandissante, d'une transformation, d'une réversion ou d'une désuétude. *Ibid.*, p. 12-13.

Selon nous, le système westphalien doit sa longévité à sa nature antihégémonique. Sa naissance marque ainsi la fin du Saint Empire romain et amorce un profond changement dans les rapports que les États européens en formation entretiennent entre eux. Héritière des pratiques coutumières issues de l'Ancien Régime³, une société⁴ d'États voit le jour. En régularisant les interactions entre nouveaux acteurs politiques, cette société leur garantissait survie et autonomie. Progressivement, le respect de la souveraineté étatique devint la pierre angulaire de leurs relations⁵.

Le système westphalien deviendra peu à peu la norme internationale et les rapports interétatiques seront fondés sur la réciprocité de la reconnaissance des limites territoriales. Ainsi, au lendemain de grandes périodes de chaos international et dans un environnement de plus en plus interdépendant, les États garantirent la survie⁶ du système par le retour d'une forme d'ordre systémique, caractérisée par une coopération réformée.

En effet, à partir du XVII^e siècle, tout en se livrant des guerres dévastatrices⁷, les États se développent politiquement, technologiquement et économiquement, et tentent de coopérer. Chacun des épisodes de turbulences systémiques est suivi du retour à un système antihégémonique, d'une accalmie relative et d'un renforcement de l'ordre international. La coopération s'intensifie⁸ et le principe d'égalité entre les États se renforce, principe qui deviendra l'assise de l'ordre international du XX^e siècle.

Par contre, depuis les Temps modernes⁹, la fréquence des guerres illustre bien l'antagonisme des rapports interétatiques, même à l'intérieur d'un environnement antihégémonique. Ces conflits révèlent aussi que les conventions internationales ne sont plus à même de maintenir un environnement sécuritaire permanent, en raison de

³ Adam Watson, *The Evolution of International Society: A Comparative Historical Analysis*, Routledge, Londres et New York, 1992, p. 13 et 135.

⁴ *Ibid.*, p. 182. Hedley Bull, *The Anarchical Society: A Study of Order in World Politics*, deuxième édition, New York, Columbia University Press, 1995, p. 40.

⁵ Hendrick Spruyt, *The Sovereign State and Its Competitors: An Analysis of Systems Change*, Princeton, Princeton University Press, 1994, p. 3.

⁶ Adam Watson, *op. cit.*, p. 186. Hedley Bull, *op. cit.*, p. 17.

⁷ Voir, entre autres, Paul Kennedy, *Naissance et déclin des grandes puissances*, traduit de l'anglais par Marie Aude Cochez et Jean-Louis Lebrave, Paris, Payot, 1991, 730 p.

⁸ *Ibid.*, p. 595-596. Paul Kennedy montre le lien entre les conséquences du maintien d'un environnement antihégémonique, la nature du progrès et l'équilibre relatif entre ses membres.

⁹ Henry Kissinger, *Diplomacy*, 1^{re} édition, New York, Touchstone Book, Simon & Schuster, 1995, p. 21 et 806.

l'incapacité des États européens à intégrer le changement dans leurs rapports et à faire face aux menaces nouvelles. Mais paradoxalement, après chaque grande période de turbulences systémiques (ou de chaos), les États belligérants rétablissent une forme d'ordre, en signant des conventions qui reflètent la nouvelle réalité internationale¹⁰.

Au XXI^e siècle, la société internationale¹¹ apparaît plus que jamais inapte à gérer le changement qui se traduit par de nouvelles menaces qui affectent son environnement. Elles prennent la forme d'États faibles, incapables d'assumer leur souveraineté en raison d'instabilités politiques chroniques, où des problèmes écologiques, économiques et sociaux qui transcendent leurs frontières¹². Ce type d'instabilités force la communauté internationale à intervenir militairement, sans nécessairement fournir de solutions aux problèmes qui sous-tendent ces turbulences.

En effet, ces actions ou interventions produisent souvent des effets déstabilisateurs sur l'ensemble du système international¹³, car elles vont à l'encontre du respect de la souveraineté interne des États membres, concept central du système westphalien¹⁴. Il se pourrait donc que les conventions actuelles soient inappropriées pour neutraliser ces nouvelles perturbations. Certains analystes affirment toutefois:

[...] sovereignty is not a barrier to action taken by the Security Council as part of measures in response to a threat of the peace, a breach of peace or an act of aggression. [...] States are legally responsible for the performance of their international obligations and state sovereignty therefore cannot be an excuse of their non-performance. Obligations assumed by states by virtue of their membership in the UN and the corresponding powers of the world organization presuppose a

¹⁰ Les Traités de Westphalie, celui d'Utrecht, du Congrès de Paris de 1856 et de Vienne, ainsi que les Conférences de Paris et de San Francisco illustrent bien ce besoin de rétablir l'ordre au lendemain d'une période de turbulences systémiques

¹¹ L'expression «**société internationale**» englobe l'ensemble des processus relatifs aux relations entre les États modernes, dits souverains, dans le système international. Ces États en sont les principales unités et sont liés par des valeurs et des intérêts communs, habituellement gérés par des institutions communes. Les termes «**société internationale**», «**communauté internationale**» et «**société des États**» seront utilisés indifféremment. Le «**système international**» décrit la somme des activités humaines qui se déroulent sur la scène internationale, lequel ne représente qu'une composante d'une entité mondiale plus englobante, le «**système mondial**» (*world politics* chez Nossal), qui représente l'ensemble des activités humaines, nationales et internationales. Kim Richard Nossal, *The Patterns of World Politics*, Ontario, Prentice-Hall Allyn and Bacon, 1998, p. 38.

¹² The International Commission on Intervention and States Sovereignty (ICSS), *The Responsibility to Protect: Research, Bibliography, Background*, Canada, International Development Research Centre, décembre 2001, p. 6.

¹³ *Ibid.*, chap. 5, p. 79-154.

¹⁴ *Ibid.*, p. 7.

*restriction of the sovereignty of member states to the extent of their obligation under the Charter*¹⁵.

La fin de la guerre froide, en 1989, devait pourtant annoncer une période de paix et de prospérité. Les dividendes de la paix ne se sont pourtant pas matérialisés, laissant plutôt la place à une période d'incertitude. De plus, contrairement aux phases de transformations précédentes dans le cadre desquelles les vainqueurs établissaient les bases institutionnelles de la paix, la fin de la guerre froide n'a modifié fondamentalement ni les normes ni les mécanismes de l'ordre international.

2. Le début des années 1990, une époque trouble

À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les Alliés avaient investi l'ONU du rôle de gardienne de la sécurité internationale, mais la guerre froide a pris en otage, pendant plus de 40 ans, cette organisation. La chute du mur de Berlin laissait donc espérer que les institutions internationales, mises en place en matière de paix et de sécurité, joueraient enfin leur rôle. Le Conseil de sécurité (CS) de l'ONU, dont la vocation originale avait été détournée, retrouvait sa légitimité. En effet, ne devait-il pas:

Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin, prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix¹⁶?

Le mandat du CS de l'ONU serait enfin respecté¹⁷. Pourtant, certains commentateurs, comme John Mearsheimer, ne partageaient pas cet optimisme; pour lui, en effet:

[...] institutions have minimal influence on state behaviour, and thus hold little promise for promoting stability in the post-Cold War World. The three theories on which the case for institutions is based are all flawed. [...] There are serious problems with the causal logic of each theory, and little empirical evidence for any

¹⁵ *Id.*

¹⁶ *Charte des Nations Unies*, article 1, sous-section 1, www.un.org/french/aboutun/charte/, consulté le 17 novembre 2005.

¹⁷ Selon l'article 24, le Conseil de sécurité doit maintenir la paix et la sécurité internationales, tant pour ses membres que pour les non-membres, ce qui l'investit d'une autorité unique, suprême et universelle d'intervention en matière de sécurité. *Ibid.*

*of them. What is most impressive about institutions, in fact, is how little independent effect they seem to have had on state behaviour*¹⁸.

En fait, le CS allait dorénavant intervenir contre toute menace qui affecterait la paix et la sécurité du système international¹⁹. C'est ainsi qu'au cours des années 1990, il a voté en moyenne 59 résolutions par année -- et même plus de 78 résolutions entre 1993 et 1995 -, alors que durant la guerre froide, la moyenne annuelle avait été de 19,7 résolutions²⁰.

Ces résolutions étaient aussi accompagnées par un niveau d'actions et d'interventions²¹ inconnu depuis la fin de la guerre de Corée en 1953. Ainsi, en 1988, 11 000 militaires servaient sous le drapeau onusien, pour un coût annuel de 234,4 millions de dollars américains, alors qu'en décembre 1994, l'ONU déployait des effectifs de 77 000 personnes avec un budget annuel de 3,6 milliards de dollars²².

Malgré tout, d'anciennes menaces²³ se multipliaient, tout en étant accentuées par une mondialisation galopante et des nouvelles menaces environnementales. Pour Michael Mann²⁴, ces nouvelles menaces exercent des pressions variables sur l'ensemble du système étatique et les effets de la mondialisation agissent différemment sur l'État, selon sa nature et son statut au sein du système international.

¹⁸ John Mearsheimer, «The False Promise of International Institutions», *International Security*, vol. 19, n° 3, (hiver 1994-1995), p. 7.

¹⁹ «[...] toutefois, ce principe de non-ingérence dans les affaires internes ne porte en rien atteinte à l'application des mesures de coercition prévues au Chapitre VII.» Nations Unies, *op. cit.*, article 2, sous-paragraphe 7.

²⁰ Voir www.un.org/french/documents/scres.htm, avril 2003.

²¹ Le terme **intervention** signifie que l'action de la communauté internationale se fait sans le consentement et le support de l'État ou des États souverains impliqués dans le conflit, contrairement à l'**action** qui présuppose leur consentement. Les deux termes se complètent et décrivent l'ensemble des types d'activités interétatiques de la communauté internationale. ICSS, *op. cit.*, p. 16.

²² *The Blue Helmet: A Review of United Nations Peace-keeping*, 3^e édition, New York, Nations Unies, Département de l'information, 1996, p. 4.

²³ Les anciennes menaces sont ces conflits armés internes de la première partie du XIX^e siècle que l'on associe au Printemps des nations de 1848. D'autres chercheurs qualifient aussi ces conflits intraétatiques de guerres civiles. Nous associons ce concept d'anciennes menaces aux conflits armés internes, générés par les États modernes dits en faillite. Afin de distinguer ces anciennes menaces de leur forme nouvelle, ces dernières seront introduites sous l'appellation d'anciennes/nouvelles menaces.

²⁴ Michael Mann, «Has Globalization Ended the Rise and Rise of the Nation-State?», dans T. V. Paul et John A. Hall (dir.), *International Orders and the Future of World Politics*, Royaume-Uni, Press Syndicate of the University of Cambridge, 2000, p. 237-261.

Paul Taylor ajoute à cette transformation un changement dans la nature même de l'ordre international²⁵. Alors qu'auparavant ordre et justice étaient des concepts distincts, on les considère de plus en plus comme étant indissociables. Ce qui expliquerait la croissance des interventions de la communauté internationale.

Même si l'on constate, depuis la fin des années 1980, une réduction des conflits armés interétatiques, les conflits armés intraétatiques, aux origines diverses et conséquences dévastatrices, ont proliféré²⁶. Inspiré par le succès de la première guerre du Golfe, le Conseil de sécurité allait multiplier les actions et les interventions, cherchant ainsi à atténuer les impacts de ces nouvelles menaces à l'ordre international²⁷.

Par ailleurs, depuis la fin des années 1990, cet interventionnisme international s'opère également à l'extérieur des balises onusiennes, par exemple, au Kosovo en 1999:

*The events of Kosovo were a watershed – although they do not themselves constitute the radical change; they are merely a marker of it. These events have certainly been judged to have shaken the all-too-rare foundations of international stability- at least as conventionally understood. Kosovo represents, in many ways, both the culmination of a logic that had developed during the 1991s and the departure point for a new era*²⁸.

Ce nouvel interventionnisme inquiétait Kofi Annan, alors secrétaire général de l'ONU. Pour lui :

[...] ces 10 dernières années ont aussi été une période de tensions et de difficultés pour l'Organisation dans l'action qu'elle a menée pour s'acquitter de son mandat de sécurité collective. Vers le début de cette année [1999], le Conseil de sécurité s'est trouvé dans l'impossibilité d'intervenir dans la crise du Kosovo parce que la question de la légitimité d'une telle intervention suscitait de profonds désaccords entre les membres du Conseil, désaccords qui reflétaient d'ailleurs l'absence de consensus au sein de la communauté internationale en général. [...] des mesures de

²⁵ Paul Taylor, «The United Nations and International Organizations», dans John Baylis et Steve Smith (dir.), *The Globalization of World Politics: An Introduction to International Relations*, Oxford, Oxford University Press, 1998, p. 264-285.

²⁶ *World Conflict and Human Rights Map*, PIOOM, Research Coordinator Prof. A. P. Schmid, Pays-Bas, Leiden University, 1998-1999, dans la section «Contemporary Armed Conflicts»; John Mueller, *Retreat for Doomsday: The Obsolescence of Major War*, New York, Basic Books, 1989; Michael Mandelbaum, «Is Major War Obsolete?», *Survival*, vol. 40, n° 4 (hiver 1998-1999), p. 20-38.

²⁷ James Gow, «A Revolution in International Affairs?», *Security Dialogue*, vol. 31, n° 3 (septembre 2000), p. 293.

²⁸ *Ibid.* Pour certains, la crise du Kosovo montre que les États ne s'accordent pas sur la façon de prévenir et d'enrayer ce nouveau type de menace à la sécurité internationale.

coercition qui sont prises sans l'autorisation du Conseil de sécurité portent atteinte à l'existence même du système de sécurité internationale fondé sur la Charte des Nations Unies. Seule la Charte offre une base juridique universellement acceptée pour le recours à la force²⁹.

Le succès mitigé des interventions de l'ONU eut pour effet d'affaiblir sa légitimité et son action en matière de sécurité³⁰. Et, à la suite de la deuxième guerre en Irak, que dire du différend qui divisa toute la communauté mondiale et dont les effets se font toujours sentir? Dès janvier 2003, certains commentateurs anticipaient l'affaiblissement progressif de l'ONU à titre de gardienne de la sécurité internationale, de même qu'un repli des Grandes Puissances vers l'unilatéralisme. Comme l'a noté Charles Kupchan:

[...] «*This case has the potential to be a historic turning point, [one that could] really strike a blow to the deeper order that's been in place since World War II*»³¹.

3. Questions de recherche

Les conséquences de ces nouvelles/anciennes menaces sur la stabilité de l'ordre international et de ses mécanismes sont à l'origine de cette étude. Deux questions vont nous préoccuper:

1. Assistons-nous à la mise en place d'un nouveau mécanisme collectif destiné à mieux gérer la réalité internationale, comme ce fut le cas lors de la création du système de maintien de la paix à la fin des années 1950³²?
2. Ou, au contraire, ces instabilités annoncent-elles la fin de la société internationale et de ses fondements tels que nous les connaissons?

²⁹ Secrétaire général de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation 1999*, New York, ONU, 1999, par. 66, www.un.org/french/docs/rapport99/a541f.pdf.

³⁰ Entre autres, l'ONU a souvent été critiquée pour ses actions inappropriées dans le règlement de nombreux conflits armés internes des années 1990. Robert Ted Gurr, «Containing Internal war in the Twenty –First Century», dans Fen Osler Hampson et David M. Malone (dir.), *From Reaction to Conflict Prevention; Opportunities for the UN System*, Boulder, Lynne Rienner, 2002, p. 53.

³¹ Howard LaFranchi, «If U.S. fights alone, cost goes up: As rift with France and Germany widens, the prospect rises of unilateral war on Iraq», *The Christian Science Monitor*, 24 janvier 2003, www.csmonitor.com/2003/0124/p01s03-woiq.htm, consulté en juin 2003.

³² Paul Taylor, «The United Nations in the 1990s: Proactive Cosmopolitanism and the Issue of Sovereignty», *Political Studies*, vol. 47, n° 3, numéro spécial, (1999), p. 543.

Ces interrogations sous-entendent que la légalité requise pour contrer ces nouvelles /anciennes menaces se trouve à l'extérieur du cadre gouvernant l'appareil de sécurité internationale. En effet, la société internationale et son concept maître de souveraineté³³, tel qu'ils ont été renouvelés après la Deuxième Guerre mondiale, ne répondraient plus aux exigences du XXI^e siècle, puisque toute forme d'intervention dans les affaires internes d'un État souverain est proscrite. Ceci expliquerait l'incapacité de la société internationale à intervenir adéquatement en matière de sécurité collective et à contrer ces menaces intraétatiques.

Le cas du Kosovo illustre bien cette inadéquation. Le Conseil de sécurité était divisé entre tenants inconditionnels de la suprématie de la souveraineté et ceux qui favorisaient la justice sociale. Les premiers, sous réserve d'un mandat du Conseil, s'opposaient aux seconds, partisans d'une intervention, qui voulaient protéger la minorité albanaise contre les exactions des autorités serbes³⁴. Pour la première fois, du moins avec autant de vigueur, on discutait du respect des droits de l'Homme comme condition de la souveraineté étatique.

The State was free to make decisions within its domestic jurisdiction and, crucially, was entitled to be free from external interference. [...] In the 1990s, this changed in a revolutionary manner. While the notion of domestic jurisdiction and non-interference were not entirely removed, the sanctity that they had held as matters of principle was undone. Both notions became conditional on international accountability – not as a matter of fact, but as one of principle, Sovereignty was internationalized³⁵.

On retrouve donc deux discours au sein de la communauté internationale, où les uns penchent pour la légitimité de l'interventionnisme humanitaire et les autres pour le respect de la légalité. Tant et aussi longtemps que l'on n'aura pas trouvé de réponse institutionnelle

³³ Adam Watson, *op. cit.*, p. 316. Voir aussi: ICISS, «Roundtable Consultations with French Government Officials and Parliamentarians, May 23, 2001», *The Responsibility to Protect: Research, Bibliography, Background, op. cit.*, p. 379; Hedley Bull et Adam Watson (dir.), *The Expansion of International Society*, New York, Oxford University Press, 1984, p. 434, et Alex Macleod, Evelyne Dufault et Guillaume F. Dufour (dir.), *Relations Internationales: Théories et concepts*, 1^{re} édition, Outremont, Athéna éditions/Cepes, 2002, p. 172.

³⁴ «Les tenants de l'interprétation traditionnelle du droit international arguaient de l'inviolabilité de la souveraineté des États; leurs adversaires quant à eux faisaient valoir que c'était une obligation morale de réagir avec force face aux violations flagrantes des droits de l'homme.» *Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation 1999, op. cit.*

³⁵ James Gow, *op. cit.*, p. 296.

à cette forme d'antagonisme sur le type d'interventionnisme³⁶ à adopter, l'instabilité durera et sans doute s'accroîtra, ce qui risque également de diminuer d'autant le pouvoir et la légitimité déjà amoindris du Conseil de sécurité³⁷. De plus, dans le contexte de la mondialisation, les conséquences de ces entorses à l'ordre international viennent fragiliser les assises conceptuelles³⁸ de sa société.

Serions-nous de nouveau à l'aube d'une période de turbulences systémiques? En étudiant les grandes périodes de turbulences systémiques qu'a connues la société westphalienne depuis son avènement au XVII^e siècle, et en tentant de comprendre la nature et les liens qui unissent cette dernière et la souveraineté étatique, est-il possible d'établir des analogies avec la conjoncture actuelle, de tenter d'en tirer des conclusions et d'expliquer leur pérennité?

3.1 Hypothèses

Peut-on tirer des leçons de l'histoire? L'étude de certaines périodes de grandes turbulences peut-elle nous permettre de tracer un parallèle entre hier et aujourd'hui? Bref, la dynamique de l'ordre dans ces anciennes sociétés westphaliennes nous renseigne-t-elle sur le devenir de l'ordre actuel? En quoi le concept de la souveraineté territoriale est-il lié à la préservation du système de Westphalie et donc de l'antihégémonie? Quel rôle le concept de souveraineté étatique jouera-t-il dans la préservation du système international tel qu'il existe?

3.1.1 Première hypothèse

Une perte de légitimité de l'appareil de sécurité d'une société westphalienne engendre une période de turbulences systémiques, qui se termine par un retour

³⁶ On retrouve également ce type de dualité institutionnelle, s'accompagnant d'une certaine forme de laxisme dans les délibérations du Conseil de sécurité au printemps 2006, dans le cas du Darfour.

³⁷ Aussi longtemps que la composition du Conseil de sécurité restera inchangée, sa légitimité morale sera affectée, ce qui affaiblit d'autant la crédibilité des autres institutions onusiennes. L'ONU, *dans une liberté plus grande: Développement, sécurité, respect et droits de l'homme pour tous*, résumé analytique préparé par la Section du site Internet|Département de l'information © ONU 2005, partie IV, Renforcer l'Organisation des Nations Unies, www.un.org/french/largerfreedom/summary.html, consulté le 6 juin 2006.

³⁸ «[...] if humanitarian intervention is, indeed, an unacceptable assault on sovereignty, how should we respond to a Rwanda, to a Srebrenica - to gross and systemic violation of human rights that affect every precept of our common humanity? » Report of the ICISS, *The Responsibility to Protect*, op. cit., p. vii.

à un environnement antihégémonique et par l'établissement d'un nouvel ordre sociétal.

La communauté internationale doit sa transformation et sa survie à l'antihégémonisme du système westphalien. Ce dernier, quant à lui, tire sa légitimité et son essence du concept de souveraineté. Par contre, lorsque les mécanismes de sécurité ne parviennent plus à contrer les déséquilibres au sein de la société des États, il s'ensuit une période de turbulences³⁹. Certaines de ces dernières peuvent enflammer l'ensemble du système, plongeant ainsi la société internationale dans un état de guerre généralisée entre ses principales unités politiques. Lors de ces périodes de turbulences systémiques, on assiste alors à la mise sur pied de coalitions qui parviennent à rétablir un équilibre antihégémonique, en transformant l'ancien ordre westphalien afin de répondre et de s'adapter aux nouvelles réalités du système international. Ainsi apparaissent de nouveaux mécanismes de sécurité afin de contrer les déséquilibres qui furent à la source des turbulences systémiques.

3.1.2 Deuxième hypothèse

À l'aube d'une période de turbulences systémiques, le concept de souveraineté, tel qu'il est alors accepté et compris, est mal adapté à la nouvelle réalité internationale qui se dessine.

Plusieurs chercheurs reconnaissent que le concept de souveraineté est la pierre angulaire du système international et lui attribuent une nature dynamique. Ainsi tout en déterminant les rapports d'égalité et de réciprocité entre États souverains, la souveraineté peut aussi devenir un facteur de déséquilibre, lorsqu'elle ne répond plus aux exigences d'un système en transformation.

Par exemple, pour Kim Richard Nossal:

³⁹ Le terme turbulence sera utilisé pour indiquer un déséquilibre d'une grande ampleur au sein d'un ordre sociétal. De plus, nous lui associons une propension à se multiplier et à s'amplifier à l'ensemble d'un système, et à se transformer en une période de guerres systémiques, où toutes les principales unités y sont engagées. C'est pour désigner cette conjoncture précise que l'expression *période de turbulences systémiques* sera employée.

[...]what constitutes the state in contemporary international politics must always be seen in the context of the slow evolution of the idea of the sovereign state and its eventual entrenchment in the Peace of Westphalia. The story of that evolution does not, of course, end abruptly in October 1648, for the idea of sovereignty continued to evolve⁴⁰.

R. B. J. Walker et Saul Mendlovitz⁴¹, de leur côté, considèrent que la souveraineté se remodèle régulièrement et qu'elle joue un rôle crucial et incontournable dans l'évolution de la communauté internationale.

De plus, comme l'explique Charles Tilly, il existe un lien entre l'avènement de la souveraineté nationale et le phénomène de la guerre qui fut à l'origine de l'État national⁴² européen et, donc, de l'actuelle communauté internationale:

[...] the central link is simple: over the long run, far more than other activities, war and preparation for war produced the major components of European State. [...] The transformation of states by war, in its turns, altered the stakes of war⁴³.

À cette fin, Tilly construit une typologie comprenant quatre grandes périodes du développement de l'État souverain -- soit le patrimonialisme, le courtage «brokerage», le nationalisme et la spécialisation --, lesquelles montrent la quête insatiable de sécurité des États et ses effets sur l'environnement social européen⁴⁴. Pour lui, cette quête incessante de sécurité a transformé l'art de la guerre et créé l'État moderne.

4. Présentation de la recherche

Cette thèse se divisera en cinq parties.

La première partie mettra l'accent sur le cadre théorique structuré à partir du concept d'ordre sociétal que l'on retrouve dans une société des États, concept développé par Hedley Bull et Adam Watson, tous deux liés à l'École anglaise. Cela nous permettra de

⁴⁰ Kim Richard Nossal, *op. cit.*, p. 213.

⁴¹ R. B. J. Walker et Saul, H., Mendlovitz (dir.), *Contending Sovereignties: Redefining Political Community*, Boulder et Londres, Lynne Rienner Publishers, 1990, 189 p.

⁴² Le terme "État national" sera employé indifféremment avec ceux d'État souverain et d'État moderne. Tous trois réfèrent à l'État contemporain. C'est un État qui gouverne plusieurs régions contiguës au moyen de structures autonomes, centralisées et différentes. Le terme État-nation ne sera pas utilisé. Voir Charles Tilly, *Coercion, Capital, and European States, AD 990-1990*, Cambridge, Basil Blackwell, 1990, p. 2 et 3.

⁴³ *Ibid.*, p. 28 et 29.

⁴⁴ *Ibid.*

mettre en évidence la dynamique particulière qui lie l'ordre et la nature antihégémonique d'une société westphalienne et de clarifier les concepts qui lui sont rattachés. Nous introduirons une variable de changement (progrès) intrinsèque à la nature de la première société westphalienne, et encore à l'œuvre de nos jours. Nous ajouterons également une hypothèse secondaire, afin de mieux représenter cette dynamique du changement et ses conséquences sur notre modèle théorique, à laquelle nous associerons des concepts de progrès sociétal et de désuétude institutionnelle. Puis nous relierons cette approche du changement systémique avec celle des néo-structuralistes, en tirant profit des textes d'auteurs tels que Barry Buzan, Kenneth N. Waltz et Hendrik Spruyt. Nous concluons cette première partie en introduisant une typologie sur les types de changement, typologie inspirée des travaux de Robert Gilpin.

La seconde partie présente la méthodologie. Notre démarche est de type qualitatif et revêtira la forme d'une analyse historique comparative. Nous proposerons un modèle théorique sur la dynamique engendrée par nos hypothèses, lequel nous servira à qualifier la pertinence de ces dernières dans nos études de cas. Par la suite, nous développerons une approche analytique, inspirée des travaux de l'historienne comparatiste Theda Skocpol, afin de pouvoir comparer différentes périodes historiques. Nous compléterons notre cadre théorique en sélectionnant nos outils d'analyse. Ce faisant nous tirerons profit des travaux d'auteurs tels qu'Adam Watson, James Gow, Gene Lyons et Michael Mastanduno. Nous terminerons en introduisant et en adaptant la typologie institutionnelle, dite fonctionnelle, de Kaveli J. Holsti, laquelle nous permettra de comparer diverses institutions d'époques différentes.

La troisième partie (divisée en trois chapitres) consistera en trois études de cas de grandes périodes historiques. Chacune de ces périodes sera analysée d'abord sous l'angle historique, en tirant profit de nombreuses sources secondaires d'historiens et de chercheurs reconnus. Nous avons sélectionné trois périodes charnières de l'histoire de la société westphalienne qui comprennent toutes une période de coopération gouvernée par une forme d'ordre sociétal, une période de turbulences systémiques, et qui se sont terminées par l'établissement d'un nouvel ordre antihégémonique soit: la guerre de Trente Ans, les Guerres napoléoniennes et la Première Guerre mondiale.

Pour la deuxième section de chacune de nos études, nous mettrons à l'épreuve nos hypothèses de recherche dans un premier temps pour, par la suite, évaluer les institutions sélectionnées selon le rôle qu'elles ont joué au sein des mécanismes de l'ordre antihégémonique. Par la suite, nous terminerons en comparant la dynamique de l'ordre westphalien de la période étudiée avec notre modèle théorique.

La quatrième partie (divisée en deux sous-sections) fera d'abord une synthèse comparative des trois périodes étudiées, afin d'établir si certaines similarités s'en dégagent. Nous en profiterons pour établir si des caractéristiques institutionnelles peuvent être associées à certaines conjonctures sociétales et nous commenterons les liens qui relient la dynamique de transformation au sein des collectivités humaines et l'avènement des périodes de turbulences systémiques. Entre autres, nous commenterons le rôle déterminant des Grandes puissances sur le changement systémique partir de ces résultats et à la lumière de nos hypothèses, nous tenterons de qualifier et d'analyser la conjoncture internationale actuelle.

En **conclusion**, nous reviendrons brièvement sur notre cadre théorique et nos outils de recherche, ainsi que l'apport de notre démarche historique comparatiste sur l'étude de la société internationale et de son concept d'ordre.

PARTIE I

La société internationale, une perspective progressiste de l'ordre international

The evidence of past systems [...] makes it clear that the pattern of an international society, its social contract so to speak, is not drawn up afresh for each society. It is to a large extent inherited from previous societies: though its practice, and thus with a certain delay its legitimacies, continually alter¹.

[...] a precondition for political change lies in a disjuncture between the existing social system and the redistribution of power toward those actors who would benefit most from a change in the system².

The structure of a system acts as a constraining and disposing force, and because it does so systems theories explain and predict continuity within a system³.

1. Une approche sociale: l'ordre dans les sociétés humaines

Depuis la création du système westphalien, existe-t-il des similitudes entre ses périodes de transformation et l'actuelle société internationale? La présentation de notre cadre théorique nous permettra de répondre à cette question, tout en nous donnant l'occasion d'étudier les mécanismes qui ont contribué à maintenir et à restaurer le système westphalien.

Pour ce faire, nous adopterons la perspective de la sociologie historique. En effet, comme l'a noté Adam Watson:

Historically minded sociologists are more likely than students of contemporary international relations to be aware of the substantial similarities between all societies of states, whether imperially regulated or substantially independent⁴.

En outre, notre étude ne portera pas exclusivement sur les aspects conflictuels des relations internationales, caractéristiques que l'on associe habituellement à un

¹ Adam Watson, *The Evolution of International Society: A Comparative Historical Analysis*, op. cit., p. 318.

² Robert Gilpin, *War and Change in World Politics*, 1^{re} édition 1983, New York, Cambridge University Press, 1999, p. 9.

³ Kenneth N. Waltz, *Theory of International Politics*, New York, McGraw-Hill, 1979, p. 69.

⁴ Adam Watson, op. cit., p. 9-10. Watson s'est inspiré de Michael Mann dans *The Sources of Social Power*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986, de Michael Doyle dans *Empires*, Ithaca, Cornell University Press, 1986 et de Robert Gilpin, dans *War and Changes in World Politics*, op. cit.

environnement dit anarchique, même si nous admettons la pertinence d'auteurs tels que Hobbes pour notre analyse

En effet, dans le *Leviathan*⁵, Hobbes compare les caractéristiques des collectivités humaines à celles des rapports interétatiques, et décrit les conséquences que la pérennité d'un environnement international de totale anarchie peut avoir sur ses unités⁶. Par contre, certains auteurs, dont les néolibéraux, reconnaissent qu'il est possible d'envisager ces mêmes rapports sous l'angle de la coopération dans un environnement itératif⁷. Pour eux, plus ces liens sont intenses, plus ils favorisent le multilatéralisme au détriment de l'unilatéralisme. Les États perçoivent ainsi des avantages à coopérer, ce qui garantit leur survie et promeut leurs intérêts⁸.

Le besoin de survie et de sécurité engendre nécessairement un mécanisme de socialisation et de recherche de l'ordre. Dans une étude récente, Philippe Moreau Defarges a adopté une approche sociale articulée autour du rôle joué par l'ordre dans la formation d'une société composée de citoyens ou d'États.

Un ordre, s'il est une réponse à une menace – réelle et/ou imaginaire –, produit une société, organise une répartition des tâches, fixe des structures de pouvoir; cet ordre veille à assurer sa perpétuation par des rites, des cérémonies, par l'éducation et la formation d'élites⁹.

Un ordre peut être défini comme un ensemble plus ou moins cohérent, plus ou moins stable de principes, de règles, de pratiques: ces dispositions sont intériorisées par les acteurs concernés (individus, communautés de toutes sortes, États...), la garantie ultime de leur respect étant assurée par un système de sanctions¹⁰.

⁵ Voir Michael W. Doyle, *Ways of War and Peace; Realism, Liberalism, and Socialism*, New York, W.W. Norton & Company, 1997, chap. 3, *Structuralism: Hobbes*, p. 111-136.

⁶ Nous ne rejetons pas pour autant l'approche des réalistes, comme Morgenthau, ou celle des néoréalistes, comme Waltz. Nous envisageons plutôt les interactions étatiques sous un angle différent de celui de la quête incessante de puissance.

⁷ Le courant néolibéraliste propose que l'institutionnalisation de la coopération transforme la nature des rapports interétatiques dans un environnement anarchique. Voir, entre autres, Alex Macleod et Dan O'Meara (dir.), *Théorie des relations internationales: Contestations et résistances*, Outremont, Athéna éditions/Cepes, 2007, p. 111-129.

⁸ Adam Watson, *op. cit.*, p. 17.

⁹ Philippe Moreau Defarges, *L'ordre mondial*, 2^e édition, Paris, Armand Colin, coll. «Collection U», 2000, p. 6.

¹⁰ *Ibid.*

1.1 L'ordre selon Hedley Bull

Hedley Bull nous rappelle que l'intensité et la densité des interactions entre les membres d'une société humaine sont générées par la quête et la promotion de valeurs communes¹¹. Ces caractéristiques ne peuvent apparaître sans une forme d'ordre qui gère minimalement la conduite des membres, sa nature étant l'élément déclencheur du processus de socialisation. Peu importe le type de société, l'ordre peut y être observé et qualifié selon trois comportements communs: les mesures se rapportant à la promotion de la sécurité physique des citoyens; le maintien des engagements entre et envers les membres d'une même communauté, et les ententes communes sur le minimum requis de stabilité quant aux besoins personnels¹².

Pour Bull, ce besoin d'ordre, qu'il associe à l'ordre social, n'est pas étranger à la sociabilité inhérente aux humains. Cette dernière favorise l'apparition de règles de conduite interpersonnelles qui n'ont pas à être appuyées par des lois et imposées par une quelconque autorité¹³. En raison de la rareté des ressources, un minimum de conformité entre les membres d'une même collectivité est requis. Ce besoin se transforme progressivement en valeurs communes, pour finalement prendre la forme de règles précises qui gèrent les interactions de la société, tout en répondant aux besoins des individus.

Bull fait aussi appel à la notion de prévisibilité¹⁴. Pour lui, la recherche de cette dernière reflète la quête d'un ordre social, car, sans elle, un certain niveau d'harmonie dans les rapports humains ne peut être maintenu et il est alors impossible de faire miroiter la notion de progrès. En liant l'ordre aux besoins de prédictibilité et de progrès, Bull constate qu'il est alors possible d'observer empiriquement la poursuite des relations, même lorsqu'elles sont désordonnées au moment de conflits violents.

¹¹ Hedley Bull, *The Anarchical Society: A study of Order in World Politics*, 2^e édition, New York, Columbia University Press, 1995, p. 3-21.

¹² *Ibid.*, p. 4. Philippe Moreau Defarges (*op. cit.*, p. 7) y va d'une même démarche: «Tout ordre vise à faire face à des besoins, fondamentalement de sécurité. Il s'agit d'assurer une vie collective, tant contre les agressions extérieures que contre les turbulences internes. [...] Tout ordre suppose que les hommes qui en relèvent raisonnent ou soient conduits à raisonner à peu près avec les mêmes schémas de pensée.»

¹³ Hedley Bull, *op. cit.*, p. 7 et voir aussi le chap. 3.

¹⁴ *Ibid.*

*Behaviour which is disorderly, in the sense in which the term is used here may also conform to scientific law, and afford a basis for expectation about the future: the whole theoretical literature of the recurrent feature of wars, civil conflicts and revolutions attest to the possibility of finding continuity to scientific law in social conduct that is disorderly*¹⁵.

Bull cherche alors à vérifier si ce comportement dans les collectivités humaines, même les plus primitives, peut servir à étudier celui des États dans un système international.

*By order in social life I mean a pattern of human activity that sustains elementary, primary or universal goals of social life [...]. By international order I mean a pattern of activity that sustains the elementary or primary goals of the society of States, or International society*¹⁶.

2. Système international et société internationale

Sans prêter aux États des comportements humains, on peut facilement supposer que leurs interactions obéissent à une dynamique similaire. Bull reconnaît ce besoin incessant d'ordre, donc de coopération entre les principales unités d'un système international qui, en cherchant à survivre, génèrent un environnement favorable à la reproduction des mêmes comportements. L'analyste met ainsi en évidence le fait qu'une telle dynamique joue un rôle dans la socialisation progressive d'une société des États. Même constat chez Michael Doyle:

*If we conceive of the «society of states», as does Hedley Bull, as a set of common interest in the preservation of the system of states, common rules of behaviour, including a norm of peace and a recognition of state sovereignty, as a set of common institutions, including the balance of power, diplomacy, international commerce, and international law, then the Realists too are social theorists*¹⁷.

2.1 Une approche sociologique pour interpréter les interactions interétatiques

D'autres chercheurs, associés à l'École du réalisme, ont aussi recours à la sociologie (même si cette approche ne fait pas l'unanimité) pour expliquer le comportement étatique,

¹⁵*Ibid.*, p. 7-8.

¹⁶*Ibid.*, p. 4, 8.

¹⁷ Michael, W. Doyle, *op. cit.*, p. 196.

entre autres, Hans Morgenthau¹⁸ qui explique ainsi la retenue des États en quête de puissance, compte tenu des moyens mis à leur disposition.

Morgenthau constate que si les relations interétatiques étaient à l'image de l'«état de nature» de Hobbes, elles seraient exclusivement régies par une quête incessante de puissance. Ce qui n'est pas le cas. De plus, si le système était uniquement contrôlé par ce jeu de pouvoir, la guerre serait permanente¹⁹. Entre alors en jeu l'idéologie qui permet aux Grandes puissances de cacher leurs véritables intentions.

Pour Morgenthau, la moralité a joué ce rôle dans l'expansion du système européen²⁰, en maintenant les aspirations et les manifestations des Grandes puissances à un niveau socialement tolérable. Cette moralité a pris la forme, par exemple, de normes concernant la protection de la vie humaine, ainsi que la légalité et la légitimité de la conduite de la guerre. Par contre, pour le même chercheur, la technologie et le nationalisme ont perturbé l'application de ces normes au cours des siècles passés²¹.

Il existe une grande similarité entre l'idée de modération proposée par Morgenthau²² et celle de l'ordre dans une société des États, telle que formulée par Hedley Bull. Ce dernier insiste en effet également sur la nécessité de régulariser minimalement la nature anarchique des rapports interétatiques.

D'autres chercheurs contemporains adoptent aussi une approche sociale pour analyser les rapports de sécurité dans le champ des relations internationales.

Robert Gilpin, dans *War & Change in World Politics*, s'associe à la démarche de Bull:

In order to minimize conflict over the distribution of scarce goods and to facilitate fruitful cooperation among individuals, every social system creates rules and laws

¹⁸ Hans J. Morgenthau, *Politics Among Nations: The Struggle for Power and Peace*, 6^e édition, révisée et éditée par Kenneth W. Thompson, New York, McGraw-Hill, 1985, p. 243-278.

¹⁹ *Ibid.*, p. 243.

²⁰ *Ibid.*, p. 248.

²¹ *Ibid.*, p. 278.

²² *Ibid.*, p. 247.

*for governing behaviour. This is true for the international systems as for domestic political systems*²³.

Pour lui, trois champs d'activités «régles» sont observables: la diplomatie et les échanges politiques, la conduite de la guerre ainsi que la pratique du commerce ou d'autres activités de ce type²⁴. Il ajoute cependant une nouvelle notion, soit celle du changement, concept qu'il juge indissociable de l'ordre sociétal²⁵.

*As in the case in any social or political system, the process of international political change ultimately reflects the efforts of individuals or groups to transform institutions and systems in order to advance their interest*²⁶.

De plus, il établit une analogie entre la dynamique du droit de propriété dans une collectivité humaine et celle de la territorialité dans un système international, ce dernier gouvernant la distribution des ressources entre les États.

*In international affairs territoriality is the functional equivalent of property rights. Like the definition of property, the control of territory confers a bundle of rights*²⁷.

Cette démarche, à bien des égards, rejoint les fondements de la notion de société internationale définie par les tenants de l'École anglaise.

2.2 L'École anglaise et le concept de société des États

Au sein de l'École anglaise²⁸, Hedley Bull est sans doute celui qui a le mieux formulé le concept de société internationale²⁹. Les chercheurs associés à cette école de pensée observent la nature ordonnée des relations qui existent entre les unités politiques

²³ Robert Gilpin, *War & Change...*, *op. cit.*, p. 34-35.

²⁴ *Ibid.*, p. 35.

²⁵ L'adjectif sociétal qualifie les effets de la socialisation dans une société des États.

²⁶ *Ibid.*, p. 10.

²⁷ *Ibid.*, p. 37.

²⁸ L'École anglaise est issue des travaux du *British Committee for the Theory of International Politics* dont l'âge d'or se situe entre les années 1954 et 1984. «Ironically the label “English School” was first used in a polemical article by Roy E. Jones who rather perversely argued for the closure of the school which he had helped to create.» Tim Dunne, *Inventing International Society: A History of the English School*, Oxford, Macmillan Press en collaboration avec St Antony's College, 1998, p. 3.

²⁹ *Ibid.*, p. 183.

d'un même système. Pour eux, ces interactions reposent sur des institutions et des normes³⁰, et sont générées par la réciprocité, la prévisibilité et la maturation³¹.

Tim Dunne³² a souligné l'influence que l'auteur britannique H. E. Carr a eue sur les penseurs de l'École anglaise³³, même s'il n'a jamais appartenu à ce groupe. Sa réflexion sur l'incapacité du réalisme et de l'idéalisme utopique à rendre compte des relations internationales serait le point de départ de cette nouvelle approche³⁴. Elle aurait influencé, entre autres, Martin Wright, considéré comme le père de l'École anglaise, dans son travail de pionnier sur la sociologie historique des systèmes étatiques. Ce dernier a proposé une perspective rationaliste, articulée autour des écrits de Grotius et dérivée de la nature sociale du genre humain, voulant que la société internationale soit autant un lieu de coopération que de guerre³⁵.

[...] les comportements des États sont limités dans leur nature conflictuelle par des règles communes et des institutions. Ces relations peuvent donc être autant coopératives que conflictuelles et les intérêts ne sont ni complètement divergents ni complètement convergents³⁶.

L'historien Herbert Butterfield a, de son côté, orienté la méthodologie qui allait caractériser cette école. Il refusait la perspective progressive de l'histoire et avançait que la maturité de la diplomatie internationale combinait la loyauté envers l'État et le système étatique. Dans ses analyses, fondées sur l'étude du système européen du XVIII^e siècle, il énonçait que la stabilité du système était liée au fait que les États agissaient tant en accord avec leurs intérêts qu'avec ceux du système. La prépondérance de la diplomatie y jouait alors un rôle de modérateur³⁷.

³⁰ Alex Macleod *et al.*, (dir.), *Relations internationales: Théories et concepts*, Outremont, Athéna éditions/Cepes, 2002, p. 47-50.

³¹ Le terme «maturation» implique le fait que la répétition des interactions entre les unités d'un système génère un besoin grandissant d'ordre, qui s'observe par le renforcement de la coopération et par l'intensification de son institutionnalisation.

³² Tim Dunne, *op. cit.*, p. 206.

³³ *Ibid.*, p. 61.

³⁴ *Ibid.*, p. 34.

³⁵ *Ibid.*, p. 59.

³⁶ Alex Macleod *et al.*, (dir.), *op. cit.*, p. 48.

³⁷ Tim Dunne, *op. cit.*, p. 79.

2.2.1 La quête de l'ordre dans une société des États

Tout en réaffirmant que l'existence d'une société des États repose sur un ensemble de normes partagées, dont certaines culturelles, Hedley Bull avance que les États contribuent à la formation de l'ordre sociétal en poursuivant quatre objectifs³⁸. Il les hiérarchise, certaines étant primaires et d'autres élémentaires. Ceux-ci sont respectivement: le maintien et la préservation du système; la sauvegarde de l'indépendance des États; la stabilité interne du système, qui comprend l'ensemble des rapports pacifiques entre les États³⁹, et; le partage de valeurs et d'objectifs communs.

Ces objectifs confirment le caractère antihégémonique qui doit régir les rapports interétatiques d'un système international, afin qu'un ordre sociétal puisse apparaître et se maintenir. Par ailleurs, Bull et certains membres de l'École anglaise observent que les unités doivent partager des valeurs culturelles communes⁴⁰. Ceci soulève un problème méthodologique dans le cadre de notre démarche. En effet, puisque nous nous proposons de comparer des sociétés westphaliennes de diverses époques et rattachées à des systèmes internationaux différents, il nous faut pouvoir utiliser notre concept d'ordre sans aucune discrimination et limitation⁴¹. Nous devons donc clarifier cette notion de lien culturel et ses implications pour notre analyse.

³⁸ Hedley Bull, *The Anarchical Society*, *op. cit.*, p. 15-18.

³⁹ «Peace in this sense has been viewed by international society as a goal subordinate to that of the preservation of the states system, for which it has been widely held that it can be right to wage war; and as subordinate also to the preservation of the sovereignty or independence of individual states [...] » *Ibid.*, p. 17.

⁴⁰ Dunne rapporte les commentaires d'Herbert Butterfield: «It came to be understood that the system of state depended in fact on an underlying unity of culture, a common sense of values and a pre-existing community of tradition and custom[...]» Tim Dunne, *op. cit.*, p. 98. Rappelons aussi que Bull est sceptique quant à l'homogénéité culturelle de la présente société internationale, mettant ainsi en doute son statut de société. «Like the world international society, the cosmopolitan culture on which it depends may need to absorb non-Western elements to a much greater degree if it is to be genuinely universal and provide a foundation for a universal international society», Hedley Bull, *op. cit.*, p. 305.

⁴¹ Barry Buzan constate que l'École anglaise ne propose pas de différenciations précises entre le concept de système international et celui de société des États et, sans cette clarification, ce dernier est trop vague pour pouvoir être utilisé dans une analyse comparative. Barry Buzan, «From international system to international society: structural realism and regime theory meet the English school », *International Organization*, vol. 47, n° 3, été 1993, p. 327.

2.3 Filiation entre système international et société internationale

Hedley Bull utilise indifféremment les termes de système international, société anarchique, système d'États, société internationale et société des États, ce qui n'est pas sans créer une certaine confusion.

D'abord, il établit une hiérarchie entre système international et société des États. Il reconnaît qu'un système international (système d'États) peut exister sans société des États, et que cette dernière présuppose un système international⁴². Un système international existe dès que deux États ou plus ont suffisamment de contacts pour se comporter comme un ensemble⁴³. Par contre, ce système devient une société des États lorsque ces derniers, conscients de partager des valeurs et des intérêts collectifs, considèrent qu'ils sont liés mutuellement par des règles communes et qu'ils participent à la mise sur pied d'institutions collectives⁴⁴. Plusieurs sociétés des États peuvent cohabiter dans un même système ou dans une société internationale. Ainsi, les démocraties occidentales constituent une société des États, au sein de laquelle l'Union européenne en forme une autre, tout comme l'Union africaine ou la Communauté des États indépendants. Par contre, lorsque vient le temps de regrouper toutes ces sociétés sous une même appellation, Bull hésite.

Like the world international society, the cosmopolitan culture on which it depends may need to absorb non-Western elements to a much greater degree if it is to be genuinely universal and provide a universal international society⁴⁵.

Mais, pour lui, partager des règles et des institutions communes ne constitue pas les seules exigences pour qu'une société des États apparaisse. Au moyen d'exemples historiques, il montre que ces sociétés partageaient à l'origine un bagage culturel commun, sous-entendant que ce lien culturel est un préalable à l'avènement d'une société.

A common feature of these historical international societies is that they were all founded upon a common culture or civilisation, or at least on some of the elements such a civilisation: [...] It is reasonable to suppose that where such elements of a

⁴² Hedley Bull, *op. cit.*, p. 13.

⁴³ *Ibid.*, p. 9.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 13.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 305.

*common civilisations underlie an international society, they facilitate its workings*⁴⁶ ...

Par contre, il reconnaît que certaines caractéristiques essentielles à une société internationale sont bel et bien présentes dans le système international moderne, car:

*[...] at no stage can it be said that the conception of the common interest of states, of common rules accepted and common institutions worked by them, has ceased to exert an influence*⁴⁷.

Cette continuité entre société et système soulève à nouveau un problème car, comme le mentionne Barry Buzan:

*Without such a boundary [between international system and international society], the concept of international society is too fuzzy to be used either for comparative analysis of different international system or for analysis of historical development of any given international society*⁴⁸.

2.4 Le système international contemporain, une société des États?

Les origines et les transformations subséquentes de la première société des États westphaliens montrent bien les liens communautaires qui unissaient ses membres, mais pouvons-nous faire le même constat en ce qui a trait à ceux créés entre les États membres de l'actuel système international?

Barry Buzan⁴⁹ propose une analyse différente de la question de l'homogénéité culturelle; en fait, il élargit et clarifie sa nature. Il reprend la distinction de Bull et Watson⁵⁰ entre un système et une société internationale. Un système est avant tout composé d'États ou de communautés politiques indépendantes qui interagissent (sous l'influence de guerres, d'échanges diplomatiques et commerciaux, de migrations et d'échange d'idées⁵¹), alors qu'une société internationale possède en plus la conscience de son existence et une certaine

⁴⁶ *Ibid.*, p. 15.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 40.

⁴⁸ Barry Buzan, «From international system...», *op. cit.*, p. 327.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 327-352.

⁵⁰ Entre autres, voir Hedley Bull dans *The Anarchical Society...*, *op. cit.*, et *The Expansion of International Society*, Oxford, Oxford University Press, 1984; Adam Watson, *The Evolution of International Society*, *op. cit.* et «System of States», *Review of International Studies*, vol. 16 (avril 1990), p. 99-109.

⁵¹ Barry Buzan, *op. cit.*, p. 331.

capacité à s'autoréglementer. Malgré cela, Buzan juge que cette approche ne peut pas déterminer le moment précis de l'apparition d'une société internationale.

Ainsi, pour qu'il y ait société des États au sein du système international, une certaine universalisation des valeurs européennes ou l'avènement d'une culture universelle sont nécessaires. Ce qui n'est pas le cas. D'où l'hésitation de Bull et Watson à qualifier le système international de société internationale.

Buzan propose alors les concepts de *Gemeinschaft* (communauté) et du *Gesellschaft* (société), qu'il a empruntés aux écrits du sociologue allemand Ferdinand Tönnies. Ainsi le concept de *Gemeinschaft* conçoit une société à partir d'une communauté culturelle, tandis que celui de *Gesellschaft* présente la société selon des liens contractuels volontaires entre ses membres. Ce faisant, Buzan avance qu'un système international peut engendrer une société des États à l'extérieur d'une logique culturelle. En effet, au moyen d'une dynamique contractuelle, un environnement ordonné peut être mis sur pied par le seul comportement rationnel de ses unités. La rationalité a ici un rôle à jouer. Ainsi, des États sans véritable filiation culturelle, simplement en cherchant la survie et un environnement ordonné, peuvent en venir à forger des liens et des ententes, et donc à régulariser leurs interactions.

Although we have not fully documented historical model for this process, its logic is clear: international society could evolve functionally from the logic of anarchy without pre-existing cultural bonds. [...] Given the inevitability of relations with other units, a common desire for order is the minimum necessary condition to begin the evolution of international society along «gesellschaft»⁵².

Ainsi, dans un système ordonné, les États prendraient progressivement conscience de valeurs communes, ce qui conduirait à l'apparition d'une société des États⁵³. Selon Watson⁵⁴, de qui Buzan s'est inspiré, c'est à ce moment précis que le système devient une société. Buzan constate, par ailleurs, que même avec cet apport, cette société, dite

⁵² *Ibid.*, p. 333.

⁵³ *Ibid.*, p. 335.

⁵⁴ Adam Watson, «Hedley Bull, State Systems, and International Studies», *Review of International Studies*, vol. 13 (avril 1987), p. 147-153.

Gesellschaft, ne sous-entend pas le partage obligatoire d'une culture (d'une identité) commune pour l'avènement d'une société des États⁵⁵.

Buzan fait également appel au concept d'anarchie et à ses effets sur les États afin de compléter son analyse. Pour ce faire, il s'inspire du structuraliste Kenneth Waltz, pour qui l'anarchie engendre des unités similaires (*like units*).

*As interaction makes units more similar, it becomes easier for each to accept that the other members of the system are in some important sense the same type of entity as itself*⁵⁶.

Cette similarité oblige les États à se reconnaître égaux et légitimes, créant ainsi une nouvelle forme d'identité sociétale.

*By these criteria the defining boundary between international system and society is when units not only recognize each other as being the same type of entity but also are prepared to accord each other equal legal status on that basis*⁵⁷.

Buzan rappelle le cas du Japon, pays qui s'est transformé délibérément à la fin du XIX^e siècle en s'inspirant du modèle européen, afin de jouir des mêmes avantages que les États occidentaux⁵⁸.

C'est donc au moment de la création d'une identité commune à l'intérieur d'un système international qu'apparaît une société internationale. Buzan en fixe le moment en termes plutôt existentiels, qu'il associe à l'apparition de liens contractuels garantissant la reconnaissance mutuelle de la souveraineté étatique de ses unités. Il précise, par la suite, que le type de société peut revêtir diverses formes et n'a pas à inclure la totalité des unités du système⁵⁹.

Buzan propose une genèse théorique de l'avènement d'une société internationale (universelle) dès l'apparition d'un système d'États. Dans un premier temps, l'intensité des

⁵⁵ Barry Buzan, *op. cit.*, p. 344. «Finally, the cultural heterogeneity of global international society of today is evidently a factor making against consensus about its underlying rules and institutions.» Hedley Bull and Adam Watson, (dir.), *op. cit.*, p. 432.

⁵⁶ Barry Buzan, *ibid.*, p. 335.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 345.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 335.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 337.

interactions interétatiques va progressivement – sous l’effet du commerce par exemple –, générer divers types de sociétés culturelles régionales. Dès que ces sociétés et d’autres systèmes s’engagent dans une mécanique de rapprochement, ils fusionnent progressivement pour devenir un système mondial anarchique qui n’est pas encore arrivé à maturité (*immature*). Les interactions entre unités sont motivées par le dilemme de sécurité. Cet environnement engendre alors une dynamique d’équilibre des puissances, qui maintient et reproduit les structures anarchiques du système.

Pour Buzan, ce système, qui n’est pas encore parvenu à maturité (*immature*), peut prendre diverses formes. En s’inspirant de la typologie d’Adam Watson, il les place sur un continuum. La nature des unités varie de l’indépendance totale à une dépendance hiérarchisée, qui se rapproche d’un système impérial. Avec les interactions, une culture contractuelle s’implante progressivement sous l’action du commerce, du transfert de technologie, mais aussi de la guerre, des mécanismes de l’équilibre des puissances ou de l’impérialisme.

C’est dans cet environnement que se met peu à peu en place une forme d’anarchie plus «adulte» (*mature*). Dans ce cadre, les principales unités du système se reconnaissent mutuellement le droit à l’existence. Ce droit prend la forme d’une reconnaissance contractuelle et légale de la souveraineté territoriale. Se crée ainsi une identité commune de nature contractuelle et apparaît alors une société des États⁶⁰.

*To say that a state is sovereign means that it decides for itself how it will cope with internal and external problems. [...] States are alike in the tasks that they face, though not in their ability to perform them*⁶¹.

Buzan met ainsi à profit le concept des unités similaires (*like units*) de Kenneth Waltz et il constate que les frontières entre système et société sont franchies⁶². Cette réciprocité, en plus de générer règles et institutions, témoigne du partage d’une identité. En effet, en se manifestant à l’intérieur d’un environnement antihégémonique et en s’appuyant sur la souveraineté comme lien contractuel, cette similarité permet à un système

⁶⁰ *Ibid.*, p. 345-347.

⁶¹ Kenneth N. Waltz, *op. cit.*, p. 96.

⁶² Barry Buzan, *op. cit.*, p. 335.

international, composé d'États culturellement hétérogènes, de se constituer en société des États.

Tout en conciliant l'École anglaise et le néoréalisme, Buzan établit les conditions pour la présence d'une société des États à l'intérieur d'un système international aux origines multiculturelles, tout en déterminant le moment précis de son apparition.

2.5 L'École anglaise, une approche pertinente en relations internationales

*This fitting together of the English School, structural realism, and regime theory would appear to contain non substantial drawbacks and to offer many advantages in constructing a coherent theoretical foundation for a wide-ranging and policy-relevant agenda*⁶³.

La démonstration de Buzan confirme la pertinence de l'École anglaise comme cadre d'analyse pour comparer les premières sociétés des États du système européen avec celles du système international du XX^e siècle. De plus, cette argumentation constitue une réponse à ceux qui critiquent l'École anglaise pour avoir peu évolué depuis ses premières formulations⁶⁴. Cette formulation renouvelée légitime l'étude des relations internationales au XXI^e siècle, en offrant ainsi l'usage d'une conceptualisation élargie et enrichie. Comme le note, à ce sujet, Tim Dunne:

*[...] the English School finds itself on the right side of the main cleavages in the discipline today: first, it operates with a constructivist meta-theory; second, its understanding of theory is normative all the way down; and third, the agenda which has preoccupied the English School from the late 1950s onward remains relevant to the theory and practice of international relations as the discipline approaches the star of its ninth decade*⁶⁵.

D'autres chercheurs, dont John Meyer, John Boli, George Thomas Francisco Ramirez⁶⁶, ont travaillé, parallèlement à Buzan, sur la notion de culture universelle au sein du système international. Dans le cadre d'une approche que l'on peut appeler «institutionnalisme sociologique», ils tentent de mettre en évidence l'émergence d'une

⁶³ *Ibid.*, p. 352.

⁶⁴ Voir, entre autres, les critiques d'Ole Waever et d'Andrew Hurrels sur l'École anglaise, qui sont brièvement présentées par Buzan, *ibid.*, p. 328.

⁶⁵ Tim Dunne, *op. cit.*, p. 185.

⁶⁶ John W. Meyer, John Boli, George M. Thomas et Francisco O. Ramirez, «World Society and the Nations-State», *American Journal of Sociology*, vol. 103, n° 1, (juillet 1997), p. 144-181.

société mondiale (*world society*), depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale et sa signification pour l'État. Pour eux, contrairement aux réalistes, l'État-nation est plutôt un construit culturel qu'un acteur rationnel⁶⁷. Dans leurs termes:

*[...] world-society models shape nation-state identities, structure, and behaviour via worldwide cultural and associational processes*⁶⁸.

Ces auteurs ont rassemblé nombre d'observations⁶⁹ portant sur les divers processus de socialisation et les interactions entre la société mondiale et ses unités étatiques. Cela leur a permis de montrer l'existence et l'intensification d'une culture uniforme au sein de la communauté internationale. Ils complètent ainsi la démonstration de Buzan:

*In our view, the growing list of perceived «social problems» in the world indicates not the weakness of world-cultural institutions but their strength. [...] A world with so many widely discussed social problems is a world of Durkheimian and Simmelian integration, however much of it seem driven by disintegration tendencies*⁷⁰.

2.6 La société internationale et le système politique mondial

Selon l'École anglaise, et pour Bull plus précisément, tous les bouleversements et les déséquilibres du système international sont occasionnés par diverses dynamiques. La présence d'une société des États ne fait pas disparaître les autres caractéristiques du système, elle s'ajoute et interagit avec ces dernières.

*World order is wider than the international order because to give an account of it we have to deal not only with order among states but also with order on a domestic or municipal scale, provided within particular states, and with order within the wider world political system of which the states system is only part*⁷¹.

Cette entité supranationale, qu'il qualifie de *world politics/global political system*, renferme l'ensemble de toutes les interactions politiques, tant nationales, régionales que supranationales, et met en œuvre un mécanisme d'ordre plus englobant, plus fondamental et primordial que celui d'une société des États. Cet ordre mondial repose sur les humains^{et},

⁶⁷ *Ibid.*, p. 152.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 173.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 148.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 175.

⁷¹ Hedley Bull, *op. cit.*, p. 21.

même s'il se manifestait déjà au XVI^e siècle, il a véritablement pris son envol au XIX^e siècle⁷².

Buzan, quant à lui, discerne un lien entre l'évolution de la société des États et la progression de la mondialisation en termes culturels.

There is [...] a plausible case that world society and international society can only develop hand-in-hand. An international society cannot develop past a fairly primitive level without being supported by the development of elements of 'world' culture at the mass level, and this is true on both the subsystem and global scales. Conversely, a world society cannot emerge unless it is supported by a stable political framework, and the state system remains only candidate for this⁷³.

En effet, pour Buzan, le poids des rapports humains à l'intérieur des sociétés pluralistes n'est pas isolé des types d'interactions de la société internationale. De plus, le développement de cette dernière, dès qu'un certain seuil est atteint, peut être et doit être accompagné de l'émergence d'une société mondiale. Dans les termes de Barry Buzan:

In pluralist societies, mass opinion sets constraints on what kind of foreign policies can be promoted and sustained. In an international system characterized by high interaction capacity and complex interdependence, policies of openness requires public support across a wide range of issues. Only if publics share certain values can such policies be sustained⁷⁴.

Il reconnaît ainsi un lien d'interdépendance entre la nature de l'opinion publique des États pluralistes (au sens sociologique, signifiant la pluralité des opinions dans une société humaine) et le degré d'intégration des États d'un système international dans la société des États.

Barry Buzan fait le lien entre la capacité d'influence de cette variable humaine et le niveau de pluralisme atteint par les unités du système. Selon lui: «There is [...] a plausible case that world society and international society can only develop hand-in-hand⁷⁵.» L'intensité de ce pluralisme serait donc intégrée dans le mécanisme de «maturation». Rappelons que pour Hedly Bull la «maturité» est fonction de l'intensité de la coopération

⁷² *Ibid.*, p. 19-21 et 266-268.

⁷³ B. Buzan, *op. cit.*, p. 340.

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ *Ibid.*

entre les États d'une société internationale. Ainsi, la combinaison de ces deux caractéristiques donnerait éventuellement naissance à la société mondiale décrite par Bull⁷⁶. Cette capacité d'interagir sur les interactions sociétales, au sens où Buzan l'avance, nous permet de la considérer pour notre étude. Compte tenu de la complexité du phénomène que représente l'opinion publique, nous l'intégrerons à la notion de changement que nous avons déjà liée à celle de l'ordre sociétal.

3. L'ordre sociétal et le changement

Ayant établi qu'une société existe à compter du moment où ses unités normalisent leurs rapports en se reconnaissant mutuellement, il s'ensuit que la nature et le maintien de ces relations en deviennent les principaux objets d'étude. Cette approche, malgré la pérennité de l'anarchie, sous-entend l'autorégulation des rapports entre ses membres, que nous associons au concept d'ordre sociétal. C'est donc dans le cadre de ce processus d'interactions que nous observerons aussi la présence et les aspects du changement.

La notion de changement est introduite indirectement par Bull lorsqu'il décrit l'intensité de la coopération interétatique et ses effets sur le système. Ainsi l'intensification et la diffusion des interactions étatiques institutionnalisées, que nous qualifions de progrès sociétal, symbolisent ce processus d'ordre. Selon lui:

*They are [...] an expression of the element of collaboration among states in discharging their political functions - and at the same time a mean of sustaining this collaboration. These institutions serve to symbolise the existence of an international society that is more than the sum of its members*⁷⁷.

Ce progrès sociétal est ainsi lié à la pérennité d'une société des États, laquelle dépend de trois types d'interactions: les activités liées au maintien et à la préservation du système sociétal; la sauvegarde de l'indépendance des États, et les interactions qui assurent la stabilité.

Donc, plus une société des États s'universalise, plus elle offre un environnement sécuritaire pour la promotion des échanges interétatiques, tout en garantissant la survie de

⁷⁶ Hedley Bull, *op. cit.*, p. 268.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 71.

ses membres. Par contre, la nature anarchique du système international a pour conséquence que l'ordre sociétal ne progresse pas de façon linéaire et qu'il peut régresser ou même disparaître⁷⁸.

3.1 La nature dynamique de l'ordre

Hedley Bull conçoit donc le développement d'une société des États comme un processus qui voit l'apparition graduelle de règles de conduite consensuelles. Ces dernières sont établies, rappelons-le, afin de garantir ultimement le maintien d'une société antihégémonique, dont le principe constitutionnel s'articule sur la reconnaissance mutuelle de l'égalité de ses unités. C'est de ce concept égalitariste qu'émerge ce partage d'une conduite consensuelle, provenant de sources légales, morales et coutumières, et de la récurrence des relations entre unités étatiques.

Cette progression dans l'intensité des rapports interétatiques enracine le principe fondateur de la société internationale: la souveraineté. Bull attribue au principe de souveraineté une certaine capacité d'adaptation qui répond au besoin d'ordre et de stabilité requis par les échanges entre unités d'une société des États⁷⁹. C'est aussi la forme que revêt l'ordre qui permet de constater l'émergence et l'évolution du progrès sociétal, étant favorisé, entre autres, par l'intensification d'une coopération multidirectionnelle.

La densité et la variété de cette coopération sont donc associées à un niveau d'ordre sociétal qui se manifeste par la cristallisation des règles dites fondatrices et la multiplication des règles de coexistence. Cet ordre sociétal contribue à intensifier les liens entre les États, tout en déterminant la nature et la forme que le progrès sociétal prendra. Comme le dit Bull:

*Nevertheless, these rules may be said to play a role in relation to international order, in as much as the development of co-operation and consensus among states about these wider goals may be expected to strengthen the framework of coexistence*⁸⁰.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 248.

⁷⁹ Bull consacre une section au maintien de l'ordre dans une société internationale dans *ibid.*, p. 62-71.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 67-68.

3.2 L'institutionnalisation de l'ordre sociétal

Dès que ce type de cohabitation interétatique apparaît, des règles se créent et sont enchâssées dans des institutions. Ces dernières ne sont pas nécessairement des organisations, mais plutôt, dans les termes de Bull, « un ensemble de coutumes et de pratiques visant à atteindre des buts communs »⁸¹.

Bull reconnaît l'existence de cinq types d'institutions: le mécanisme de l'équilibre des puissances; le droit international; la diplomatie; le système de gestion des Grandes puissances, et la guerre.

Il omet dans cette nomenclature la souveraineté, qui est pourtant l'institution fondatrice du système international. Sa liste n'est donc pas exhaustive, même si sa définition se veut inclusive. Bull, rappelons-le, ne s'intéresse qu'aux institutions qui maintiennent et régularisent l'ordre. Il perçoit la souveraineté comme une composante intrinsèque⁸² d'une société plutôt qu'une institution qui contribue à gérer l'ordre sociétal. D'ailleurs, si la souveraineté étatique devait être partagée avec des entités intraétatiques, régionales et mondiales à un tel point qu'elle cesserait de s'appliquer, nous assisterions à l'émergence d'un ordre international néo-médiéval⁸³.

Malgré tout, il attribue à la souveraineté⁸⁴ un rôle déterminant dans la formation des institutions. Comme il le dit lui-même:

*The goal of stability of possession is reflected in international society not only by the recognition by states of one another's property, but more fundamentally in the compact of mutual recognition of sovereignty, in which states accept one another's sphere of jurisdiction*⁸⁵.

Ce n'est qu'au moment où les États s'engagent à respecter mutuellement leur souveraineté et leur indépendance que les rapports interétatiques s'institutionnalisent. Et lorsque la

⁸¹ *Ibid.*, p. 71. Nous reviendrons à la 2^e partie (méthodologie) sur la dimension que Bull accorde au concept d'institution.

⁸² «In structural terms, the modern political system of international society is anarchic, featuring the sovereignty of states as the foundation of societal relations among them.» Barry Buzan, «From international system to international society», *op. cit.*, p. 339.

⁸³ Hedley Bull, *op. cit.*, p. 246.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 17.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 18-19.

souveraineté devient un élément de discorde parmi les membres, elle se retrouve alors au centre des activités de toutes les autres institutions. Pour nous, mieux comprendre le concept de souveraineté est un élément essentiel pour l'étude des origines et de l'avenir de la société internationale.

Ainsi l'analyse de la dynamique de l'ordre, tout en révélant les effets de la coopération sur ses acteurs, laisse apparaître son rôle de catalyseur dans la transformation de l'environnement d'une société des États. Bull souligne le changement institutionnel qui l'accompagne en l'illustrant, entre autres, par le rôle joué par la technologie nucléaire et son corollaire, la dissuasion, dans l'équilibre des puissances pour le maintien de l'ordre international.

*It is clear that in contemporary international politics there does exist a balance of power which fulfils the same functions in relation to international order which it has performed in other periods. [...] The preservation of peace among the major powers by a system in which each threatens to destroy or cripple the civil society of the other, rightly seen as a contemporary form of security through the holding of hostage [...]*⁸⁶

De plus, il illustre bien l'harmonisation des intérêts communs sous l'effet de l'ordre sociétal en constatant l'évolution de la diplomatie:

*Diplomacy is an activity appropriate to the situation in which the states or other political entities concerned are pursuing different interests, but also have some common interests. It is undermined not only by the growth of situations in which states can perceive non common interest, but also by situations in which states regard their interest as being identical*⁸⁷.

Il ajoute aussi à ce processus l'effet produit par l'ordre national sur l'ordre international, surtout en raison du poids de son opinion publique:

*One of this changes, [...] is the political activation of previously inert masses of people in most of the countries of the world, making the public justification or rationalisation of foreign policy mandatory for all governments, to both domestic and international audience*⁸⁸.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 107, 121.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 170.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 169.

Dans une étude plus récente, Bull (avec la collaboration de 21 chercheurs) a mis en évidence le rôle des notions de transformation, de redressement et de continuité lors des périodes d'expansion du système européen⁸⁹. Les auteurs ont établi une similitude dans cette dynamique du processus d'apprentissage⁹⁰ entre les collectivités humaines et les sociétés des États. Pour eux, leur survie est autant tributaire de la nature propre des États que de la structure anarchique des relations qui les animent.

If there are dangers that the new majority of states, as they seek to reform international society to take account of their own interests, might strain its rules and institutions to breaking point, so are there dangers that the European or Western minority might fail to see that it is only by adjustments to change that the international society they created can remain viable⁹¹.

Rappelons que, pour Bull, la société des États n'est qu'une des composantes de la réalité internationale, même si elle y joue un rôle majeur, elle ne peut assujettir les autres éléments.

Because international society is no more than one of the basic elements at work in modern international politics, and is always in competition with the elements of a state of war and of transnational solidarity or conflict, it is always erroneous to interpret international events as if international society were the sole or the dominant element. [...] The element of international society is real, but the elements of a state of war and of transnational loyalties and divisions are real also, and to reify the first element, or to speak as if annulled the second and third, is an illusion⁹².

Il prend soin, néanmoins, d'ajouter qu'une société internationale est plus que la somme de ses membres, reconnaissant le rôle des institutions⁹³. Donc, plus une société des États gagne en maturité (par une coopération accrue se manifestant, entre autres, par une plus grande harmonisation et variété des intérêts communs), plus elle aura d'impact sur ses

⁸⁹ Hedley Bull et Adam Watson (dir.), *The Expansion of International Society*, *op. cit.*

⁹⁰ Le terme "apprentissage", habituellement réservé à décrire le comportement humain, peut porter à confusion, en laissant sous-entendre que l'évolution de la communauté internationale est unilinéaire et progressive. Nous cherchons plutôt à tirer profit de deux aspects qui y sont habituellement associés, soit le rôle joué par les expériences passées et la volonté incessante d'optimiser son rendement. Ce faisant, nous nous éloignons d'une structure déterminante et fixe dans le domaine des relations internationales.

⁹¹ Hedley Bull et Adam Watson, *op. cit.*, p. 435. Certains auteurs classiques, qualifiés de réalistes, reconnaissent aussi aux États un rôle prépondérant sur le système. Raymond Aron affirme: «[...] the principal actors have determined the system more than they have been determined by it.» Raymond Aron, *Peace and War: A Theory of International relations*, 1^{re} édition en 1962, traduit par Richard Howard et Annette Baker Fox, Garden City: Doubleday, 1966, p. 95.

⁹² Hedley Bull, *op. cit.*, p. 49.

⁹³ *Ibid.*, p. 71.

membres et sur le système en général⁹⁴. On verra alors apparaître ce que Bull appelle une culture commune.

Par contre, Bull se distance de l'approche fonctionnaliste, qui conçoit la société comme une entité englobante et unitaire. En effet, l'étude seule des règles et des institutions ne peut rendre compte de l'ensemble des activités du politique au niveau international. Il reconnaît qu'il existe aussi des forces antisociales à l'œuvre, forces qu'une théorie cherchant à mettre en relation tous les événements à l'intérieur d'un cadre sociologique ne peut expliquer. Dans ses termes:

*[...] society is only one of a number of competing elements in the international politics; indeed, the description of it as a society at all conveys only part of the truth*⁹⁵.

3.3 Ajouts théoriques au concept de changement

Cette ambiguïté apparente que nous venons de relever n'altère en rien l'intérêt unique de l'École anglaise pour les besoins de notre recherche. Nous ne cherchons d'ailleurs pas à explorer toutes les facettes du fonctionnement du système international. Il nous faut cependant clarifier certains phénomènes, dont celui du changement et son lien avec le concept de progrès sociétal, ainsi que la nature des effets pervers qu'il engendre pour l'ordre sociétal.

De plus, considérant les similitudes de l'École anglaise avec l'École réaliste, nous tenons à clarifier la nature du changement dans le contexte d'un environnement anarchique. En effet, nous souhaitons concilier la nature progressive d'une société des États avec l'immobilisme apparent des structures anarchiques du système international.

3.3.1 Le progrès sociétal

Rappelons que le progrès sociétal résulte, avant tout, des transformations provenant de l'intensification et de la diffusion de la coopération interétatique, laquelle est stimulée par les mécanismes de l'ordre sociétal. De plus, ce progrès est favorisé par la capacité

⁹⁴ Opinion partagée par Adam Watson, *op. cit.*, p. 14.

⁹⁵ Hedley Bull, *op. cit.*, p. 72.

d'emprunts et de legs entre sociétés⁹⁶ qui se succèdent. C'est une forme de mémoire institutionnelle qui permet à une société de bénéficier des expériences des régimes⁹⁷ qui l'ont précédée. À ces composantes du progrès, s'ajoutent ceux créés par le changement systémique qui sera décrit en détail ultérieurement. Pour l'instant, nous le représentons par le poids des impacts provenant de facteurs exogènes à une société des États. Le progrès sociétal est donc le changement provoqué par des forces tant endogènes qu'exogènes dans une société des États et qui a pour effet de perturber son ordre.

3.3.2 La diversité des États, facteur de transformation

Le progrès sociétal intègre ainsi les effets de la dynamique particulière qui régit les interactions étatiques d'un système antihégémonique. Adam Watson associe ce processus de transformation à la nature différente des unités principales d'un système. Elle a pour effet de hiérarchiser les rapports interétatiques et d'occasionner des comportements unilatéraux qui se manifestent par une propension à l'hégémonie des unités les plus puissantes. Ainsi, un État ou un groupe d'États peut imposer un ordre plus exigeant à l'ensemble d'une société, engendrant une nouvelle dynamique de mutations institutionnelles:

*The gravitational pull towards hegemony, and the ubiquity of some hegemonial authority in societies of independent or quasi-independent state, stands out so clearly from the evidence that the question arises why studies of state systems and political theory underestimate or even ignore it*⁹⁸.

Bull commente les effets de cette hiérarchisation des États en précisant le rôle joué par les Grandes puissances à l'intérieur des mécanismes d'un ordre sociétal:

⁹⁶ Cette mémoire institutionnelle dans une société des États est bien illustrée par Watson: Nevertheless the level of creative statecraft of the European eighteenth century is so outstanding that many concepts and much of its machinery continue transmuted in the present very different global system, and much of the wisdom which was then acquired remains relevant to other international societies including our own. Adam Watson, *op. cit.*, p. 213.

⁹⁷ Le terme "régime" représente l'ensemble des activités liées à la conduite et au maintien d'un ensemble de rapports particuliers qu'entretiennent entre divers acteurs. Il sera presque exclusivement accolé au qualificatif sociétal afin d'englober tous les mécanismes et processus décisionnels liés au maintien de l'ordre. Nous avons emprunté cette définition à Stephen Krasner, *Structural Conflict: The Third World Against Global Liberalism*, San Francisco, University of California Press, 1985, p. 4: « Regimes are principles, norms, rules, and decision-making procedures around which actor expectations converge. [...] Rules and decision-making procedures refer to specific prescriptions for behaviour in clearly defined areas.»

⁹⁸ Adam Watson, *op. cit.*, p. 314.

*The contribution of the great powers to international order derives from the sheer facts of inequality of power as between the states that make up the international system. [...] Because states are grossly unequal in power certain international issues are as a consequence settled, the demands of certain states (weak ones) can in practice be left out of account, the demands of certain other states (strong one) recognised to be the only ones relevant to the issues in hand*⁹⁹.

L'inégalité de puissance et sa répartition entre les États imposent donc une certaine dynamique dans les rapports interétatiques. C'est aussi ce constat qui permet à une société des États de se distinguer des autres, d'avoir sa propre personnalité et surtout d'être en mesure d'imposer un type d'ordre. Ainsi, selon Bull, une société où les unités seraient de capacité égale présenterait un milieu amorphe et incapable de mettre en œuvre une action commune, à moins d'avoir recours à des alliances¹⁰⁰.

Ces États, qui se distinguent par leur ambition hégémonique, agissent par ailleurs selon des normes établies, contribuant ainsi au maintien de l'ordre sociétal. Bull précise aussi que les Grandes puissances qui n'acceptent plus l'ordre international s'en excluent¹⁰¹. Or, selon sa typologie, il ne peut y avoir de société sans la contribution des Grandes puissances.

Cette inégalité entre les États, couplée au concept de Grandes puissances¹⁰², permet de mieux comprendre le passage d'une société des États à une autre ou à son rétablissement. Une telle société peut donc être transformée en modifiant la dynamique des interactions entre les Grandes puissances, tout en maintenant ou en rétablissant l'ordre sociétal.

Un examen historique du XIX^e siècle met bien en lumière ces deux scénarios. La chute de Napoléon et le retour à un ordre européen antihégémonique illustrent le rétablissement d'une dynamique sociétale, après la fin d'une période de turbulences systémiques. De même, l'avènement de l'Allemagne comme Grande puissance et l'apparition d'un nouveau rapport de force au sein de l'Europe démontrent la possibilité de

⁹⁹ Hedley Bull, *The Anarchical Society*, *op. cit.*, p. 199.

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 196.

¹⁰² Paul Kennedy, *Naissance et déclin des grandes puissances*, *op. cit.*, p. 17-28.

transformer une société des États, sans passer par une période de turbulences systémiques¹⁰³.

Aux divers aspects que revêt notre concept de progrès sociétal, ajoutons l'expansion progressive du système westphalien à l'ensemble du globe. Elle fut accompagnée et stimulée par les avancées technologiques de la société européenne. Ce développement de la société européenne ne s'est pas fait sans heurts. Et, de nos jours, l'hégémonie européenne n'est plus exclusive.

In all these areas (the sovereign states, the rules of international law, the procedures and conventions of diplomacy and international organization) [Africa and Asia] have sought to reshape existing rules and institutions to eliminate discrimination against themselves and to assert their own interest forcefully, but all this has been against the background of the strong interest they have perceived in accepting the rules and institutions, not only because of their need to make use of them in their relations with the erstwhile dominant powers, but also because they cannot do without them in their relations with one another¹⁰⁴.

3.3.3 Le concept de désuétude institutionnelle

Le concept de progrès sociétal englobe donc l'ensemble des forces qui agissent pour transformer une société des États, et les mutations qu'elles suscitent. Par contre, ce concept s'accompagne également d'une résistance au changement, que nous appellerons «désuétude institutionnelle». Cette dernière représente le vieillissement des mécanismes de l'ordre sociétal ou leur obsolescence. En effet, les pressions exercées par le progrès sociétal déstabilisent la dynamique interétatique instaurée lors de l'avènement d'un régime sociétal. En transformant l'environnement interétatique, il rend les institutions incapables de répondre aux nouveaux besoins des États, ce qui affaiblit progressivement les mécanismes de l'ordre en place. Ainsi si on ne peut remédier à cette désuétude, les déséquilibres s'accroissent au sein de la société et, éventuellement, généreront une période de turbulences qui a le potentiel de se transformer en turbulences systémiques.

¹⁰³ «[...] les conflits déclarés - la guerre de 1859 entre la France et l'Autriche, ou les guerres de l'unification allemande des années 1860 - restent limités dans le temps et dans l'espace, et même la guerre de Crimée ne peut guère être qualifiée de conflit majeur.» *Ibid.*, p. 180. «Pour reprendre une expression de l'époque. Si l'Europe avait perdu une maîtresse (la France), elle avait gagné un maître. Sous la conduite habile de Bismarck, le système des grandes puissances allait être dominé par l'Allemagne pendant vingt ans.», *ibid.*, p. 225.

¹⁰⁴ Hedley Bull et Adam Watson, *op. cit.*, p. 433-434.

3.3.4 Une hypothèse secondaire

Ce constat nous incite donc à ajouter une hypothèse secondaire aux deux premières hypothèses déjà posées:

Le progrès sociétal, en s'intensifiant, transforme la nature des besoins des États d'une même société et occasionne un processus de désuétude institutionnelle, lequel affaiblit progressivement la légitimité de l'ordre établi.

Cette sous-hypothèse vise à vérifier si le progrès sociétal exerce une pression sur les structures et perturbe la dynamique qui lie les États d'une même société.

4. Le changement et l'anarchie du système international

Comme l'affirme Buzan, plus une société des États est sophistiquée, plus ses interactions seront influencées par des facteurs non étatiques. Il contredit¹⁰⁵, en partie, l'analyse de Bull, en démontrant qu'il existe un lien direct entre la transformation de la société et l'influence des facteurs exogènes. Les structures anarchiques du système international engendreraient des effets variables, lesquels influenceraient la dynamique interne d'une société des États.

Puisque l'École anglaise s'apparente, sur certains points, à l'approche réaliste, il est primordial de concilier le dynamisme d'une société des États et le caractère statique apparent des structures anarchiques.

Even when structures do not change, they are dynamic, not static, in that they alter the behaviour of actors and affect the outcome of their interactions. Given a durable structure, it becomes easy to overlook structural effects because they are repeatedly the same¹⁰⁶.

¹⁰⁵ «There is therefore a plausible case that world society and international society can only develop hand-in-hand. An international society cannot develop past a fairly primitive level without being supported by the development of elements of «world» culture at the mass level, and this is true on both the subsystem and global scale.» Barry Buzan, *op. cit.*, p. 340.

¹⁰⁶ Kenneth N. Waltz, *op. cit.*, p. 69-70.

4.1 L'anarchie

Même si la formation d'une société des États sous-entend des normes consensuelles, cela n'affecte en rien la pérennité des structures anarchiques d'un système international. Nous croyons qu'il est possible d'étudier l'anarchie autrement que sous l'angle d'un état de guerre perpétuel entre les unités du système¹⁰⁷. Wendt fait une brillante analyse de la hiérarchie des conceptions de l'anarchie. Au moyen des approches philosophiques d'Hobbes, de Locke et de Kant, il commente la nature contemporaine des interactions du système international, en présentant l'anarchie sous forme évolutive.

The term anarchy itself makes clear why this must be so: it refers to an absence («without rule»), not a presence; it tells us what there is not, not what there is¹⁰⁸.

L'absence d'autorité centrale dans un système international présuppose que l'anarchie peut revêtir diverses formes, selon la nature des unités. Un environnement anarchique pourrait ainsi varier d'une condition intermittente de guerre à celle d'une paix progressive, selon l'intensité et le type des liens interétatiques¹⁰⁹. Ainsi, ces structures exerceraient des pressions sur les unités, et leur impact serait fonction du degré d'homogénéité entre ces dernières et de leur degré d'intégration sociétale. Barry Buzan arrive à des conclusions similaires¹¹⁰. Ainsi le type d'anarchie prévalant dans un système international dépendrait des liens entre ses unités, donc de la nature du régime sociétal, et du statut des États qui le composent.

Buzan accorde donc à l'anarchie une capacité de transformation: *The international anarchy does not constitute a single form with relatively fixed features, but rather a single condition within which many variations can be arranged¹¹¹*. Il fait intervenir la notion de maturité: *One way of dealing with the complexities of the system approach is to hypothesize*

¹⁰⁷ Alexander Wendt, *Social Theory of International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 246-312.

¹⁰⁸ *Ibid.* p. 309.

¹⁰⁹ Watson conclut que les sociétés internationales qui ont été les plus stables se situaient toutes au centre d'un spectre linéaire, limité à une extrémité par un système impérial et à l'autre par un système anarchique d'unités indépendantes. Adam Watson, *The Evolution of International Society*, *op. cit.*, p. 324.

¹¹⁰ «Kenneth Waltz notwithstanding, the consequences of anarchy vary according to the level and type of interaction in the system.» Barry Buzan, «From international system to international society: structural realism and regime theory meet the English School », *op. cit.*, p. 331.

¹¹¹ Barry Buzan, *People States & Fear: An Agenda for International Security Studies in the Post-Cold War Era*, 2e édition, [1982], Colorado, Lynne Rienner Publishers, Boulder, 1991, p. 174.

*a spectrum of anarchies which can be labelled immature at one end and mature at the other*¹¹². Un système arrivé à maturité serait, en fait, une société internationale des États, où les bénéfices de la coopération interétatique seraient supérieurs à ceux de l'instabilité et des conflits armés générés par les aspirations hégémoniques des unités d'un système immature.

Cette conception pourrait expliquer le constat, toujours valide, voulant que les démocraties ne se font pas la guerre. De plus, elle appuierait les conclusions d'une étude récente¹¹³ qui confirme une forte régression des guerres interétatiques, tout en réaffirmant le lien intrinsèque entre légitimité et souveraineté.

La dynamique de l'ordre sociétal aurait-elle la capacité d'influencer le jeu des structures anarchiques? La logique structurale fonctionnelle énoncée par Stinchcombe, voulant que les conséquences des interactions inter-unités deviennent à leur tour des causes¹¹⁴, pourrait expliquer en partie ces effets variables. Finalement, peut-on envisager ce type de changement sans renier les fondements de l'École néoréaliste?

4.2 La perspective néostructuraliste du changement

Kenneth Waltz concentre ses recherches sur les structures du système qu'il compare à des contraintes plus ou moins souples¹¹⁵ et qui se distinguent par leur régularité. Elles exercent ainsi des pressions indirectes par la socialisation et le maintien de la concurrence entre les unités¹¹⁶. Pour lui, on retrouve les mêmes effets pervers dans tous les types de sociétés internationales, ce qui n'entrave pas le changement à l'intérieur d'un système, qu'il lie à la dynamique interactive entre ses unités et associe à leur socialisation.

Ainsi, les structures du système international agiraient comme un processus socialisant, qui encadreraient et généreraient le comportement des États. À cette dynamique

¹¹² *Ibid.*, p. 175.

¹¹³ Le rapport du Human Security Centre démontre statistiquement que les guerres de type interétatique sont en voie de devenir désuètes. «Wars between countries are more rare than in previous eras and now constitute less than 5% of all armed conflicts. The number of armed conflicts has declined by more than 40% since 1992. The deadliest conflicts (those with 1000 or more battle-deaths) dropped even more dramatically.» Human Security Centre at the University of British Columbia, dans Andrew Mack (dir.), *The Human Security Report 2005*, New York, Oxford University Press, 2005.

¹¹⁴ Waltz introduit la logique de Stinchcombe, afin d'illustrer la dynamique de la socialisation dans un système auquel il ajoute l'effet pervers de la compétitivité interétatique et d'expliquer la nature des processus qui animent le politique au niveau international. Kenneth N. Waltz, *op. cit.*, p. 74.

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 73.

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 74.

Waltz ajoute l'effet d'ordre qui en résulte et le rôle prédominant que les unités les plus performantes jouent dans l'environnement anarchique¹¹⁷. Mais là s'arrête l'analogie avec notre approche. En effet, pour Waltz, les contraintes provoquent toujours les mêmes conséquences, peu importe la nature des entités du système et leur maturité sociétale¹¹⁸.

*Different structures may cause the same outcomes to occur even as units and interactions vary. [...] Structures may determine outcomes aside from changes at the level of the units and aside from the disappearance of some of them and the emergence of other*¹¹⁹.

Contrairement à Waltz et à sa notion de régularité contraignante, nous estimons que la dynamique socialisante de la société internationale exerce aussi des pressions sur la nature oppressante des structures anarchiques. Même si les effets des structures d'un système sur ses unités sont différents, les pressions exercées sont toujours identiques, soit socialisantes et compétitives. Et, comme l'affirme Waltz, ce sont les mêmes pressions que l'on retrouve au sein de toutes les sociétés. Notre intérêt, par contre, porte avant tout sur les formes variées que ces pressions revêtent et le rôle qu'elles exercent sur la nature des relations internationales, malgré les caractéristiques anarchiques et antihégémoniques de leur environnement.

4.3 La nature du changement systémique

Hendrik Spruyt avance une théorie du changement qui met en relief la nature dynamique du système international. Il poursuit indirectement les recherches de Gilpin et de Tilly. Son étude se veut aussi une réponse au structuralisme de Waltz, qui minimise la capacité des unités à générer le changement dans un système international. De plus, pour lui, la souveraineté est un construit social et il lui reconnaît une dynamique liée à la maturité de la société.

¹¹⁷ «Competitive systems are regulated, so to speak, by the “rationality” of the more successful competitors.» *Ibid.*, p. 76.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 80.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 77-78.

Dans son étude¹²⁰ sur la domination de l'État souverain en Europe, Spruyt décrit le parcours non linéaire de son avènement comme entité politique, puis comme principale unité du système. Ce changement, apparu au XVII^e siècle, est le résultat du développement des centres urbains et d'une classe de marchands, ainsi que de l'expansion du commerce (croissance économique) entre les XI^e et XIII^e siècles. En effet, la combinaison de ces facteurs donna naissance à de nouvelles institutions: l'État souverain/territorial, la Cité-État et la Ligue des Cités hanséatiques (association de marchands allemands). C'est finalement le contexte international, dominé par les problèmes endémiques du Saint Empire romain qui créa l'État souverain et lui permit de s'imposer progressivement comme seule entité viable dans le système européen¹²¹.

Selon Spruyt, l'arrivée de l'État territorial eut un impact important sur le développement du système international européen grâce à la souplesse des structures de l'environnement anarchique et l'avènement de la souveraineté¹²². Au moyen d'études de cas couvrant la fin de l'époque médiévale, il démontre que les spécificités systémiques de cette époque s'expliquent en partie par l'absence du concept de souveraineté dans les rapports de ses unités principales. Il en conclut, malgré la pérennité de l'anarchie, que les caractéristiques des unités dominantes sont à même d'imposer leurs propres particularités sur la nature des structures d'un système.

*In essence, the agents that make up the state system thus create a particular structure of interunit behavior. [...] I thus argue that unit change imposes a particular structure on international relations. The structure of the system is also determined by the particular type of unit that dominates the system in a given historical period*¹²³.

Spruyt démontre aussi les limites explicatives du néoréalisme structuraliste. Il conteste, entre autres, la conception de l'anarchie¹²⁴ de Waltz, perçue comme une entité immuable plutôt qu'un construit social.

¹²⁰ Hendrik Spruyt, *The Sovereign State and Its Competitors: An Analysis of System Change*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1994, 288 p.

¹²¹ *Ibid.*

¹²² «Instead it was the concept of sovereignty that altered the structure of the international system by basing political authority on the principle of territorial exclusivity.» *Ibid.*, p. 3.

¹²³ *Ibid.*, p. 17.

¹²⁴ «The enduring anarchic character of international politics accounts for the striking sameness in the quality of international life through the millennia, a statement that will meet with wide assent. [...] The structure of a

Comme nous l'avons déjà souligné, Waltz ne désavoue pas le changement généré par les unités, mais prétend que ses conséquences, même observables, ne viennent en rien perturber l'influence des structures du système. Comme il le dit:

[...] under anarchy only the distribution of capabilities matters for structure of the system. The character of the unit and unit change are thus unimportant for the understanding structure¹²⁵.

Through all of the change of boundaries, of social, economic, and political form, of economic and military activity, the substance and style of international politics remain strikingly constant¹²⁶.

Malgré tout, Waltz reconnaît aux États un certain impact sur le système, lorsqu'il affirme:

I, [...] think of unit level processes as a source both of changes in systems and possible changes of systems, hard though it is to imagine the latter. Neither structure nor units determines outcomes. Each affects the other¹²⁷.

Behaviours and outcomes change as interactions among a system's units become sparser or denser, as alliances shift, as nations adapt their policies to one another. These are changes within the system, and often systems dynamics are identified with, and limited to, such changes. [...] States can more readily change their system than transform it¹²⁸.

Waltz accorde ainsi aux États la capacité d'agir sur le système, lequel, en retour, influe sur le comportement des États. Selon ce constat, Waltz sous-entend que la présence de l'anarchie peut se manifester sous diverses formes dans un même système. En distinguant ainsi la nature des pressions structurelles de la forme qu'elles revêtent, il devient alors plausible de concevoir le changement systémique à l'intérieur de structures anarchiques.

Ainsi, l'antinomie apparente, entre les tenants de la transformation et ceux de la pérennité du *statu quo*, est avant tout d'ordre ontologique, alors qu'empiriquement ces deux

system acts as a constraining and disposing force, and because it does so systems theories explain and predict continuity within a system.» Kenneth N. Waltz, *op. cit.*, p 66, 69.

¹²⁵ Résumé des propos de Waltz en réponse aux critiques de John Ruggie dans Kenneth N. Waltz, «Reflection on Theory of International Politics: A response to my Critics», dans Robert O. Keohane (dir.), *Neorealism and Its Critics*, New York, Columbia University Press, 1986, p. 328-329. La citation est tirée de Hendrik Spruyt, *op. cit.*, p. 12.

¹²⁶ Kenneth N. Waltz, «Reflection...», *op. cit.*, p. 329.

¹²⁷ *Ibid.*, p. 328

¹²⁸ *Ibid.*, p. 342.

perspectives présentent certaines similarités. En effet, tant Waltz que Spruyt reconnaissent le changement mis en œuvre par les unités et leurs interactions à l'intérieur du système, ou lors de son remplacement par un autre type.

4.4 Des structures anarchiques variables

Spruyt introduit une nouvelle dimension à la dynamique de l'anarchie, que Waltz n'aborde pas réellement, soit le lien particulier qui lie la nature de l'unité dominante d'un système à celle de ses structures. Il note en effet: *We forget that the character of the units in the system creates pattern of conduct. [...] I argue that what anarchy means is partially determined by the nature of the unit*¹²⁹.

Il analyse les mécanismes de transformation qui ont permis à l'État souverain de devenir la principale entité du système westphalien. Il étudie, entre autres, l'accroissement du commerce¹³⁰ qui, à compter de la fin du Moyen Âge, nécessite la création de nouvelles coalitions politiques. Ces dernières engendrèrent de nouveaux acteurs étatiques (ou nouvelles institutions, selon les mots de l'auteur). Sous l'effet d'alliances sociales, dictées par l'environnement et la géographie, de nouvelles entités politiques se sont progressivement développées et imposées en transformant le système international¹³¹. Ces acteurs se font aussi concurrence:

*The unit that is best able to capitalize on environmental changes, which caused the search for new forms of organization in the first place, exerts a competitive, market like pressure on the others. This is the first sense in which new units create a different structure*¹³².

Ces interactions firent de l'État souverain la nouvelle entité principale au sein du système européen:

¹²⁹ Hendrik Spruyt, *op. cit.*, p. 193 et voir la note 30 à la p. 264.

¹³⁰ «I contend that the impact of the exogenous variable, trade, led to a variety of social coalitions in Italy, Germany, and France. The different coalitions and bargains between kings, aristocracy, and towns accounts for institutional variations across Europe. [...] Depending on the nature of these coalitions, sovereign states city-leagues, and city-states emerged from feudalism.» *Ibid.*, p. 6.

¹³¹ *Ibid.*, p. 184-185.

¹³² *Ibid.*, p. 15.

In essence, the agents that make up the state system thus create a particular structure of interunit behaviour. [...] I thus argue that unit change impose a particular structure on international relations¹³³.

Historical analysis indicates that institutional evolutions proceed in two stages. In the first stage a dramatic change in the overall environment lead to new political coalitions, such coalitions will favour institutional arrangements that correspond to the coalitions ideological preferences and material interests. In the second stage the different types of institutions exert competitive pressure on each other, and particular arrangements will emerge as more effective and more efficient than other. Some forms of organisation are also more compatible with others and hence become preferred system of rule¹³⁴.

Les travaux de Spruyt montrent qu'une approche systémique ne parvient pas à pleinement expliquer la nature des liens entre les unités. Spruyt fait donc intervenir une variable sociétale, qu'il établit au niveau des communautés humaines. C'est là qu'il situe l'origine du processus de création et de transformation des entités politiques. Ces variables internes, toujours à l'œuvre, témoignent de ces ajustements continuels aux changements et génèrent de nouvelles institutions. Par exemple, l'Union européenne pourrait marquer l'avènement d'un compétiteur à l'État souverain comme future entité dominante de la société internationale¹³⁵.

Les travaux de Spruyt, sans contredire complètement l'approche néostructuraliste, font avancer nos connaissances sur l'origine, la nature et les formes du changement lors du passage de l'époque féodale au système westphalien. Pour lui, cette dynamique de transformation est toujours à l'œuvre et agit non pas de façon progressive, mais en réaction à un environnement en changement constant:

The evolution of the units in the international system should not be perceived as progress but an adaptation to the environmental demands created at specific critical junctures. Although there is selection among the different response to the new environment, this is not to be understood as a teleologically progressive development across different environments. Instead, selection operates only among the synchronically existing alternatives¹³⁶.

¹³³ *Ibid.*, p. 17.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 184.

¹³⁵ *Ibid.*, p. 191.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 186.

4.5 Transformations dans un système international

Cette étude sur les nombreux aspects que revêt le changement serait incomplète sans une typologie qualifiant sa nature et standardisant son emploi. Les travaux de Robert Gilpin¹³⁷ sur les transformations dans un système international, en plus de s'inscrire dans notre cadre théorique, présentent une classification hiérarchisée inclusive.

Sa typologie est construite sur un axe linéaire représentant l'intensité de la transformation dans un système qui varie d'un état de profonde mutation vers celui, plutôt minimal, du réaménagement des rapports entre les membres. Il regroupe ces transformations systémiques sous trois idéaux types, soit: l'avènement d'un nouveau système international, le changement systémique et la transformation des interactions entre les unités d'un même système.

4.5.1 L'avènement d'un nouveau système

L'avènement d'un nouveau système international¹³⁸ entraîne une modification profonde des unités dominantes, occasionnant une réorganisation complète des aspects coûts/bénéfices qui les lient. Gilpin cite l'avènement et le déclin des Cités-États grecques, le déclin de l'État médiéval européen et la domination progressive de l'État moderne européen. Ce faisant, il lie les notions de changements que nous avons introduites selon deux approches. En effet, l'une d'elles correspond au changement de caractère d'un système international selon le néostructuralisme de Waltz, alors que l'autre correspond à l'arrivée en scène d'une nouvelle entité politique principale, conformément à l'approche de Spruyt.

4.5.2 Le changement systémique

Pour Gilpin, cette catégorie concerne la gouvernance du système. Elle se distingue par une profonde modification de la répartition de la puissance entre les principaux acteurs,

¹³⁷ Robert Gilpin, *War and Change in World Politics*, New York, Cambridge University Press, [1983] 1999, 272 p. On associe habituellement Robert Gilpin à l'École néoréaliste, mais l'emploi de variables économiques et le rôle qu'il accorde au calcul des bénéfices des joueurs étatiques dans ses travaux, le rapprochent également du néolibéralisme. Sur cet aspect, voir, entre autres, Richard N. Rosenkrance, «War and Peace», *World Politics*, vol. 55 (octobre 2002), p. 137-138.

¹³⁸ Robert Gilpin, *op.cit.*, p. 41-42.

de leur prestige, et des règles et des droits constitutifs du système. Gilpin reconnaît, par ailleurs, que ces trois types de changement s'opèrent rarement simultanément.

Cette catégorie de changement se distingue donc par la croissance et le déclin des États dominants ou des empires dans un système particulier. Ce changement repose aussi sur l'hypothèse que l'histoire d'un système international est celle de la croissance et du déclin des États dominants qui établissent l'ordre et maintiennent la stabilité de leur système¹³⁹. Cette approche permettra de mieux identifier les périodes de transition entre les divers régimes sociétaux qui se sont succédé depuis l'avènement du système westphalien.

Gilpin précise que le changement systémique s'impose sous deux dynamiques internationales qui représentent les deux principaux courants du changement au sein de la théorie sociale¹⁴⁰.

La première dynamique concerne la transformation révolutionnaire. Son apparition fait suite à un choc, à une cassure dans l'ordre systémique et implique qu'il se matérialise par une période de grands chaos/guerres (ce que nous appelons turbulences systémiques). Dans les termes de Gilpin: *Change is believed to be discontinuous and the consequences of a systemic crisis that can be resolved only by the use of force, because no dominant group gives up its privileges without a struggle*¹⁴¹. L'auteur l'associe à la perspective marxiste/hégélienne du changement.

La deuxième forme apparaît sous les traits d'une continuité évolutive au sein des structures du système existant et se concrétise par des ajustements continuels, qui deviennent des transformations systémiques, que Gilpin attribue à la tradition libérale démocratique et qu'il considère comme la plus fréquente¹⁴². Ainsi, l'ordre westphalien aurait connu plusieurs changements de gouvernance/de régime, à l'intérieur d'un processus progressif de transformation dans ses rapports interunités.

¹³⁹ *Ibid.*, p. 42-43.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 45.

¹⁴¹ *Id.*

¹⁴² *Id.*

4.5.3 La transformation des interactions entre unités d'un système

Pour Gilpin, cette catégorie de changements systémiques¹⁴³ regroupe les dynamiques d'accommodement, lesquelles transforment les rapports dans les divers champs d'activités des États, sans porter atteinte à l'intégrité du système. Ces changements résultent directement de la nature de l'ordre établi par la gouvernance de l'État ou des États dominants. Leurs apparitions indiquent une dynamique de coopération et ne correspondent à aucune transformation dans la hiérarchie des puissances et du prestige du système. Mais Gilpin précise bien que son apparition indique la volonté de certains joueurs étatiques de mettre en œuvre des modifications majeures au sein du système. Elles peuvent donc servir de présages à des changements systémiques.

Conclusion

Au concept de société des États emprunté à l'École anglaise, avec son étude des mécanismes interétatique de l'ordre, nous avons ajouté la notion de coopération, de dynamique du changement, de progrès sociétal, de turbulences systémiques, de désuétude institutionnelle. L'approche sociale de l'École anglaise, tout comme celle des néostructuralistes, nous permettent de mieux comprendre la dynamique de transformation qui s'opère dans un environnement international, sans pour autant nous permettent de qualifier les types de changements qui ont influé sur l'ordre westphalien et produit le système international que nous connaissons. C'est pour cette raison que nous avons introduit la typologie de Robert Gilpin, qui nous permettra d'identifier la transition entre les diverses sociétés westphaliennes.

Il s'agira maintenant, dans la prochaine partie, de développer un idéal type représentant la transformation systémique induite par nos hypothèses dans une société westphalienne, qui facilitera la comparaison des sociétés des États étudiées ainsi que l'évaluation de nos hypothèses. Par la suite, nous introduirons notre méthodologie ainsi que nos outils d'analyse.

¹⁴³ *Ibid.*, p. 43-44.

PARTIE II

Méthodologie et outils de recherche

[...] *without an awareness of the past that generated it, the universal international society of the present can have no meaning*¹.

1. Problématique de recherche

Ce chapitre présente les fondements méthodologiques de notre travail. Il s'agit en particulier de trouver des outils et une démarche permettant d'atteindre l'objectif de la thèse, qui est d'étudier les impacts du changement systémique sur l'ordre d'une société des États, afin de déterminer si ces impacts sont similaires ou différents d'une société westphalienne à l'autre.

Pour cela, nous avons sélectionné trois époques historiques, qui ont connu des turbulences systémiques suivies par le rétablissement d'un nouvel ordre westphalien. Pour chacune de ces périodes, nous dégagerons les causes qui furent à l'origine de l'incapacité de leurs mécanismes d'ordre à intégrer le changement systémique. Nous en profiterons aussi pour analyser la nature des forces qui surent stimuler et transformer ces mécanismes pour un retour à un nouvel ordre sociétal. Nous serons alors en mesure de mieux comprendre les forces antihégémoniques et leur persistance en dépit des transformations systémiques menant d'un régime westphalien à un autre, tout en observant l'apport normatif qui se transmet d'un régime westphalien à un autre. Ces transformations systémiques étant centrales dans ce travail, il convient d'abord d'en comprendre la dynamique.

1.1 Modèle de transformation systémique

Il s'agit ici de présenter un modèle de changement systémique qui sera appliqué tout au long de notre recherche. Nous proposons, dans une perspective idéaltypique, un modèle en cinq étapes. Celles-ci détaillent les hypothèses exposées en introduction et

¹ Hedley Bull et Adam Watson (dir.), *The Expansion of International Society*, New York, Oxford University Press, 1984, p. 9.

prennent en compte la pérennité de l'antihégémonie. Ce modèle se présente de la manière suivante:

1. Période de grandes turbulences systémiques. L'ordre sociétal est rompu entre les unités d'un système.
2. Mise en place ou rétablissement d'un système antihégémonique par la reconnaissance mutuelle d'égalité entre ses principales unités, laquelle revêt la forme de la souveraineté étatique.
3. Élaboration ou rétablissement d'un mécanisme d'ordre sociétal lequel s'organise autour des normes et de l'expérience du système ou de la société des États antérieure.
4. Âge d'or de cette société des États. La coopération interétatique est à son apogée. Le progrès sociétal se manifeste dans l'ensemble des activités humaines et sous diverses formes. Il engendre ainsi une période de changement dans les rapports interétatiques, ce qui a pour effet de diffuser, d'harmoniser et d'intensifier la socialisation dans les collectivités humaines de cette société des États.
5. Apparition du déséquilibre au sein des mécanismes de l'ordre sociétal. Les pressions exercées par le progrès sociétal génèrent graduellement un effet de désuétude institutionnelle à l'intérieur de la dynamique sociétale. Cette dernière ne répond plus aux nouveaux besoins des États de la société, entravant sa nature coopérative et affectant ainsi sa capacité d'harmoniser son ordre. La nature antihégémonique du système s'érode ainsi peu à peu, rendant nécessaire un nouveau consensus, dont l'attente s'accompagne de déséquilibres. C'est l'incapacité d'arriver à ce nouveau contrat sociétal qui engendre la turbulence systémique.

1.1.1 Un environnement itératif

Cette transformation séquentielle s'opère sous l'effet continu des structures anarchiques du système international qui font obstacle à l'hégémonie d'une de ses unités. C'est pourquoi l'interaction entre ces structures et leurs unités est à la source de l'institutionnalisation graduelle de la souveraineté étatique. À son tour, la préservation de l'indépendance et de la souveraineté des États perpétue l'anarchie dans le système international tel que le montre Barry Buzan :

Since the claim of sovereignty automatically denies recognition of any higher political authority, a system of sovereign states is by definition politically structured as an anarchy [...] In the international system, anarchy does not mean the absence of government per se, but rather that government resides in the units of the system. If those units are states, then they will claim sovereignty².

C'est aussi la reconnaissance de cette similarité entre les unités principales d'un système qui donne lieu au rapprochement requis pour l'établissement d'un ordre minimal au sein d'une société des États. Par la suite, les échanges, associés au jeu des variables exogènes à l'ordre sociétal, ont pour effet de générer une codification progressive des rapports interétatiques qui socialisent les membres et engendrent possiblement un phénomène de maturation institutionnelle³. Cette dynamique donne éventuellement naissance à des institutions chargées de la gestion de l'ordre interétatique, tout en contribuant à préserver la nature et l'équilibre du système. Le maintien de cet équilibre, en retour, accentue l'harmonisation des mécanismes de transaction et favorise sa propagation à tous les champs d'activités étatiques.

Cependant, la dynamique de l'ordre est aussi intimement liée à la notion d'instabilité, même dans les sociétés les plus prospères. En effet, elles sont confrontées à un environnement en perpétuelle transformation, occasionnée par la multiplicité et la diversité des interactions entre ses unités. Une inaptitude endémique à satisfaire les nouveaux besoins générés par ces changements se transforme progressivement en désuétude institutionnelle, c'est-à-dire en une incapacité chronique à maintenir l'ordre qui, en s'intensifiant, va entraîner le système vers une période de turbulences. Selon la capacité des institutions à limiter leur perte de légitimité⁴, la société sera en mesure ou non d'éviter une intensification du déséquilibre.

² Buzan conçoit l'anarchie en fonction de la souveraineté étatique. Barry Buzan, *People States & Fears*, op. cit., p. 21.

³ L'avènement du progrès sociétal n'est pas un processus linéaire. Il peut apparaître et éventuellement régresser. Mais il n'en demeure pas moins que c'est la dynamique itérative de la coopération sociétale qui génère éventuellement le progrès sociétal et ses conséquences institutionnelles.

⁴ Ce terme est utilisé selon l'expression de légitimité collective de Gene M. Lyons et Michael Mastanduno: «[...] a political decision that is made in accordance with generally accepted procedures and is consistent with generally accepted norms of behavior.» Gene M. Lyons et Michael Mastanduno (dir.), *Beyond Westphalia: State Sovereignty and International Intervention*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1995, p. 8.

Nous devons aussi inclure, dans notre modèle, la possibilité que la turbulence soit suscitée par des unités qui n'appartiennent pas à la société des États d'un système. En effet, il est concevable que la survie d'un régime sociétal puisse être mise en danger par les ambitions conquérantes d'un autre système ou d'une menace non étatique⁵. Le même constat s'applique aussi si des unités d'un ordre sociétal s'en retirent délibérément, remettant en question sa multipolarité. Il est donc plausible qu'une période de turbulences systémiques émerge sans qu'il y ait une cassure dans la coopération de l'ordre sociétal d'un régime particulier. Par contre, nous retenons de ce scénario qu'il peut être interprété comme une faillite de l'ordre sociétal à prévenir et à accommoder cette situation particulière. Nous traiterons de cet aspect seulement si un tel contexte devait se présenter lors de nos études de cas.

1.2 La dynamique étudiée

Nous nous concentrerons sur l'inaptitude des mécanismes régissant l'ordre sociétal à prévenir les périodes de turbulences systémiques, tout en vérifiant s'il existe un lien entre l'intensification du progrès sociétal et la désuétude institutionnelle. En un mot, le progrès crée-t-il la désuétude? Pour ce faire, notre démarche sera historique et comparative.

2. Une démarche historique et comparative

En acceptant le cadre théorique de l'École anglaise, nous nous engageons dans une démarche sociologique, normative et d'une certaine façon interprétative de l'histoire⁶. Notre analyse historique sera comparative. En effet, notre intention n'est pas de mettre en évidence de nouveaux faits historiques ou de chercher à en tirer de nouvelles interprétations. Notre but, en nous inspirant des auteurs en sociologie historique

⁵ Il s'agit de considérer le XVII^e siècle, alors que la société westphalienne ne constituait qu'un système régional. L'Empire ottoman représentait bien ce type d'entité externe, dont les actions étaient perçues comme une menace systémique externe. De nos jours, Al-Qaeda constitue un bel exemple de menace non étatique qui cherche à renverser le système actuel.

⁶ Tim Dunne met en évidence trois caractéristiques qui sont habituellement associées à une approche historique comparative: « (i) Self-Identification with a Particular Tradition of Enquiry [...] a convergence around a research agenda which sought to enquire into the historical sociology of state systems. [...] (ii) An Interpretive Approach [...] it (English School) remains acutely aware that the practices of the society are threatened by the ever present realities of the "state of war" and global transnational relations. [...] (iii) International Theory as Normative Theory [...] If there is an international society 'there is an order of some kind to be maintained, or even developed. » *op. cit.*, p. 6-9.

comparative, n'est ici que de tirer des trois périodes étudiées les faits pertinents à notre problématique à partir d'un répertoire varié de sources secondaires. Theda Skocpol présente bien les vertus de cette approche:

La tâche de l'historien comparatiste, et l'éventuelle originalité de sa contribution scientifique, ne consiste pas à révéler de nouvelles données sur des aspects particuliers des grandes périodes et des régions qu'il étudie. Il s'agit plutôt pour lui d'établir l'intérêt d'un raisonnement global sur les régularités causales concernant les divers cas historiques et d'en montrer le bien-fondé⁷.

Par ailleurs, nous ne tenons pas à intervenir dans un débat sur l'objectivité scientifique que la méthodologie que nous empruntons apporte à la science⁸. Nous proposons, avant tout, une analyse historique comparative à valeur heuristique⁹.

2.1 L'analyse historique comparative

*Although important problems of analytic procedure and methodology remain, this mode of investigation has reasserted itself at the center of today's social sciences*¹⁰.

Les chercheurs situent ce mode d'analyse au sein des sciences sociales en soulignant son rôle historique et en mettant à profit la nature scientifique des travaux de ses principaux tenants. Le succès des *Origines sociales de la dictature et de la démocratie*, de Barrington Moore en 1966, fut sans doute un moment décisif pour le retour à ce type de démarche historique. Il sut mettre en évidence le potentiel explicatif de cette approche des phénomènes politiques de grande ampleur et la variété de possibilités de recherche qu'elle offre¹¹ et sur laquelle reviennent plusieurs auteurs.

⁷ Theda Skocpol, *États et Révolutions Sociales: La révolution en France, en Russie et en Chine*, traduit de l'américain par Noëlle Burgi, Paris, Fayard, 1985, p. 13.

⁸ « Comparatives historical analysts have found themselves in the thick of these disputes, often allying with scholars identified with related approaches that shared important emphases, such as historical institutionalism or the comparative method tradition. » James Mahoney et Dietrich Rueschemeyer (dir.), *op. cit.*, p. 15.

⁹ Entre autres, Mamoudou Gazibo et Jane Jenson proposent une brève historiographie des principales œuvres qui au cours des 20 dernières années ont su redorer le blason de l'analyse historique comparative, dont les pères fondateurs vécurent au XIX^e siècle. Mamoudou Gazibo et Jane Jenson, *La politique comparée: fondements, enjeux et approches théoriques*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2006, p. 217-237.

¹⁰ James Mahoney et Dietrich Rueschemeyer (dir.), « Achievement and Agendas », dans *Comparative Historical Analysis in the Social Sciences*, New York, Cambridge University Press, 2003, chap. 1, p. 3.

¹¹ *Ibid.*, p. 225.

Selon T. Skocpol, «[...] (*une*) analyse historique comparative – se propose avant tout d’élaborer, d’affiner et de tester des hypothèses causales explicatives d’évènements ou de structures intégrées à des macro-unités comme les États–nations¹²». De même, pour Gazibo et Jenson: «L’analyse historique comparative a comme première caractéristique de s’interroger sur de grandes questions sans nécessairement rechercher de réponses trop générales¹³.» Mahoney et Rueschemeyer décrivent cette méthode de recherche au moyen de trois types d’activités qui doivent s’y retrouver. La conjugaison de ces opérations lui donne son identité propre, tout en la distinguant des autres démarches sociologiques.

We suggest that comparative historical analysis is best considered part of long standing intellectual project oriented toward the explanation of substantively important outcomes. It is defined by a concern with causal analysis, an emphasis on process over time, and the use of systematic and contextualized comparison¹⁴.

2.2 Notre démarche, une analyse historique comparative

Notre démarche est bien celle d’une analyse historique comparative et comporte les trois caractéristiques qui la distinguent des autres approches sociologiques. Elle est construite à partir d’une problématique causale, même si certains travaux associés à l’École anglaise sont qualifiés d’interprétatifs. Pour nous, le changement généré par le progrès sociétal est à l’origine de l’apparition d’une désuétude institutionnelle, dont les effets engendrent une transformation systémique, ce qui est propre à l’analyse historique comparative. En effet, «*in comparative historical studies, the causal argument is central to the analysis; thus, causal propositions are carefully selected and tested rather than introduced ad hoc as incidental parts of an overall narrative*¹⁵».

Pour ce faire, nous étudierons de longues séquences historiques couvrant plusieurs décennies. Les trois études de cas englobent plusieurs régimes sociétaux, de leur mise en place jusqu’à l’apparition d’une période de turbulences systémiques. Nous sommes là également en phase avec les prémisses de l’analyse historique comparative, car selon Mahoney et Rueschemeyer, «[...] *the events that engage comparative historical researchers - such as social revolutions, the commercialization of agriculture, or state formation – are*

¹² Theda Skocpol, *op. cit.*, p. 63.

¹³ Mamoudou Gazibo et Jane Jenson, *op. cit.*, p. 227.

¹⁴ James Mahoney et Dietrich Rueschemeyer, *op. cit.*, p. 6.

¹⁵ *Ibid.*, p. 11.

*not static occurrences taking place at a single, fixed point; rather, they are processes that unfold over time an in time*¹⁶».

En dernier lieu, notre démarche est caractérisée par une comparaison systémique et contextuelle du cycle de transformation des régimes sociétaux des trois longues périodes historiques¹⁷. Malgré les nombreuses disparités entre ces époques et leurs sociétés des États, il est possible d'établir des similarités, considérant qu'elles partagent une même dynamique sociétale animée par la souveraineté étatique. Nous sommes, par ailleurs, conscients des limites explicatives de cette méthodologie.

2.3 Les limites de l'analyse historique comparative

En situant l'analyse historique comparative au centre des grands paradigmes méthodologiques des sciences sociales, Mahoney et Rueschemeyer, entre autres, montrent sa souplesse et sa valeur heuristique. Mais reconnaissant qu'il s'agit d'une méthode qualitative, ils lui attribuent des capacités limitées à établir des liens de causalité, compte tenu du nombre peu élevé de cas qu'elle peut analyser simultanément, comparativement aux approches quantitatives qui bénéficient d'un grand nombre de sujets. Selon Skocpol, «si un énoncé fondé sur deux ou trois cas constitue certainement une généralisation au sens du dictionnaire, au sens méthodologique, il doit normalement en recouvrir un plus grand nombre, c'est-à-dire un échantillon suffisamment vaste pour que l'on puisse utiliser certaines procédures rigoureuses de vérification comme l'analyse statistique¹⁸».

Contrairement aux autres méthodes, ce type d'investigation laisse les questions substantielles déterminer le programme de recherche. Malgré tout, cette méthode permet de mettre à profit divers cadres théoriques, approches et outils de vérification¹⁹. C'est d'ailleurs ce qui lui donne une certaine souplesse, lui permettant de faire le pont entre

¹⁶ *Ibid.*, p. 12.

¹⁷ *Ibid.*, p. 13.

¹⁸ Theda Skocpol citant Harry Eckstein (*Internal War* 1964), *op. cit.*, p. 60. Voir aussi Dietrich Rueschemeyer, dans James Mahoney et Dietrich Rueschemeyer, «Can One or a Few Cases Yield Theoretical Gains?», *op. cit.*, chap. 9, p. 305-336.

¹⁹ James Mahoney et Dietrich Rueschemeyer, *op. cit.*, p. 15-25.

plusieurs courants de pensée. «*At the same time, comparative historical analysts are often well situated to play the role of mediator between rival paradigms*²⁰.»

Par contre, les travaux de Gazibo et de Jenson soulignent bien les faiblesses de cette approche tant au niveau de son épistémologie, de sa méthodologie et de sa valeur heuristique²¹. Pour notre part, répétons-le, nous sommes conscients que les trois périodes étudiées ont connu des contextes très différents et qu'il sera difficile de tenir compte de tous les facteurs et variables qui interagissent. Il faudra donc tenter d'éviter les pièges de l'interprétation historique.

Le plus dur a sans doute été de savoir apprécier ou utiliser à bon escient les contributions de spécialistes en les intégrant à un raisonnement comparatiste cohérent. [...] L'histoire comparative naît de l'interaction entre la théorie et l'histoire. Elle doit contribuer à l'enrichissement de chacun de ces domaines²².

2.4 Les trois époques historiques étudiées

Reste à présenter les raisons méthodologiques qui ont guidé le choix des trois époques historiques, à savoir la guerre de Trente Ans, les guerres napoléoniennes et la Première Guerre mondiale. Quatre considérations furent à l'origine de leur sélection.

1. L'aspect novateur de la souveraineté territoriale. La souveraineté est sans aucun doute le facteur déterminant de la mise en place de la dynamique sociétale. En plus de transformer la nature des relations interétatiques européennes, la souveraineté sera progressivement exportée à d'autres régions et deviendra la principale caractéristique du système international. Son principe d'égalité devait contrer toutes aspirations hégémoniques et garantir la pérennité de l'État. Aussi nous fallait-il pouvoir considérer les aspects que la souveraineté a revêtus au moment de son apparition ainsi que les caractéristiques qui allaient lui permettre de rester la pierre angulaire du système westphalien.

²⁰ *Ibid.*, p. 25.

²¹ Mamoudou Gazibo et Jane Jenson, *op. cit.*, p. 233-234.

²² Thédia Skoepol, *op. cit.*, p. 14.

2. La résilience du système de Westphalie. Malgré les nombreuses périodes de turbulences systémiques, ce système a su dominer les relations internationales depuis 1648. Sa nature antihégémonique et sa gestion de l'ordre sociétal en sont sans doute tributaires. Les périodes sélectionnées devaient mettre en évidence cette résilience, tout en incluant une période de turbulences systémiques, où les ruptures furent les plus profondes, ainsi qu'un retour à un ordre westphalien.

3. L'expansionnisme westphalien. En mettant au centre le principe de l'égalité, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté, le système de Westphalie a insufflé une nouvelle dynamique de coopération qui a transformé les relations interétatiques et créé un effet d'entraînement et d'expansion. Cet effet d'entraînement, relié à la nature propre de l'ordre westphalien, est donc une qualité intrinsèque de son développement et de son internalisation. Il importait donc de s'assurer que cet aspect soit présent.

4. La capacité de gérer collectivement l'ordre sociétal. Nous avons choisi trois époques où diverses communautés internationales d'États, régionales ou internationales, ont développé et géré des dispositifs de sécurité sociétale. Certes, c'est le propre de toutes les sociétés westphaliennes, mais nous voulions pouvoir observer les transformations progressives qui s'opèrent dans les mécanismes d'ordre. Cet effet d'emprunt et d'ajustement, même pour les régimes sociétaux qui furent réinstallés suivant une période de turbulences systémiques, sous-entend des liens de continuité. Il nous importait donc de pouvoir observer ce phénomène dans chacune de nos études de cas.

De plus, ces trois périodes nous permettront d'étudier douze moments historiques du système westphalien. En effet, pour chacune de ces époques, nous observerons et comparerons au moins quatre cycles de transformation: l'intensification de la coopération et ses effets, l'avènement d'une période de turbulences systémiques, le retour de l'antihégémonie et de l'ordre sociétal, et la désuétude progressive de la nouvelle société des États. Nous pourrions alors établir avec plus de rigueur la présence d'un lien de causalité entre le changement et le déséquilibre systémiques, et la nature des rapports qui lient nos concepts de progrès sociétal et de désuétude institutionnelle.

3. Des institutions comme outils d'analyse

La plupart des chercheurs emploient les institutions comme objet analytique, compte tenu de leur nature et de leurs caractéristiques. On peut considérer que:

[...] institutions are the context within which the games of international politics are played. They represent patterned (typical) actions and interactions of states, the norms, rules, and principles that guide (or fail to guide) them, and the major idea and beliefs of a historical era²³.

3.1 Pourquoi des institutions?

Kaveli Jaakko Holsti²⁴ nous propose une démarche qui s'harmonise bien à la nôtre, étant construite sur une dynamique du changement systémique et inspirée des travaux d'Hedley Bull. Pour Holsti, les institutions internationales, en raison de leur nature, sont les plus appropriées pour mesurer le changement systémique et qualifier ses effets sur une longue période de temps²⁵.

Les institutions internationales sont pour lui des indicateurs incontournables du changement. En effet, elles reflètent les normes et les valeurs qui guident les États dans leurs actions, exprimant ainsi les idées majeures et les croyances de leurs époques. En fait, les institutions sont dépositaires des règles essentielles de coexistence entre les États et leur société. Sans leur présence, les relations interétatiques seraient pratiquement impossibles, car tout en régularisant les rapports extranationaux, elles servent d'interface entre les États. Selon Holsti:

They are of primary order. We could not have the free flow of information, goods, money, and travel if states and their societies did not allow them (institutions), or establish certain rules and regulations upon which they are based. [...] Institutions are the permissive contexts of many social transactions. It is not the other way around²⁶.

²³ Kaveli Jaakko Holsti, *Taming the Sovereigns: Institutional Change in International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, p. 18.

²⁴ *Ibid.*, p. 1-27.

²⁵ *Ibid.*, p. 18.

²⁶ *Ibid.*

Il leur attribue, de plus, une grande longévité²⁷, et leur capacité de transformation et d'adaptation les prédispose à survivre aux événements les plus marquants de l'histoire. En fait, pour lui, les institutions ont, entre autres, sans doute plus d'impacts dans notre quotidien que les innovations technologiques. Il soutient ainsi que:

*An international institution comprises, or is indicated by: Patterned practices that are routinized, typical, and recurrent. [...] Institutions are based, usually, on coherent sets of ideas and/or beliefs that describe the needs for the common practices [...] Institutions reflect norms, and they include rules and etiquette*²⁸.

Ajoutons que cette définition s'apparente à celle de Bull²⁹ pour qui une institution est liée au concept de règles communes. Les institutions peuvent ainsi varier d'une règle morale à une loi internationale et prendre plusieurs formes³⁰. De plus, Holsti attribue à l'institution une dimension constructiviste où les idées et les normes jouent un rôle déterminant. Il reconnaît aussi que le développement d'une institution ne se fait pas toujours selon des besoins communs ou en accord avec sa constitution³¹.

Kathleen Thelen, tout en reconnaissant aux institutions leur longévité³², remarque que peu d'attention fut accordée aux causes de leur création et à leurs transformations. Tout en soulignant les divergences d'opinion, et en tirant avantage d'observations empiriques, elle suggère que la trajectoire des transformations fonctionnelles des institutions n'est pas unidirectionnelle. Les acteurs redirigent les fonctions de ces institutions afin de les adapter à un nouveau contexte, leur attribuant ainsi de nouveaux rôles. Ce faisant, Thelen renforce le constat d'Holsti voulant que les institutions représentent bien leur époque³³.

²⁷ Tout comme certains chercheurs néolibéraux le reconnaissent. Entre autres, Robert O. Keohane, *After Hegemony: Cooperation and Discord in the World Political Economy*, Princeton, Princeton University Press, 1984, p. 100.

²⁸ Kaveli Jaakko Holsti, *op. cit.*, p. 21-22.

²⁹ Holsti approuve la définition de l'institution de Bull, en ce qui concerne son association avec les idées, les normes et les pratiques interétatiques, mais émet certaines réserves concernant ses aspects téléologiques. *Ibid.*, p. 21.

³⁰ *Ibid.*, p. 20-21.

³¹ *Ibid.*, p. 21-22.

³² Kathleen Thelen, «How Institution Evolve: Insights from Comparative Historical Analysis», dans James Mahoney et Dietrich Rueschemeyer (dir.), *op. cit.*, p. 208-240.

³³ *Ibid.*, p. 230-231.

3.2 L'École anglaise et les institutions

«By an institution we do not necessarily imply an organisation or administrative machinery, but rather a set of habits and practices shaped toward the realisation of common goal³⁴.» C'est ainsi que H. Bull désigne la nature des activités liées au processus de l'ordre sociétal. Il présente aussi l'État souverain comme étant la principale institution de cet ordre et dont les interactions en deviennent les principaux artisans³⁵. Nous l'avons vu en première partie, Bull regroupe ces interactions sous cinq grandes institutions: l'équilibre des puissances, le droit international, les mécanismes diplomatiques, le jeu des Grandes puissances et la guerre³⁶.

Adam Watson³⁷, tout en partageant cette approche, l'intègre dans une démarche historique, illustrant, entre autres, la disparité de puissance³⁸ entre les États et leurs liens égalitaires. Il observe ainsi quatre types d'activités qui se sont progressivement institutionnalisés, pour s'intensifier et se complexifier au sein des sociétés westphaliennes³⁹:

- a) l'équilibre des puissances, qui prévient l'émergence d'un État hégémonique et circonscrit les agressions illimitées;
- b) le droit international, qui représente la codification des règles de comportement réciproque;
- c) la mise sur pied de congrès internationaux, afin de mettre fin aux principales controverses; et

³⁴ Hedley Bull, *The Anarchical Society*, *op. cit.* p. 71.

³⁵ «In this sense (responsible for performing the functions of helping to make the rules effective) it is the states themselves that are the principal institutions of the society of states.» *Ibid.*, p. 68.

³⁶ *Ibid.*, p. 68-71.

³⁷ Adam Watson, «European International Society and its Expansion», dans Hedley Bull et Adam Watson (dir.), *The Expansion of International Society*, New York, Clarendon, 1984, p. 24-25.

³⁸ Afin d'éviter toutes ambiguïtés sur le concept de puissance, nous retenons, pour l'instant, l'approche de Buzan. Il conçoit la puissance comme une capacité provenant de quatre sources: la puissance attributive (liée à la capacité d'entreprendre, de réaliser), la puissance relationnelle (relative à celle des autres États et qui est à somme nulle), la puissance de contrôle (liée à la capacité de modifier le comportement des autres); et la puissance structurelle (tributaire de la nature du système à l'intérieur duquel les États évoluent). Barry Buzan, «The Theory of Practice of Power in International Relation: Past Future», dans J. V. Cipro (dir.), *The Art of the Feud: Reconceptualizing International Relations*, Westport, Praeger, 2000, p. 47-66.

³⁹ Adam Watson, «European International...», *op. cit.*, p. 24-25.

d) la croissance des pratiques diplomatiques, afin de maintenir un lien constant entre les États et de prévenir la détérioration des relations.

Ces institutions ne diffèrent pas réellement de celles de Bull. Par contre, Watson illustre le jeu constant des équilibres par l'omniprésence du changement et la dynamique générée par l'égalité juridique des États et la disparité de leur puissance relative. En observant la diffusion de cette capacité entre les unités principales d'un système, Watson atteste du rôle prépondérant du concept de puissance dans une dynamique sociétale. Ainsi, pour lui, on ne peut étudier un système international sans faire référence à la propension à l'hégémonie. Pour nos besoins de recherche, cette propension à l'hégémonie doit être étudiée par le biais de l'action des Grandes puissances et par celle de la guerre.

Ayant identifié les institutions qui nous seront utiles comme instrument d'analyse, il nous reste à ajouter un nouvel outil qui nous permettra de comparer les différentes sociétés: la transformation de la souveraineté. En effet, pour nous, la souveraineté représente l'antihégémonie, le fondement d'une société des États. Elle est un indicateur de constance ou de changement entre ces sociétés.

3.3 La souveraineté comme facteur de changement

Certains auteurs se sont attardés plus spécifiquement à l'étude de la souveraineté et à son interaction avec les ambitions des Grandes puissances au sein d'un régime sociétal.

Gene Lyons et Michael Mastanduno⁴⁰, dans leur étude sur la souveraineté et l'interventionnisme international, tirent profit de la typologie des institutions d'Adam Watson. Ils s'interrogent sur la nature des rapports interétatiques, l'associant à la persistance d'une dynamique de changement liée aux grandes périodes de rupture historique⁴¹. Pour eux, les Traités de Westphalie, le Congrès de Vienne, l'avènement de la Société des Nations puis des Nations Unies sont des moments charnières, où l'équilibre antihégémonique établi par la reconnaissance de la souveraineté étatique fut accompagné d'une réforme institutionnelle. Les auteurs font ainsi intervenir, comme variable de

⁴⁰ Gene M. Lyons et Michael Mastanduno, «International Intervention, State Sovereignty, and the Future of International Society», dans Gene M. Lyons et Michael Mastanduno (dir.), *op. cit.*, p. 1-18.

⁴¹ *Ibid.*, p. 6.

changement, les conséquences d'une distribution inégale des ressources entre les États et le rôle prédominant des Grandes puissances sur le maintien de la stabilité dans une société. Selon eux:

*The concept of sovereignty, however, is continually evolving. [...] Ownership is not absolute but is subject to limits on its use and its disposition, limits that, over time, change in accordance with the overarching values of the society in which we live*⁴².

Friedrich Kratochwil⁴³, quant à lui, associe le concept de souveraineté à un construit social. Il établit une analogie entre l'évolution historique de la notion de propriété civile romaine et celle de la souveraineté, attribuant à cette dernière souplesse, complexité et capacité d'adaptation aux valeurs et aux normes présentes.

Reprenant cette idée, Lyons et Mastanduno cherchent à vérifier si l'interventionnisme international⁴⁴ de notre époque, c'est-à-dire le non-respect de la souveraineté territoriale, reflète l'évolution légitime des valeurs de la société internationale, ou plutôt une reformulation des intérêts des Grandes puissances.

Pour sa part, James Gow⁴⁵, dans une analyse de l'offensive de l'OTAN au Kosovo en 1999, présente la souveraineté sous des aspects similaires. Il cherche à démontrer le lien entre les origines de cette guerre et l'avènement d'une révolution dans les affaires internationales. Pour lui, depuis les années 1990, le concept de souveraineté et la nature des menaces à l'ordre international sont en mutation⁴⁶. Ces nouveaux déséquilibres déstabiliseraient les mécanismes régularisant l'ordre sociétal. Gow ajoute que la crise du Kosovo illustre bien l'élargissement du droit naturel à la légitime défense promu par la Charte des Nations unies, ce qui, si tel était le cas, affaiblirait le sacro-saint principe de l'inviolabilité de la souveraineté territoriale. Pour lui, c'est une manifestation directe de pressions exercées en vue de modifier les fondements de la souveraineté, ce qui, en

⁴² *Ibid.*, p.7.

⁴³ Friedrich Kratochwill, «Sovereignty as Dominion: Is there a Right of Humanitarian Interventions?», dans Gene M. Lyons et Michael Mastanduno (dir.), *op. cit.*, p. 21-42.

⁴⁴ «The concern of this volume, however, is not with intervention per se, but with international intervention. International intervention may be understood as the crossing of borders and infringements on sovereignty carried out by, or in the name of, the international community.» *Ibid.*, p. 12.

⁴⁵ James Gow, «A revolution in International Affairs?», *op. cit.*

⁴⁶ *Ibid.*, p. 294.

contrepartie, affaiblit le consensus au sein des mécanismes de la sécurité internationale, ainsi que leur légitimité.

Ces études lient changement systémiques et souveraineté, et confèrent à cette dernière un statut unique d'institution fondatrice et, par le fait même, un rôle pivot dans la nature des rapports interétatiques, ce qui, pour nous, sera fort utile au moment des études comparatives.

La souveraineté comme institution contribuera, entre autres, à mettre en évidence son rôle de pivot dans un régime sociétal. Nous pourrions également évaluer les impacts du progrès sociétal sur les régimes étudiés et mieux définir la désuétude institutionnelle.

3.4 Les Grandes puissances et la guerre comme institutions

Stephen D. Krasner aborde également la notion de puissance entre États et de l'inégalité de sa distribution, constatant ses effets pernicieux sur l'ordre sociétal. Il explique que:

Intervention in the internal affairs of other states has been a pervasive characteristic of the sovereign system from its very beginning. The extent to which such intervention has compromised the autonomy of particular states depends on the distribution of power in the international system. When the distribution of capabilities is highly asymmetrical, the powerful can not only constrain the external options of the weak but may also be able to shape their internal character as well⁴⁷.

Ce faisant, il s'associe au concept de Grande puissance tel que défini par Hedley Bull. Dans ses propres termes: «*A great power [...] is by definition a power that cannot be intervened against.*», tels que rapportés par Lyons et Mastanduno⁴⁸. Bull⁴⁹ reconnaît aussi que sans les Grandes puissances, il serait pratiquement impossible de concevoir une société des États, alors que Lyons et Mastanduno laissent entendre que ces dernières ont la capacité théorique de détruire une telle société. Même si Bull accepte cet argument, il croit, comme nous

⁴⁷ Stephen D. Krasner « Sovereignty and Intervention » dans G. M. Lyons et M. Mastanduno (dir.), *op. cit.*, p. 233-234.

⁴⁸ Gene M. Lyons et Michael Mastanduno, « International Intervention, State Sovereignty, and the Future of International Society », *ibid.*, p. 13-14.

⁴⁹ Bull consacre un chapitre de son ouvrage à l'équilibre des puissances et à son rôle au sein de l'ordre étatique. Hedley Bull, *The Anarchical Society*, *op. cit.*, p. 97-121, 194-222.

l'avons déjà vu, que les Grandes puissances tentent généralement de stabiliser l'ordre. Dès lors qu'elles dérogent à ce principe, elles s'excluent de la société internationale⁵⁰.

Ainsi, l'étude des Grandes puissances comme institution, avec leurs propriétés uniques, leur apport incontournable dans les mécanismes d'ordre sociétal et leur propension à intervenir, devient essentielle. De plus, leur longévité sur la scène internationale ajoute un poids considérable à leurs caractéristiques, tout en se révélant un facteur de continuité lors de la succession de régimes sociétaux. Précisons, toutefois, que les Grandes puissances, dans une perspective systémique, ne sont pas le produit d'une société des États. Elles sont et ont été présentes à titre d'acteurs dominants, sous une forme ou une autre, dans tous les types de systèmes. C'est ce statut particulier qui nous permettra, entre autres, d'observer les interactions internationales en période préwestphalienne ou lors des périodes de turbulences systémiques, lorsque les mécanismes d'ordre d'un régime sociétal sont inexistantes ou inopérants.

Une autre institution s'ajoute à notre grille d'analyse: celle de la guerre. En effet, elle est la manifestation la plus classique et violente de la puissance entre les unités d'un système. Son effet se fait surtout sentir lors des périodes de turbulences systémiques, lorsque l'ordre a cessé de prévaloir et que jouent à plein les mécanismes de l'équilibre des puissances. Ainsi, son étude nous permettra de poursuivre notre observation des forces sociétales qui cherchent à établir ou à rétablir l'ordre antihégémonique, alors que ses institutions sont inexistantes ou ont pratiquement cessé d'opérer.

L'étude de ces deux institutions contribuera aussi à témoigner du changement, tout en révélant les transformations qu'elles subissent en réponse à l'avènement, la continuité et l'internationalisation de la société westphalienne.

3.5 Une typologie fonctionnelle

À partir de ces études, il nous faut regrouper ces institutions à l'intérieur d'une typologie, qui nous permettra de les utiliser dans nos études de cas. Nous nous associons à

⁵⁰ *Ibid.*, p. 196.

celle de Kaveli Holsti⁵¹ qui propose d'évaluer la nature du changement institutionnel sur une durée de plus de trois cents ans. Holsti constate que certaines institutions retenues, malgré leur longévité et leur capacité à se régénérer, disparurent et furent remplacées au cours de la période étudiée. Aussi met-il au point une typologie construite à partir des fonctions que l'on retrouve dans une société des États, plutôt qu'à partir de ses institutions. En procédant ainsi, il se dote d'un outil intemporel qui lui permet d'étudier et de comparer les mêmes fonctions dans diverses formes institutionnelles.

Holsti divise sa typologie en deux grandes familles de fonctions institutionnelles. La première, qualifiée de fondatrice/créatrice, reflète la nature même d'une société des États, sa disparition entraînant la fin du régime sociétal. Comme le dit Holsti: «*Without these foundational institutions and their component principles, political space would be organized on different principles and would feature very different forms*⁵²». Holsti introduit trois types d'institutions qui appartiennent à cette catégorie: la souveraineté, la territorialité et le droit international. Il ajoute cependant que les deux premières pourraient être réunies sous une seule institution⁵³. Pour les besoins de notre recherche et considérant que notre définition de la souveraineté comporte déjà une dimension légale, nous retiendrons que la souveraineté comme institution fondatrice.

La deuxième, dite de fonctions procédurales, renferme toutes les autres institutions. Elle regroupe toutes les pratiques répétitives, les idées et les normes qui définissent et régularisent les diverses interactions entre les acteurs, en un mot la régularisation de l'ordre sociétal. Elles ne sont pas indispensables à la survie de la société internationale comme celles de la fonction fondatrice.

Pour Holsti, «*They are important in helping us describe the essential characteristic of an international system, but they are of secondary significance compared with the foundational institutions*⁵⁴». Il précise, par ailleurs, qu'une fonction particulière pourrait être comblée par diverses institutions selon les contraintes conjoncturelles du régime en place. Holsti regroupe quatre institutions sous cette famille, soit: la diplomatie, le

⁵¹ Kaveli Jaakko Holsti, *Taming the Sovereigns...*, *op. cit.*, p. 1-27.

⁵² *Ibid.*, p. 25.

⁵³ *Ibid.*, p. 26.

⁵⁴ *Id.*

commerce, le colonialisme et la guerre, tout en affirmant que ces catégories ne sont ni exhaustives ni fermées.

3.5.1 Une fonction systémique

Cette approche fonctionnelle répond bien à plusieurs de nos préoccupations de recherche, mais elle s'avère inadaptée pour étudier le système préwestphalien, les interactions de la société westphalienne avec les autres systèmes internationaux avant sa mondialisation, et les périodes de turbulences systémiques durant lesquelles les fonctions procédurales sont pratiquement inexistantes. De plus, le fait d'utiliser les Grandes puissances et la guerre comme institutions semble problématique pour Holsti. En effet, tout en laissant sous-entendre que d'autres institutions procédurales existent, il n'approuve pas certains choix institutionnels de Bull dont l'emploi des Grandes puissances comme institution⁵⁵. À cela s'ajoute la nature de certaines institutions procédurales qui représentent des fonctions, dont la diplomatie et la guerre, qui ne sont pas uniques l'étude d'une société westphalienne. Sans intervenir dans ces débats, nous croyons que l'introduction d'une autre catégorie fonctionnelle, afin de prendre en compte l'existence de fonctions qui ne sont pas uniquement attribuables à une société westphalienne, nous permettra d'éviter cette controverse tout en répondant aux besoins de notre recherche. L'étude des systèmes internationaux devrait nous permettre de transcender un régime sociétal et nous permettre de l'observer à partir d'une perspective systémique⁵⁶.

Il faut donc ajouter une fonction qui n'est pas directement liée à la nature d'une société des États, mais dont les impacts peuvent y être observés. Cette fonction doit donc être représentative de la pérennité des structures du système international, peu importe la forme qu'il revêt. En effet, la nature anarchique du système international implique toujours une dynamique particulière. Nous l'associons à la notion de puissance, que nous ajoutons à la typologie d'Holsti comme une fonction systémique.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 25-26.

⁵⁶ En plus des besoins propres à notre recherche, nous voulons mettre en évidence la nature englobante de l'ordre mondial, selon Bull, «world order», et les effets qu'il exerce sur la société internationale. Certains sont déjà inclus dans le concept de progrès sociétal. Mais, dans le cas des institutions, nous voulions représenter les impacts de celles dont la nature peut influencer une société des États, tant de l'intérieur que l'extérieur.

Pour certains, «[...] la puissance est essentiellement la capacité de la part d'un acteur d'utiliser des ressources physiques, notamment militaires, économiques, financières et commerciales, et morales, surtout diplomatiques, pour obliger un autre acteur à faire quelque chose qu'il ne ferait pas autrement⁵⁷». Par ailleurs, pour d'autres: «The concept and measurement of power, together with the ability of states to translate this power into defined national goals is one of the most fundamental characteristics of realist perspectives⁵⁸».

La puissance systémique se présente donc sous diverses formes/institutions, dont celle de la guerre, et est habituellement pratiquée par les unités principales, dont les Grandes puissances, concepts déjà introduits. Nous ajoutons ainsi une troisième catégorie à la typologie d'Holsti: la fonction systémique de puissance qui regroupera les institutions des Grandes puissances et la guerre. Avec cette catégorie nous disposons ainsi d'outils d'analyse pour tous types de systèmes et de régimes sociétaux, westphaliens ou pas⁵⁹.

3.5.2 Les institutions retenues

Dans le cadre de cette recherche, voici la typologie des fonctions que nous proposons avec les institutions qui seront observées:

1. Fonction systémique de puissance:

a) les Grandes puissances; et,

b) la guerre.

Nous observerons la forme que ces institutions revêtent, ainsi que le rôle qu'elles jouent dans les diverses sociétés étudiées. Elles nous serviront aussi de témoins pour l'époque préwestphalienne ainsi que pour les périodes de turbulences systémiques qui affligèrent le système westphalien.

⁵⁷ Alex Macleod *et al.*, *Relations Internationales: Théories et concepts*, *op. cit.*, p. 203.

⁵⁸ Michael Sheehan, *The Balance of Power: History & Theory*, New York, Routledge, 1996, p. 7.

⁵⁹ Nous serons aussi en mesure de qualifier le degré d'homogénéité que la société internationale a atteint avec le système international.

2. Fonction fondatrice de l'ordre:

a) la souveraineté

Pour nous, la souveraineté est la pierre angulaire du système de Westphalie. En observant son avènement, sa transformation et son rétablissement, nous serons à même de mieux comparer les régimes sociétaux entre eux. Nous avons regroupé les notions de territorialité et de droit international sous ce concept. Pour nous, ces deux aspects ne peuvent être dissociés de la souveraineté et leur présence témoigne, à divers degrés, du niveau d'harmonisation entre les États.

3. Fonction procédurale de l'ordre:

a) Les mécanismes institutionnels de la gestion de l'ordre sociétal. Selon le régime étudié, ils peuvent prendre les formes suivantes:

i) d'une conférence internationale;

ii) du jeu de l'équilibre des puissances;

iii) d'un régime de sécurité; et,

iv) d'institutions particulières.

Ces institutions représentent les fonctions reliées au maintien de l'ordre sociétal. Elles nous permettront d'observer, de qualifier et de comparer les diverses formes des mécanismes d'ordre. L'appellation d'institutions particulières regroupe d'autres interactions institutionnalisées que nous utiliserons au besoin.

3.5.3 Précisions sur l'emploi des institutions retenues

Conformément à l'époque étudiée, nous n'observerons que certaines de ces institutions; au maximum, cinq institutions seront retenues par période, dont nécessairement les Grandes puissances, la guerre et la souveraineté.

À ce stade-ci, il n'est pas nécessaire de décrire en détail chacune des institutions sélectionnées, dans la mesure où nous le ferons dans nos études de cas.

Conclusion

Dans les pages précédentes, nous avons précisé notre problématique en élaborant un modèle type de transformation d'une société des États. Nous avons confirmé la pertinence de l'emploi des institutions comme outil d'analyse. Ces dernières furent identifiées en liant notre cadre théorique à nos besoins de recherche, tout en nous focalisant sur certaines d'entre elles. Nous avons aussi proposé une typologie fonctionnelle qui, en raison de sa flexibilité et surtout son caractère atemporel, nous permettra de présenter nos trois études de cas historiques selon les mêmes critères. Par la suite, elle facilitera leur comparaison, tout en nous permettant de qualifier ce que le changement revêt et impose à son environnement. Nous serons également en mesure de mieux comprendre en quoi la mise en place d'un nouveau régime sociétal s'accompagne de capacités requises pour contrer la désuétude institutionnelle qui mit fin au régime précédent. Ce faisant, nous pourrons observer et confirmer l'existence d'une relation causale entre les concepts de progrès sociétal et de désuétude institutionnelle.

Finalement, en procédant ainsi, nous pourrons dégager certaines similarités entre les effets engendrés par différents régimes sociétaux sur le système international et extrapoler sur la présente société internationale.

PARTIE III

Études de cas

Introduction générale

Dans les chapitres suivants, nous étudierons trois époques qui ont bouleversé le système international tout en contribuant à transformer la société westphalienne. Compte tenu de la richesse et de l'étendue de ces périodes, notre analyse se concentrera sur les séquences d'événements historiques liées à la faillite de l'ordre sociétal et à celles qui favorisèrent son retour. Ces trois études de cas, en plus de nous permettre d'étudier les impacts du progrès sociétal, nous renseigneront sur les similarités du processus de transformation qui les a animés, ainsi que sur celles des institutions qui se mirent en place après les périodes de turbulences systémiques.

Chacune de ces études s'amorcera par un rappel des faits historiques qui influencèrent la dynamique de l'ordre sociétal pour l'ensemble de la période couverte. L'objectif sera de se concentrer sur la nature et les origines du progrès sociétal, ainsi que sur les actions des mécanismes mis en place afin de contrer les déséquilibres engendrés par ce dernier. Nous décrirons aussi les forces à l'œuvre pour le maintien et le retour d'un ordre westphalien, lorsqu'il disparaît. Nous enchaînerons avec l'analyse individuelle des institutions retenues. Entre autres, nous mettrons en évidence le rôle qu'elles ont joué comme outil régulateur dans les mécanismes de l'ordre sociétal, tout en comparant et qualifiant leur efficacité au fur et à mesure que la désuétude institutionnelle s'intensifie.

Chacune de ces études se terminera par un constat sur la validité de nos hypothèses de recherche, ainsi que sur les caractéristiques propres qui distinguèrent les sociétés des États qui y furent étudiés. Ce sont ces mêmes conclusions qui seront comparées entre elles dans la Partie IV.

I. La guerre de Trente Ans et les traités de Westphalie

There can be no doubt that the Peace of Westphalia [...] formally recognised the unrestricted sovereignty of another new political entity, and thus represents a crucial turning point in European history¹.

The Peace of Westphalia helped established the foundational principles of a society of states by defining more clearly the agents that had a right to international representation² [...]

Outre-mer, des expéditions maritimes hollandaises sont lancées vers le Brésil, l'Angola, Ceylan, et transforment le conflit en ce que certains historiens décrivent comme la Première Guerre mondiale³.

Section I: L'avènement de la société westphalienne

1. Contexte historique

Pour plusieurs politologues, les traités de Westphalie de 1648 marquent un nouveau départ dans l'évolution du système européen. En effet, la fin des guerres dites de religion, qui déchirent l'Europe depuis plus de trente ans, est associée à l'avènement de la souveraineté territoriale. Pour Daniel Philpott: «*Yet the 1648 settlement was a watershed because it engraved in Europe first great multilateral treaty the essential ideas of sovereignty⁴*». Pour d'autres, c'est l'instant historique qui allait donner progressivement forme à une nouvelle dynamique entre les États européens⁵, en confirmant la fin du rêve d'un Saint Empire romain et de la dynastie habsbourgeoise.

Il faut reconnaître cependant que, malgré la portée historique que l'on accorde aux Congrès de Westphalie⁶, ils n'apportèrent pas une paix durable et, pour certains auteurs,

¹ Daniel Philpott, *Revolutions in Sovereignty: How Ideas Shaped Modern International Relations*, Princeton, Princeton University Press, 2001, p. 84.

² K. J. Holsti, *Taming the Sovereigns: Institutional Change in International Politics*, *op. cit.*, p. 123.

³ Paul Kennedy, *Naissance et déclin des grandes puissances*, *op. cit.*, p. 71.

⁴ K. J. Holsti, *op. cit.*, p. 42.

⁵ Adam Watson, *The Evolution of International Society*, *op. cit.*, p. 182 et 195.

⁶ «Peace was made at Münster and Osnabrück by a truly European Congress.» wrote the historian E. A. Beller. Such a Congress - abroad multilateral forum of parties - was required by the breadth of the conflict, which had involved many states, and by the scope of the constitutional consensus finally necessary to resolve the war.» Philip Bobbitt, *The Shield of Achilles: War, Peace, And the Course of History*, New York, Anchor Books, 2002, p. 502. Il est utile de rappeler le sens historique du terme Congrès, le *Robert* le présente comme

plutôt qu'un point de rupture, ils s'inscrivent plus dans une continuité historique. Comme le rappelle Philpott: «*Indeed, I do not claim that Westphalia was an instant metamorphosis. Elements of sovereign statehood had been accumulating for three centuries, making Westphalia the consolidation, not the creation "ex nihilo", of the modern system*⁷».

En effet, la guerre de Trente Ans se situe dans une succession de guerres⁸ qui cherchent à mettre fin aux ambitions impériales de la dynastie des Habsbourg. Paul Kennedy rappelle que pratiquement tous les conflits, concernant cette dernière, se transformèrent en crises internationales car « comme à chaque fois que les Habsbourg ont essayé d'affirmer (ou d'étendre) leur autorité, cette tentative oblige ses nombreux rivaux à intervenir pour prévenir un trop grand bouleversement de l'équilibre des forces⁹». Les guerres font rage depuis près d'un siècle et elles culmineront par le traité franco-espagnol des Pyrénées de 1659 et les Traités de la paix du Nord entre 1660 et 1661. Le traité des Pyrénées favorisera la France en limitant les possessions espagnoles en Europe centrale à celles des Pays-Bas, alors que les accords de la paix du Nord permettront de satisfaire, en partie, les ambitions territoriales suédoises, tout en sauvegardant leurs acquis westphaliens¹⁰.

La fin de ces hostilités ne mettra pas un terme aux conflits interétatiques. En effet, la France, depuis près d'un siècle, s'impose et se comporte sur le continent européen comme une Grande puissance et, à compter du milieu du XVII^e siècle, elle cherche à améliorer sa position hégémonique¹¹. Il faudra attendre le début du siècle suivant afin de mettre un terme aux ambitions françaises, avec le règlement de la succession d'Espagne. Les traités d'Utrecht, de Rastadt et de Baden, entre 1713-1714, confirmeront un nouvel

une «Réunion diplomatique où les représentants de plusieurs puissances règlent certaines questions internationales». De nos jours, ce type d'activités est plus représentatif d'une conférence diplomatique.

⁷ Daniel Philpott, *op. cit.*, p. 76-77.

⁸ Bobbitt la qualifie de guerre d'époque, constituée de huit conflits qui se sont succédé : la guerre en Bohême et dans le Palatinat (1618-1623); la guerre des Grisons (1620-1639); la guerre suédo-polonaise (1621-1629); la guerre danoise (1625-1629); la guerre de la succession de Mantoue (1628-1631); la guerre suédoise (1630-1635); la guerre de Smolensk (1632-1634) et la guerre franco-suédoise 1635-1648). Philipp Bobbitt, *op. cit.*, p. 110. D'autres historiens emploient une typologie légèrement différente, mais s'entendent sur le concept de guerres d'époque.

⁹ Paul Kennedy, *op. cit.*, p. 68.

¹⁰ Claire Gantet, *Guerre, paix et construction des États 1618-1714: Nouvelle histoire des relations internationales-2*, France, Éditions du Seuil, coll. «Points Histoire», 2003, p. 140-142; François Lebrun, *L'Europe et le monde: XVI^e; XVII^e; XVIII^e siècle*, troisième édition mise à jour, Paris, Armand Colin, coll. «U», 1987, p. 121-122.

¹¹ *Ibid.*, p 179. Voir aussi Paul Kennedy, *op. cit.*, p. 88 et 90.

équilibre des forces qui dorénavant dépendra du jeu des trois Grandes puissances européennes: l'Autriche, la France et l'Angleterre¹².

1.1 Le Saint Empire romain en déroute

Si les ententes de Westphalie ne mettent pas fin aux hostilités européennes, elles viennent, par contre, confirmer la fin de tout espoir de domination du Saint Empire romain. En effet, le XVI^e siècle, avec ses nombreux conflits régionaux, révèle une Europe politiquement morcelée¹³, dont le renouveau politique, insufflé par la Renaissance¹⁴, bouscule sérieusement les fondations de l'héritage féodal de l'Empire européen. Faut-il rappeler que, depuis la disparition de la dynastie carolingienne, l'Europe n'a jamais connu d'autorité centrale? La tentative de l'empereur du Saint Empire germanique, Charles Quint, d'unifier l'Europe sous un même monarque -- sans doute la plus sérieuse depuis cette époque -- n'a fait qu'attiser les rivalités au sein des prétendants et accélérer l'établissement d'entités nationales et leur homogénéisation¹⁵.

L'abdication de Charles Quint en 1557 et la dissolution de ses possessions non germaniques au profit de son fils, Philippe II d'Espagne, allaient, en fait, concrétiser la fin du rêve impérial. Il faut aussi rappeler que jusqu'à la fin du XVI^e siècle, la fragmentation de l'empire habsbourgeois bénéficiera, entre autres, aux ambitions de la France qui maintiendra un niveau élevé d'hostilité envers l'Espagne, toujours dans un dessein d'améliorer son statut de Grande puissance européenne.

1.2 Une Église qui s'entredéchire

Dans cette Europe politiquement déchirée, la chrétienté demeure le principal facteur d'homogénéité, mais elle aussi, et bien avant la guerre de Trente Ans, montre plusieurs signes de faiblesse. Cette foi rassembleuse qui a été diffusée par une langue commune, le latin, dont l'usage est partagé par la noblesse et l'ensemble des lettrés, perd

¹² François Lebrun, *op. cit.*, p. 190-191.

¹³ Paul Kennedy, *op. cit.*, p. 45.

¹⁴ Jean-Michel Sallmann, *Géopolitique du XVI^e siècle 1490-1618: Nouvelle histoire des relations internationales-1*, France, Éditions du Seuil, coll. Points Histoire, 2003, p. 212; voir aussi François Lebrun, *op. cit.*, p. 40.

¹⁵ Jean-Michel Sallmann, *op. cit.*, p. 211.

progressivement sa suprématie¹⁶. Les réalités nationales embryonnaires, accompagnées par la production, en pleine effervescence, de l'imprimerie de Gutenberg¹⁷, contribuent à la diffusion d'idées nouvelles, tout en promouvant l'établissement des langues vernaculaires. Dès le début du XVI^e siècle, les divisions politiques s'alimentent des nouvelles pratiques religieuses¹⁸.

En effet, une Église affaiblie et fréquemment nourrie par des desseins politiques tarde à contrer l'apparition des doctrines réformistes, lesquelles parviendront à mettre fin à sa domination. C'est dans ce contexte que la réforme luthérienne s'établit progressivement en sol allemand qui, faut-il le rappeler, n'est pas unifié comme la France ou l'Angleterre, accentuant ainsi l'affaiblissement de l'autorité¹⁹ du Saint Empire allemand. Ce dernier regroupe, à cette époque, près de 350 États, formés de royaumes, de principautés ecclésiastiques et laïques, et d'une cinquantaine de villes libres. Ces entités sont regroupées en trois grands collèges formant la Diète germanique, qui, entre autres, désignait l'Empereur du Saint Empire germanique censé la gouverner²⁰.

Dès le milieu du XVI^e siècle, les efforts de l'empereur catholique, souvent sous la forme de confrontations violentes²¹, avec l'appui de la Contre-Réforme issue du Concile de Trente, ne peuvent empêcher plusieurs principautés allemandes et leur population de se convertir à la foi protestante. Une Europe protestante avec ses communautés - luthériennes, calvinistes et anglicanes - allait contribuer à intensifier les antagonismes au sein des territoires germaniques et enflammer pendant plus de trente ans le centre de l'Europe.

Cherchant à limiter la violence issue des antagonismes religieux, l'empereur Charles Quint accepte la cohabitation du catholicisme et du luthéranisme avec la paix

¹⁶ François Lebrun, *op. cit.*, p. 14.

¹⁷ *Ibid.*, p. 42.

¹⁸ *Ibid.*, p. 59.

¹⁹ «Pourtant, la diffusion de la Réforme ne pouvait pas ne pas avoir de conséquences politiques. Elle sert tout d'abord à réaffirmer le sentiment national allemand face à l'autorité romaine.» *Ibid.*, p. 226.

²⁰ Voir, entre autres: Carl Grimberg, *Les grandes découvertes et les réformes*, Stockholm, Éditions Gérard & C^o, Verviers, coll. «Marabout Université», 1964, vol. 6, p. 119-122; et François Lebrun, *op. cit.*, p. 16.

²¹ «La révolte de Franz von Sickingen et des chevaliers rhénans (1522-1523), la terrible guerre des Paysans (1525), la formation de la ligue de Smalkade (1531), la guerre que mènent l'empereur et les princes catholiques contre les princes luthériens (1531-1547) sont les principaux épisodes de cette crise qui, de religieuse, est devenue sociale et politique.» François Lebrun, *op. cit.*, p. 70.

d'Augsbourg²² de 1555, à l'intérieur du Saint Empire germanique. Cette entente venait ainsi confirmer, à toutes fins utiles, l'incapacité de l'autorité impériale d'imposer sa volonté sur l'ensemble de ses principautés, leur reconnaissant ainsi une certaine souveraineté. Le traité d'Augsbourg du Reichstag révèle aussi un mécanisme de gouvernance lourd, qui ressemble plus à celui d'une fédération affaiblie, dont la désuétude annonce une cohabitation difficile entre ses nombreuses entités disparates²³.

1.3 Westphalie, point de départ d'une nouvelle Europe

Les traités de Münster et d'Osnabrück (qui seront connus plus tard sous le vocable de Traités de Westphalie) ne reprennent-ils pas le concept de *cujus regio, ejus religio* (tel prince, telle religion)²⁴ de la paix d'Augsbourg du siècle précédent? Ainsi, la guerre de Trente Ans ne serait pas réellement le fait historique qui marqua la fin du Saint Empire romain. Pourquoi attribuer à ces traités tout ce poids? En effet, pourquoi choisir le XVII^e siècle plutôt que le XVI^e siècle? La conjoncture du XVI^e siècle est pourtant à l'origine de processus de transformations, dont certaines se concrétiseront à la fin de la guerre de Trente Ans. D'ailleurs, ces traités furent loin d'avoir, pour ses artisans, l'importance²⁵ que les analystes du XX^e siècle semblent lui accorder. Les gains attribués aux Traités de Westphalie ne se manifesteront, en partie, que plusieurs dizaines d'années plus tard, si ce n'est qu'ils imposent finalement au Saint Empire germanique une cohabitation religieuse pacifique et un accommodement pour la succession des propriétés religieuses²⁶. Selon Henri Bogdan: «La guerre de Trente Ans et les traités de Westphalie ont accéléré le processus en cours qui devait aboutir à la naissance de l'État moderne. Comme l'a

²² Elle se révéla être un compromis circonstanciel qui n'empêcha pas la sécularisation des biens catholiques, s'avérant, entre autres, une source de dissensions lors des successions entre princes de confessions différentes. Voir Jean-Michel Sallmann, *op. cit.*, p. 235; Henry Bogdan, *La guerre de Trente Ans 1618-1648*, Paris, Éditions Perrin, coll. tempus, 2006, p. 23-26. ; François Lebrun, *op. cit.*, p. 57-59.

²³ Deutscher Bundestag, Verwaltung Presse, Ed., *Interrogeons l'Histoire de l'Allemagne*, exposition d'histoire dans l'édifice du Reichstag, Berlin, organisée par le Bundestag, Bonn Dt. Bundestag, Verwaltung Presse, 1984, p. 27.

²⁴ Jean-Michel Sallmann, *op. cit.*, p. 235.

²⁵ En effet, l'Espagne se retire des Traités dès mai 1648, les Anglais n'y participent pas, et la crise ne concerne guère la Pologne et la Moscovie. L'apport de la France n'est pas axé sur un règlement de paix; celle-ci cherche plutôt à améliorer sa position stratégique sur l'échiquier européen; quant à la diplomatie papale, pourtant à l'origine des négociations, elle désavoue l'entente religieuse. Claire Gantet, *op. cit.*, p. 136.

²⁶ *Ibid.*, p. 137-138.

remarqué Pierre Chaunu, le XVII^e siècle fut "funeste aux empires archaïques". Le Saint Empire en témoigne qui achève sa décomposition pendant la guerre de Trente Ans²⁷».

Il faut reconnaître, par ailleurs, que l'étude de cette période de turbulences met bien en évidence la dynamique progressive du progrès sociétal et la difficulté de faire porter à un facteur précis, un évènement particulier, l'avènement d'un nouveau système. Il est, par ailleurs, évident que le règlement de la guerre de Trente Ans marque un tournant dans le devenir de l'Europe moderne. En effet, le Congrès de Westphalie ne marquerait pas réellement l'introduction d'une société des États, comme décrite dans notre cadre théorique. On pourrait plutôt qualifier l'Europe du XVII^e siècle de système anarchique doté d'une culture commune. Il est caractérisé par des conflits fratricides entre héritiers de la noblesse féodale, qui font apparaître des frontières nationales et revêtent progressivement la forme d'une souveraineté territoriale. De plus, les plus puissants d'entre eux sont engagés dans une course d'influence pour accroître leur statut, tout en cherchant à contrer les desseins hégémoniques de leurs rivaux sur l'échiquier européen²⁸. C'est d'ailleurs cette quête qui maintiendra un environnement antihégémonique, favorisant graduellement la suprématie de certaines entités territoriales²⁹ avec leur statut d'égalité légale. Voilà pourquoi, selon nous, les Traités de Westphalie se distinguent des traités précédents.

2. Faits marquants et principales caractéristiques de cette période

2.1 La guerre de Trente Ans

L'autorité centrale du Saint Empire germanique est, en ce début de XVII^e siècle, affaiblie et elle doit de plus en plus tenir compte des sensibilités et des ambitions de ses principautés les plus puissantes. Le système de diètes germaniques, hérité du Moyen Âge, est lourd et de moins en moins efficace.

²⁷ Henry Bogdan, *op. cit.*, p. 281.

²⁸ Le Traité d'Utrecht de 1713, soixante-cinq ans plus tard, mettra un terme définitif aux ambitions françaises en rétablissant l'esprit de Westphalie, ainsi qu'un nouvel équilibre des puissances, en opposant dorénavant à la France, l'Angleterre et une Autriche revitalisée. Voir Claire Gantet, *op. cit.*, p. 142-154; Jean-Pierre Bois, *De la paix des rois à l'ordre des empereurs: 1714-1815*, France, Édition du Seuil, coll. «Points Histoire», 2003, p. 16-27; Philip Bobbitt, *op. cit.*, p. 125.

²⁹ Paul Kennedy, *op. cit.*, p. 102.

La paix d'Augsbourg de 1555 n'a pas empêché la sécularisation des biens de l'Église³⁰, et malgré une certaine cohabitation religieuse, elle s'est transformée en un facteur d'instabilité croissante. Entre autres, ce traité ne concerne que le luthéranisme et depuis, sa reconnaissance est devenue un facteur de discrimination au sein de la noblesse, divisant les familles. Selon le concept de *cujus regio, ejus religio* (tel prince, telle religion), les successions à l'intérieur des diverses principautés revêtent des aspects politiques et économiques, lorsqu'elles impliquent un changement de confession. Les conflits enflamment les communautés et leurs règlements alimentent l'antagonisme politique en affaiblissant l'autorité centrale catholique et en transformant la dynamique interne de l'empire.

Dès 1608, les tensions entre princes protestants et catholiques au sein de l'Empire sont vives et résultent en un regroupement des protestants sous l'Union évangélique, lequel est suivi, l'année suivante, par celui des catholiques sous la Ligue pour la défense de la religion. Jusqu'en 1614, année où l'autorité impériale impose un compromis acceptable³¹, les deux alliances s'affronteront violemment afin de tirer avantage des successions princières. Cet épisode, marqué aussi par l'intervention de puissances étrangères, constitue l'archétype des conflits qui ravageront principalement les territoires du Saint Empire germanique³² dans les années à venir.

En Bohême, en 1618, après des incidents confessionnels favorisant les catholiques, les autorités protestantes s'emparent du pouvoir, défiant l'autorité du futur empereur et usurpant son titre de roi de Bohême. C'est ainsi que le couronnement de Ferdinand II à la tête du Saint Empire, en 1619, marque le début des hostilités en sol bohémien; ces dernières allaient durer trente ans. Deux ans plus tard, le nouvel empereur défait l'autorité protestante en Bohême. Il s'ensuivit une répression religieuse, défiant les acquis des autres confessions, et renforçant l'autorité impériale sur l'ensemble du territoire. En déstabilisant ainsi l'équilibre du pouvoir en Europe centrale, les ambitions du nouvel empereur alarment les puissances voisines.

³⁰ Henry Bogdan, *op. cit.*, p. 28-29.

³¹ *Ibid.*, p. 39.

³² *Ibid.*, p. 33-43.

À compter de 1624, la guerre enflamme graduellement l'ensemble des Grandes puissances continentales sur la scène européenne. En 1635, elle culminera en une guerre moderne où s'opposent dorénavant des enjeux nationaux entre souverains catholiques, le Roi Très-Chrétien (France) et le Roi Catholique (terme associé à la monarchie espagnole, à laquelle l'empereur autrichien est directement lié)³³. Les alliances bilatérales et multilatérales entre la France, le Danemark, la Suède, les Provinces-Unies (la Hollande), l'Angleterre et les princes protestants se forment progressivement, malgré le caractère religieux du conflit³⁴. Ces alliances cherchent à contrer les Habsbourg d'Autriche et d'Espagne, au fur et à mesure que les armées de Ferdinand II accumulent les victoires contre l'Union évangélique³⁵. S'ensuit alors une cascade d'événements:

- le roi du Danemark est vaincu en 1626;
- le Danemark, avec le traité de Lübeck de 1629, renonce à s'ingérer dans les affaires allemandes;
- l'édit de restitution, promulgué la même année par l'empereur autrichien, exige la restitution de tous les biens sécularisés par les protestants depuis 1552. Ceci ravivera les confrontations à l'intérieur de l'Empire et augmentera les appréhensions envers les intentions hégémoniques de Ferdinand II;
- entre 1631 et 1635, le roi de Suède décide de contrer les ambitions de l'empereur;
- et
- la France intervient militairement pour empêcher la suprématie des troupes impériales entre 1635-1648.

Dès 1642, on discute d'un Congrès pour établir une paix définitive en sol allemand. Malgré l'essoufflement des belligérants, les premières délégations ne seront en place que deux ans plus tard et les traités mettant fin au conflit ne seront signés qu'en octobre 1648. Entre-temps, les belligérants chercheront à améliorer leur position de négociation. Les derniers affrontements auront lieu à Prague, les troupes sous contrôle suédois assiégeant et saccageant la ville depuis l'été 1647³⁶.

³³ *Ibid.*, p. 185.

³⁴ *Ibid.*, p. 107-108.

³⁵ François Lebrun, *op. cit.*, p. 111-119.

³⁶ Henry Bogdan, *op. cit.*, p. 244.

2.2 Le Congrès de Westphalie 1644-1648

Certains historiens décrivent le Congrès de Westphalie comme le premier congrès européen de paix³⁷ et le perçoivent comme la première charte européenne fondée sur l'antihégémonie étatique³⁸. Il prit place après les ententes préliminaires de Hambourg de 1643, entre la France, la Suède et le Saint Empire germanique. Les négociations furent conduites simultanément à Münster, où les représentants protestants allemands de l'empereur et de la Suède siégeaient, et à Osnabrück, où les délégations catholiques et celles d'autres pays européens, non impliqués dans les conflits, se réunirent. Seuls la Russie, l'Empire ottoman et l'Angleterre n'y participeront pas³⁹. Ainsi, «les deux petites villes accueillent pendant au moins trois ans les délégués de 16 États, de 140 principautés ou villes d'Empire, de 38 principautés ou villes observatrices et de nombreux émissaires suivis de leurs suites⁴⁰».

Les ententes de Westphalie constituent avant tout un remaniement des frontières de l'Europe centrale⁴¹. Elles résultèrent en un ensemble de traités variés, dont la conséquence principale fut d'affaiblir la Diète de l'Empire allemand, tout en reconnaissant la souveraineté des entités germaniques. On peut diviser ces traités en ententes bilatérales, multilatérales et ententes multilatérales internes du Saint Empire:

1. Les ententes bilatérales:

- a) les Provinces-Unies (les provinces protestantes de Hollande)⁴² sont reconnues indépendantes par l'Espagne en janvier 1648;
- b) la France signe, en octobre 1648, le traité de paix avec l'empereur autrichien en retour de territoires frontaliers, dont l'Alsace méridionale; et

³⁷ Voir Claire Gantet, *op. cit.*, p. 134.

³⁸ Adam Watson, *op. cit.*, p. 182.

³⁹ Henry Bogdan, *op. cit.*, p. 247.

⁴⁰ Claire Gantet, *op. cit.*, p. 135.

⁴¹ Henry Bogdan, *op. cit.*, p. 255.

⁴² *Ibid.*, p. 284.

c) la Suède signe, en octobre 1648, le traité de paix avec l'empereur autrichien en retour de territoires allemands, dont la Poméranie occidentale.

2. Les ententes multilatérales:

a) Un décret de l'empereur, promulgué le 14 mai 1647, reconnaît l'indépendance de la Confédération helvétique et est entériné par tous les participants du Congrès⁴³. Il proclame aussi la liberté de navigation sur le Rhin⁴⁴; et

b) La France et la Suède, en octobre 1648, deviennent garantes officielles des libertés germaniques, ce qui leur donne le droit d'intervenir dans les affaires germaniques⁴⁵. En effet, les possessions territoriales acquises par la Suède lui donneront accès à la Diète de l'Empire. Par contre, celles acquises par la France étaient souveraines et donc indépendantes de la Diète, ce qui empêchait la France de siéger officiellement à la Diète de l'Empire.

3. Ententes multilatérales internes du Saint Empire:

a) dès 1643, les princes allemands demandent le droit de participer au Congrès de Westphalie et ont le choix du lieu⁴⁶;

b) pour plusieurs juristes allemands, ces traités représentent la création de l'État allemand et la fin des ambitions monarchiques de l'empereur. «La *constitutio westphalica* redéfinissait les relations entre l'empereur et les princes à l'intérieur de l'Empire⁴⁷.»;

c) dorénavant, la Diète imposera à l'empereur des limites à son autorité. Rappelons que l'Empire est alors composé de près de 250 unités territoriales, dont 8 électors,

⁴³ *Ibid.*, p. 252.

⁴⁴ Claire Gantet, *op. cit.*, p. 137.

⁴⁵ Voir Henry Bogdan, *op. cit.*, p. 249, 251, 256 et 263; François Lebrun, *op. cit.*, p. 120.

⁴⁶ Henry Bogdan, *op. cit.*, p. 222

⁴⁷ *Ibid.*, p. 263.

de 69 principautés ecclésiastiques, d'une centaine de principautés laïques et d'une soixantaine de villes libres⁴⁸;

d) les problèmes territoriaux entre les princes de l'Empire sont réglés⁴⁹; et

e) les articles 64 et 65 du traité de Münster reconnaissent aux princes allemands le droit de «*Landeshoheit*» (droit de conclure, entre eux et avec les puissances étrangères, des traités pour leur survie et sécurité réciproques de leur territoire)⁵⁰.

Le règlement de la question religieuse établit la séparation de l'Église et de l'État, en reconnaissant la légalité et la légitimité des différentes confessions chrétiennes. De plus, les principes de la paix d'Augsbourg («tel prince, telle religion») sont rétablis, l'édit sur la restitution des biens religieux de 1629 devient caduc et est accompagné d'un mécanisme pour gérer les rétrocessions et les successions. Les traités de 1648 innovent en attribuant au calvinisme le même statut légal qu'au luthéranisme, et en accordant, à toutes fins utiles, l'égalité des droits de pratique religieuse des individus. «[...] le droit de commercer et d'appartenir à une corporation et le droit d'utiliser les hôpitaux et les cimetières — à tous ceux qui pratiquent une religion autre que celle du prince⁵¹». Il fut aussi convenu que pour tous différends confessionnels, la Diète serait scindée en deux afin de mieux représenter les intérêts des confessions.

Section 2: Analyse institutionnelle

Quatre institutions seront analysées ici, soit les Grandes puissances et la guerre (fonctions systémiques), la souveraineté (fonction fondatrice) et la gestion de l'ordre avec le mode de conférence internationale (fonction procédurale). Mais, avant tout, nous commenterons la présence d'une société des États lors de cette époque des guerres de religion. Nous poursuivrons en vérifiant si notre notion de progrès sociétal s'applique à la conjoncture politique de cette période, et si un lien peut être établi entre ces décennies de période de turbulences systémiques et notre concept de désuétude institutionnelle.

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ *Ibid.*, p. 261.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 264.

⁵¹ *Ibid.*, p. 265.

3. La naissance de la société westphalienne

3.1 L'Europe avant et après les traités de Westphalie: sociétés des États?

L'Europe d'avant les traités de Westphalie ne constitue pas une société des États telle que nous l'avons établie, puisque nous sommes loin d'un système où toutes les unités territoriales, que nous associons à un État, se reconnaissent comme légalement égales et partagent volontairement les mêmes mécanismes d'ordre. Les rapports entre ces États sont avant tout gouvernés par des Grandes puissances monarchiques, imprégnées d'un héritage féodal, et dont les ambitions sont souvent à la source des guerres qui y font rage. L'Europe du début du XVII^e siècle nous apparaît plutôt comme un système antihégémonique en transition⁵², composé d'États aux statuts différents⁵³, même si nous constatons qu'elle comporte plusieurs des caractéristiques d'une société des États. En effet, ces États sont liés par une histoire et une culture communes, un environnement antihégémonique, ainsi que par un mode commun de règlement des conflits. De plus, la nature même du système européen est animée par une dynamique de transformation qui influence l'ensemble des interactions des États.

Au lendemain des conférences de Westphalie, même si les desseins de reconstituer un empire sont définitivement mis en échec, il n'en demeure pas moins que cette conjoncture est plus redevable au concept de raison d'État qu'à une volonté commune d'établir un environnement égalitaire, comme le montre Henri Kissinger:

Raison d'état asserted that the wellbeing of the state justified whatever means were employed to further it; the national interest supplanted the medieval notion of a universal morality. The balance of power replaced the nostalgia for universal

⁵² «The Westphalian settlement was the charter of a Europe permanently organized on an anti-hegemonial principle.» Adam Watson, *The Evolution of International Society*, *op. cit.*, p. 182. Voir aussi Hedley Bull, *The Anarchical Society*, *op. cit.*, p. 39-40.

⁵³ «The medieval realms and Renaissance 'statos' of Christendom had now become a hierarchy of constituted states, which we can divide into three classes.» Adam Watson, *op. cit.*, p. 187. Il les introduit sous les catégories suivantes : les États souverains, dont le statut était universellement reconnu; les États indépendants, au statut ambigu, jouissaient d'une souveraineté partagée. Entre autres, les États germaniques étaient pratiquement souverains, mais ils perdaient une partie de leur autonomie politique, d'une perspective juridique, lorsque regroupés sous la Diète germanique; finalement, les unités étatiques dont le statut d'autonomie dépendait totalement d'un autre État. Watson y regroupait les colonies du Nouveau Monde et certains États européens, dont les Pays-Bas espagnols et quelques États italiens ainsi que de la région de la mer Baltique.

*monarchy with the consolation that each state, in pursuing its own selfish interests, would somehow contribute to the safety and the progress of all others*⁵⁴.

Par exemple, la monarchie française voulait affaiblir la maison des Habsbourg afin de devenir la puissance européenne hégémonique. Comme l'explique encore Kissinger:

*Richelieu's objective was to end what he considered the encirclement of France, to exhaust the Habsburgs, and to prevent the emergence of a major power on the borders of France – especially the German border. [...] In this manner, France became the dominant country in Europe and vastly expanded its territory*⁵⁵.

En dépit de la nature transitoire du système européen, les conférences de Westphalie deviennent l'instance suprême en matière de légalité et de légitimité interétatiques. Pour la première fois, on attribuait au consensus obtenu par un regroupement d'États, les plus puissants et représentatifs de l'Europe, une autorité légale et morale supérieure à celle des empereurs et du pape. Les traités de Westphalie devinrent pratiquement des articles d'un code sociétal. Ils officialisèrent, entre autres, la souveraineté de certains États, comme ce fut le cas des Cantons suisses qui, malgré leur neutralité lors de la guerre de Trente Ans, en profitèrent pour faire reconnaître leur autonomie et affirmer leur souveraineté territoriale. Ces États reconnaissaient ainsi la supériorité de ce type de conférences multinationales sur les pratiques bilatérales⁵⁶.

De plus, ces proclamations multilatérales innovaient puisqu'elles établissaient un constat de similarité légale entre ses signataires, marquant ainsi l'inauguration d'un mécanisme d'ordre sociétal européen et la fin d'un environnement hiérarchisé, du moins entre les Grandes puissances. Dorénavant, lorsque l'ensemble du système sera enflammé et qu'aucun État ne sera en mesure d'établir sa suprématie, les pratiques de Westphalie seront réutilisées⁵⁷.

⁵⁴ Henry Kissinger, *Diplomacy*, *op. cit.*, p. 58.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 62 et 65.

⁵⁶ Henry Bogdan, *op. cit.*, p. 253. Ce fut aussi le cas des Provinces-Unies (Hollande) qui participèrent aux hostilités, et dont le traité de Munster reconnut l'indépendance et la souveraineté. *Ibid.*, p. 253-254.

⁵⁷ Selon Kissinger, c'est ce qui expliquerait pourquoi il fallut attendre près d'un siècle pour établir un ordre européen, lequel sera garanti par le maintien de l'équilibre de puissances. On ne cherche pas ici à prévenir les conflits, mais bien à les limiter. Kissinger, *op. cit.*, p. 67.

3.2 Les Congrès de Westphalie, un mécanisme d'ordre sociétal ?

Pour nous, le Congrès de Westphalie représente bien une institution temporaire investie d'une responsabilité limitée pour gérer l'ordre au sein d'un groupe d'États, qui se reconnaissent comme étant pratiquement légalement égaux. Dans ce sens, Daniel Philpott observe que :

What is strange to modern observers is that these diverse authorities conceived of themselves as member of a common society, Christendom. [...] What is more familiar to moderns is that these members of Christendom negotiated not as members of a single political society, but as separate political entities. [...] Every power was accorded legal equality, giving it freedom to sign or refuse all agreements – also a new development⁵⁸.

Pour Donald Kagan⁵⁹, l'innovation des ententes de Westphalie réside dans les garanties de stabilité qu'elles offrent aux belligérants, contrairement aux pratiques courantes qui cherchaient plutôt à punir, voire annexer des États défaits⁶⁰. C'est finalement le constat d'essoufflement des opposants et leur incapacité à dominer leurs adversaires qui est la particularité de ce processus de normalisation des rapports. La guerre ayant épuisé les ressources de chacun, il valait mieux atteindre pacifiquement un consensus.

Le processus européen de réglementation des conflits armés, qui suivirent 1648, montre également l'originalité de la formule westphalienne. Jean-Pierre Bois observe que :

En effet, après les congrès de Münster et d'Osnabrück, la forme des conférences générales, au cours desquelles les plénipotentiaires de différents États belligérants peuvent, entre eux et avec médiateurs ou interlocuteurs neutres, s'entretenir des buts de guerres et des nouveaux équilibres politiques qu'ils souhaitent établir en Europe, s'était largement imposée⁶¹.

Il existe dorénavant un mécanisme de négociations multilatérales de paix entre États jugés égaux. Les traités qui en seront issus font office de lois entre leurs signataires, garantissent la souveraineté territoriale et établissent les fondements d'un nouvel ordre sociétal. Bobbitt résume ainsi l'après-Westphalie jusqu'en 1776 :

⁵⁸ Daniel Philpott, *op. cit.*, p. 82-83.

⁵⁹ Donald Kagan, *On the Origin of War and the Preservation of Peace*, New York, Anchor Book, 1996, p. 606.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 31-32.

⁶¹ Jean-Pierre Bois, *op. cit.*, p. 23. Il rappelle aussi l'impact que l'équilibre de puissance entre opposants exerçait sur la sélection des lieux de négociations pour les conflits au XVII^e siècle, comparativement à celui du Congrès de Vienne qui met en évidence la supériorité d'une des alliances. *Ibid.*, p. 402-403.

*Above all, the territorial states depended upon an active and engaged society of states. Only an international society could confer legitimacy on the constant territorial adjustments required by the balance of power, once legitimacy was founded on formally ratified treaties and agreements and not simply inheritance or conquest*⁶².

La reproduction temporaire de ce mécanisme d'ordre est aussi représentative d'une volonté commune de maintenir un environnement égalitaire que le XVIII^e siècle illustre bien, révélant aussi la poursuite des ambitions hégémoniques des Grandes puissances qui se manifestent par la guerre⁶³.

De plus, les traités de Westphalie revêtent des aspects particuliers pour le statut des États germaniques. Entre autres, ils confirment le remplacement d'un système suzerain par un modèle politique qui ressemble à une confédération d'États⁶⁴. Berstein et Milza la caractérisent même comme étant ingouvernable: «En fait, le renforcement des pouvoirs des princes paralyse non seulement l'empereur, mais aussi la Diète germanique et aboutit à la création en Allemagne d'une «anarchie constituée⁶⁵». La souveraineté territoriale est ainsi accordée aux quelques centaines de principautés qui y interagissent, donnant naissance à une dynamique égalitaire au sein de la Diète. Malgré une souveraineté limitée⁶⁶, le résultat est la création d'une société des États germaniques, qui évolue à l'intérieur de la société westphalienne et avec laquelle elle partage des institutions, mais dont le mécanisme d'ordre est plus sophistiqué.

3.3 La guerre de Trente Ans et le progrès sociétal

La diffusion du luthéranisme au XVI^e siècle, que nous associons à une forme de progrès sociétal, fut à l'origine de plusieurs facteurs déstabilisants au sein de l'empire germanique. Ces derniers furent amplifiés par l'incapacité des institutions en place de contrer le déséquilibre politique qui en résultait. En effet, la réforme chrétienne de Luther,

⁶² Philip Bobbitt., *op. cit.*, p. 121.

⁶³ C'est aussi l'époque où la nature relative des Grandes puissances prend toute sa signification, et où l'on voit certaines d'entre elles gagner en capacités alors que d'autres sont reléguées à un statut moindre. Le jeu de l'équilibre des puissances bénéficie aussi de cette nouvelle pratique et se transforme progressivement en un mécanisme délibéré pour le maintien d'un certain ordre sociétal. François Lebrun, *op. cit.*, p. 277-289.

⁶⁴ Serge Berstein et Pierre Milza, *États et identité européenne: XIV^e siècle – 1815*, Paris, Hatier, coll. «Histoire de l'Europe», tome 3, 1994, p. 171.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 120.

⁶⁶ *Ibid.*

et d'autres⁶⁷, sera grandement assistée par l'avènement de l'imprimerie⁶⁸, qui contribua à sa dissémination en langues vernaculaires. Les scissions qu'elles engendrent se transformeront progressivement, aux mains d'une certaine noblesse, en enjeux politiques et en conflits qui ébranleront les fondements de l'ordre au sein du Saint Empire germanique. À ces affrontements s'ajouteront les antagonismes générés par la Contre-Réforme, issue du Concile de Trente⁶⁹, lesquels allaient bouleverser l'ordre de l'Europe centrale pendant plus de cent ans.

L'inaptitude de Charles Quint à imposer son autorité sur l'empire germanique et le compromis offert par la Paix d'Augsbourg⁷⁰ annonçaient un affaiblissement du pouvoir impérial au profit de celui des principautés. En effet, la reconnaissance d'une certaine liberté religieuse laissait présager l'autonomie interne, que l'on rattachera progressivement à la souveraineté territoriale.

La fin du XVI^e et le début du XVII^e siècles virent cette faiblesse s'accroître, sous l'effet de rivalités politiques renouvelées et de facteurs géopolitiques régionaux, tout en révélant l'incapacité des mécanismes en place à endiguer ce mouvement de transformation aux origines sociales. Graduellement, l'ensemble du territoire germanique s'enflamma, entraînant avec lui les principales puissances européennes. Les traités de Westphalie permettront d'élargir les accommodements de la paix d'Augsbourg, en officialisant la liberté religieuse, en reconnaissant la souveraineté territoriale et en instituant un nouveau rapport égalitaire entre diverses entités politiques. Il aura fallu des centaines de milliers de morts et plus de trente ans de guerre pour en arriver à un consensus politique et à l'établissement d'un nouveau mode de règlement des conflits pour l'Europe.

⁶⁷ Francois Lebrun, *op. cit.*, p. 57-62.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 41.

⁶⁹ «Ce Concile met dix ans à se réunir. Chargés d'en préparer le programme, les nouveaux cardinaux dénoncent les maux dont souffre l'Église et préconisent une répression sans faiblesse de l'Hérésie, sur le modèle espagnol de l'Inquisition.» Serge Bernstein et Pierre Milza, *États et identité européenne, op. cit.*, p. 121.

⁷⁰ Elle comprenait un accord politique qui renforçait le fédéralisme aux dépens de l'empire, et un accord religieux qui reconnaissait la liberté religieuse au sein des principautés selon la confession de son prince. Jean-Michel Sallmann, *op. cit.*, p. 235.

4. Les institutions retenues pour l'époque westphalienne

Notre principal objectif est d'établir si les nouveaux mécanismes de l'ordre sociétal, lors de son avènement, sont dotés des caractéristiques qui leur permettront de contrer les déséquilibres sociétaux qui furent à l'origine de la période de turbulences systémiques. Nous en profiterons aussi pour qualifier la nature des transformations qui se sont exercées au sein de chacune des institutions sélectionnées, tout au long de la période observée.

4.1 Les Grandes puissances

L'existence de plus d'une Grande puissance implique une nature antihégémonique du système international et une capacité de transformation de loin supérieure à celle d'un système impérial⁷¹. Selon Paul Kennedy, c'est l'absence d'autorité hégémonique et le caractère belligérant de ses souverains qui permirent à l'Europe de l'Ouest de dominer le monde⁷². En cherchant la suprématie, les États se mirent à innover, surtout militairement, tout en mettant en place de nouvelles structures économiques et commerciales pour soutenir ces innovations⁷³. Ainsi, l'ubiquité des rivalités européennes⁷⁴ fut l'élément déclencheur du progrès qui allait transformer toutes les facettes de la société des États européens et graduellement s'exporter et unifier l'ensemble des systèmes internationaux.

4.1.1 Le concept de Grande puissance

Comme nous l'avons déjà mentionné, nous empruntons le concept de Grande puissance formulé par Bull. Rappelons que son emploi exige un minimum de deux puissances, qui doivent détenir une capacité militaire supérieure à celle des autres États, afin de leur permettre de contrer tout opposant militaire sans l'aide d'alliés. De plus, Bull ajoute que ce statut de Grande puissance doit être reconnu par les autres entités du système et s'accompagner d'un sentiment national qui investit leur État de certains droits et devoirs

⁷¹ Paul Kennedy, *op. cit.*, p. 19.

⁷² *Ibid.*, p. 18-19.

⁷³ *Ibid.*, p. 31-60.

⁷⁴ Charles Tilly, citant les travaux de Jack Levy, fait état de 34 guerres, impliquant des Grandes puissances, au XVI^e siècle qui eurent une durée moyenne de 1,6 année, et de 29 au XVII^e siècle avec une durée moyenne de 1,7 année. Charles Tilly, *op. cit.*, p. 126-127.

envers le reste du système⁷⁵. Cette définition semble inappropriée, si on l'utilise dans un contexte contemporain⁷⁶. Malgré tout, elle nous apparaît adéquate pour analyser la société des États de la présente période historique et, moyennant de légers ajustements, elle s'avèrera appropriée pour les sociétés des autres périodes⁷⁷.

À cette description, Bull ajoute une réflexion sur la nature du concept de société des États qui est forte de conséquences et dont nous chercherons à évaluer la pertinence. Il estime que la contribution des Grandes puissances au maintien de l'ordre international provient de l'inégalité de capacités entre elles et les autres États⁷⁸. C'est cette même caractéristique qui définit la personnalité du système, en favorisant l'exécution de certaines actions au détriment d'autres. L'étude des Grandes puissances devient donc incontournable si l'on tient à comprendre pleinement la nature d'un système antihégémonique. C'est d'ailleurs au moyen de leurs interactions et en exerçant leur prépondérance qu'elles contribuent au maintien de l'ordre international, tout en reconnaissant que leurs actions sont aussi la source du désordre⁷⁹.

4.1.2 Les Grandes puissances et l'équilibre des puissances

Les Grandes puissances permettent la préservation d'un environnement antihégémonique, au moyen du jeu de l'équilibre de puissances⁸⁰, processus qui institutionnalise progressivement le maintien de l'ordre dans un système. Mais encore faut-

⁷⁵ Hedley Bull, *op. cit.*, p. 194-196.

⁷⁶ Bull reconnaît que la situation internationale de la fin des années 1970 semble falsifier sa définition. La conjoncture économique du Japon, la notion de puissance nucléaire et celle de super puissance jettent un doute sérieux sur la pertinence de sa typologie. Il avance, malgré tout, que seuls les États-Unis, la Russie et la Chine, avec certaines limitations, sont de Grandes puissances. Le Japon, lui, n'a que le potentiel d'une Grande puissance. La possession d'armes stratégiques nucléaires, plutôt que d'accorder un statut, devient un prérequis pour une Grande puissance, et tant et aussi longtemps que l'Europe occidentale n'est pas plus unie, ses membres n'en seront pas une. *Ibid.*, p. 196-199.

⁷⁷ Il serait intéressant de connaître l'avis de Bull sur la présente conjoncture internationale où, en accord avec sa conception, il ne pourrait y avoir de Grandes puissances, étant donné que seuls les États-Unis occupent cette position selon ses caractéristiques. Étant donné que nous évoluons toujours dans un environnement antihégémonique, pas dans un empire, son concept devrait être légèrement modifié afin de tenir compte des nouvelles réalités. Entre autres, il suffirait d'y ajouter la notion de Grande puissance régionale. Fait intéressant, Bull emploie cette expression afin de qualifier le statut de la Chine. «Moreover, while China is lacking the global strategic reach of the other two, it remains a great power only on a regional scale» *Ibid.*, p. 198.

⁷⁸ «The contribution of the great powers to international order derives from the sheer facts of inequality of power as between the states that make up international system.» *Ibid.*, p. 199.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 201.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 97.

il, selon Hedley Bull, que ces dernières réalisent qu'elles appartiennent à un groupe d'États possédant plus ou moins les mêmes attributs. Or, à l'époque westphalienne, les Grandes puissances ne se perçoivent pas comme telles. En effet, certaines aspirent toujours à l'hégémonie, alors que d'autres améliorent, atteignent ou perdent graduellement le statut de Grande puissance⁸¹, ce qui cause de nombreux conflits armés sur l'ensemble du territoire européen⁸². Et, pour la première fois de l'Histoire européenne, les conquêtes internationales deviennent un enjeu prédominant entre les Grandes puissances. Tilly le montre bien en estimant que :

Au moment même où les empires perdaient la partie à l'intérieur de l'Europe, les principaux États créaient des empires à l'extérieur de l'Europe: dans les Amériques, en Afrique, en Asie et dans le Pacifique. L'édification de ces empires extérieurs fournit moyens et incitations pour la constitution d'États nationaux relativement puissants, centralisés et homogènes sur le continent. [...] Les traités de paix qui suivirent imitèrent le modèle de 1648, avec une différence d'importance: des empires non européens entrèrent en scène⁸³.

C'est cette dynamique particulière qui nous incite à qualifier la reconnaissance de statut égalitaire entre États, à compter de 1648, et l'avènement d'une première société des États westphalienne d'accidentels⁸⁴. En effet, il ne s'agit pas d'une conséquence voulue, mais plutôt le constat accidentel d'une certaine parité entre les capacités des Grandes puissances qui s'opposaient. C'est finalement cette égalité conjoncturelle qui crée les conditions minimales d'apparition d'un ordre sociétal. Il prend alors la forme d'une perpétuelle concurrence interétatique, qui se matérialise par une succession de conflits armés, afin d'éviter un retour à la suprématie d'une Grande puissance. Cet environnement particulier aura pour effet d'intensifier le processus de socialisation déjà en place. En effet,

⁸¹ Les traités de Westphalie et des Pyrénées ne font pas qu'élever la France et la Suède au rang de Grandes puissances, mais confirment l'arrivée de nouvelles puissances: la montée en puissance de la Prusse; la stabilisation interne de l'Angleterre lui permet d'accentuer sa vocation coloniale et maritime; la Russie sort progressivement de son isolement et l'Autriche demeure une Grande puissance nationale. Serge Bernstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p.172.

⁸² «De tout temps, les modifications de la balance des forces mondiales ont engendré l'instabilité et elles ont souvent provoqué la guerre.» Paul Kennedy, *op. cit.*, p. 236.

⁸³ Charles Tilly, *op. cit.*, p. 278-279.

⁸⁴ Même si, initialement, la France s'efforçait à contrer le renforcement du Saint Empire, son comportement peut aussi être interprété comme cherchant à le remplacer comme puissance hégémonique. «A purely fortuitous balance of power we may imagine to be simply a moment of deadlock in a struggle to the death between two powers, each of which aims only at absolute aggrandisement.» Hedley Bull, *op. cit.*, p. 100-1. Tilly montre aussi l'étendue de cette quête incessante de grandeur chez les Grandes puissances, en répertoriant plus de six traités majeurs entre 1648 et 1763, où les territoires non européens deviennent les nouveaux enjeux des conflits européens. Charles Tilly, *op. cit.*, p. 276-280.

les interactions entre Grandes puissances vont promouvoir des normes et pratiques qui s'universaliseront à l'ensemble des États européens et qui s'institutionnaliseront progressivement, renforçant ainsi le statut sociétal du système européen. Entre autres, la standardisation des pratiques diplomatiques et leur poids dans les relations interétatiques illustrent bien ce phénomène⁸⁵.

4.1.3 L'impact des Grandes puissances sur les mécanismes de l'ordre sociétal

C'est une thématique que nous exploiterons dans toutes nos études de cas, afin de mettre en évidence le jeu particulier des Grandes puissances sur les formes et les directions que prennent les mécanismes de l'ordre sociétal sous leur domination. De plus, nous qualifierons l'influence de la Grande puissance qui agit comme une force homogénéisatrice, en cherchant à s'imposer sur l'ensemble du régime, comme ce fut le cas de la France sous Louis XIV⁸⁶. En effet, malgré la nature antihégémonique du système, il semble bien qu'à l'occasion une Grande puissance parvient à se distinguer de ses semblables, même si elle n'arrive pas à toutes les dominer militairement. Son poids se fait alors plus présent dans les mécanismes de l'ordre sociétal, et c'est sans doute la diplomatie, pour l'époque étudiée, qui illustre le mieux cette influence. Elle devient alors un incontournable dans le maintien et le développement de l'ordre sociétal parmi ses membres⁸⁷. Remplissant une fonction systémique, la diplomatie, sous l'effet de l'avènement et de la diffusion de la souveraineté territoriale, s'est uniformisée⁸⁸ et ajustée aux réalités sociétales en devenir⁸⁹. Pour Claire Gantet: «Dans l'Europe occidentale, l'appareil diplomatique devient donc non seulement une expression de la souveraineté,

⁸⁵ Adam Watson, *International Society*, *op. cit.*, p. 190.

⁸⁶ «Il (Louis XIV) y parvient si bien que l'Europe de cette seconde moitié du XVII^e siècle apparaît comme une «Europe française». La langue française, par sa clarté et sa précision, conquiert toute l'élite européenne. Langue des diplomates, elle tend à éclipser le latin comme langue des philosophes, des savants et plus généralement des sphères cultivées de l'Europe. Avec elle, les modes françaises gagnent le continent tout entier et une véritable «*francomanie*» s'impose.» Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 196.

⁸⁷ «Diplomacy cannot by itself transform the society of states and its attending friction, conflicts, and wars. [...] They are, rather, the inevitable consequences of a system of sovereign states. But the quality of international political relations can be modified or ameliorated by continuous and intelligent diplomacy conducted by trustworthy envoys.» K. J. Holsti, *op. cit.*, p. 184.

⁸⁸ «However, diplomatic practices were so diverse, unpatterned, and unregulated by custom, etiquette, or formal rules that the degree of institutionalization was low.» *Ibid.*, p. 180-181.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 190.

mais aussi une sorte de baromètre de la hiérarchie entre les chefs d'État, de leur influence et de leur puissance politique⁹⁰».

4.1.4 Ce que la diplomatie nous apprend sur les Grandes puissances

Nous l'avons déjà souligné, la signature des traités de Westphalie ne marque pas le début d'une nouvelle ère, mais s'inscrit plutôt dans la continuité. Ce sont les Grandes puissances européennes et leur héritage diplomatique qui dictent le déroulement des affaires du continent européen. Mais le constat d'une guerre sans vainqueur décisif force ces dernières à mettre en œuvre des négociations sur des bases égalitaires. Cette nouvelle forme d'équilibre est à l'origine des changements qui s'amorcent. La diplomatie prend alors toute sa place.

L'étude des échanges diplomatiques, en plus de nous renseigner sur le jeu des Grandes puissances, confirme que son institutionnalisation suivant les transformations engendrées par les traités de Westphalie s'est opérée graduellement sur des fondements féodaux. Voici d'ailleurs les principales étapes marquant sa transformation en un mécanisme de régularisation de l'ordre sociétal:

- la diplomatie voit le jour au XV^e siècle. Elle provient des Cités-États italiennes et de la papauté avec ses nonces, et se développe selon la pratique dite «du roi de guerre», ayant vu le jour au XVI^e siècle, qui stipule que le roi, ne pouvant pas quitter son royaume, doit être remplacé par un ambassadeur⁹¹;
- l'ambassadeur joue sur plusieurs niveaux de pouvoir, comme l'illustre la délégation française à Münster⁹². Et même s'il doit représenter la grandeur de son maître par la qualité de son éloquence et de ses connaissances, il reflète aussi la loyauté partagée et les dualités internes de son époque;

⁹⁰ Claire Gantet, *op. cit.*, p. 21.

⁹¹ *Ibid.*

⁹² Voir les commentaires de Claire Gantet sur les rivalités qui animent les représentants de la France au Congrès de Westphalie, notamment en ce qui a trait au duc de Longueville, membre du gouvernement, qui deviendra un des chefs de la Fronde. *Ibid.*, p. 23-25.

- la fonction du négociateur étatique, «un ministre dont l'État ne peut se passer⁹³», ne devient pratique courante qu'au début du XVIII^e siècle, montrant ainsi la professionnalisation de l'institution et le degré de souveraineté qu'exerce le monarque sur son État. La publication, entre 1680-1681, de *L'ambassadeur et ses fonctions* qui deviendra la référence également pour les autres États, illustre bien la professionnalisation de la diplomatie, la mutation en cours de l'État et la standardisation des pratiques interétatiques selon les règles de l'hégémon de la période (soit la France)⁹⁴;

- après 1648, on assiste à l'établissement d'ambassades permanentes en Europe. Le tout fait suite à l'institutionnalisation de la vie politique et du besoin permanent de négociations entre Grandes puissances, compte tenu des nombreuses guerres qu'elles se livrent. Malgré tout, la pratique n'est pas uniforme et, même si elle est reconnue en Europe occidentale, elle n'est pas universelle. Par exemple, l'Empire ottoman ne la reconnaît pas⁹⁵. De plus, la sécurité du personnel diplomatique, en temps de guerre, n'est toujours pas garantie⁹⁶, même si le traité de Grotius sur l'immunité semble jouir d'une certaine reconnaissance au milieu du XVII^e siècle⁹⁷;

- enfin, même si les traités de Westphalie n'ont pas mis fin aux conflits armés entre les Grandes puissances, ils vont servir de balises et de modèles jusqu'au Congrès de Vienne de 1815. En effet, les principaux traités du XVII^e et du XVIII^e siècle s'y référeront, et les Grandes puissances y trouveront un cadre de normes qu'elles utiliseront pour gérer leurs relations et maintenir l'antihégémonie du système européen⁹⁸.

⁹³ *Ibid.*, p. 25.

⁹⁴ *Ibid.* Holsti ajoute à cette description que plus de 114 publications virent le jour sur la diplomatie entre 1625 et 1700, montrant bien qu'on commençait à percevoir la diplomatie comme un champ distinct de l'activité politique. Il met aussi en évidence le rôle de standardisation et souvent de maître d'œuvre qu'exerçait la France sur le reste de l'Europe dans ce domaine. K. J. Holsti, *op. cit.*, p. 183-184.

⁹⁵ Claire Gantet, *op. cit.*, p. 33.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 35.

⁹⁷ K. J. Holsti, *op. cit.*, p. 186.

⁹⁸ «The order that grew out of the Peace of Westphalia lasted 150 years.» Henry Kissinger, *Diplomacy*, *op. cit.*, p. 806.

4.1.5 Le XVII^e siècle se termine comme il avait commencé

Avec la guerre de la Ligue d'Augsbourg qui sévit de 1688 à 1697, le siècle se termine comme il avait commencé: par une guerre. Par contre, celle-ci est de plus courte durée et met aux prises, cette fois, une grande partie de l'Europe contre la France⁹⁹. Pratiquement tous les grands États européens, y compris l'empereur du Saint Empire, cherchent à limiter les ambitions expansionnistes françaises en sol allemand. La Ligue d'Augsbourg¹⁰⁰ prend progressivement forme pour donner suite à une campagne des plus meurtrières dans l'électorat du Palatinat. Louis XIV revendique son droit de succession, après le décès en 1685 du prince-électeur Charles II¹⁰¹, mort sans descendant.

Il est révélateur de noter l'appellation de Grande Alliance¹⁰², que certains historiens attribuent au pacte antifrçais, qui confirme la dynamique, bien en place, de la pratique de l'équilibre des puissances et du besoin de contrer les ambitions hégémoniques de la puissance dominatrice. Il semble évident qu'à la fin du XVII^e siècle, la nature antihégémonique et le statut égalitaire dans les rapports étatiques, que les traités westphaliens avaient instaurés, sont devenus la norme dans les rapports du système européen. Même si les ambitions de la Première puissance (la France) sont d'exercer sa souveraineté sur l'ensemble de l'Europe, les autres Grandes puissances (l'Autriche, la Suède, l'Angleterre) se coalisent sous un mécanisme de défense commun. Ainsi, le maintien de l'ordre sociétal s'exprime, avant tout, par la préservation de l'autonomie et du statut des autres Grandes puissances. Le mécanisme n'émane pas d'un désir collectif, mais d'un impératif strictement égoïste, dont les conséquences sont le maintien d'une société des États.

4.2 La guerre avant et après les traités de Westphalie

The function of war in the historical modern states system may be considered from three perspectives: that of the individual state [...] as an instrument of policy, that of the system of states [...] as a basic determinant of the shape the system assumes at any one time, and that of the society of states [...] society is concerned to limit and

⁹⁹ Le conflit prit fin avec la ratification du traité de Ryswick. Les Grandes puissances qui y participèrent subirent des pertes s'élevant à près de 680 000 hommes. Charles Tilly, *op. cit.*, p. 276.

¹⁰⁰ Claire Gantet, *op. cit.*, p. 150-154.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 151.

¹⁰² Carl Grimberg et Ragnar Svanström, *op. cit.*, p. 369.

*contain war [...] war is a mean of enforcing international law, of preserving the balance of power and of promoting changes in the law generally regarded as just*¹⁰³.

Cette réflexion d'Hedley Bull sur les fonctions de la guerre contemporaine est sans doute des plus appropriées, bien qu'elle ne cadre pas tout à fait avec la période étudiée. Entre autres, l'unité territoriale d'avant les traités de Westphalie et ses interactions ne sont pas celles d'un État moderne. De plus, Bull sous-entend qu'une société des États recourt consciemment à l'usage de la guerre, alors que nous avons établi que la nature sociétale du système européen, après les accords de Westphalie, est plutôt une conséquence accidentelle qu'un résultat concerté de ses membres. À cette époque, faut-il le rappeler, l'état de guerre est semi-permanent en Europe, opposant constamment les monarques les plus puissants. La guerre est utilisée pour afficher la supériorité d'un État et elle se manifeste par une quête incessante d'influence, principalement par l'annexion de nouveaux territoires¹⁰⁴. Et, même si Clausewitz ne rédige ses ouvrages qu'au XIX^e siècle, la portée de ses écrits reflète bien la nature des conflits du début du XVII^e siècle: «*The political object is the goal, war is the means of reaching it, and means can never be considered in isolation from their purpose*¹⁰⁵».

Pierre Hassner rappelle que cette époque est transitoire, et que les rapports d'autorité sont encore ceux de la fin du Moyen Âge et sont caractérisés par une grande variété d'acteurs. Ces derniers sont d'ailleurs liés par une autorité qui ne repose pas uniquement sur une conception territoriale, mais ils répondent plutôt à une multitude de loyautés et interagissent selon des rivalités enchevêtrées¹⁰⁶. Même si la guerre se présente comme l'aboutissement de rivalités tant internes qu'externes, entre divers types d'unités politiques, sa conduite ne fut pas réellement sous contrôle de ces dernières, mais sous celui de mercenaires. De plus, comme le montre Claire Gantet: «La guerre (1635-1648) [...] n'est plus maîtrisée et se poursuit, lancée par sa propre inertie. Les buts de guerre ne sont

¹⁰³ Hedley Bull, *The Anarchical Society*, *op. cit.*, p. 180-181.

¹⁰⁴ Claire Gantet, *op. cit.*, p. 7.

¹⁰⁵ Carl Von Clausewitz, *On War*, édité et traduit par Michael Howard et Peter Paret, New Jersey, Princeton University Press, 1984, p. 87.

¹⁰⁶ Pierre Hassner, «Beyond Nationalism and Internationalism: Ethnicity and World Order», *Survival*, vol. 35, no 2, été 1993, p. 49-65. Voir aussi Alain Minc, *Le nouveau Moyen Âge*, Paris, Éditions Gallimard, 1993.

pas plus limpides; le conflit n'oppose pas un camp protestant à un camp catholique et il n'a pas de fondement purement économique ou politique ¹⁰⁷».

Philip Bobbitt¹⁰⁸ précise de plus que la guerre de Trente Ans est un affrontement entre deux catégories d'États, le royaume impérial et l'État royal. Pour lui, la religion est un faux prétexte, les vrais enjeux concernent la montée en puissance de l'État royal (qu'il décrit comme un domaine géré par une autorité absolue, le roi, qui personnifie l'État)¹⁰⁹. C'est, selon lui, le facteur qui engendre l'opposition de la France à toute action qui semble favoriser la suprématie de la dynastie habsbourgeoise¹¹⁰. Ce nouveau type d'État (plus centralisateur et qui se transformera en État territorial) sera en mesure de maximiser l'art de la guerre et, ce faisant, d'en changer les attributs.

Pour Robert Gilpin, le succès de ce nouvel État national réside dans sa capacité à optimiser l'équilibre entre l'accès aux ressources matérielles et la loyauté requise de la part des habitants. Cette nouvelle entité nationale est à mi-chemin entre la cité-État et l'empire.

The triumph of the nation-state was due to its success in resolving the historic trade-off between loyalty and power. Both the tribe and the city-state were able to gain the intense loyalty of their members, yet these political forms found it difficult to amass great power; [...] but it was usually impossible for an empire to obtain the loyalty of its subjects; empire, therefore, have tended to be fragile structures that have easily fragmented internally or collapsed under external pressure¹¹¹.

La capacité de ce nouvel État à mobiliser l'ensemble de sa population, sous la religion séculaire du nationalisme, lui permettra de maximiser le développement économique requis pour faire la guerre¹¹². Donc, l'avènement de l'État royal (encore en proie aux crises internes à cette époque¹¹³) annonce une transformation progressive de la conduite de la guerre. La guerre de Trente Ans marque donc, sous cet aspect, un point de rupture.

¹⁰⁷ Claire Gantet, *op. cit.*, 133. Elle commente le mercenariat en décrivant le rôle d'un des plus illustres de ses représentants pour cette période, le duc Albrecht Wallenstein. *Ibid.*, p. 64-65.

¹⁰⁸ Philip Bobbitt, *op. cit.*

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 95.

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 111.

¹¹¹ Robert Gilpin, «The Global Political System», dans J. D. B. Miller et R. J. Vincent (dir.), *Order and Violence: Hedley Bull and International Relations*, Oxford, Clarendon Press, 1990, p. 116-117.

¹¹² *Ibid.*, p. 117.

¹¹³ Serge Bernstein et Pierre Milza font état de cette nature instable en observant la dynamique interne de trois grandes monarchies au XVII^e siècle: la France, l'Angleterre et la Hollande. Serge Bernstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 176-181.

Charles Tilly¹¹⁴ reconnaît aussi que cette époque marque le début de profonds changements dans la conduite de la guerre. Pour lui, le succès de la guerre est lié à la capacité étatique d'exercer la contrainte tout en mobilisant le capital. Il observe ainsi la transformation de l'État féodal sous l'impulsion de ces nouveaux besoins, et constate que la nature de l'État national, avec son institutionnalisation, lui permettait d'exceller dans ce domaine, comparativement aux autres types d'entités territoriales¹¹⁵. Les recherches de Tilly montrent bien le lien étroit qui existe entre l'État et la guerre, et laisse entrevoir la domination de l'État royal¹¹⁶ comme future unité du système européen.

L'étude du XVII^e siècle met ainsi en évidence le rapport intrinsèque qui lie l'existence de l'État à sa capacité militaire. Les exigences du maintien de ce type d'État transforment progressivement sa nature interne¹¹⁷. La guerre et sa préparation apparaissent ainsi comme l'unique politique de survie et d'expansion territoriale en mesure de combler les ambitions des monarques, d'où la nécessité de centraliser la conduite de la guerre afin d'en optimiser le succès, marquant ainsi la fin prochaine du mercenariat¹¹⁸.

4.2.1 Tableau récapitulatif des mutations militaires de la guerre de Trente Ans

L'annexe A met sommairement en perspective les conséquences et les mutations progressives que les traités de Westphalie apportèrent à la conduite de la guerre en Europe. Comme nous l'avons déjà écrit, le changement fut progressif et a été diffusé sous divers aspects. Ce dernier était déjà bel et bien amorcé avant la guerre de Trente Ans, et les traités de Westphalie représentent un point de non-retour, liant la conduite de la guerre à la transformation de l'État.

¹¹⁴ Charles Tilly, *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe, 990-1990*, traduit de l'anglais par Denis-Armand Canal, Paris, Aubier / Librairie Européenne des Idées, coll. «Aubier histoire », 1992, 431 p.

¹¹⁵ «La transformation des États par la guerre modifia à son tour les enjeux de la guerre.» *Ibid.*, p. 62.

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 278.

¹¹⁷ Charles Tilly, *op. cit.*, p.119-162. Voir aussi, Philip Bobbitt, *op. cit.*, p. 74.

¹¹⁸ Gantet montre bien la transition qui s'opère au XVII^e siècle, mais réaffirme que le mercenariat demeure privilégié pour la conduite de la guerre. Claire Gantet, *op. cit.*, p. 63.

4.3 La souveraineté

*[...] the Treaty of Westphalia of 1648 [...] made the territorial state the corner stone of the modern state system*¹¹⁹.

On associe le nom de Jean Bodin, philosophe et juriste français (1530-1596), à celui de père de la souveraineté. Ses écrits datant de 1576, *Les six livres de la République*, lient la souveraineté à la notion d'indivisibilité du pouvoir et d'autorité suprême à son détenteur. Ainsi, ce dernier ne doit répondre à aucune autorité supérieure, tant interne qu'externe, pour gouverner son royaume. Malgré ce constat, Bodin reconnaissait au peuple le droit de se révolter si son souverain ne gouvernait pas selon l'esprit des lois divines.

Par la suite, le concept a été complété par des juristes et des philosophes. Entre autres, Hugo Grotius (1583-1645), avec le droit de propriété, va lui conférer une dimension territoriale dans le cadre d'un État libre de tout contrôle externe¹²⁰. On pourrait résumer, à la suite de Heller et Sofaer, que «*Sovereignty is, in other words, the conceptual basis upon which entities achieve legitimization as state. States, in turn, provide the primary vehicle for virtually all international activity, as well as the source of authority for making effective the growing nongovernmental translational activity in the world today*¹²¹».

4.3.1 La souveraineté et l'ordre systémique

L'avènement de la souveraineté est directement lié à l'apparition graduelle de l'État territorial,¹²² à l'évolution antihégémonique de l'Europe du XVI^e siècle, et donc aux conséquences du Congrès de Westphalie. En plus de définir la relation d'autorité, tant à l'intérieur des communautés humaines qu'entre entités politiques semblables, la souveraineté encadre également l'ordre systémique. En effet, pour Holsti, sa reconnaissance établit la légitimité des acteurs étatiques, en sanctifiant les principes d'indépendance,

¹¹⁹ Hans J. Morgenthau, *Politics Among Nations: The Struggle for Power and Peace*, 6th edition, revised and edited by Kenneth W. Thompson, New York: McGraw-Hill, 1985, p. 294.

¹²⁰ Jean Bodin, *The Six Books of a Commonwealth (State)*, ed. by and with an introduction by Kenneth D. McRae, Harvard University Press, 1962 (<http://www.constitution.org/bodin/bodin.txt>); Denzer, Horst, (Ed.), *Bodin*, München: Beck, 1973; Kim Nossal, *The Patterns of World Politics*, Prentice-Hall Canada, 1998, p. 206-207. Voir aussi Alexander B. Murphy, «The Sovereign state system as political-territorial ideal: historical and contemporary considerations», dans *State Sovereignty as Social Construct*, édité par Thomas J. Biersteker et Cynthia Weber, Australia, Press Syndicate of the University of Cambridge, 1996, p. 81-120.

¹²¹ Thomas C. Heller et Abraham D. Sofaer, «Sovereignty: The Practitioners' Perspective», dans *Problematic Sovereignty: Contested Rules and Political Possibilities*, édité par Stephen D. Krasner, New York, Columbia University Press, 2001, Chap. 2, p. 44-45.

¹²² Francis Harry Hinsley, *Sovereignty*, 2^e édition, Great Britain, Cambridge University Press, 1986, p. 2. Voir aussi, K. J. Holsti, *op. cit.*, p. 113.

d'autonomie et d'intégrité territoriale qui les unissent, en leur accordant un statut légal¹²³, qui vient régir leurs rapports. La réciprocité ainsi formalisée a aussi comme conséquence d'engendrer un certain niveau de prédictibilité et de transparence dans les interactions étatiques. C'est cette dynamique qui contribue à la promotion d'un environnement plus sécuritaire, se traduisant par la manifestation d'une certaine forme d'ordre entre les acteurs souverains¹²⁴.

Ainsi l'attribution de la souveraineté, tout en conférant à son titulaire l'accès à des réciprocités au sein d'une société des États, en fait aussi le dépositaire de l'autorité suprême sur l'ensemble d'un territoire défini¹²⁵. Il nous faut, par ailleurs, constater que ce statut de suprématie territoriale ne se confirme qu'au moment de l'attribution de la reconnaissance internationale de souveraineté par ses pairs souverains. Ce statut, étant attribué par la communauté internationale, répond aux limites et aux normes fixées par cette dernière. Ainsi introduite, la souveraineté se présente sous l'aspect d'un construit social¹²⁶. Nous l'étudierons sous cet aspect, qui la rend tributaire des attributs d'une société des États et que nous associons au degré de maturité¹²⁷ d'un régime sociétal, comme l'ont vu Thomas Biersteker et Cynthia Weber quand ils écrivent que :

*Sovereignty provides the basis in international law for claims for state actions, and its violation is routinely invoked as a justification for the use of force in international relations. Sovereignty, therefore, is an inherently social concept. States' claims to sovereignty construct a social environment in which they can interact as an international society of states, while at the same time the mutual recognition of claims to sovereignty is an important element in the construction of states themselves*¹²⁸.

¹²³ *Ibid.*, p. 113-114.

¹²⁴ K. J. Holsti, *op. cit.*, p. 118.

¹²⁵ *Ibid.*, p. 113.

¹²⁶ «He (Alexander Murphy) argues that conceptions of sovereignty have been “thrown into crisis” historically “when social, technological, and economic developments challenge the theoretical and functional bases of particular territorial arrangements.” [...] it (sovereignty as a social construct) emerges as a product of knowledgeable practices by human agents, including citizens, non-citizens, theorists, and diplomats. It is neither natural nor ever fully “completed”.» Thomas J. Biersteker et Cynthia Weber, eds., *The Social Construction of State Sovereignty*, *op. cit.*, p. 16 et 18.

¹²⁷ Nous rappelons que le terme maturité fait référence au statut de l'ordre sociétal en place, et représente l'intensité et la diversité de la coopération qui existe entre les unités politiques d'un régime sociétal. Ainsi, plus le degré de maturité est élevé dans un régime, plus les États sont interdépendants et plus les mécanismes pour en gérer les interactions deviennent diversifiés et complexes.

¹²⁸ Thomas J. Biersteker et Cynthia Weber, *Ibid.*, p. 1-2.

La démarche de Francis Hinsley, reconnu pour ses travaux sur la souveraineté, appuie bien cette réflexion, en établissant la relation historique et indissociable qui lie l'État européen, sa société et l'avènement de la souveraineté¹²⁹.

4.3.2 La souveraineté westphalienne

*The Delegates of the conferences (Westphalia) were hardly innovators. They were not attempting to create a new world order. On the contrary, much of the negotiation revolved around restoring the 'ancient liberties' of the princes and states of the Holy Roman Empire which, according to the French and Swedes, had been increasingly usurped by imperial authority*¹³⁰.

Tout en reconnaissant que la souveraineté du XVII^e siècle se distingue de celle du XIX^e siècle, son principe fut néanmoins régionalisé par la paix de Westphalie¹³¹. La fin de la guerre de Trente Ans annonce ainsi une ère de changement, un point de départ historique, où la souveraineté initialement incarnée par l'autorité suprême du monarque s'en dissociera graduellement pour devenir la représentation d'un État impersonnel¹³².

Pour la première fois dans le monde chrétien¹³³, des entités territoriales de rang social différent sont invitées à participer à un processus de paix internationale. Les traités de Münster et d'Osnabrück officialisent une tendance apparue au siècle précédent et qui correspond à la dimension externe de la souveraineté. En plus de mettre un terme aux conflits religieux¹³⁴, leurs répercussions allaient lentement transformer l'héritage féodal

¹²⁹ Francis Harry Hinsley, *op. cit.*, p. 214-235.

¹³⁰ K. J. Holsti, *op. cit.*, p. 122.

¹³¹ La paix de Westphalie ne fait pas l'unanimité au sein de la communauté scientifique comme étant l'événement qui a donné naissance au concept de souveraineté, tel qu'il est conçu de nos jours. Entre autres, Andreas Osiander attribue à la Révolution française, et plus particulièrement à la révolution industrielle du XIX^e siècle, l'environnement propice à la naissance du concept de souveraineté moderne. Andreas Osiander, «Sovereignty: International Relations and the Westphalian Myth», *International Organization*, vol. 55, No. 2, (Spring 2001), p. 281. Par contre, d'autres chercheurs lient la souveraineté aux traités de Westphalie. «Despite the limitations that were imposed on the absolute autonomy of rulers in parts of the treaties, many political theorists came to look back on the Peace of Westphalia as the first formal step toward the establishment of a sovereign state system.» Alexander B. Murphy, *op. cit.*, p. 86. Enfin, pour d'autres, dont ceux de l'École anglaise, l'apparition de la souveraineté est plutôt associée à une période historique qui culmina par les traités de Westphalie. Pour ces derniers, elle tire son origine du Concile de Constance, entre 1414 et 1418, et prend son essor lors de la diffusion de la Réforme protestante au XVI^e siècle. Alex Macleod *et al.*, *Relations Internationales*, *op. cit.*, p. 189. Voir aussi Adam Watson, *The Evolution of International Society*, *op. cit.*, p. 182.

¹³² «While still retaining its meaning as supreme rule, sovereignty starts to be attributed to an impersonal state rather than to an individual sovereign.» Kim Richard Nossal, *op. cit.*, p. 207.

¹³³ Daniel Philpott, *op. cit.*, p. 82-83.

¹³⁴ K. J. Holsti, *op. cit.*, p. 124.

bicéphale¹³⁵ en une société d'États laïque. Sa première manifestation fut la multiplication d'entités territoriales souveraines¹³⁶. Cette reconnaissance universelle, tout en proclamant leur statut d'ultime autorité territoriale, signale aussi la mise en place d'un nouveau mode de gestion des rapports interétatiques. Ceci est d'ailleurs bien illustré par la proclamation de l'autonomie territoriale des cantons helvétiques et son inclusion dans le traité de Munster¹³⁷, même s'ils n'ont pas été impliqués dans les guerres de religion.

Il faut aussi constater que la transformation qui s'opère en Europe s'accompagne aussi de l'apparition d'une autorité centrale territoriale forte¹³⁸, qui donnera progressivement naissance à l'État moderne. Gérard Mairet¹³⁹ la présente comme une rupture profonde au sein de la société européenne. En interprétant les principaux écrits de cette époque, il y voit l'avènement de la modernité. Il lie ainsi l'apparition de la souveraineté territoriale à la victoire de l'autorité humaine sur l'État, rejetant, du coup, l'héritage chrétien qui imprégnait l'ensemble des relations du Moyen Âge. Pour lui: «Le principe de souveraineté [...] est l'affirmation d'un ordre politique, l'État, fondé sur la loi humaine, autrement dit l'évacuation de la loi nature ou divine comme fondement¹⁴⁰».

4.3.3 Ce qu'il faut retenir de la souveraineté westphalienne

La souveraineté au XVII^e siècle est avant tout la reconnaissance d'une Europe antihégémonique et l'avènement de la primauté de l'autorité territoriale¹⁴¹ qui vient dépolitiser la pratique de la chrétienté¹⁴². Et comme nous l'avons déjà dit, l'apparition de la

¹³⁵ *Ibid.*, p. 118. Hinsley décrit aussi cet héritage féodal, illustré par la cohabitation de l'autorité religieuse et politique, et son maintien. Par la suite, il met en évidence les facteurs qui précipitèrent la séparation progressive de la Loi divine (naturelle) de celle de la Loi positive de la communauté; ce qui annonçait l'apparition graduelle de la souveraineté et la fin du Moyen Âge. «Emergence of the Modern Theory», dans Francis Harry Hinsley, *Sovereignty*, *op. cit.*, p. 45-69.

¹³⁶ «They recognized that, since the medieval restraints had disappeared or become irrelevant, new rules and procedures were needed to regulate their relations.» Adam Watson, *The Evolution of International Society*, *op. cit.*, p. 182.

¹³⁷ Henry Bogdan, *op. cit.*, p. 253.

¹³⁸ Alexandre B. Murphy, *op. cit.*, p. 92.

¹³⁹ Gérard Mairet, *Le principe de souveraineté: Histoire et fondement du pouvoir moderne*, France, Éditions Gallimard, coll. «Folio essais», no 299, 1997, 311 p.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 32.

¹⁴¹ Alexander B. Murphy, *op. cit.*, p. 93.

¹⁴² «This was not a Church council, nor an Imperial Diet, but a meeting of independent territorial and political entities, where, for the first time, relevant alliances were taken into account. The Holy See was present only as an observer.²⁸» Daniel Philpott, *op. cit.*, p. 82.

souveraineté et son adoption se matérialisèrent de façon progressive¹⁴³, et ce n'est que vers la fin du XVII^e siècle que son utilisation sera associée à des limites territoriales. Le concept de souveraineté, tel que défini au XX^e siècle, est inexistant au XVII^e siècle ainsi que le montre bien Claire Gantet :

La monarchie continue d'envisager sa souveraineté en termes de juridiction exercée sur des sujets plutôt que de territoire, préférant fonder l'administration moins sur des circonscriptions territoriales précises que sur des notions classiques telles que juridiction et dépendance. [...] Au XVII^e siècle, les pouvoirs exercés sur les lieux restent un ensemble de droits superposés, construits en une sorte de pyramide, ou organisés en un système rayonnant autour d'une ville, d'une place fortifiée, d'un centre. On définit moins des contours que des statuts. Progressivement toutefois, à la fin des guerres de Louis XIV et au XVIII^e siècle, on s'achemine vers la notion de limite, entendue comme un signe de souveraineté¹⁴⁴.

C'est ce qui explique en partie que le terme «souveraineté» ne fit son apparition à l'intérieur du Saint Empire germanique que tard au XVIII^e siècle¹⁴⁵, même s'il existait déjà entre ses entités territoriales une reconnaissance partagée d'un certain statut d'égalité. Ce constat vient ainsi appuyer la thèse voulant que le Congrès de Westphalie¹⁴⁶ représentait, pour les princes allemands, un retour des principes de la monarchie féodale axée sur une forme absolutiste. C'est ainsi que la souveraineté territoriale fut introduite avant tout sous la forme d'un État royal, où le monarque régnait en autorité ultime selon le droit divin¹⁴⁷.

Ainsi, à quelques exceptions près, la souveraineté nationale au XVII^e siècle se révèle plus comme une transformation de l'ordre médiéval¹⁴⁸ qu'une rupture profonde¹⁴⁹. En fait, les sociétés peuplant ces territoires demeurent, à toutes fins utiles, étrangères au processus donnant naissance à cette nouvelle forme d'autorité. Hinsley arrive à la même

¹⁴³« The emergence of the sovereign state system was gradual, however, and for some time it coexisted with other political-territorial forms.» Alexander B. Murphy, *op. cit.*, p. 92.

¹⁴⁴ Claire Gantet, *op. cit.*, p. 169-170.

¹⁴⁵ Alexander B. Murphy, *op. cit.*, p. 93.

¹⁴⁶ Francis Harry Hinsley, *op. cit.*, p. 137. Hinsley renforce cette position en notant que la reconnaissance de leur nouveau statut au Congrès de Westphalie ne fut réalisée que lors de la Confédération du Rhin de 1806. En effet, les États princiers allemands qui y participaient se virent octroyer par l'empereur le statut de souveraineté. *Ibid.*

¹⁴⁷ Hinsley établit l'avènement de cet absolutisme en montrant de quelle façon les intellectuels du début du XVII^e siècle avaient transformé les propos de Bodin, pour ne retenir de son concept que l'aspect de l'autorité suprême, en retirant toute notion de contrat social. Ils cherchèrent ainsi à légitimer la mission divine qui était directement accordée au monarque territorial. *Ibid.*, p. 133.

¹⁴⁸ Alexander B. Murphy, *op. cit.*, p. 84.

¹⁴⁹ «The idea of the state as embodying a sovereign popular community did not emerge until late in the eighteenth century» K. J. Holsti, *op. cit.*, p. 121-122.

conclusion, affirmant qu'à cette époque l'existence et même la reconnaissance d'un État territorial ne signifient pas pour autant qu'il est réellement souverain du point de vue interne¹⁵⁰.

Nous retenons donc que le concept de souveraineté était en gestation depuis plus d'un siècle, et son avènement a été précipité par le Congrès de Westphalie. Ce dernier l'établit comme un nouveau mode d'interactions étatiques, pour les États reconnus souverains; quant à la dimension nationale de la souveraineté, son arrivée fut mise en échec par la personnalité, souvent totalitaire, des monarques territoriaux.

On peut donc regrouper les origines et les conséquences de la souveraineté au XVII^e siècle sous les caractéristiques suivantes:

- elle est issue des conséquences de la Réforme chrétienne du XVI^e siècle sur les sociétés civiles des principautés européennes;
- elle confirme la nature antihégémonique du système européen, fondée avant tout sur la reconnaissance de la souveraineté externe des États européens;
- ce n'est qu'à la fin du XVIII^e siècle que son aspect interne se concrétisa, ayant au préalable revêtu la forme d'une souveraineté identifiée à son souverain; et
- l'apparition de la souveraineté renforce ainsi notre constat sur la nature évolutive de la société européenne et la contribution de ses communautés humaines, que nous associons au progrès sociétal.

4.4 Le statut de l'ordre westphalien et le concept de société des États

[...] and when the international conference came to be seen as an appropriate mechanism for solving dispute among states¹⁵¹.

¹⁵⁰ Pour Hinsley la souveraineté nationale, interne, n'apparaît que suivant un processus d'harmonisation et d'intégration entre un État et sa communauté. Francis Harry Hinsley, *op. cit.*, p. 22.

¹⁵¹ Alexander B. Murphy, *op. cit.*, p. 92.

À ce stade, notre intention est avant tout d'énumérer et de commenter les caractéristiques de la société westphalienne de cette période. Nous rappelons que le régime sociétal postwestphalien ne satisfait pas réellement aux critères d'une société des États, tels qu'établis par Hedley Bull, compte tenu de la nature hétérogène de ses unités¹⁵² et de leurs pratiques¹⁵³. Malgré ces handicaps, elle en possède néanmoins les caractéristiques distinctes, soit une nature antihégémonique et le partage, par ses membres, d'une culture et d'une histoire communes. Cette société, par ailleurs, pourrait aussi bien être qualifiée de prémoderne ou de postféodale. En effet, elle affiche une dynamique sociétale embryonnaire, animée par l'itération continue des rapports interétatiques, pratiquement toujours conflictuels. Ce sont ces derniers qui, paradoxalement, contribuent à l'intensification des transformations au sein des communautés humaines.

Comme nous l'avons déjà mentionné, les congrès de Westphalie représentent le premier règlement politique de l'ordre européen qui inclut l'ensemble de ses Grandes puissances continentales¹⁵⁴. Les mécanismes qui y furent développés deviendront des normes diplomatiques pour le règlement des futurs conflits européens, tout en contribuant à la transformation et à l'homogénéisation de ses unités étatiques. La formule du consensus multinational sera aussi utilisée pour confirmer le statut d'égalité souveraine des États¹⁵⁵. Les traités de Westphalie innovent aussi par l'introduction d'un volet de médiation qui sera dorénavant inclus lorsque les armes seules ne sauront déterminer un vainqueur. Cet aspect, d'ailleurs, s'avérera une caractéristique des congrès qui suivirent, tant pour le reste du XVII^e siècle que pour ceux du XVIII^e siècle¹⁵⁶. Il faut ajouter, par ailleurs, que ces conférences multinationales tiendront compte des réalités géopolitiques de leur époque,

¹⁵² Daniel Philpott, *op. cit.*, p. 82.

¹⁵³ «One dramatic illustration of the change, [...] is the frequency and normality of partition schemes in the eighteenth century – plans devised and efforts made to partition various state, either eliminating them completely or reducing them to impotence or dependent status, [...]» Paul W. Schroeder, *The Transformation of the European Politics 1763-1848*, New York Oxford, Clarendon Press Oxford, 1994, p. vii.

¹⁵⁴ « In the words of historian Volker Gerhardt, the conference was «the first major political conference to be held by the European powers [...] This was not a Church Council, nor an Imperial Diet, but a meeting of independent territorial and political entities, where, for the first time, relevant alliances were taken into account.» Daniel Philpott, *ibid.*

¹⁵⁵ «The Peace of Westphalia helped establish the foundational principles of a society of State by defining more clearly the agents that had a right to international representation [...]» K.J. Holsti, *op. cit.*, p. 123.

¹⁵⁶ Bois associe ainsi cet héritage westphalien aux Congrès de Nimègue en 1678-1679, de Ryswick de 1697, de La Haye de 1708, de Gertruydemberg 1710, d'Utrecht en 1713 et de Rastadt en 1714. Jean-Pierre Bois, *op. cit.*, p. 23-27.

tout en incorporant les nouveaux intérêts des puissances qui se joindront aux futures destinées du continent européen¹⁵⁷.

Ces constats nous amènent à qualifier le maintien de l'ordre systémique de cette période comme une forme d'institutionnalisation par défaut, et non comme une quête commune pour le perpétuer. En effet, la fin du XVII^e siècle, rappelons-le, est surtout marquée par les échecs militaires des ambitions géopolitiques de la France¹⁵⁸. Quant au XVIII^e siècle, les traités d'Utrecht, de Baden et de Rastadt confirment l'apparition d'un contrepoids systémique afin de contrer les désirs hégémoniques de la France. L'Angleterre tiendra dorénavant ce rôle, tout en poursuivant ses aspirations impérialistes, comme certaines autres Grandes puissances, sur le reste du monde¹⁵⁹. Malgré la prise de conscience institutionnelle du maintien de l'équilibre des puissances¹⁶⁰, ce siècle s'illustre aussi par le nombre élevé et la durée de ses guerres.

Nous observons aussi que, malgré l'apparence d'un statut d'égalité entre leurs nombreux participants, ces conférences sont avant tout dominées par le jeu des Grandes puissances¹⁶¹. L'addition, le retrait ou le renforcement de l'une de ces dernières bouleversent d'ailleurs la dynamique qui les anime¹⁶². Entre autres, l'analyse de Jean-Pierre Bois sur la pérennité de l'héritage de 1648 sur les grandes conférences du XVIII^e siècle¹⁶³ est fort révélatrice, tout en étant aussi un bon indicateur de la façon dont l'ordre systémique était maintenu. Tout en réaffirmant que les congrès de Westphalie s'inscrivaient dans une

¹⁵⁷ «Les traités signés à Utrecht et à Rastadt prennent donc dans leurs principes la suite des traités qui les ont précédés, mais ouvrent en même temps de nouvelles perspectives à une nouvelle échelle, celle du contrôle des mers, de la contestation des colonies, en un mot celle de la prééminence mondiale de l'Angleterre, la grande absente de Westphalie [...]» *Ibid.*, p. 26.

¹⁵⁸ «Les guerres de la seconde moitié du XVII^e siècle raniment le spectre d'une monarchie universelle.» Claire Gantet, *op. cit.*, p. 199.

¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 213-214. «The treaty of Utrecht was often called by contemporaries the 'Paix d'Anglais' [...] Britain was the principal beneficiary of the new international order. Within that order Britain meant to improve her position outside the continent. Rather than seek European conquests [...]» Philip Bobbitt, *op. cit.*, p. 132.

¹⁶⁰ «By its (Treaty of Utrecht) terms it is the first European treaty that explicitly establishes a balance of power as the objective of the treaty regime.» *Ibid.*, p. 129.

¹⁶¹ Jean-Pierre Bois, *op. cit.*, p. 26.

¹⁶² Bois démontre que l'accession de l'Angleterre au statut de Grande puissance transforme la dynamique des conférences de paix, en forçant l'inclusion de perspectives nouvelles, qui sont le reflet des intérêts particuliers de l'Angleterre. *Ibid.*, p. 26.

¹⁶³ *Ibid.*, 'L'esprit de Westphalie et l'esprit d'Utrecht', chap. 1, p. 23-27.

certaine continuité diplomatique des pratiques antérieures¹⁶⁴ et en reconnaissant à leurs successeurs des innovations¹⁶⁵, liées à l'itération de ses mêmes mécanismes, Bois présente leurs particularités novatrices:

a) Ces conférences sont précédées de longues négociations secrètes entre les Grandes puissances, et deviennent progressivement permanentes; elles commencent dès le début des hostilités. Ces négociations deviennent publiques, à partir du moment où il y a une entente possible, laquelle est fonction des gains sur le champ de bataille. Malgré le caractère multilatéral et universel de ces conférences, elles sont dominées par les intérêts des Grandes puissances¹⁶⁶;

b) Après la fin des conflits, l'imposition d'une paix généralisée revêt souvent la forme de traités séparés entre opposants. Les nouveaux traités font référence à ceux des grands Congrès précédents comme éléments fondateurs et reconnaissent que le nouvel ordre engendré le restera aussi longtemps qu'il n'y sera pas dérogé; et

c) Les conférences ont lieu dans une ville moyenne, située de préférence le long du Rhin, de façon à limiter les temps de déplacement des plénipotentiaires vers leur capitale. Elles sont habituellement dirigées par des médiateurs ou interlocuteurs neutres. Malgré l'égalité des États, les anciens statuts féodaux persistent dans les aspects protocolaires.

Nous retenons que l'ordre sociétal de cette époque est, entre autres, tributaire des pratiques diplomatiques préwestphaliennes. Ces dernières se sont, par la suite, institutionnalisées sous l'impact de la dynamique antihégémonique qui anima les interactions des Grandes puissances. Les mécanismes de cet ordre sont avant tout des protocoles diplomatiques ayant pour objectif de gérer le désordre. En effet, en plus d'être représentatifs de l'incapacité d'une des Grandes puissances à imposer son hégémonie, ils se manifestent principalement lorsque les opposants, dans un conflit, sont militairement épuisés et qu'aucun ne peut clamer la victoire. De plus, tous les auteurs consultés

¹⁶⁴ Bois nous rappelle, entre autres, le maintien de certaines pratiques féodales qui doivent s'ajuster aux réalités d'une Europe antihégémonique. *Ibid.*, 26-27.

¹⁶⁵ «L'Europe de 1715 n'est donc pas la copie de celle de 1648.» *Ibid.*, p. 27.

¹⁶⁶ «L'essentiel (en parlant de la nature novatrice du contenu des nouveaux traités du XVIII^e siècle) est pourtant ailleurs. Il réside dans les arrangements territoriaux négociés entre quatre puissances...» *Ibid.*, p. 26.

rapportent la présence d'un facteur de transformation dans ces mécanismes, précisant que ces changements aux XVII^e et XVIII^e siècles s'inscrivent dans la continuité des Congrès de Westphalie.

5. Conclusion

Il convient maintenant de conclure cette analyse en évaluant l'ensemble de nos constats. Pour ce faire, nous vérifierons la validité de nos hypothèses, et la pertinence de nos variables de progrès sociétal et de désuétude institutionnelle. Nous terminerons en vérifiant la conformité de l'avènement de la société westphalienne pour cette période avec le modèle séquentiel adopté pour guider notre recherche.

5.1 Nos hypothèses de recherche

5.1.1 Première hypothèse

Une perte de légitimité de l'appareil de sécurité d'une société westphalienne engendre une période de turbulences systémiques, qui se termine par un retour à un environnement antihégémonique et par l'établissement d'un nouvel ordre sociétal.

L'avènement de la guerre de Trente Ans s'inscrit dans cette dynamique, tout en reconnaissant que le système qui donna naissance à cette période de turbulences systémiques n'était pas une société des États. La perte de légitimité du Saint Empire germanique comme autorité souveraine sur l'ensemble de ses possessions, résulta en une longue période de turbulences systémiques. Elle prit fin par l'épuisement militaire de ses antagonistes et par la reconnaissance d'un environnement antihégémonique. De plus, le mécanisme d'ordre institué par la formule des Congrès de Westphalie allait dorénavant encadrer le règlement des guerres entre Grandes puissances des XVII^e et XVIII^e siècles.

5.1.2 Deuxième hypothèse

À l'aube d'une période de turbulences systémiques, le concept de souveraineté, tel qu'il est alors accepté et compris, est mal adapté à la nouvelle réalité internationale qui se dessine.

La guerre de Trente Ans eut pour cause le refus des États princiers germaniques d'accepter l'autorité de l'empereur sur des questions relevant de la gestion de leurs affaires internes. Les Congrès de Westphalie, en raison de leur nature, reconnaissent officiellement le statut d'égalité légale entre leurs signataires. Dorénavant, les conférences de ce type deviendront le mécanisme par lequel la souveraineté sera attribuée. Les XVII^e et XVIII^e siècles verront les pratiques liées à la souveraineté s'uniformiser et s'institutionnaliser progressivement.

5.1.3 Hypothèse secondaire

Le progrès sociétal, en s'intensifiant, transforme la nature des besoins des États d'une même société et occasionne un processus de désuétude institutionnelle, lequel affaiblit progressivement la légitimité de l'ordre établi.

Notre analyse met bien en évidence la présence, la nature progressive et le rôle que le concept du progrès sociétal joue à l'intérieur de la société européenne. La dissémination de la Réforme protestante, associée à l'avènement de l'imprimerie, fut le facteur déclencheur de cette transformation sociétale. C'est sous cette impulsion collective que le désordre institutionnel allait se manifester graduellement au XVI^e siècle. Malgré des tentatives de renouvellement par les instances politiques du Saint Empire germanique, les institutions en place ne purent empêcher l'avènement d'une période de turbulences systémiques. Ces dernières, nourries par les Grandes puissances, allaient enflammer toute l'Europe centrale pendant trois décennies. Les Traités de Westphalie eurent pour résultats, non seulement, de légitimer les pratiques religieuses selon la confession des princes, mais aussi d'officialiser la transformation de la nature des rapports d'autorité existants à toute l'Europe occidentale.

Pendant cette période, nous observons que le progrès sociétal engendre une désuétude institutionnelle au niveau des structures de l'ordre. La désuétude se manifeste par des déséquilibres systémiques ou par une période de turbulences systémiques, alimentés par les Grandes puissances. Et, lors du retour à une certaine forme d'ordre sociétal, les sources du progrès sociétal sont intégrées dans les nouveaux mécanismes qui, d'ailleurs, reflètent le réaménagement de capacités parmi les Grandes puissances.

5.2 Pertinence du modèle proposé de transformation

Notre modèle est composé de cinq étapes, depuis l'avènement jusqu'à la faillite d'une société des États, soit : 1. Turbulences systémiques (absence d'ordre sociétal); 2. Rétablissement de l'antihégémonie systémique; 3. Mise en place d'un mécanisme d'ordre sociétal; 4. Le progrès sociétal se manifeste dans toutes les sphères d'activités humaines, et; 5. Les déséquilibres dans l'ordre sociétal sont accentués par la désuétude institutionnelle¹⁶⁷.

Nous observons que la transformation de la première société westphalienne ne s'est pas déroulée selon notre modèle. Entre autres, les unités principales de la nouvelle société westphalienne, même si elles sont dotées d'une certaine égalité légale, ne sont pas homogènes et affichent une souveraineté territoriale dont la nature n'est pas uniformisée. Ce sont avant tout les Grandes puissances qui dominent les relations interétatiques avec leurs intentions hégémoniques, générant un ordre sociétal qui convient à leurs ambitions et qui prend la forme de leurs interactions. Nous constatons aussi que les origines de la période de turbulences systémiques que fut la guerre de Trente Ans proviennent d'une dynamique sociale interne des entités politiques germaniques.

De plus, la fin du XVII^e siècle et le XVIII^e siècle furent témoins des guerres pratiquement continuelles entre Grandes puissances, alors que la société westphalienne devait, selon notre modèle, engendrer une période de coopération interétatique. Ainsi, le progrès sociétal ne fut pas nécessairement généré par l'intensité de cette coopération, mais bien par le désordre créé par des rivalités incessantes. En fait, les conséquences de ce désordre furent d'engendrer graduellement une transformation sociale au sein des collectivités humaines d'Europe, qui fut intimement liée à l'uniformisation s'étant produite dans le domaine économique des échanges commerciaux.

Nous observons, par ailleurs, certaines analogies avec notre modèle, notamment l'apparition embryonnaire d'un mécanisme temporaire pour gérer l'ordre sociétal. En effet, les traités mettant fin aux nombreuses guerres entre Grandes puissances sont légitimés et légalisés par la mise sur pied de Conférences multilatérales. Les consensus, qui y sont atteints, reflètent le cadre légal des Traités de Westphalie et deviennent contraignants pour les parties en présence. Ces pratiques diplomatiques s'ajouteront ainsi à l'héritage

¹⁶⁷ Voir la section 1.1 Modèle de transformation systémique la Partie II.

westphalien, en étant institutionnalisées pour les futurs règlements de conflits. De plus, nous observons que c'est ce même forum supraétatique qui s'attribue le droit de reconnaître les unités étatiques qui bénéficieront du statut et des privilèges associés à la souveraineté.

Nous convenons, par ailleurs, que ce mécanisme de gestion de crises est surtout le résultat de l'incapacité d'une des Grandes puissances d'affirmer son hégémonie, plutôt que celui d'une volonté commune de maintenir une société d'États égalitaires. Nous observons, par ailleurs, dans le cas des État germaniques, que la forme de leurs interactions constitue une société des États. En effet, la Diète germanique renouvelée après les traités de Westphalie dispose de mécanismes d'ordre sophistiqués et institutionnalisés.

Il ne faut pas pour autant minimiser l'importance que revêt la guerre lors de cette période. Elle s'est progressivement entourée de procédures militaires et diplomatiques qui en font une des interactions les plus institutionnalisées de cette époque, et dont l'objectif final était plutôt d'affaiblir un adversaire que de chercher à le vaincre de façon décisive. L'utilisation de la guerre après l'hécatombe de la guerre de Trente Ans peut apparaître, à la limite, comme un mécanisme approprié pour gérer et maintenir une certaine forme d'ordre sociétal. En effet, malgré les guerres quasi permanentes entre Grandes puissances, l'Europe ne connut pas de période de turbulences systémiques pendant près de 150 ans par la suite.

II. Les Guerres napoléoniennes et le Congrès de Vienne

Qui aborde l'histoire des relations internationales entre 1800 et 1871 doit avoir présent à l'esprit deux réalités majeures. La première, la plus visible sans doute, est l'apport décisif de la Révolution française dans la transformation des conditions politiques, mentales et spirituelles des peuples européens¹.

Nevertheless, the statesmen at Vienna concluded that Europe would be safer if France were relatively satisfied rather than resentful and disaffected. France was deprived of its conquests, but granted its ancient – that is, prerevolutionary – frontiers, even though this represented a considerably larger territory than the one Richelieu had ruled².

Introduction

Pour bien comprendre les guerres napoléoniennes et l'avènement du Congrès de Vienne, et illustrer les effets cumulatifs de la maturité sociétale, il faut tout d'abord remonter à leur genèse, soit la Révolution française. Après avoir succinctement décrit cette dernière, nous aborderons l'Empire napoléonien et les coalitions antifrançaises, puis le Congrès de Vienne et le Concert européen. Dans la deuxième section, nous examinerons les caractéristiques et les acquis institutionnels liés à la nature de la société westphalienne de cette période.

Section 1: Une société westphalienne en crise

Once started, however, the Revolution in France quickly became a movement for something different and bigger than reform: a powerful, confused, and incoherent effort to replace the old aristocratic-monarchic political order with a new democratic one³.

¹ Benoît Pellistrandi, *Les relations internationales de 1800 à 1871*, Paris, Armand Colin, coll. «Cursus – Histoire», 2000, p. 5.

² Henry Kissinger, *Diplomacy*, 1re édition, New York, Touchstone Book by Simon & Schuster, 1995, p. 81.

³ Paul W. Schroeder, *The Transformation of the European Politics 1763-1848*, New York/Oxford, Clarendon Press, Oxford, 1994, p. 53.

1. La Révolution française

Pour plusieurs auteurs, les Lumières et l'indépendance américaine⁴ (même si son incidence réelle est difficile à évaluer) facilitèrent la diffusion de nouvelles idées sur la souveraineté du peuple et sur le caractère universel des libertés individuelles.

L'exemple de la révolution américaine n'est pas seulement une incitation à la conquête des droits des citoyens et des nations, il est aussi une incitation à transformer politiquement le droit international, à encourager des relations entre les peuples s'appuyant sur la réciprocité de l'égalité⁵.

L'ampleur de ce mouvement idéologique fut accompagnée par des dissensions internes sur l'incapacité des monarques à gouverner équitablement et sur leur manque de représentativité. L'instabilité de certaines régions européennes, dans les années précédant la Révolution française, illustre bien l'étendue du malaise, et la répression des soulèvements allait favoriser une alliance naturelle des régimes monarchiques pour contrer ces forces révolutionnaires. De plus, plusieurs de ces soulèvements populaires se produisirent aux frontières de la France, et le rétablissement des anciens régimes, souvent avec violence, sera suivi du déplacement d'une partie de leurs élites libérales vers la France.

La crise du canton de Genève, en 1781-1782, illustre bien le malaise social qui s'intensifie dans les pays frontaliers de la France⁶. Malgré les gains initiaux des révolutionnaires, principalement alimentés par les revendications de la bourgeoisie contre le «patriciat», les forces de l'Ancien Régime s'uniront afin de restaurer leur autorité. Par exemple, ce sont des troupes monarchiques françaises qui appuieront l'effort de restauration des autres cantons helvétiques. Le même phénomène se reproduit dans les Provinces-Unies mais pour être maté, cette fois-ci, par la monarchie britannique et prussienne. C'est d'ailleurs l'intervention militaire de l'Autriche, pour contrer l'insurrection des régions belges à la fin de 1790 et dont le régime mis en place allait inciter, en 1792, les chefs de la Révolution française à déclarer la guerre au roi de Hongrie

⁴ «[...] Richard Price (1723-1791) écrit que la révolution américaine provoque l'émancipation des Provinces-Unies [...]», cité par Jean-Pierre Bois dans *De la paix des rois à l'ordre des empereurs: 1714-1815*, France, Seuil, coll. «Points Histoire», 2003, p. 274 et 276.

⁵ Marc Bélissa cité par Jean-Pierre Bois, *ibid.*, p. 274.

⁶ *Ibid.*, p. 276-277.

et de Bohême⁷. Cette guerre allait être le début d'une longue période de turbulences systémiques⁸.

Avant de parler des guerres de coalition contre la France et de l'impact de Napoléon Bonaparte, il importe de revenir sur les origines de la Révolution française. Nous mettrons en évidence ses origines populaires ainsi que les facteurs qui l'ont transformée et en ont fait un moteur de progrès sociétal au sein de la société européenne⁹.

1.1 La révolution des Lumières

Les origines du changement en France sont attribuables à une conjoncture économique, idéologique et sociale qui permettra à une coalition aux intérêts divergents de faire front commun.

The regime's foreign-policy record offered ample grounds for attack—huge expense, failed wars, useless and unpopular alliances, a hated foreign queen, defeats and failure for France in Poland, the East, and the Low Countries. [...] Yet foreign-policy issues played no great role in the pre-revolution or its early stages. Only from about mid-1791 did the spirit of nationalism, aroused and mobilized by the revolution, become clearly visible, initially more in domestic affairs¹⁰.

By the end of the eighteenth century the middle and lower class of Europe were more educated and prosperous than ever before. [...] The ideas of the French «philosophes» derived from England and Holland, and gradually spread over the rest of Europe. In France a few bold spirits wanted the people to take the government entirely into their own hand¹¹.

Dès 1788, le peuple français, avec la publication des cahiers de doléances¹², revendique une société plus équitable et égalitaire; la paysannerie, étouffée par le poids des impôts, réclame un partage plus égal de la fiscalité. En mai 1789, la situation économique

⁷ *Ibid.*, p. 277-281.

⁸ Paul W. Schroeder, *op. cit.*, p. 101.

⁹ Nous tirerons profit de la synthèse que Berstein et Milza font de la Révolution française. Serge Berstein et Pierre Milza, *États et Identité européenne: XIV^e siècle et 1815*, Paris, Hatier, coll. «Histoire de l'Europe», Tome 3, 1994, p. 264-309.

¹⁰ Paul W. Schroeder, *op. cit.*, p. 67. Voir aussi Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 267.

¹¹ Adam Watson, *The Evolution of International Society*, *op. cit.*, p. 229.

¹² «Ils (cahiers de doléances) reflètent les tensions qui agitent les divers groupes sociaux comme l'état d'esprit et des mentalités. Aux paysans qui se plaignent de la lourdeur des impôts, des privilèges dont jouissent clergé et noblesse et qui réclament l'égalité des charges fiscales, la noblesse répond en proclamant son attachement aux droits dont elle jouit et son désir d'instituer une monarchie constitutionnelle.» Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 267-268.

désastreuse force le monarque, Louis XVI, à convoquer les états généraux¹³, qui deviendront le moteur d'une réforme constitutionnelle. Ce processus se transformera rapidement en révolution. La noblesse, ayant peu d'assises dans la nouvelle économie et voulant maintenir ses acquis, cherchera à affaiblir la monarchie. Mais voilà, une fois mis en marche, le changement constitutionnel est pris en charge par la bourgeoisie¹⁴, qui tient à jouer un rôle accru dans les destinées de l'État. Deux mois après le déclenchement des états généraux, l'Ancien Régime est déchu et une nouvelle constitution, basée sur le modèle britannique, voit le jour. «La souveraineté nationale remplace le souverain de droit divin¹⁵.»

À peine quelques mois plus tard, les députés de la Constituante abolissent tous les droits et privilèges associés à l'Ancien Régime, afin de calmer l'anarchie qui règne dans les campagnes et qui risque d'enflammer toute la France¹⁶. Depuis le printemps 1789, les conditions sociales ne cessent de se détériorer et de violentes contestations populaires apparaissent, dont l'émeute du 14 juillet, la prise de la Bastille; celles-ci forcent le Roi à intervenir pour rétablir l'ordre. Le tout est accompagné d'un mouvement de panique chez les paysans, la *Grande Peur*¹⁷, suscité par des rumeurs de complots de l'aristocratie. Les paysans prennent d'assaut toutes les propriétés de la noblesse en région. Devant l'ampleur de la crise et afin d'endiguer le mouvement de contestation, tout en cherchant à protéger leurs propriétés, les députés bourgeois majoritaires réagissent promptement.

Dès août 1789, la Constituante établit un nouveau régime politique fondé sur l'égalité des droits des citoyens, entériné par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789. C'est la fin d'un régime et de son édifice politique et social; mais les contrecoups ne tarderont pas à se manifester dans un environnement international où les pratiques d'Ancien Régime ont toujours force de loi. On abolit, entre autres, les droits de la

¹³ *Ibid.*, p. 267.

¹⁴ *Ibid.*, p. 268.

¹⁵ *Id.*

¹⁶ *Ibid.*, p. 269.

¹⁷ «[...] la «*Grande Peur*» évoque un mystérieux complot des aristocrates qui auraient engagé des troupes de brigands ou de soldats étrangers afin d'incendier les récoltes et d'égorger les «*patriotes*». *Id.*

noblesse allemande de l'Alsace, qui n'était pas une province française, étant toujours sous la juridiction des traités de Westphalie¹⁸.

L'Assemblée constituante, dans sa foulée révolutionnaire, adoptait, en mai 1790, la *Déclaration de la Paix au monde*: «La nation française renonce à entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes et elle n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple¹⁹». Malgré cette attitude pacifiste, le nouveau régime allait adopter des comportements diplomatiques déstabilisants, dont les conséquences allaient provoquer inextricablement une confrontation avec le reste de l'Europe²⁰. Par exemple, dès 1790, la France, malgré «le Pacte de Famille», refuse de s'engager aux côtés de l'Espagne contre son ennemi traditionnel, l'Angleterre, aux Amériques²¹, alors qu'Avignon, enclave sous souveraineté pontificale, était incorporée au territoire français à la demande de ses habitants²².

1.2 Les conséquences de la Révolution française sur le reste de l'Europe

À l'été 1791, la fuite de la famille royale étant stoppée à Varennes, dans la nuit du 20 au 21 juin, l'opposition européenne se manifeste par la proclamation de Pillnitz. Elle est signée conjointement par l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, afin de libérer Louis XVI. Elle sera sans impact direct sur la Révolution²³. Malgré l'inquiétude, aucun des monarques européens ne semble prêt à intervenir en France, trop occupés qu'ils soient avec les conséquences de la révolution polonaise sur le rétablissement et le partage de leur autorité dans cette région²⁴. Ce n'est pourtant qu'une question de temps avant que le choc des principes des régimes en jeu ne retentisse sur le champ de bataille. Une fois de plus, la souveraineté allait être la cause d'une longue période de guerre. En effet, la nature exclusive de la souveraineté territoriale populaire, revendiquée par le nouveau régime

¹⁸ *Ibid.*, p. 274.

¹⁹ *Ibid.*, p. 273.

²⁰ Paul W. Schroeder, *op. cit.*, p. 71.

²¹ Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 273.

²² *Ibid.*, p. 274.

²³ Jean-Pierre Bois, *op. cit.*, p. 291.

²⁴ La Révolution polonaise et ses conséquences accaparent toute l'attention sur la scène européenne, dont celle de l'empereur autrichien. Son dénouement implique un nouvel équilibre des puissances pour cette région, qui se joue entre la Russie, la Prusse, l'Autriche, l'Angleterre et la Turquie. En juillet 1792, la Révolution polonaise est matée, ses armées sont défaites par la Russie de Catherine et les anciennes institutions sont restaurées. Paul W. Schroeder, *op. cit.*, p. 74-83 et Jean-Pierre Bois, *op. cit.*, p. 291-293.

français, allait devenir un facteur conflictuel avec celle, entre autres, de l'autorité partagée que l'on retrouve à l'intérieur des territoires de l'empire allemand.

The French concept of an exclusive sovereign authority exercised by a single government over a clearly defined territory clashed directly with their life-principle, that of «Landeshoheit» (territorial supremacy rather than sovereignty). According to this principle, a prince of the Empire enjoyed supremacy within his territory according to established right of custom, but had to share the exercise of governmental authority in varying degrees with other holders of authority «Herrschaften» within his domains and beyond them- [...] France could claim any territory where the people, or any group it chose to regard as the people, proclaimed its allegiance. [...] revolutionary France could now claim the right to defend the «people's» liberties in any of the innumerable contest between princes and estates or oligarchs and democrats in Europe²⁵.

Au printemps 1792, profitant d'une période de dissensions entre les principaux partis de l'Assemblée législative et s'étant associé aux brissotins antimonarchiques, Louis XVI propose de déclarer la guerre à l'Autriche²⁶. Le 20 avril suivant, la France est en guerre contre le roi de Bohême et de Hongrie, le jeune archiduc François II d'Autriche²⁷. Louis XVI espérait qu'une défaite française le rétablirait dans ses anciens pouvoirs. Dès les premières hostilités, la France fait face à une coalition inattendue entre l'Autriche et la Prusse. Les premiers échecs français seront reprochés au roi et causeront sa perte²⁸. Louis XVI est renversé par la révolution du 10 août 1792 et guillotiné le 21 janvier 1793²⁹.

2. L'Empire napoléonien et les coalitions antifrançaises

2.1 Les premiers succès militaires

La Convention nationale, le nouveau parlement révolutionnaire représentatif de la petite bourgeoisie, connaît ses premiers succès militaires en territoire français et à l'étranger, par la capture de la Belgique en novembre 1792³⁰. S'ensuit une déclaration de

²⁵ Paul W. Schroeder, *op. cit.*, p. 72-99. Voir aussi Jean-Pierre Bois, *op. cit.*, p. 287-294.

²⁶ «[...] Louis XVI se met à pratiquer la «politique du pire»: afin de discréditer la Révolution et d'amener les souverains européens à entrer en guerre contre la France, il favorise les extrémistes.» Serge Berstein et Pierre Miliza, *op. cit.*, p. 276.

²⁷ Jean-Pierre Bois, *op. cit.*, p. 292.

²⁸ Serge Berstein et Pierre Miliza, *op. cit.*, p. 277.

²⁹ *Ibid.*

³⁰ Jean- Pierre Bois, *op. cit.*, p. 296-297.

guerre contre la domination de l’Ancien Régime européen, accompagnée d’un engagement de libération pour tous les peuples opprimés:

La Convention nationale déclare, au nom de la nation française, qu’elle accordera aide et secours à tous les peuples qui voudront recouvrer leur liberté, et charge le pouvoir exécutif de donner aux généraux les ordres nécessaires pour porter secours à ces peuples³¹.

Malgré cet engagement pour la liberté des peuples, les élites de la Convention nationale, sans doute enivrées par les premières victoires militaires de l’automne 1792, revendiquent les frontières naturelles de la France. Ces dernières doivent s’étendre à l’Est jusqu’au Rhin. C’est ainsi que les territoires libérés au cours des premières années de la décennie 1690 sont incorporés au territoire français, peu importe la volonté de leurs habitants. C’est le cas, entre autres, des régions de Bâle et de la Savoie, à la demande de leur population; ceux de la Belgique, de la Rhénanie et de Nice le sont contre leur gré³².

Dès mars 1793, la Convention est isolée et doit dorénavant affronter le reste de l’Europe. À l’Autriche et à la Prusse se joignent les autres grandes monarchies, dont l’union sera appelée première coalition antifrançaise. À la suite des premiers combats en terre française, les discours de libération, d’autonomie et de cohabitation pacifique de la Révolution prennent plutôt la forme d’un retour aux pratiques traditionnelles de la guerre, soit l’occupation et le pillage³³. «Malgré les idées nouvelles, la guerre menée par la France révolutionnaire s’apparente très vite aux tentatives d’hégémonie des XVI^e et XVII^e siècles³⁴.»

L’année 1793 se distingue tant par les échecs de la campagne militaire française que par le tumulte politique et la férocité de la répression qui sévit en France. Pour y faire face et éviter la catastrophe, ses nouveaux dirigeants (le parti des Montagnards sous la gouverne de Robespierre)³⁵ imposent un régime de terreur afin de combattre la dissidence et les nombreux problèmes sociaux et économiques. Au printemps 1794, après le retour d’une

³¹ Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 278.

³² *Ibid.*

³³ Jean-Pierre Bois, *op. cit.*, p. 294.

³⁴ Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 278.

³⁵ *Ibid.*, p. 280.

certainne stabilité interne et des succès militaires³⁶, une nouvelle coalition politique prend le pouvoir; celle-ci favorisera une politique révolutionnaire d'expansionnisme³⁷. C'est à cette époque que l'on remarque les talents de Napoléon Bonaparte. En décembre 1793, il se distingue sous les ordres du général Dugommier, lors de la reprise de Toulon. Par la suite, il est envoyé à Paris où il se fait connaître et prend du galon pour, quelques années plus tard, se retrouver aux commandes de la campagne d'Italie de 1796 contre l'Autriche³⁸.

Entre-temps, l'ardeur et le nombre des jeunes troupes révolutionnaires³⁹ s'imposent de plus en plus sur le terrain, malgré l'opposition des armées de métier de l'Ancien Régime. Dès 1795, les troupes britanniques ont quitté le continent et les troupes autrichiennes se sont retirées des territoires belges, hollandais et de ceux du Rhin⁴⁰. Avec ces victoires, la diplomatie de la Révolution n'échappe pas à la réalité de l'équilibre des puissances de l'Europe, allant même jusqu'à oublier les principes qui l'avaient enflammée à ses origines. Entre autres, le droit des peuples à s'autogouverner est graduellement désavoué⁴¹. Au fur et à mesure que la France cumule les victoires et force ses opposants à se rendre, elle signe des traités particuliers avec les membres de la 1^{re} Coalition, l'affaiblissant peu à peu.

2.2 Bonaparte se distingue sur le champ de bataille

Entre 1796 et 1797, le Directoire⁴² ordonne à ses généraux d'avancer sur Vienne. Seul Bonaparte connaît un succès retentissant, cumulant les victoires en Italie. C'est aussi lors de cette période, profitant d'un Directoire toujours instable, qu'il s'affiche comme proconsul romain⁴³. Il décide d'entreprendre des tractations diplomatiques avec l'Autriche, afin d'obtenir un règlement final sur l'ensemble des possessions autrichiennes en Europe de l'Ouest. À Campoformio, le 18 octobre 1797, la paix est imposée à l'empereur autrichien

³⁶ Voir, entre autres, Jean-Pierre Bois, *op. cit.*, p. 300-307 et Paul W. Schroeder *op. cit.*, p. 136-150.

³⁷ Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 280.

³⁸ Jean-Pierre Bois, *op. cit.*, p. 301 et 310.

³⁹ «[...] tout contribue à constituer une armée nationale, [...], qui comptera à l'été 1794 plus de 700 000 hommes, et dont la force dans la bataille repose sur la supériorité numérique, la charge à la baïonnette, la poursuite et la destruction du vaincu.» Jean-Pierre Bois, *op. cit.*, p. 300.

⁴⁰ Paul W. Schroeder *op. cit.*, p. 150.

⁴¹ Serge Berstein et Jean-Pierre Milza, *op. cit.*, p. 280.

⁴² Paul W. Schroeder, *op. cit.*, p. 157.

⁴³ En septembre 1797, profitant de l'instabilité au sein du Directoire, Bonaparte aide militairement des alliés politiques à éliminer certains directeurs modérés afin de faire basculer les décisions en faveur de ses vues expansionnistes. *Ibid.*, p. 171.

selon les conditions de Bonaparte, mais elle s'avérera favorable à l'Autriche malgré l'intransigeance du général Bonaparte lors des négociations⁴⁴. Les efforts de la première coalition sont vains, le territoire français s'agrandit de nouveaux départements, de même que de nouvelles républiques sœurs qui ceignent progressivement son territoire; assurant à la France une zone tampon sécuritaire, tout en lui permettant de financer ses campagnes militaires. Ainsi, malgré l'oppression politique et l'exploitation économique, les idées révolutionnaires françaises continuent à se propager, représentant un danger croissant pour la stabilité des monarchies toujours en place⁴⁵. Le succès de Bonaparte et son attitude agressive ne sont pas sans inquiéter le Directoire qui l'envoie prendre le commandement d'une force expéditionnaire qui part pour l'Égypte⁴⁶.

Dès 1799, une nouvelle coalition militaire conteste les ambitions françaises. La situation ne tarde pas à favoriser les coalisés et nécessite le retour de Bonaparte. Ce dernier, depuis l'année précédente, tente de s'emparer de l'Égypte afin d'affaiblir l'Angleterre en lui barrant la route des Indes. Sans difficulté et avec l'appui de certains modérés du Directoire, Bonaparte réussit le coup d'État du 18 Brumaire, le 9 novembre 1799, mettant ainsi fin à plus de 10 ans de révolution et d'instabilité politique en France⁴⁷. Profitant de nouveaux succès militaires, Bonaparte parvient à disloquer la 2^e Coalition, en forçant les Anglais à signer la paix d'Amiens en 1802.

[...] il n'y a en 1802 aucun texte général, et pour la première fois depuis cent cinquante ans ni le traité de Lunéville ni le traité d'Amiens ne renvoient, dans leur attendus, aux clauses du traité de Westphalie. Là se trouve donc, en définitive, l'acte de décès de l'Europe moderne, issue logique du déclenchement de la guerre révolutionnaire en 1792, préalable de l'acte de naissance de l'Europe contemporaine au congrès de Vienne⁴⁸.

Malgré les valeurs révolutionnaires démocratiques que Napoléon semble prôner, le régime qu'il met en place, ainsi que l'autorité qu'il exerce sur les républiques sœurs, ne laissent aucun doute quant à ses ambitions despotiques. Même si le régime représentatif est maintenu, Bonaparte parvient facilement à centraliser tous les pouvoirs de l'exécutif dans les mains du Premier Consul, titre qu'il s'octroie d'ailleurs pour 10 ans et qu'il

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 283.

⁴⁶ Paul W. Schroeder, *op. cit.*, p. 178-179.

⁴⁷ Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 284.

⁴⁸ Jean-Pierre Bois, *op. cit.*, p. 325.

transformera en statut permanent après la paix d'Amiens⁴⁹. En 1804, appuyé par le Sénat, il s'autoproclame empereur héréditaire de la France sous le nom de Napoléon I^{er}.

2.3 Bonaparte, empereur des Français

Ma puissance dépend de ma gloire, et ma gloire des victoires que j'ai remportées. Ma puissance tombera si je ne la nourris pas de nouvelles victoires. C'est la conquête qui m'a fait ce que je suis, et seule la conquête peut me permettre de maintenir ma position⁵⁰.

Le règne de Bonaparte se présente sous le signe de la révolution, mais la réalité sera bien différente. Sa gouvernance se révélera plus centralisatrice que celle de l'Ancien Régime, mais sera, par contre, animée d'innovations relevant de la mouvance révolutionnaire française. Le Code civil représente bien les conséquences du mariage hybride qui s'opère graduellement sous le choc des deux réalités culturelles qui s'affrontent en Europe occidentale. Ce code perfectionnera ainsi les premiers efforts de la Révolution en protégeant les libertés individuelles, l'inviolabilité du droit de propriété et en maintenant l'abolition des droits féodaux. En revanche, il conservera des éléments de l'Ancien Régime en asservissant les épouses et les enfants à l'autorité de l'époux, chef de famille. Il crée aussi en France une nouvelle noblesse démocratique, la Légion d'honneur, qui vient récompenser les citoyens servant les intérêts du nouvel empereur. «Ce ne sont plus deux conceptions de la société européenne qui s'affrontent, mais l'impérialisme qui se heurte à l'Europe monarchique⁵¹.»

Malgré le retour de la stabilité interne du régime français, ce sont les ambitions impériales de son I^{er} Consul et leurs répercussions sur le jeu de l'équilibre des puissances qui progressivement amèneront l'Angleterre à mettre en œuvre une troisième coalition antifrançaise, dès 1805.

The British went to war simply because they could not stand being further challenged and humiliated by Bonaparte; France went to war because Bonaparte could not stop doing it. [...] This means that the Anglo-French war renewed in 1803 offers two lessons, by now predictable. One is that Bonaparte provoked it and

⁴⁹ Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 285.

⁵⁰ Cité dans Paul Kennedy, *Naissance et déclin des grandes puissances*, traduit de l'anglais par Marie Aude Cochez et Jean-Louis Lebrave, Paris, Payot, 1991, p. 170.

⁵¹ *Ibid.*, p. 287.

*that Britain accepted war on defensible grounds of honour and security. The other is that Britain entered the war ignorant of Europe and indifferent to its interests and its fate*⁵².

Les clauses du traité d'Amiens sur l'avenir de l'île de Malte et le protectionnisme économique français allaient servir de prétexte à une nouvelle rupture avec l'Angleterre. Cette dernière allait pouvoir compter sur la Russie et sur l'appui, inconditionnel, de l'Autriche, après sa perte d'influence en Allemagne⁵³. Cette coalition sera par contre de courte durée, ses forces continentales subissant un lourd échec. En effet, la campagne d'automne 1805 culminera par la brillante victoire des troupes napoléoniennes sur les coalisés à Austerlitz, bataille des trois empereurs, confirmant la supériorité et le génie militaire de Napoléon. Les conditions de paix de décembre 1805 s'avéreront désastreuses pour l'empereur autrichien François II, ne contribuant qu'à attiser les animosités envers le régime napoléonien. Entre autres, le Saint Empire germanique, réorganisé deux ans plus tôt, sera disloqué et reconstitué en une Confédération du Rhin, par le traité de Presbourg⁵⁴. D'un point de vue maritime, en revanche, cette courte guerre représente une victoire inestimable pour les Anglais. Quelques semaines plus tôt, le 21 octobre, au large du Cap de Trafalgar, la flotte française est annihilée. Cette victoire procure ainsi à l'Angleterre la suprématie sur les mers et laisse présager, pour certains, l'inévitabilité de la défaite de Napoléon⁵⁵.

La victoire française ne fera qu'accentuer les craintes d'une emprise impériale sur l'ensemble du territoire européen. L'affaiblissement de la Prusse pousse Frédéric-Guillaume III, son roi, avec l'appui du tsar Alexandre I^{er} de Russie, à lever une quatrième coalition antifrançaise⁵⁶. La campagne de Saxe, en 1806, sera désastreuse pour la Prusse, qui verra son royaume réduit à la Prusse orientale. L'année suivante, les troupes russes ne connaissent pas plus de succès en Pologne, et la défaite de Friedland les contraint à traiter avec Napoléon, non sans lui avoir fait subir de lourdes pertes et ébranlé sa stratégie⁵⁷.

⁵² Paul W. Schroeder, *op. cit.*, p. 243-245.

⁵³ Voir Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 290; Jean-Pierre Bois, *op. cit.*, p. 342-343, et; Paul W. Schroeder, *op. cit.*, p. 241-243.

⁵⁴ Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 290. Jean-Pierre Bois, *op. cit.*, p. 349.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 347.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 350.

⁵⁷ *Ibid.*, p.350-351. Voir aussi Paul W. Schroeder, *op. cit.*, p. 311.

2.4 Le blocus économique continental

Entre 1806 et 1808, alors que les anciens coalisés s'efforcent de tirer profit de la paix en tentant, entre autres, de reconstruire leurs armées, Napoléon cherche à imposer un blocus économique continental afin d'affaiblir l'Angleterre. C'est la seule monarchie européenne qui échappe à son joug et aussi celle que l'empereur ne peut affronter directement, n'ayant plus les forces maritimes nécessaires. L'Angleterre maintiendra une forte pression sur les colonies françaises, tout en s'employant à minimiser l'impact du blocus. Malgré les premiers effets positifs pour l'économie européenne, le surprotectionnisme accordé aux entreprises françaises contribuera à affaiblir la volonté commune à maintenir le blocus. Diplomatiquement, l'Angleterre s'appliquera à raviver la rébellion chez les autres Grandes puissances continentales, dont l'Autriche, en les incitant à reprendre les armes contre l'empereur et en aidant la résistance de la péninsule ibérique⁵⁸.

Ayant établi sa suprématie sur l'ensemble de l'Europe centrale, Napoléon oriente ses efforts vers l'Espagne, afin de garantir le succès de son blocus. Il parvient ainsi à déstabiliser Charles IV, qui abdiquera pour Ferdinand VII. En 1808, Napoléon imposera son frère Joseph comme nouveau souverain espagnol. Cette campagne donnera naissance à divers mouvements de résistance, qui se transformeront en guerre civile, obligeant la présence de troupes impériales toujours plus nombreuses, ce qui se révélera une impasse jusqu'en 1814. La rébellion espagnole allait aussi raviver un retour à une coalition antifrançaise qui, sous l'initiative renouvelée d'un débarquement de troupes britanniques au Portugal, allait grandement perturber les opérations militaires françaises⁵⁹.

2.5 La cinquième coalition antifrançaise

Les négociations de l'empereur, à l'automne 1808, pour apaiser le mécontentement au sein de ses alliés et de ses possessions, sont infructueuses. En effet, le nationalisme allemand est avivé par les intellectuels et s'organise sur l'ensemble du territoire, permettant ainsi à l'Autriche de l'exploiter en encourageant une révolte en Bavière. La cinquième offensive antifrançaise s'amorce alors au printemps de 1809. François I^{er} d'Autriche,

⁵⁸ Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 301. Voir aussi, Jean-Pierre Bois, *op. cit.*, p. 351-354.

⁵⁹ Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 291. Voir aussi Paul W. Schroeder, *op. cit.*, p. 337-346 et 431-441.

profitant de la rébellion espagnole et avec l'appui financier de l'Angleterre, attaque toutes les positions françaises sur ses frontières⁶⁰. Napoléon réussit à contrer de nouveau l'offensive autrichienne. La Paix de Vienne, en octobre, affaiblit l'Autriche, la dépossédant de presque la totalité des provinces illyriennes sur la mer Adriatique. Par contre, le succès de Napoléon n'est pas aussi décisif⁶¹ que les précédents. La cohésion de ses troupes montre des signes de faiblesse et certaines populations allemandes se révoltent, perturbant l'intégrité des lignes de communication lors de cette campagne⁶².

Même si l'empire connaît son apogée territorial entre 1809 et 1811, il apparaît fragilisé. En effet, les troupes mènent toujours une guerre d'insurrection en Espagne. Le mouvement révolutionnaire espagnol profite de l'aide de l'Angleterre, qui doit faire face à sa pire crise économique, affectée par les contrecoups du long blocus continental⁶³; celui-ci a aussi des impacts contraignants sur le continent et sur les principaux alliés de l'empereur. Ce blocus, associé à une conjoncture économique difficile et à de piètres récoltes, crée de plus en plus d'antipathie envers les membres de la famille Bonaparte. Sans compter la ferveur du mouvement nationaliste allemand qui prend de l'ampleur, et le mécontentement général au sein des populations des territoires occupés, provoqué par la conduite répréhensible de Napoléon envers l'autorité papale.

Fondée sur la conquête et la force militaire, elle (domination napoléonienne) se heurte à quatre facteurs fondamentaux qui prouvent sa fragilité: l'impossibilité de contraindre durablement par les armes le continent à l'obéissance, la puissance du fait spirituel sous-estimé par l'empereur, le retournement de la conjoncture économique et enfin le dynamisme neuf de l'idée nationale⁶⁴.

Son allié le plus important et le plus indépendant, la Russie, montre aussi des signes d'irritation et d'insatisfaction. C'est dans ce contexte que la Russie, en brisant le blocus économique et en rétablissant des échanges commerciaux avec l'Angleterre, provoquera l'offensive de Napoléon de 1812.

⁶⁰ Jean-Pierre Bois, *op. cit.*, p. 358-359.

⁶¹ Paul W. Schroeder, *op. cit.*, p. 365-366.

⁶² Jean-Pierre Bois, *op. cit.*, p. 360.

⁶³ Malgré tout, l'Angleterre parvient à maintenir son influence à partir du Portugal, toujours indépendant. Voir aussi Schroeder qui, sans nier l'impact du blocus économique, mitige son rôle, Paul W. Schroeder, *op. cit.*, p. 383-384.

⁶⁴ Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 306.

2.6 La campagne russe de 1812

La stratégie du tsar, d'éviter tout engagement décisif et de tout brûler lors du repli de ses troupes, force Bonaparte, avec près de 700 000 hommes⁶⁵, à avancer profondément en territoire russe, ce qui se révélera désastreux. En effet, la profondeur des lignes de communication avec l'arrière sera problématique pour l'armée française, et l'état des terres brûlées laissées par les Russes nuira considérablement à son ravitaillement et à son autonomie. De plus, les troupes s'épuiseront à garder le contact et à chercher le combat avec l'ennemi. La capture de Smolensk, le 16 août, illustre bien la nature de ce type d'opérations, où les pertes furent considérables tant en hommes qu'en chevaux, sans pour autant avoir livré bataille. S'entêtant, l'empereur poursuit son avance, affrontant enfin son adversaire, le 7 septembre, lors d'une bataille, sans doute la plus violente de la campagne, aux portes⁶⁶ de Moscou (bataille de Borodino). Victorieux, mais à la tête d'une armée affaiblie, Napoléon entre à Moscou, le 14 septembre, avec près de 100 000 soldats⁶⁷. Le lendemain, au lieu d'y être accueilli pour une reddition, on donne l'ordre de brûler Moscou. Napoléon attend, malgré tout, un geste de la diplomatie russe qui ne viendra jamais; finalement, le 19 octobre, il se retire sur Smolensk. Espérant toujours un signe du tsar, il n'ordonne le repli de sa coalition, déjà grandement affaiblie, que le 14 novembre⁶⁸. Le retour vers l'Europe occidentale se fait dans le désordre le plus complet, sous le contact meurtrier et incessant des troupes russes, et dans des conditions hivernales des plus rigoureuses. D'ailleurs, Napoléon laissera son armée à son propre sort, s'empressant de rejoindre Paris, le 6 décembre. Des 700 000 hommes partis en juin 1812, moins de 200 000 atteindront les frontières de la Pologne, dans la confusion la plus totale⁶⁹.

Devant cette défaite et l'ampleur des pertes, les alliés de Napoléon l'abandonneront graduellement. La Prusse signe une convention de non-agression, le 30 décembre, avec la Russie, puis une entente avec l'Autriche. L'état des autres troupes alliées, dont celles de la Pologne et des États allemands, est tel que rien n'entrave dorénavant l'avance du tsar

⁶⁵ *Ibid.*, p. 308.

⁶⁶ Jean-Pierre Bois, *op. cit.*, p. 395.

⁶⁷ «As David Chandler points out, it (Grand Army) was decisively defeated already when it reached Moscow, shrunk by about two-thirds and facing inevitable further decline.» Paul W. Schroeder, *op. cit.*, p. 445.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 394-397.

⁶⁹ Serge Berstei et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 308.

Alexandre vers Paris. C'est ainsi que l'année suivante, la dernière alliance antinapoléonienne se met graduellement en place⁷⁰.

2.7 La défaite française à Leipzig

Dès février 1813, la sixième coalition antifrançaise prend forme par l'alliance de Kalisz, entre la Prusse et la Russie, à laquelle s'ajoutera l'Autriche, lors de la convention de Breslau⁷¹. La bataille de Leipzig d'octobre 1813, dite des Nations, où les troupes françaises seront écrasées, confirmera la victoire de la dernière coalition sur Napoléon⁷². Ayant réussi à regrouper son armée en territoire français, l'empereur s'entête à résister et, malgré quelques victoires, il est contraint par ses généraux d'abdiquer le 6 avril 1814, à Fontainebleau. C'est la fin de l'empire; le premier traité de Paris, de mai 1814, abandonne Napoléon à la souveraineté de l'île d'Elbe⁷³, tout en rétablissant la monarchie française à l'intérieur de ses frontières d'Ancien Régime⁷⁴. Pendant que le Congrès de Vienne se prépare pour l'automne de 1814, Napoléon parvient à rassembler des troupes fidèles et à revenir en France. Il sera de nouveau défait, cette fois-ci par le général britannique Wellington, à Waterloo, le 18 juin 1815. Mais ce n'est que le 15 juillet 1815 que Napoléon se rend; il sera déporté et emprisonné sur l'île de Sainte-Hélène⁷⁵.

3. Le Congrès de Vienne et le Concert européen

By the time the Napoleonic Wars were ending, Europe was ready to design - for the only time in its history - an international order based on the principles of the balance of powers. It had been learned in the crucible of the wars of the eighteenth and early nineteenth that the balance of power could not be left to the residue of the collision of the weaknesses of the eighteenth-century world order⁷⁶.

La situation qui se présente au lendemain du traité de Paris laisse peu de choix aux monarques victorieux. En effet, même si on s'est rapidement entendu sur la restauration des Bourbons à la tête de la monarchie française dans leurs anciennes frontières de 1792, les

⁷⁰ Jean-Pierre Bois, *op. cit.*, p. 397-398.

⁷¹ *Ibid.*, p. 398.

⁷² Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 308.

⁷³ Jean-Pierre Bois, *op. cit.*, p. 401.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 401-402. Voir aussi Paul W. Schroeder, *op. cit.*, p. 509.

⁷⁵ Jean-Pierre Bois, *op. cit.*, p. 412-414.

⁷⁶ Henry Kissinger, *op. cit.*, p. 77.

territoires annexés par le régime français au cours des vingt dernières années ne peuvent revenir à leur statut original. Napoléon les a redessinés politiquement, géographiquement et économiquement, afin d'établir une certaine homogénéité européenne et de garantir la survie de son empire. La tâche, pour les nouveaux dirigeants européens⁷⁷, consistera à souscrire à un effort commun pour le partage et la gestion de leur influence dans un contexte où l'on cherchera à restaurer les valeurs de l'Ancien Régime. L'article 32 du premier traité de Paris prévoyait la convocation d'un congrès à Vienne afin, entre autres, de réorganiser ces territoires repris à la France⁷⁸.

3.1 Le Congrès de Vienne

Le Congrès de Vienne, qui s'annonçait comme une brève rencontre afin de formaliser le traité de Paris, se révélera un long marathon de négociations de neuf mois. Ce long processus est attribuable à plusieurs causes et certaines seront abordées ultérieurement. L'une d'elles reste l'entêtement des participants à vouloir conserver les politiques d'Ancien Régime⁷⁹. Les monarchies ne reconnaissent pas la transformation de la société des États européens subie sous l'effet combiné des valeurs de la Révolution française et des politiques d'harmonisation de Napoléon en plus de 20 ans.

Le lieu même du congrès contraste avec le passé. Il ne s'agit plus d'une ville neutre, mais bien de Vienne, capitale d'un empire et celle d'une des Grandes puissances victorieuses, dont l'hôte cherchera à s'imposer comme le maître-artisan de cette conférence. Même si les vainqueurs, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie, veulent le retour d'un système antihégémonique, les négociations seront dominées par des intérêts divergents sur la mise en place d'un futur équilibre européen. Malgré ces différences, ils partagent néanmoins un objectif commun: s'assurer que la France ne soit plus en mesure de rompre ce nouvel équilibre. Les Quatre reconnaissent aussi que, contrairement aux traités

⁷⁷ Paul W. Schroeder, *op. cit.*, p. 515-516.

⁷⁸ Jean-Pierre Bois, *op. cit.*, p. 402.

⁷⁹ Schroeder ajoute la nouvelle dynamique entre les Grandes puissances, dont deux sont des puissances internationales et trois des puissances continentales affaiblies, qui doivent partager leur influence avec une multitude d'États au statut différent. De plus, il faudra gérer les complexités nationales que la guerre n'a pas su résorber pour les territoires de l'Allemagne et de l'Italie, ajoutées aux difficultés du partage de la Pologne. Paul W. Schroeder, *op. cit.*, p. 515-517.

des XVII^e et XVIII^e siècles, le nouvel ordre ne pourra être maintenu que par une entente multilatérale, mais il devra être accompagné d'un mécanisme précis de surveillance⁸⁰.

Malgré l'alliance antifranaise vieille de vingt ans entre les Quatre et compte tenu du contexte dans lequel s'inscrit le congrès, Talleyrand, représentant la maison française des Bourbons, obtient un statut de Grande puissance au sein de la coalition victorieuse. Dès janvier 1815, les négociations deviennent celles des Cinq⁸¹. Le jeu de Talleyrand, malgré une influence moindre, dénouera l'impasse qui se dessinait entre les vues centralisatrices de la Russie, appuyée par la Prusse, et celles voulant un équilibre plus partagé, défendues par l'Angleterre, dont les positions se rapprochent de l'Autriche⁸². Le jeu du représentant français allait aussi permettre de donner voix aux autres puissances de la coalition, notamment l'Espagne, le Portugal et la Suède, qui étaient reléguées à un rôle secondaire.

Sur cette toile de fond s'ouvre, le 1^{er} octobre 1814, le Congrès de Vienne qui accueillera plus de 200 délégations officielles, représentées par plusieurs milliers de personnes, que l'hôte autrichien se plaira à divertir et dont il agrémentera le séjour. Quant au sort de l'Europe, ce sont les Quatre grands vainqueurs qui se l'approprient, laissant à la France le rôle que l'on veut bien lui attribuer⁸³.

[...] le congrès de Vienne est une sorte d'assemblée internationale qui n'a encore connu aucun précédent, et dont le projet dépasse très largement les buts que s'assignaient les grands congrès internationaux des XVII^e et XVIII^e siècles. Mais dans cette assemblée, cinq puissances détiennent seules un pouvoir effectif de proposition et de décision⁸⁴.

Dix commissions spécialisées seront également créées pour appuyer le travail du Conseil des Quatre. La majorité d'entre elles assisteront le Congrès afin de fixer l'avenir des territoires annexés sous l'Empire français. Par contre, certaines innoveront et auront

⁸⁰ Jean-Pierre Bois, *op.cit.*, p. 404.

⁸¹ «Il (Talleyrand) sut s'entourer de ceux qu'on appelait déjà les sous-alliés - Espagne Portugal et Suède -, et s'imposer avec eux au Conseil des Quatre, avant de s'y faire accepter seul le 9 janvier 1815. Le Conseil des Quatre s'est réuni neuf fois entre octobre et janvier, celui des Cinq se réunit quarante fois entre janvier et juin.» *Ibid.*, p. 406.

⁸² *Ibid.*, p. 402-411.

⁸³ Serge Bernstein et Pierre Milza, *Nationalismes et Concert Européen: 1815-1919*, Paris, Hatier, coll. «Histoire de l'Europe», Tome 4, 1992, p. 11-13.

⁸⁴ Jean-Pierre Bois, *op. cit.*, p. 408.

des effets persistants sur l'avenir de la nouvelle Europe, par exemple celles concernant la traite des «Nègres», les voies navigables internationales et les préséances diplomatiques.

Le nouveau découpage de l'Europe permet aux Quatre d'accroître leur domination territoriale au détriment des volontés nationales des petits États. Ces derniers avaient permis à Napoléon de s'élever au rang d'empereur, dorénavant ils seront gardés en échec par un puissant mécanisme de répressions. En effet, sur les 213 délégations⁸⁵, seules 39 obtiendront le statut diplomatique d'État souverain⁸⁶. Le cas de la Pologne, dont le territoire sera mis sous la tutelle de trois Grandes puissances (Russie, Prusse et Autriche), illustre bien ce retour aux anciennes pratiques, comme d'ailleurs celui de la gouvernance de l'Italie et de la Fédération allemande. De plus, la France se voit ceinturée d'États autonomes, qui serviront de garantie en vue de prévenir toute future ambition hégémonique⁸⁷. C'est ainsi qu'après la signature de l'acte final de Vienne, le 9 juin 1815, se met en place le système que l'Histoire qualifiera du nom de son administrateur le plus fidèle, Metternich⁸⁸.

Le but de ce système n'a jamais été, comme on l'a accusé à tort, de rendre tous les États également puissants, mais bien, autant que possible, de protéger les plus faibles contre les entreprises d'un État prépondérant⁸⁹[...]

Quelques semaines après le Congrès de Vienne, à l'instigation du tsar, l'Autriche et la Prusse entérinent, avec la Russie, le Traité de la Sainte-Alliance. Engagement vague, qui allait du moins définir le cadre très conservateur dans lequel les nouveaux maîtres de l'Europe exerceraient leur pouvoir. Mais c'est sans doute lors du renouvellement de la Quadruple alliance entre les Grandes puissances victorieuses, signée le 20 novembre 1815, le même jour que le deuxième traité de Paris⁹⁰, que le mécanisme de surveillance de l'ordre européen se met en place. Les Quatre décident alors de se réunir périodiquement⁹¹ et donnent naissance à un Concert européen. Regroupement qui, sans être accompagné de

⁸⁵ Serge Berstein et Pierre Milza, *Nationalismes et Concert Européen...*, *op. cit.*, p. 12.

⁸⁶ Kaveli J. Holsti, *Taming the Sovereigns: Institutional Change in International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, coll. «Cambridge Studies in International Relations», n° 94, 2004, p. 128.

⁸⁷ Serge Berstein et Pierre Milza, *Nationalismes et Concert Européen...*, *op. cit.*, p. 14-16.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 19.

⁸⁹ Jean-Pierre Bois, *op. cit.*, p. 404.

⁹⁰ Signé à la suite des Cent Jours du retour de Napoléon et de sa défaite, le 18 juin 1815, lors de la bataille de Waterloo. *Ibid.*, p. 414-415.

⁹¹ *Ibid.*, p. 416.

l'établissement d'une structure institutionnelle, se réunira au besoin et au sein duquel Metternich, en tant que chancelier autrichien, y exercera une influence considérable jusqu'en 1848.

Certes, ce mécanisme sera avant tout un appareil de réaction, que Paul Schroeder qualifie de coalition politique pour faire durer la paix plutôt que d'instaurer la victoire. Leur adhésion aux vieilles stratégies amena les protagonistes à diaboliser la Révolution et à chercher à endiguer tous les mouvements révolutionnaires nationaux, plutôt que de chercher à construire la paix sur une conciliation des demandes et des intérêts de tous⁹². Le Congrès de Vienne portait ainsi, dans son essence, les éléments qui allaient éventuellement déstabiliser l'équilibre artificiel de l'Ancien Régime restauré⁹³.

Précisons que, malgré les intentions de restaurer les conditions d'avant 1792, la tâche se révélera irréalisable, compte tenu des transformations des divers régimes politiques⁹⁴. En réalité, on assistait plutôt au retour de l'équilibre des puissances en récupérant⁹⁵ et en garantissant, selon l'expression de Talleyrand, *les dynasties légitimes*⁹⁶. D'ailleurs, la nature même du Concert européen nécessitait le maintien d'un *statu quo* permanent chez ses membres, ce qui sera plus difficile que prévu⁹⁷.

3.2 Le Concert européen

Entre 1815 et 1823, plus de sept réunions du Concert eurent lieu, montrant le dynamisme et la volonté commune des Grandes puissances à contrer toutes formes de libéralisme politique. Avec le traité d'Aix-la-Chapelle de 1818, la France monarchique retrouve son ancien statut, étant autorisée à réintégrer les rangs de la quadruple alliance, plus par souci de prévention que par confiance en sa stabilité⁹⁸. Les cinq congrès⁹⁹ convoqués le furent afin d'entériner de violentes répressions contre divers mouvements réactionnaires qui se manifestèrent successivement dans les territoires allemand, italien et

⁹² Paul W. Schroeder, *op. cit.*, p. 581-582.

⁹³ *Ibid.*, p. 582.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 586.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 586- 593.

⁹⁶ Serge Berstein et Pierre Milza, *Nationalismes et Concert Européen, op. cit.*, p. 14.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 21.

⁹⁸ Paul W. Schroeder, *op. cit.*, p. 592-593.

⁹⁹ Les Congrès de Carlsbad de 1819, de Vienne et de Troppau de 1820, de Laybach de 1821 et de Vérone, en 1822, marquèrent l'âge d'or du Concert européen.

espagnol. L'Autriche en sera la principale artisanne et la grande bénéficiaire. Même les Bourbons de France y prendront part en appuyant le rétablissement de la monarchie espagnole marqué par la brutalité de la répression antilibérale.

Malgré l'apparence de ces succès, le *statu quo* de 1815 montre des signes de fatigue, et les événements mettront en évidence tant l'incohérence de la stratégie utilisée que la faiblesse de l'alliance¹⁰⁰. La mort de Castlereagh¹⁰¹, chef du gouvernement britannique, en 1822, et son remplacement par Canning¹⁰², adversaire des interventions antilibérales, n'en est que le premier symptôme. Puis, le mouvement de libération des colonies espagnoles et portugaises aux Amériques, déjà en marche depuis quelques années, ne sera pas endigué. La dernière colonie espagnole obtiendra son indépendance en 1824. À cet épisode, il faut ajouter la doctrine américaine de Monroe (du nom de son auteur, alors président des États-Unis) qui sommait l'Europe de ne pas intervenir dans les Amériques¹⁰³.

La situation des populations chrétiennes des Balkans, sous domination ottomane, allait aussi affaiblir les fondements du Concert. En effet, le refus de changer l'équilibre des puissances dans les Balkans, lors du congrès de Vienne de 1820¹⁰⁴, et l'isolement du tsar en 1822, compte tenu de ses ambitions expansionnistes au profit de l'Empire ottoman, réorientèrent l'attention du Concert vers cette région. La violence de la répression du régime ottoman lors de la révolte grecque, immortalisée par le massacre de Chio de 1822, mettra en évidence les contradictions du *statu quo*. De plus, les événements qui s'enchaîneront vont graduellement mettre fin aux liens privilégiés des Grandes puissances impériales, dites conservatrices.

The relative tranquillity, however, would end abruptly in 1830, in revolutions much wider and more threatening to the international system than those of early 1820s. Conservatives like Metternich saw a direct link here: governments in opening the

¹⁰⁰ «[...] il n'y a plus guère de points communs entre une Angleterre tournée vers un avenir où le libéralisme a sa place et des puissances telles que la Russie et l'Autriche, qui s'appliquent à effacer, jusqu'à la dernière empreinte, l'influence exercée sur les Européens par la Révolution française.» Serge Bernstein et Pierre Milza, *Nationalismes et Concert Européen*, *op. cit.*, p. 21.

¹⁰¹ Paul William Schroeder, *op. cit.*, p. 636.

¹⁰² Serge Bernstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 21.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 23.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 27.

*floodgates to liberalism and revolts in the Near East had undermined the dikes against revolution in the rest of Europe*¹⁰⁵.

Après le carnage de Chio, un mouvement populaire transeuropéen¹⁰⁶ pour l'autonomie de la Grèce voit le jour, et son ampleur entraînera à sa suite certains gouvernements, dont ceux de la France et de l'Angleterre. De plus, les ambitions unilatéralistes du nouveau tsar¹⁰⁷ Nicolas I^{er}, dans les Balkans, accéléreront le dénouement de la crise grecque. En effet, malgré des intérêts divergents et l'opposition de l'Autriche¹⁰⁸, le traité de Londres crée une Triple Alliance qui, s'appuyant sur le protocole de Saint-Pétersbourg, s'affiche comme force dissuasive et de médiation entre le peuple grec et la Turquie. Un déploiement maritime rapide de ses signataires dans la mer Ionienne dégénérera en conflit armé contre les forces turques et égyptiennes¹⁰⁹. Ce qui résultera en la libération de la Grèce en 1828; à l'automne de 1829, les Russes obtinrent des Ottomans, avec le traité d'Andrinople, l'autonomie des États du sud des Balkans¹¹⁰. L'indépendance de la Grèce fut, par la suite, officialisée par la convention de février 1830¹¹¹.

Malgré le statut particulier accordé à la Grèce, son indépendance provoquera une résurgence de mouvements populaires réclamant leur autonomie nationale. La suite des rapports entre Grandes puissances allait révéler l'incohérence du *statu quo* maintenu par le Concert européen et les intérêts extra-européens allaient raviver progressivement les desseins d'hégémonie de certaines d'entre elles¹¹². Les quatre décennies suivantes témoigneraient, de façon épisodique, d'avancées et de reculs en ce qui concerne des poussées nationalistes, par la création de nouveaux États européens. La géographie politique de l'Europe était de nouveau en mutation et il faudra attendre le XX^e siècle pour l'établissement de ses frontières actuelles.

¹⁰⁵ Paul William Schroeder, *op. cit.*, p. 636.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 642.

¹⁰⁷ En mars 1826, il négocie unilatéralement avec le sultan, exigeant l'autonomie des provinces de Roumanie et de Serbie. Afin de contrer cette attitude, le Britannique Canning parvient, avec l'appui de la France, à négocier avec la Russie une alliance contre l'Empire ottoman, à Londres, en 1827. Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 29.

¹⁰⁸ Paul William Schroeder, *op. cit.*, p. 648-651.

¹⁰⁹ Le 20 octobre 1827, dans la mer Ionienne, la flotte turco-égyptienne est annihilée en quelques heures, dans la fameuse bataille de la baie de Navarin (Pilos). *Ibid.*, p. 652.

¹¹⁰ Le traité d'Andrinople de 1829 reconnaît l'autonomie aux principautés roumaines et à la Serbie. Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 29.

¹¹¹ *Ibid.*

¹¹² Benoît Pellistrandi, *Les relations internationales de 1800 à 1871*, Paris, Armand Colin, coll. «Cursus – Histoire», 2000, p. 57.

3.3 Le nationalisme enflamme de nouveau l'Europe

Dès juillet 1830, la France renoue avec la révolution et met définitivement fin au régime monarchique des Bourbons, instauré par les vainqueurs de Leipzig. Le nouveau monarque, le duc d'Orléans, s'affiche sous les couleurs de la révolution. Il s'appuie sur des assises politiques constituées de marchands, d'industriels et de professionnels, mettant fin à la domination des nobles et des grands propriétaires terriens¹¹³. Le Concert européen et son défenseur, Metternich, assistent impuissants à cet échec, se rendant compte qu'une flambée révolutionnaire allait bientôt embraser tout le territoire européen¹¹⁴.

Ravivés par le succès des antimonarchistes français, les chefs politiques belges, qui n'ont jamais réellement accepté l'annexion de la province belge à la Fédération néerlandaise¹¹⁵, en profitent pour proclamer l'indépendance de la Belgique, le 4 octobre 1830. Il faut, par ailleurs, attendre jusqu'en 1831 avant que les Britanniques parviennent à faire reconnaître l'indépendance de la Belgique aux autres Grandes puissances, lors du Congrès de Londres. Ils surmonteront une division idéologique s'accroissant entre les puissances de l'Ouest et de l'Est, grâce, entre autres, à l'incapacité de ces dernières de s'y opposer militairement, leurs ressources étant monopolisées par des crises régionales. La France et l'Angleterre ratifieront les vingt-quatre articles de l'entente en 1832. Les fondements du Concert européen seront de nouveau grandement affaiblis par cette reconnaissance. Ainsi donc, après deux ans de négociations et de conflits armés limités, principalement entre les révolutionnaires belges et les orangistes hollandais, la Belgique se voit accorder un statut de neutralité perpétuelle¹¹⁶. Il faudra, par contre, attendre jusqu'en 1839 pour que la Hollande reconnaisse pleinement le nouveau statut belge. En effet, cette dernière subira de nombreuses pressions, dont l'avancée de troupes françaises vers Anvers et le blocus britannique de l'Escaut en 1833, pour la forcer à ratifier les vingt-quatre clauses de l'entente¹¹⁷.

¹¹³ Paul William Schroeder, *op. cit.*, p. 667-668.

¹¹⁴ Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 35.

¹¹⁵ Paul William Schroeder, *op. cit.*, p. 560-564.

¹¹⁶ Benoît Pellistrandi, *op. cit.*, p. 63.

¹¹⁷ Paul William Schroeder, *op. cit.*, p. 670-691.

Même si la révolution gronde tant en Italie que dans la confédération allemande¹¹⁸, c'est l'insurrection en Pologne qui provoquera une répression sanglante et à grande échelle. En effet, alors qu'en novembre 1830, les autorités russes se préparent à contrer la rébellion belge au moyen de troupes regroupées en Pologne, l'élite polonaise en profite pour chasser le vice-roi Constantin. La Diète polonaise proclame l'indépendance de la Pologne dès janvier 1831. Contrairement à celle de la Belgique, son initiative restera vaine, et la Pologne devra se contenter d'un retour brutal au *statu quo*, par un nouveau partage de son territoire. À l'exception de représentations diplomatiques, la Russie réinstaura un régime autoritaire en Pologne, annihilant les troupes révolutionnaires, sans aucune opposition de l'Angleterre et de la France¹¹⁹.

Malgré les demi-succès du libéralisme national et l'apparition de failles au sein du *statu quo* de Vienne, au début des années 1830, les bases conservatrices du Concert sont maintenues. Par contre, la violence utilisée pour réprimer les mouvements nationaux ne donnera qu'un bref sursis aux forces conservatrices.

Les moyens que l'Autriche et la Russie ont employés pour réprimer les mouvements nationaux sont ceux de la contre-révolution. Ils apparaissent à l'opinion publique anglaise et française d'autant plus inappropriés, que les progrès des libertés politiques leur semblent inéluctables¹²⁰.

Metternich en est bien conscient et, sans doute afin de retarder l'inévitable, il fait réactualiser le texte de la Sainte-Alliance de 1815 entre l'Autriche, la Russie et la Prusse, par le traité de Münchengrätz de 1833. En plus de regrouper les forces absolutistes, afin de protéger leurs acquis, ce traité constitue aussi une entente tactique qui leur permettra de poursuivre leurs intérêts nationaux avec l'appui incontesté des membres de l'alliance¹²¹.

3.4 Le printemps des peuples a finalement raison du Concert européen

La fin des années 1840, marquée par une lourde crise économique et généralisée¹²², s'ouvrira sur un nouveau printemps des nations¹²³, dont l'ampleur, cette fois, portera un dur

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 691-705.

¹¹⁹ Benoît Pellistrandi, *op. cit.*, p. 63-64.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 66.

¹²¹ *Ibid.*

¹²² Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 50-51.

coup à la légitimité du Concert européen. Jusqu'au début des années 1870, une nouvelle dynamique interétatique alimentera les ambitions des Grandes puissances. En effet, les aspirations nationales seront dorénavant les maîtres d'œuvre de l'équilibre européen. De plus, de nouveaux joueurs s'ajouteront à l'échiquier européen, au détriment de l'Autriche, dont l'influence s'atténuera progressivement. La fin de l'Empire ottoman, par exemple, sera retardée artificiellement, ce qui va intensifier l'instabilité de l'Europe et accentuer les rivalités des Grandes puissances¹²⁴.

Cela commence, en février 1848, par la chute du régime monarchique français et l'arrivée d'un gouvernement républicain, au printemps de la même année. La révolution viennoise de mars 1848 entraînera, de son côté, la chute de Metternich¹²⁵, l'artisan du Concert européen. Par la suite, cette fièvre révolutionnaire se propagera en Hongrie et en Bohême où les élites politiques réclameront l'autonomie nationale. Cela agira comme catalyseur pour les revendications nationales en Allemagne et en Italie. Il semblait bien que la géographie politique de l'Europe allait être redessinée. Avec l'aide de la Russie, l'armée autrichienne et son nouveau chancelier Schwarzenberg parviennent de nouveau à arrêter le temps. Dès novembre 1848, les aspirations libérales au sein de l'Empire autrichien sont refoulées¹²⁶.

Les années suivantes verront de nouveau la France intervenir sur l'échiquier européen, en tant que force libérale, sous Napoléon III (1852-1870)¹²⁷, contribuant ainsi à la domination graduelle de ce mouvement en Europe. Dès 1853, la France bloque, au côté de l'Angleterre, les ambitions expansionnistes du tsar face à l'Empire ottoman, en s'engageant dans un conflit international, la guerre de Crimée, auquel ne participent pas toutes les Grandes puissances européennes. Son dénouement isolera la Russie, confirmera l'affaiblissement de l'Autriche comme Grande puissance, au profit du renforcement de la Prusse et de la France, tout en maintenant le *statu quo* sur le démembrement de l'Empire ottoman¹²⁸. La France s'investira, tant politiquement que militairement, en Italie, royaume

¹²³ *Ibid.*, «1848, Le printemps des peuples », p. 41-97, et Benoît Pellistrandi, *op. cit.*, p. 82-92.

¹²⁴ Benoît Pellistrandi, *op. cit.*, chap. 4, p. 81-108.

¹²⁵ Serge Bernstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 54.

¹²⁶ *Ibid.*, p. 62-63.

¹²⁷ *Ibid.*, p. 100-140.

¹²⁸ Benoît Pellistrandi, *op. cit.*, p. 97.

qui obtiendra son indépendance en 1861. Par contre, l'Italie ne deviendra un État souverain qu'en 1871, par la proclamation de Rome.

C'est également de cette époque que date l'unification de l'Allemagne, avec l'arrivée d'Otto von Bismarck à la tête de la chancellerie prussienne en 1862. En effet, la guerre qu'il entreprend contre le Danemark en 1863¹²⁹, pour le contrôle des duchés majoritairement allemands, enclenche le processus de regroupement des divers territoires allemands. Elle marque aussi le rôle de premier plan que l'Allemagne jouera dorénavant comme future Grande puissance européenne. La victoire de ses troupes contre l'Autriche, en 1866, confère à la Prusse des territoires qui représentent un gain de plus de 4,5 millions d'habitants. Par la suite, Bismarck, grâce à sa stratégie diplomatique, réussira à rallier le nationalisme allemand, et à la suite d'une brève campagne à l'été de 1870, parviendra facilement à vaincre les Français. La signature de l'armistice, à Versailles, en 1871, consacre l'avènement du royaume allemand et impose, entre autres, à la France le retour de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne.

4. Conclusion

L'accession de l'Allemagne au statut de Grande puissance, sous l'unification prussienne de la fédération germanique, marque un changement majeur dans la dynamique de l'ordre de la société westphalienne. Elle annonce aussi la fin d'un régime sociétal et l'avènement d'un autre, qui s'imposera sans période de turbulences systémiques. En effet, les conflits qui opposèrent successivement la Prusse au Danemark, à l'Autriche et à la France furent des guerres localisées et de courte durée, et n'enflammèrent pas l'Europe ni n'engagèrent toutes les Grandes puissances. L'arrivée de l'Allemagne sur l'échiquier européen sonne aussi le glas des empires en Europe occidentale et laisse présager le début de l'ère de l'État moderne¹³⁰. Elle allait aussi mettre fin à une certaine forme d'équilibre entre les Grandes puissances, avec l'apparition d'une puissance continentale dominatrice et l'expansion internationale de la société westphalienne.

¹²⁹ *Ibid.*, p. 102-105.

¹³⁰ *Ibid.*, p. 11.

Section 2: Analyse institutionnelle

Nous considérerons cinq institutions dans cette section: les Grandes puissances et la guerre (fonctions systémiques), la souveraineté (fonction fondatrice), le Congrès de Vienne et le Concert européen (fonctions procédurales de la gestion de l'ordre).

5. La société westphalienne au XIX^e siècle

Au lendemain de la chute de Napoléon, les Grandes puissances victorieuses n'ont-elles pas cherché à reproduire l'Europe de la fin du XVIII^e siècle, en tentant de réintroduire et de remodeler l'ordre sociétal, en l'ajustant aux réalités du XIX^e siècle?

5.1 L'Europe de cette époque, une société des États?

Malgré la persistance de guerres interétatiques et le degré de violence interne qui accompagna la répression des révoltes nationalistes au cours de cette longue période historique, le système européen n'a jamais cessé d'afficher et d'exercer des mécanismes d'autorégulation. Une dynamique antihégémonique a toujours été à l'œuvre, qu'elle ait été voulue ou accidentelle. En effet, une société des États, aux caractéristiques variables, fut maintenue sous les traits de divers régimes sociétaux. Ces derniers se succédèrent selon la nature des rapports qui animaient la dynamique d'interaction entre les Grandes puissances européennes. L'ordre sociétal était ainsi le reflet des ambitions de la coalition en place ou, selon le cas, de celles de sa principale puissance.

Trois facteurs ont agi sur l'ordre européen. Premièrement, la présence d'une certaine volonté commune de maintenir le régime sociétal hérité des traités de Westphalie, dont les mécanismes furent renouvelés par les principales conférences du XVIII^e siècle. Le système européen perpétuait ainsi une société des États aux allures oligarchiques, dont les rivalités incessantes entre Grandes puissances garantissaient la survie¹³¹. En effet, les interactions entre ces dernières, maintenaient un environnement antihégémonique, dans le contexte de la modernité engendrée par l'intensification du commerce¹³² et les avancées technologiques¹³³.

¹³¹ Adam Watson, *The evolution of International Society*, *op. cit.*, p. 201.

¹³² Paul Kennedy, *Naissance et déclin des grandes puissances*, *op. cit.*, p. 109.

¹³³ Benoît Pellistrandi, *op. cit.*, p. 6.

De tous les traits qui caractérisent les grandes puissances après 1660, le plus important est la maturation d'une structure profondément multipolaire dans laquelle chacun des États européens tend à décider de la guerre ou de la paix en fonction d'«intérêts nationaux» plutôt que d'une cause transnationale et religieuse. [...] Les fluctuations inhérentes à la diplomatie et à la guerre dans ce système multipolaire instable sont rendues plus complexes encore par un phénomène qui est de toutes les époques: l'ascension de certains États et le déclin de certains autres¹³⁴.

À ce constat, il faut ajouter l'impact de l'expansionnisme territorial du système européen et le rôle direct que jouait l'Empire ottoman sur l'équilibre de la société des États européens.

Le deuxième facteur, de loin le plus imprévisible et le plus déstabilisant, fut sans doute l'avènement des mouvements populaires. Leur influence se fit sentir de diverses façons, notamment par l'affaiblissement de la monarchie au profit d'une représentation populaire ou celui de la progression d'un sentiment national au sein d'un territoire ethniquement homogène¹³⁵. La Révolution française marque le point de départ de ce renouveau qui perturbera l'Europe pendant plus de 80 ans et annoncera la fin des monarchies d'Ancien Régime.

Le dernier facteur concerne l'apparition d'une super Grande puissance qui ne peut être tenue en échec par le jeu de l'équilibre, et qui représente une sérieuse menace à l'ordre antihégémonique européen. En effet, Napoléon parvient à déstabiliser l'équilibre continental et, même s'il n'a pas réussi à étendre son empire à l'ensemble du territoire européen, son passage bouleversa les mœurs politiques de l'Europe entière. Les ambitions de l'Empire français, tout au long de son existence, dominèrent les mécanismes de l'ordre sociétal européen. Certes, la défaite de Napoléon engendra le besoin de rétablir l'environnement géopolitique du XVIII^e siècle par la mise en place d'un nouveau mécanisme d'ordre sociétal oligarchique afin d'empêcher tout retour à l'hégémonie. De plus, les leaders politiques maintinrent un certain *statu quo*, en contrant toutes formes de mouvements populaires révolutionnaires, en légitimant l'interventionnisme intraétatique. À partir du milieu du XIX^e siècle, l'insuccès du Concert européen donna naissance à de

¹³⁴ Paul Kennedy, *op. cit.*, p. 106-107. Voir aussi Jean-Pierre Bois, *op. cit.*, p. 27 et 113.

¹³⁵ Serge Bernstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 23-24.

nouvelles Grandes puissances qui transformèrent la dynamique de l'ordre sociétal sur les bases du nationalisme.

On peut, sans aucun doute, qualifier le système européen de cette époque de société des États, tout en reconnaissant que plusieurs types de régimes sociétaux s'y sont succédé. Leur nature varie selon l'intensité de l'autonomie des unités principales. Adam Watson les représente par un modèle linéaire, dans lequel ces unités fluctuent entre une indépendance absolue et leur totale subordination à un système impérial¹³⁶. De plus, les efforts pour créer et maintenir l'ordre engendrèrent le progrès sociétal, qui transforma progressivement la nature des activités humaines et leurs rapports avec l'État.

*With the demand for more efficient and representatives government went a wider reaction, by no means limited to France, against the artificiality of the eighteenth-century court life and art, court politics and warfare, and less consciously against cold autocratic reason in favour of warm popular passion*¹³⁷.

5.2 Le progrès sociétal, facteur de déséquilibre?

Le maintien d'un contexte antihégémonique au XVIII^e siècle engendra un environnement compétitif entre Grandes puissances, créant un besoin incessant de ressources et d'optimisation de leur emploi¹³⁸. Ce qui transforma graduellement la dynamique sociale, sous l'action d'une croissance économique soutenue et d'un accroissement démographique constant. Cette conjonction et des circonstances particulières¹³⁹ accélérèrent la transformation du tissu social français et incitèrent le peuple à revendiquer le pouvoir¹⁴⁰. La Révolution française bouleversa ainsi les mœurs sociales de l'Europe, en introduisant une idéologie populaire et nationaliste¹⁴¹, que Napoléon exploitera à ses propres fins.

Le Congrès de Vienne mettrait un terme à cette forme de progrès sociétal, qui avait pratiquement renversé les institutions d'Ancien Régime. Mais les germes de la Révolution

¹³⁶ Adam Watson, *op. cit.*, p. 13.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 229-30.

¹³⁸ Paul Kennedy, *op. cit.*, p. 109.

¹³⁹ Robert Gilpin, *War & Change in World Politics*, *op. cit.*, p. 188.

¹⁴⁰ Adam Watson, *op. cit.*, p. 228-230.

¹⁴¹ Benoit Pellistandi, *op. cit.*, p. 8.

française avaient déjà été disséminés parmi les élites populaires européennes, lesquelles ne tarderaient pas à décrier l'illégitimité des instances politiques, contribuant à intensifier la désuétude institutionnelle. En effet, malgré des mécanismes d'intervention cruels, pour ne pas dire sanglants, le Concert européen ne pourra empêcher l'appel des peuples à la transformation interne des États, et la disparition progressive des empires.

Le changement, amorcé par la Révolution française et réprimé par le système de Metternich, connaît finalement son dénouement par la transformation progressive des États d'Ancien Régime¹⁴². Ce processus se poursuivra jusqu'au XX^e siècle se distinguant, entre autres, par l'émergence du nationalisme populaire, dont les formes dépendent des élites qui les ont insufflées¹⁴³. Notre modèle de transformation systémique se prête bien à l'analyse de cette période historique. Rappelons qu'il associe l'intensification du progrès sociétal à l'apparition de la désuétude institutionnelle. N'est-ce pas le progrès, engendré par les transformations sociales de la fin du XVIII^e siècle, qui fut à la source de déséquilibres sociaux et sociétaux, et qui donna naissance à une période de turbulences systémiques? N'est-ce pas aussi ce même progrès sociétal qui parvint à affaiblir et à transformer la dynamique conservatrice qui prévalait dans la société westphalienne de la fin du XVIII^e siècle?

Nous observons, par ailleurs, que la période de turbulences systémiques, engendrée par la Révolution française, ne fut pas suivie par un renouveau sociétal aussi tranchant que celui qui a fait suite aux traités de Westphalie. En effet, l'ordre antihégémonique fut rétabli par la victoire des forces conservatrices. De plus, celles-ci furent en mesure, pendant près d'un siècle et moyennant d'importants changements dans la dynamique des Grandes puissances, de freiner le processus de libération nationale et d'accession à la souveraineté étatique. Certes, le retour d'une France révolutionnaire et républicaine, au milieu du XIX^e siècle, représenta une sérieuse entorse au conservatisme de Vienne. Mais elle fut contrée par l'indépendance de l'Allemagne, qui allait rétablir une certaine forme de conservatisme jusqu'à la fin du siècle. Malgré tout, c'est ce même progrès sociétal qui fut à l'origine des

¹⁴² «The second period, from 1848 to 1871, was one of an upsurge of popular nationalism, of a revolution against the established political order and of wars of adjustment between the great powers.» Adam Watson, *op. cit.*, p. 244.

¹⁴³ *Ibid.*, p. 244-245.

régimes sociétaux qui se sont succédé, dont les mécanismes furent remodelés selon les intérêts et les rapports de force qui animaient leurs Grandes puissances.

6. Les institutions retenues pour l'époque napoléonienne

6.1 Les Grandes puissances

Rappelons que la forme que revêtent les interactions entre Grandes puissances dépend de la nature du système dans lequel elles évoluent, tout comme ce dernier les conditionne à s'y maintenir.

La caractéristique qui domine les relations entre Grandes puissances, au XVIII^e siècle, est leur capacité à préserver l'antihégémonie du système. Elles adoptèrent consciemment l'équilibre des puissances comme mode d'interaction, par le biais d'associations variables et de conflits armés limités qui permettaient la pérennisation de leur statut. À compter du milieu du XVIII^e siècle, les impacts territoriaux de cet équilibre se manifestent principalement dans les colonies européennes. Ce type d'interactions force les Grandes puissances à une quête perpétuelle de ressources en vue de maintenir et d'améliorer leur statut. Cette dynamique, par ailleurs, ne garantit pas pour autant l'intégrité territoriale des autres entités politiques de l'Europe, comme c'est le cas pour les unités politiques allemandes, italiennes et polonaises. En fait, ce mode d'interaction et ses pratiques confirment, chez les Grandes puissances, la priorité de préserver l'environnement antihégémonique plutôt que le bien-être des populations des territoires partagés¹⁴⁴. Ceci sera éventuellement à l'origine de l'échec du système de Metternich au XIX^e siècle.

En rétrospective, le régime hérité des traités de Westphalie procura à l'Europe une stabilité qu'elle n'avait pas connue lors des siècles précédents, malgré la nature belliqueuse de ses Grandes puissances. L'équilibre des puissances du XVIII^e siècle aura empêché l'apparition d'une superpuissance en mesure d'imposer sa domination ou son idéologie¹⁴⁵. Nous observons, par ailleurs, que ce régime se distingue par une expansion économique encore inconnue jusque-là en Europe. Les ressources requises, par contre, pour son

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 211.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 212-213.

maintien nécessitèrent une exploitation commerciale sans précédent des colonies. La dimension maritime devint ainsi un autre facteur de puissance, portant les principaux enjeux et rivalités entre Grandes puissances sur d'autres continents.

By the late seventeenth century, wars were no longer fought solely on the continent, but involved major naval engagements and attacks on colonies. The Seven Years War (1756-1763) was in this respect the first truly world war, for its battles were fought in all of the oceans of the world. Third, trade insecurity prompted European government to establish colonies and their attending monopolies to provide safe sources of supply and markets for manufactured goods¹⁴⁶.

Précisons que l'absence de turbulences systémiques sur le continent européen, sauf au moment de la guerre de Succession d'Espagne et de celle de Sept Ans¹⁴⁷, fut bénéfique pour la transformation sociale de l'ensemble des collectivités humaines de l'Europe.

Par ailleurs, la Révolution française, avec l'émancipation du nationalisme français et ses conséquences, allait rompre cet équilibre, en permettant à la France de Napoléon de s'imposer comme la première Grande puissance sur le continent européen. Par contre, Napoléon ne parvint pas à régner sur une Europe soumise, la menace hégémonique exercée pendant plus de vingt ans se solda par la victoire décisive de ses opposants, contrairement à la fin de la guerre de Trente Ans. Le Congrès de Vienne permit ainsi l'instauration d'un mécanisme d'ordre qui chercherait à rétablir l'équilibre antihégémonique du XVIII^e siècle. Même si les 33 années qui suivirent le Congrès de Vienne¹⁴⁸ furent marquées de nombreux conflits armés internes, ce fut aussi une période sans guerres¹⁴⁹ ouvertes entre Grandes puissances européennes. En effet, contrairement au siècle précédent, ces dernières gèrent

¹⁴⁶ Kaveli J. Holsti, *Taming the Sovereign*, *op.cit.*, p. 214.

¹⁴⁷ Les Grandes puissances se font la guerre de façon épisodique tout au long du XVIII^e siècle sans générer de turbulences systémiques, sauf pour la guerre de Succession d'Espagne (1695-1715) et celle de la guerre de Sept Ans (1756-1763). La première fut la principale menace à l'ordre westphalien et impliqua l'ensemble des Grandes puissances européennes, même s'il s'agissait avant tout d'un conflit entre la France et l'empire des Habsbourg. Il n'y eut pas de véritable gagnant, même si la dynamique entre les Grandes puissances sera modifiée. Jean-Pierre Bois, *op. cit.*, p. 15-16. La seconde fut aussi des plus dévastatrices et enflamma toutes les Grandes puissances dans une confrontation entre deux alliances, Angleterre et Prusse contre les autres. Elle se déroula, par contre, sous la forme de deux guerres parallèles et son règlement se fera au moyen de deux traités, avec des signataires différents, confirmant, pour l'un, la domination maritime anglaise et, pour l'autre, l'accession de la Prusse au statut de Grande puissance. *Ibid.*, p. 186-202.

¹⁴⁸ «Thus the Vienna system, though not rally in decay or obsolete 'per se' was no longer by 1848 functioning as it needed to or providing some of the goods it had to provide.» Paul Schroeder, *op. cit.*, p. 803. Voir aussi Benoît Pellistrandi, *op. cit.*, p. 86-94, et Serge Berstein et Pierre Milza, *Nationalisme et Concert européen: 1815-1919*, *op. cit.*, p. 41-68.

¹⁴⁹ Charles Tilly, *Coercion, Capital, and European States, AD 99-1990*, *op. cit.*, p. 165-166.

l'ordre en priorisant la stabilité systémique, par l'atteinte d'une forme de consensus, plutôt qu'en cherchant à maximiser unilatéralement leurs intérêts¹⁵⁰.

Ce mécanisme d'ordre fut, par contre, répressif et se montra progressivement incapable de contrer tous les mouvements nationaux, dont certains allaient de nouveau agir comme agent de transformation au sein de la société westphalienne. Ce phénomène social contribuerait, à son tour, à modifier la dynamique des interactions entre Grandes puissances¹⁵¹ en transformant leur hiérarchie. Il donnerait ainsi naissance à de nouveaux équilibres, qui, à compter de 1648, transformeraient la dynamique du régime sociétal en donnant une France républicaine, comme principale puissance continentale, qui serait remplacée par une Allemagne monarchique et conservatrice quelques années plus tard.

La période postnapoléonienne se distingue aussi par l'intérêt que revêtent les interactions des Grandes puissances étrangères sur la stabilité de l'équilibre européen. Ainsi, la destinée de l'Empire ottoman et de ses possessions devient un enjeu primordial pour l'équilibre européen et n'est plus du ressort que des empires austro-hongrois et russe.

Il importe ici de revenir sur la nature du concept de l'équilibre des puissances et ses transformations au XIX^e siècle. Pour ce faire, nous utiliserons l'analyse de Paul Schroeder¹⁵².

6.1.1 L'équilibre politique versus l'équilibre des puissances

Paul Schroeder réfute l'idée voulant que le XIX^e siècle ait été dominé par le jeu de l'équilibre des puissances. Pour lui, la période du Concert européen fut plutôt assujettie à un équilibre politique¹⁵³. Il soutient que ce type d'ordre ne se limite pas qu'aux facteurs habituellement attribués à l'équilibre des puissances, il y inclut la stabilité du système, la paix, le respect du droit international et des garanties mutuelles découlant des traités et la

¹⁵⁰ «[...] this era proved that a political equilibrium in international affairs is possible without a balance of power, and more easily attained without balance-of-power methods, and that international politics, even if they remain structurally anarchic, [...] can nonetheless be restrained by consensus and bounded by law.» Paul W. Schroeder, *op. cit.*, p. 803.

¹⁵¹ Benoît Pellistrandi, *op. cit.*, p. 119-120.

¹⁵² Paul W. Schroeder, «The nineteenth century system: balance of power or political equilibrium?», *Review of International Studies*, vol. 15, 1989, p. 135-153.

¹⁵³ *Ibid.*, p. 143.

supervision des principales transformations du système par l'ensemble des Grandes puissances. Schroeder reconnaît que ces dernières sont animées d'un intérêt commun qui réside dans la protection de l'indépendance des autres États, au prix de la leur¹⁵⁴. Un retour à un simple équilibre des puissances détruirait l'équilibre politique, donc affaiblirait l'ordre sociétal, au lieu de le soutenir¹⁵⁵.

Cet équilibre politique renferme les caractéristiques que Bull accorde à son concept de société des États. Entre autres, on y retrouve une forme de bénéfice commun dans le maintien de l'ordre, allant même au détriment de la poursuite d'intérêts individuels.

Schroeder allègue aussi que le Printemps des nations, en plus de transformer la dynamique entre les Grandes puissances, marquait concrètement un retour à une forme d'équilibre simple des puissances. À compter de 1860, l'équilibre politique disparut non pas en raison de l'émergence de nouveaux États, de guerres ou de non-respect de traités, mais bien parce qu'il n'était plus soumis aux Grandes puissances pour leur revue et leurs sanctions¹⁵⁶. Pour Benoît Pellestrand, ce nouvel équilibre des puissances se caractérisera par la nature des systèmes d'alliances¹⁵⁷ générés.

6.1.2 La superpuissance maritime et la révolution financière

Nous l'avons vu, la dimension maritime est un nouveau facteur dans cet équilibre qu'il ne faut pas négliger, tout en reconnaissant qu'il jouera un rôle déterminant dans l'internationalisation de la société westphalienne. Napoléon, par sa stratégie du blocus continental, permettra à l'Angleterre de devenir une superpuissance maritime. L'Angleterre devient un joueur primordial dans ce concert des nations¹⁵⁸.

[...] l'Angleterre l'emporte, parce qu'elle est une île, comprenant que le monde est plus important que la petite Europe, et s'engageant la première dans la révolution industrielle¹⁵⁹.

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 139.

¹⁵⁵ *Ibid.*, p. 135.

¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 144.

¹⁵⁷ Benoît Pellestrand, *op. cit.*, p. 180.

¹⁵⁸ *Ibid.*, p. 120.

¹⁵⁹ Philippe Moreau Defarges, *L'Ordre mondial, op. cit.*, p. 38.

Au XIX^e siècle, il est clair que la puissance ne se mesure plus à l'aune des batailles militaires. Celle de l'Angleterre se mesure sur trois points, comme l'explique Paul Kennedy: les finances, les colonies et la marine¹⁶⁰. À la fin du XVIII^e siècle, l'Angleterre domine les principales voies maritimes, mais la perte des 13 colonies américaines, en 1783, montre les limites de cette puissance à conduire seule une guerre expéditionnaire¹⁶¹. C'est sans doute ce qui la forcera à établir une stratégie parallèle sur le continent européen, entre autres lors des guerres napoléoniennes, surtout en appuyant financièrement (65 millions de livres en tout) l'alliance antifranaise¹⁶². Dorénavant, le Royaume-Uni agira comme un gendarme européen, en prévenant la résurgence d'une puissance hégémonique, tout en maintenant sa domination sur les mers¹⁶³.

Pour Paul Kennedy, le facteur économique est primordial dans le maintien du statut d'une Grande puissance, surtout au cours de guerres qui durent plusieurs années. En effet, n'eût été de la porosité du blocus continental de Napoléon et de son avance industrielle¹⁶⁴, il aurait été difficile à l'Angleterre de soutenir son effort militaire, tout en maintenant et en améliorant sa capacité commerciale.

Entre 1760 et 1830, le Royaume-Uni est responsable pour les «deux tiers environ de l'augmentation de la production industrielle européenne», et sa part dans la production mondiale passe de 1,9 à 9,5 %¹⁶⁵[...]

Les choix stratégiques du Royaume-Uni et sa dépendance envers un vaste empire commercial le contraignent à développer et à maintenir une formidable flotte militaire, ce qui limite ses effectifs terrestres et son aptitude à intervenir sur le continent¹⁶⁶. De plus, ses escadres navales joueront graduellement un rôle plutôt dissuasif qu'interventionniste.

¹⁶⁰ Paul Kennedy, *op. cit.*, p. 191-194.

¹⁶¹ *Ibid.*, p. 152-153.

¹⁶² *Ibid.*, p. 131-133.

¹⁶³ Benoît Pellistrandi, *op. cit.*, p. 120.

¹⁶⁴ Louis Bergeron et Marcel Roncayolo, *Le Monde et son histoire: les révolutions européennes et le partage du Monde, XVIII^e siècle – XIX^e siècle; le monde contemporain 1914-1938*, Deuxième réimpression, Paris, Robert Laffont, coll. «Bouquin», 1996. p. 238.

¹⁶⁵ Paul Kennedy, *op. cit.*, p. 187.

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 190. En 1830 le Royaume-Uni possède 8,5% des effectifs militaires terrestres de l'Europe, alors que la France en possède 15,9 %. En 1860, le pourcentage des effectifs totaux pour le Royaume-Uni est de 14,9%, alors que celui de la France est de 26,1%. En 1880, le pourcentage des effectifs totaux du Royaume-Uni est de 10,3%, alors que celui de la France est de 22,6%. *Id.*

C'est donc la première fois depuis l'avènement de la société westphalienne qu'une de ses Grandes puissances joue un rôle dominant, non pas par l'étendue de ses forces militaires et de ses possessions territoriales en Europe, mais bien par celle de sa capacité maritime, la nature de ses colonies et par ses capacités industrielles et financières¹⁶⁷.

6.1.3 Conclusion

Cinq aspects du jeu des Grandes Puissances européennes sont à retenir pour cette période:

- a) La dynamique de l'équilibre des puissances a procuré une certaine stabilité sur le continent européen;
- b) Le maintien de l'antihégémonie du système européen prend dorénavant en compte les impacts et le jeu des autres Grandes puissances à l'extérieur du système;
- c) La relativité de la puissance et de son maintien force les Grandes Puissances à étendre le système au-delà des frontières européennes. La dimension maritime y jouera un rôle de plus en plus déterminant;
- d) La dynamique des interactions entre les Grandes puissances est fonction du partage de leurs intérêts, de la nature de leur système politique, ainsi que du rapport de force entre elles; et
- e) Le maintien d'un équilibre politique entre Grandes puissances a eu des effets bénéfiques sur la stabilité du système européen.

6.2 La guerre

Nous l'avons déjà vu, la forme prise par la guerre dans une société des États est directement liée à la nature de l'ordre; lui-même engendré par les rapports entre les Grandes puissances. Il s'agit donc d'analyser l'impact des mécanismes de l'ordre sur la

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 193.

conduite de la guerre et de voir en quoi les régimes sociétaux, qui se sont succédé, ont transformé son utilisation. Nous retiendrons ici deux thématiques: la Révolution française et la conduite de la guerre; l'avènement des premiers dispositifs pour gérer la conduite de la guerre.

6.2.1 La Révolution française et la conduite de la guerre

Plusieurs analystes croient que les succès de la Révolution française trouvent leurs origines dans les conséquences désastreuses de la guerre de Sept Ans (1756-1763); elle consista en deux guerres parallèles, l'une continentale et européenne et l'autre maritime et coloniale, qui mirent en cause l'ensemble des Grandes puissances européennes¹⁶⁸. Elles eurent des effets économiques et sociaux¹⁶⁹ désastreux pour tous les participants et la France fut sans doute la grande perdante, tant sur le continent qu'au niveau de ses colonies.

Pour maintenir son influence en Europe, la France dut consentir un effort financier considérable pour renouveler ses armées, principalement sa marine, ce qui allait nourrir la révolte populaire¹⁷⁰, tout en contribuant à transformer la conduite de la guerre.

[...] l'armée française avait connu, dans les vingt ou trente ans qui ont précédé 1789, une période de réformes très profondes – portant sur l'organisation, la direction de l'état-major, l'artillerie, la tactique sur le champ de bataille; la Révolution a balayé les obstacles que l'aristocratie opposait à ces idées nouvelles, et lorsque la guerre a éclaté, elle a donné aux réformateurs l'occasion de mettre leurs idées en pratique, et leur a fourni la puissance numérique nécessaire pour y parvenir¹⁷¹.

Dorénavant, les armées françaises seront animées d'un sentiment national et profiteront de la mobilisation de l'ensemble des ressources de l'État¹⁷², dont celle de sa population, la plus nombreuse du continent.

¹⁶⁸ Voir, entre autres, Jean-Pierre Bois, *op. cit.*, p.186-202 et Paul Kennedy, *op. cit.*, p. 147-150.

¹⁶⁹ Selon les chiffres établis par Jack Levy, près d'un million de combattants y auraient trouvé la mort, faisant de ce conflit le troisième en importance depuis la guerre de Trente Ans. Charles Tilly, *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe*, *op. cit.*, p. 276.

¹⁷⁰ Robert Gilpin, *War & Change in World Politics*, *op. cit.*, p. 188. Voir aussi Paul Kennedy, *op. cit.*, p. 157.

¹⁷¹ *Ibid.*, p 158.

¹⁷² *Ibid.*, p. 182-194.

La guerre était soudain devenue l'affaire de tout un peuple, et d'un peuple de trente millions de personnes, dont chacune se regardait comme le citoyen d'État [...]. (Clausewitz 1968 [1832] : 384-385)¹⁷³.

Les simples citoyens constituaient, dorénavant, la nouvelle arme révolutionnaire, la levée en masse, qui allait sauvegarder la future nation française. Pour Paul Kennedy, c'est ce qui explique la défaite de la première coalition antifranaise (1793-1795) et qui allait donner le ton aux campagnes à venir¹⁷⁴. À la fin du XVIII^e siècle, les armées opposantes, toujours affaiblies par les séquelles de la guerre de Sept Ans et gérées par le conservatisme d'Ancien Régime, ne purent résister à cette transformation subite des armées françaises.

Si les méthodes de «guerre totale» employées sur le front intérieur et les nouvelles tactiques utilisées sur le champ de bataille reflètent la nouveauté des énergies populaires libérées en France, la prudence et le manque d'enthousiasme des armées de la coalition symbolisent l'ordre ancien et ses habitudes¹⁷⁵.

Philipp Bobbitt résume bien, sur le plan militaire, les conséquences de la Révolution française, qu'il qualifie de révolution dans les affaires militaires¹⁷⁶ et à laquelle il attribue cinq facteurs d'innovations. Pour lui, cependant, sans le génie¹⁷⁷ militaire de Napoléon, ces changements n'auraient sans doute pas connu les mêmes effets¹⁷⁸. Pour Bobbitt, comme pour plusieurs autres chercheurs, la levée en masse, une forme de conscription universelle, fut sans aucun doute le principal catalyseur de la transformation de la conduite de la guerre¹⁷⁹. En effet, à compter de 1800, Napoléon engage ses batailles avec des effectifs de plus de 250 000 hommes, comparativement aux guerres limitées du

¹⁷³ Charles Tilly, *op. cit.*, p. 143.

¹⁷⁴ Jean-Pierre Bois, *op. cit.*, p. 293-304.

¹⁷⁵ Paul Kennedy, *op. cit.*, p. 158.

¹⁷⁶ «Altogether, there was a «revolution in war» composed of the great increase in the number of soldiers, far larger and more sophisticated administrative services, innovative infantry tactics and technical improvement in the artillery that “for the first time made possible the close coordination of infantry, cavalry and artillery in all phases of combat.» Philip Bobbitt, *The Shield of Achilles: War, Peace, And the Course of History*, New York, Anchor Books, a Division of Random House, Inc., 2002, p. 152.

¹⁷⁷ Liddell Hart souligne l'apport que les stratèges militaires français du XVIII^e siècle, tels que Bucet et Guilbert, eurent sur Bonaparte. Basil H. Liddell Hart, *Strategy*, 2^e édition révisée, New York, Meridian, Penguin Group, 1991, p. 95-96.

¹⁷⁸ Philip Bobbitt, *op. cit.*, p. 151.

¹⁷⁹ Entre autres, Charles Tilly réfère à cette époque (1700 à 1850) comme l'époque du nationalisme, où les États recrutent massivement le personnel de leurs armées auprès de leur population. Charles Tilly, *op. cit.*, p. 61.

début et du milieu du XVIII^e siècle, où la moyenne des armées se situait aux environs de 75 000 hommes¹⁸⁰.

Bobbitt¹⁸¹ regroupe quatre autres facteurs de changement sous les thématiques suivantes:

- a) La réforme de l'artillerie par Gribeauval et du Teil permit, entre autres, une mobilité accrue sur le champ de bataille;
- b) La réorganisation des formations terrestres, en divisions autonomes et autosuffisantes, permettait d'opérer simultanément sur divers axes d'avance parallèles;
- c) L'emploi orchestré de groupes de tirailleurs détachés de la force principale, permettait de harceler, de masquer ou de tirer profit et de confondre un adversaire accoutumé à des formations fixes, pour lequel un contact avec l'adversaire signifiait la présence de la force principale; et
- d) La transformation de la position de la ligne, qui privilégiait un tir de feu défensif, à celle de la colonne d'attaque, «de l'ordre mince à l'ordre profond»¹⁸². Cette nouvelle technique permettait de tirer profit du manque d'expérience des conscrits, tout en optimisant l'effet de choc sur le champ de bataille.

Les conflits de la seconde moitié du siècle se distinguaient aussi par leur brièveté et leur caractère décisif¹⁸³. Par exemple, les victoires prussiennes contre l'Autriche, en 1866, et contre la France, en 1870, illustrent bien cette nouvelle tendance, qui politiquement rend la guerre plus accessible, en limitant ses coûts et l'épuisement des ressources nationales. De plus, elles révélaient l'incapacité ou le retard des vaincus à s'ajuster aux nouveaux fondements de la révolution dans les affaires militaires en cours, en ce qui a trait, entre

¹⁸⁰ Philip Bobbitt, *op. cit.*, p. 152.

¹⁸¹ *Ibid.*

¹⁸² *Ibid.*

¹⁸³ Selon Paul Kennedy, pour cette période seule la guerre de Sécession américaine fut un conflit épuisant. Paul Kennedy, *op. cit.*, p. 229.

autres, aux facteurs technologiques¹⁸⁴. Contrairement aux prévisions des stratèges de cette époque, la croissance générale de la puissance de feu parmi les Grandes puissances allait plutôt favoriser des guerres défensives.

6.2.2 Les conventions européennes sur la conduite de la guerre

La standardisation des pratiques militaires s'étendit à tous les États européens au cours du XVIII^e siècle, tant par mimétisme que par la professionnalisation de la guerre. Il semble bien que la cohabitation égalitaire au sein de la société westphalienne et l'intérêt collectif à la maintenir aient généré des comportements communs. Ces derniers furent préservés, même lors des guerres les plus dévastatrices, et, par la suite, se transformèrent graduellement en normes collectives.

Kaveli J. Holsti¹⁸⁵ regroupe ces transformations pour mieux contrôler la conduite de la guerre (*jus in bello*) et codifier le droit de la guerre (*jus ad bellum*), sous quatre familles de normes, soit:

- a) Les notions de combattants et non-combattants. Elles sous-entendent que la guerre est une activité entre combattants identifiés par des uniformes distincts, et que les non-combattants devraient poursuivre leurs occupations, sans être la cible directe des opérations militaires;
- b) L'établissement d'un code encadrant et définissant les responsabilités des États belligérants et ceux des États neutres. Entre autres, il est convenu de pouvoir poursuivre la pratique du commerce et des échanges diplomatiques entre pays belligérants et neutres. Il est aussi spécifié qu'on ne peut user du territoire de ces derniers en vue d'appuyer les belligérants;
- c) La subordination des armées aux autorités politiques. La principale caractéristique de la professionnalisation des armées devient leur complète subordination aux autorités politiques, renforçant ainsi le concept mis de l'avant par

¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 230.

¹⁸⁵ Kaveli J. Hoslti, *op. cit.*, p. 280-283.

Clausewitz sur la trinité de la conduite de la guerre. Le gouvernement établit les objectifs politiques, les militaires fournissent les moyens pour les atteindre et le peuple procure la volonté, la machine de guerre¹⁸⁶; et

d) La distinction entre état de guerre et état de paix. Cette famille de normes énonce les conditions et les protocoles entourant la légitimité de l'entrée en guerre et ses répercussions sur les interactions étatiques. De plus, cette distinction impose un nouveau domaine légal qui confère à la guerre un statut qui ajoute et parfois supprime les lois de la société civile en temps de paix. Le tout signifie de nouveaux droits et responsabilités pour les combattants, les gouvernements et les civils¹⁸⁷.

Certes, Holsti reconnaît aussi que la noblesse, dans la conduite de la guerre de la fin du XVIII^e siècle, contraste avec la violence des guerres napoléoniennes. Malgré tout, la normalisation de la conduite et du droit de la guerre s'est poursuivie tout au long du XIX^e siècle, pour devenir un des domaines d'interactions de la société westphalienne les plus développés de cette époque.

On remarque la transformation graduelle que subissent les mœurs des membres de la société westphalienne; cette transformation confirme l'intensification de l'interdépendance dans leurs rapports. En effet, même leurs interactions les plus violentes et destructrices sont réglementées par un code de conduite précis. On peut associer ce rapprochement à celui d'une communauté humaine qui cherche à limiter les effets de la violence, afin d'optimiser son développement et sa survie¹⁸⁸.

Il est intéressant de comparer la transformation qui intervient dans les mœurs, en matière de conduite de la guerre, au sein de la société westphalienne avec le *statu quo* de l'Empire ottoman dans ce domaine. Les réactions qui suivent le massacre turc de Chio sont plutôt révélatrices à cet égard. En effet, pareils carnages eurent lieu lors de la guerre de Trente Ans, sans pour autant susciter de telles réactions populaires et politiques, illustrant bien la nature progressive et homogénéisante d'un environnement sociétal.

¹⁸⁶ Carl Von Clausewitz, *On War*, *op. cit.*, p. 89.

¹⁸⁷ Kaveli J. Hoslti, *op. cit.*, p. 281.

¹⁸⁸ Adam Watson, *The Evolution of International Society*, *op. cit.*, p. 206-207.

6.3 La souveraineté

Tout au long de la période étudiée, le concept de la souveraineté poursuit sa transformation, principalement sous l'effet des usages adoptés en vertu des traités de Westphalie et maintenus au cours des décennies suivantes. Il va sans dire que le maintien de l'antihégémonie a officialisé la reconnaissance de l'égalité diplomatique entre les membres de la société westphalienne. Au XVIII^e siècle, on constate que la gestion de l'ordre se renforce par l'élaboration et la codification de mécanismes internationaux sur la conduite de la guerre et sa réglementation en tant qu'outil politique. Au XIX^e siècle, la Révolution française et le Congrès de Vienne élargirent le statut de souveraineté à d'autres champs que ceux de la diplomatie.

Les travaux d'Holsti sur la souveraineté au XVIII^e siècle confirment la progression de l'institutionnalisation des pratiques diplomatiques entre entités égales. Il fait intervenir la teneur du traité d'Utrecht de 1713, où on reconnaît et réaffirme l'égalité légale¹⁸⁹ entre les unités hétéroclites de la société européenne, témoignant du lien intrinsèque entre les concepts d'égalité et d'autonomie¹⁹⁰. C'est finalement ce lien que unit la souveraineté étatique à titre d'autorité suprême sur un territoire géographique bien délimité. Holsti y ajoute l'émergence et l'institutionnalisation du droit international dans les mœurs de l'Europe de cette époque. En effet, ce sont les réciprocités consensuelles qui contribuent à l'établissement d'un ordre sociétal, et qui limitent les ambitions nationales au profit d'une stabilité collective. Ainsi, le maintien d'un environnement antihégémonique engendre le besoin de régulariser les rapports interétatiques d'ordre sociétal, lesquels ne peuvent être régis que par le partage d'une souveraineté commune.

By the late eighteenth century the idea of a European society of states became increasingly accepted. Sovereignty [...] is not a license for aggrandizement, war, and plunder. It is not absolute plunder. There is, rather, a natural, if secular, international community to which the sovereign belong. Contiguity and historical development had created a unity of sorts, and that unity must be governed by legal arrangements¹⁹¹.

¹⁸⁹ «What had been perhaps more an aspiration than fact in 1644-48 (the norm of legal equality) had become reality by 1713.» K. J. Holsti, *op. cit.*, p. 127.

¹⁹⁰ *Id.*

¹⁹¹ *Ibid.*, p. 126.

Malgré ce progrès, la souveraineté du XVIII^e siècle apparaît toujours étrangère à celle du XXI^e siècle. Même si le concept d'égalité légale est présent au sein de la société européenne, il n'est pas pour autant appliqué à l'ensemble de ses entités politiques. Plusieurs principautés et cités libres ne bénéficient pas de la reconnaissance internationale en ce qui concerne les pratiques diplomatiques. De plus, à ce manque d'universalité s'ajoute l'aspect de la territorialité qui, de nos jours, est indissociable de la souveraineté étatique. Au XVIII^e siècle, il est fréquent d'assister à des partitions de territoires et d'échanges de principautés entre Grandes puissances¹⁹².

Le Congrès de Vienne et, ensuite, le Concert européen, en tant qu'entités responsables de l'ordre sociétal, se sont approprié le rôle exclusif d'attribuer la souveraineté. Ils perpétuent la pratique, établie aux Congrès de Westphalie, voulant que la reconnaissance de la souveraineté étatique s'octroie par les pairs. Plus précisément, son accession au XIX^e siècle se fait par consensus entre les Grandes puissances, lesquelles sont garantes de l'antihégémonie. Ainsi, l'acte final du Congrès de Vienne, malgré les 216 délégations qui y participèrent, ne reconnut que 34 États souverains.

De plus, le Congrès de Vienne innove en imposant des restrictions sur la liberté d'action entre les États souverains de la société westphalienne. Dorénavant, la souveraineté territoriale ne pourra plus être acquise par une conquête militaire, ni être transférée à un État victorieux sans le consentement du vaincu, renforçant ainsi l'emprise des mécanismes sociétaux. La souveraineté devient un construit de l'ordre qui, en plus de désigner ses titulaires, encadre la nature de leurs actions, dont les limites sont fixées par les besoins de la société des États¹⁹³.

La souveraineté connut aussi une autre transformation majeure; elle allait donner naissance à l'État moderne¹⁹⁴. Sur la scène internationale, elle devenait le mécanisme par excellence pour gérer et régulariser l'ordre; à l'interne, elle allait progressivement être prise en charge par les citoyens. La souveraineté nationale, comme nous l'avons vu au chapitre

¹⁹² *Ibid.*, p. 128.

¹⁹³ *Ibid.*, p. 134.

¹⁹⁴ La majorité des entités politiques au Congrès de Vienne n'était pas encore représentative de la volonté de leur nation, de leur peuple, mais plutôt celle de leur monarque. C'est cette dernière transformation qui était en cours à la fin du XIX^e siècle. Entre autres, voir la typologie de Philipp Bobbitt, *op. cit.*, chap. 8, p.144-204.

précédent, est devenue le mode d'expression des citoyens¹⁹⁵. La dimension interne de la souveraineté étatique allait ainsi transformer la représentativité et le politique au sein des États. Cette mutation ne fut pas uniforme et eut lieu principalement en Europe occidentale. La métamorphose des États souverains en États nationaux s'effectua progressivement, de diverses façons, sous les effets de la cohabitation du libéralisme politique et du nationalisme romantique. Ceci allait changer la carte de l'Europe, modifier la dynamique des Grandes puissances et sonner le glas de certains grands empires européens:

*The territorial significance of nineteenth-century nationalism was not limited to changes in boundaries. Nationalism as an ideology was premised on the link between people and territory. [...] As such, nationalism fed directly into the sovereign territorial ideal, and at the same time it gave states that approximated the nation-state ideal a powerful new basis for legitimacy*¹⁹⁶.

Pour nous, la nature de la souveraineté territoriale est déterminée par les besoins du régime sociétal. Le Congrès de Vienne, en plus de limiter l'attribution de la souveraineté à un nombre réduit d'États, s'était aussi octroyé le droit d'intervenir dans leurs affaires internes. Les mécanismes mis en place cherchaient à protéger le caractère du régime en l'autorisant à enrayer tout péril révolutionnaire. À preuve, la Révolution française avait sérieusement ébranlé l'équilibre antihégémonique de l'Europe entière, tout en cherchant à altérer la nature même des Grandes puissances. Il fallait contrer ce type de danger. Le régime sociétal s'attribuera ainsi l'autorité légale et légitime d'intervenir dans les affaires internes d'un État, si ces dernières portaient préjudice à sa stabilité et à celle du régime.

Notre discussion sur la souveraineté ne serait pas complète sans l'introduction de la relation qu'entretient la souveraineté étatique, dite externe, avec sa dimension interne. Le fait qu'un peuple s'approprie la souveraineté nationale n'est pas une garantie de sa reconnaissance sur la scène internationale comme État souverain. Le refus des Grandes puissances de reconnaître la souveraineté polonaise illustre bien cette dépendance envers le régime sociétal en place, et montre que l'appui des Grandes puissances est incontournable dans son attribution. Par contre, la reconnaissance de la souveraineté belge et grecque confirme qu'il est possible d'accéder à la souveraineté sans l'appui de toutes les Grandes

¹⁹⁵ Gérard Mairet, *op. cit.*, p. 127.

¹⁹⁶ Alexander Murphy, «The sovereign state as political-territorial ideal», dans *State Sovereignty as Social Construct*, *op. cit.*, p. 97.

puissances. En effet, elle peut résulter d'une conjoncture particulière ou du poids de facteurs externes. Dans le cas de la Grèce, l'opinion publique française et britannique fut l'un de ces facteurs. La reconnaissance de la souveraineté interne d'un État suit donc celle de son statut externe sur la scène internationale.

Ainsi, la reconnaissance et l'étendue de la souveraineté d'un État sont déterminées par la nature du régime sociétal. Soulignons à nouveau le rôle déterminant des Grandes puissances dans l'attribution de la souveraineté étatique au sein d'un régime sociétal.

6.4 Le Congrès de Vienne et ses innovations

Pour y parvenir (équilibre européen), ils (les principaux acteurs) se réclament d'un principe supérieur à celui de l'*Europäertum*, sorte de concept rationnel d'une Europe de la mesure, mais avec la volonté déterminée de rendre la France incapable de rompre ces équilibres, et la volonté inhabituelle de chercher les moyens de rendre cette paix durable autrement que par simple existence des traités¹⁹⁷.

Rappelons brièvement que le Congrès de Vienne dura dix mois, du 1^{er} octobre 1814 au 9 juin 1815. Contrairement aux congrès précédents, il a lieu dans la capitale d'une Grande puissance, indiquant clairement la position de force que le camp victorieux y exercerait¹⁹⁸. Le Congrès ne reconnut le statut de souveraineté qu'à 34 États sur les 216 délégations présentes¹⁹⁹. Malgré le jeu déterminant des Grandes puissances, ce mécanisme multilatéral d'ordre sociétal engendra une légitimité et une légalité internationales, qui lui attribuèrent le statut d'autorité suprême sur l'ensemble des États de la société westphalienne. Comme lors des congrès précédents, les puissances étrangères et les colonies n'y furent pas conviées, même si elles en seront tributaires.

Même si le Congrès est dominé par les intérêts conflictuels des puissances victorieuses²⁰⁰ sur le partage territorial de l'Europe²⁰¹, ces dernières parviennent, malgré

¹⁹⁷ Jean-Pierre Bois, *op. cit.*, p. 403-404.

¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 402-412.

¹⁹⁹ K.J. Holsti, *op. cit.*, p. 128.

²⁰⁰ On accuse, à tort ou à raison, le Congrès d'être avant tout le reflet de la volonté des puissances victorieuses de satisfaire leurs intérêts au détriment des besoins des peuples et de leurs frontières. Schroeder avance deux raisons pour cela. En fait, la demande des peuples pour plus de libertés, de droits et d'unité nationale n'était pas aussi présente qu'on semble le laisser croire. De plus, il démontre la présence de l'ordre sur le besoin de justice sociale sur la scène internationale, dénotant une certaine incompatibilité entre les besoins de ces deux concepts. Ce faisant, il s'associe aux propos d'Hedley Bull (*The Anarchical Society*,

tout, à s'entendre sur son remodelage, selon les fondements antirévolutionnaires d'Ancien Régime²⁰². Par contre, l'ampleur de ce projet nécessite la mise sur pied de dix commissions²⁰³, dont celle des statistiques qui étudiera chacune des propositions territoriales avancées en termes démographiques et géographiques. Ces commissions, même si elles répondaient principalement aux besoins des Grandes puissances, reflètent bien l'évolution des pratiques institutionnelles que la diplomatie a connue au XVIII^e siècle. Cinq de ces commissions furent d'ordre territorial dont, sans doute la plus importante, se chargea de l'avenir constitutionnel de la fédération allemande. Parmi les autres, deux confirmèrent les bienfaits de l'ordre sociétal en permettant l'intensification et l'élargissement de la coopération interétatique dans les autres sphères d'activités de la société des États européens.

Ainsi, la Commission pour les voies navigables internationales témoigne des intérêts et des besoins communs de régulariser le trafic maritime en Europe sur les principaux fleuves, entre autres le Rhin, le Moselle, le Neckar et la Meuse. Les règlements pour la libre navigation des rivières qui sont décrétés reconnaissent le droit aux États non riverains d'y adhérer.

La *Conférence sur la traite des Nègres* représente, sans doute, l'expression la plus novatrice de l'expansion de la compétence de la société des États européens sur l'ensemble de ses unités. En plus d'innover par sa teneur en matière de droit international, le Congrès mit sur pied une conférence particulière des Ambassadeurs qui devait faire respecter les sanctions économiques prises contre les trafiquants d'esclaves. Le tout constituait une première, tant par la nature institutionnelle de ce nouveau mécanisme de surveillance de temps de paix, que par ses compétences coercitives²⁰⁴.

op. cit., p. 73-94) à ce sujet. «The Vienna settlement should therefore be judged primarily not on how well it met the demands and desires of rulers, élites, and the general populace, but on how well it faced and met the permanent structural problems of international politics.» Paul W. Schroeder, *op. cit.*, p. 577.

²⁰¹ Pour une description du partage territorial européen entre les Grandes puissances, voir Serge Bernstein et Pierre Milza, *Nationalisme et Concert Européen, 1815-1919*, *op. cit.*, p. 14-16.

²⁰² Benoît Pellistrandi, *op. cit.*, p. 42.

²⁰³ Jean-Pierre Bois, *op. cit.*, p. 406-408.

²⁰⁴ Pellistrandi présente le rôle majeur que l'Angleterre y joua et les démarches qui suivirent pour son application. Les efforts britanniques menèrent, entre autres, à une entente internationale en matière de droit maritime, concernant la visite d'un navire pour juger sa cargaison. La dernière entente, après de nombreux pourparlers, fut signée en 1842. Benoît Pellistrandi, *op. cit.*, p. 124.

Il faut, par ailleurs, souligner les résultats de la Commission des préséances diplomatiques, grandement inspirés par le Français Talleyrand, dont le règlement du 19 mars 1815 s'appliqua aux règles diplomatiques internationales jusqu'en 1961²⁰⁵. Cet héritage montre la transmission et l'emprunt des acquis sociétaux d'un régime à un autre, tant en matière de droit international que de pratiques diplomatiques.

L'Acte final du Congrès de Vienne, avec ses 121 articles, fait figure de première. Sa portée, tant sur les relations interétatiques que sur les composantes de la société des États européens, dépasse très largement les résultats des congrès précédents. Le congrès reflète aussi l'avènement d'un nouveau régime sociétal, dans lequel la suprématie des Grandes puissances est clairement instaurée.

6.5 Le Concert européen, une première dans l'histoire de l'Europe

Comme ce fut le cas pour les congrès précédents, les principaux artisans de la coalition antinapoléonienne préparèrent les assises du Congrès de Vienne par des engagements précis entre eux²⁰⁶. Après le retour de la menace française, ils réagissent par de nouvelles ententes²⁰⁷ qui institutionnalisèrent un nouveau mécanisme de surveillance, le Concert européen²⁰⁸, qui, pendant 30 ans, allait veiller à garantir la stabilité de l'Europe.

Ainsi, contrairement au XVIII^e siècle, où le jeu libre des rivalités garantissait l'antihégémonie, l'épisode napoléonien confirme la nécessité d'instaurer un mécanisme régulateur de l'ordre sociétal. Il prend la forme d'un dispositif de rencontres, entre Grandes puissances, qui permettront de contrer tout danger de *statu quo* du régime, entre autres, le retour à une France révolutionnaire, et des mouvements nationaux menaçant l'autorité en place. Ce nouveau mécanisme comporte trois caractéristiques qui révèlent la primauté du

²⁰⁵ Le règlement concernant la préséance des agents diplomatiques du 19 mars 1815, fut en vigueur, pratiquement dans sa totalité, jusqu'en 1961. Il fut remplacé par la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques qui entra en vigueur le 24 avril 1964.

http://untreaty.un.org/ilc/texts/instruments/francais/traites/9_1_1961_francais.pdf.

²⁰⁶ Le traité de Chaumont du 9 mars 1814, qui confirmait une alliance défensive contre la France entre la Grande-Bretagne, l'Autriche, la Prusse et la Russie, est suivi, le 30 mai 1814, par le premier traité de Paris, qui faisait consensus sur l'avenir du régime et des frontières de la France.

²⁰⁷ Le second traité de Paris fut précédé de la Sainte-Alliance, en septembre 1815, qui met en évidence les divergences d'intérêts entre les Grandes puissances impériales (la Russie, l'Autriche et la Prusse) et la Grande-Bretagne.

²⁰⁸ Il vit le jour sous l'appellation de Directorat européen et, suivant la réhabilitation de la France au sein des Quatre en 1818, il devient le Concert européen. Serge Bernstein et Pierre Milza, *op.cit.*, p.19.

maintien de la nature antihégémonique de la société sur toute autre considération de ses artisans.

6.5.1 Les nouveautés du Concert européen

Le succès du Concert fut sans doute redevable au fait qu'il sut intégrer la contribution de toutes les Grandes puissances européennes à ses mécanismes, et ce, dès le début. La capacité de désordre d'une Grande puissance est telle que son isolement peut s'avérer désastreux pour le système. L'adhésion de la France au Concert, la tolérance envers les transformations subséquentes de son régime interne et son rôle prépondérant sur le continent européen à compter de 1848 illustrent bien ce danger. Il valait mieux tolérer ces changements, plutôt que de s'y opposer, de l'isoler et de risquer un retour à une période de turbulences systémiques. Le refus des autres Grandes puissances d'accepter la fin de la monarchie française n'avait-il pas contribué à l'essor de la Révolution française?

Les rapports des Grandes puissances entre elles diffèrent de ceux établis avec les autres États souverains, entre autres, rappelons la violence avec laquelle le mouvement d'autonomie nationale polonais fut réprimé. De plus, lorsque la dynamique qui lie ces dernières est modifiée par l'augmentation des capacités de l'une d'entre elles, le tout s'accompagne de turbulences si la nouvelle conjoncture représente une menace pour l'antihégémonie du système²⁰⁹. Les visées de la Russie sur les possessions de l'Empire ottoman furent rejetées et générèrent un conflit régional entre Grandes puissances. Pourtant, l'arrivée de l'Allemagne au rang de première puissance continentale n'enflamma pas l'Europe, les Grandes puissances se tinrent coites étant donné les coûts exorbitants liés à une éventuelle confrontation entre elles. De plus, malgré cette profonde refonte dans la distribution du pouvoir entre Grandes puissances, l'antihégémonie du système ne fut pas menacée, même si l'empire autrichien en fut le grand perdant. Contrairement aux visées expansionnistes de la Russie, l'avènement de l'Allemagne comme État souverain, de même

²⁰⁹ L'année 1848 marque la fin du Concert européen et annonce un retour aux rivalités guerrières entre Grandes puissances, sans pour autant créer de turbulences systémiques. La guerre de Crimée (d'octobre 1853 à février 1856) fut sans doute la plus menaçante et meurtrière de cette période, n'impliquant directement que trois des Grandes puissances (Angleterre et France contre Russie), mais elle fut considérée, par plusieurs, comme une guerre régionale. Les autres principaux conflits entre Grandes puissances furent limités à certaines d'entre elles, notamment lors de l'avènement de la souveraineté de l'Italie et de l'Allemagne.

que celui de l'Italie, ne généra pas un mouvement réactionnaire chez les Grandes puissances. L'impact se fit, par contre, sentir dans les mécanismes de l'ordre sociétal en donnant naissance à un nouveau régime. Ceci constitue un changement systémique, selon la typologie de Gilpin, sans le passage par une période de turbulences systémiques. La disparité dans ces interventions nous indique que l'ordre dans une société des États prédominerait sur la justice, thématique que nous observerons dans notre dernière étude.

La deuxième particularité du Concert européen concerne la nature du maintien de l'ordre. Les Grandes puissances constatent la nécessité d'établir un mécanisme de surveillance, de consultation et d'intervention afin de prévenir toute atteinte à l'ordre établi. Les actions préventives prennent souvent la forme de répressions sanglantes envers les mouvements révolutionnaires, réaffirmant ainsi la primauté de la stabilité du régime sur le respect de la souveraineté étatique. Malgré l'intensification de la coopération dans l'ensemble des secteurs d'activités humaines de l'Europe, les rivalités entre Grandes puissances sont omniprésentes à l'extérieur du continent, sous forme de guerres dans leurs colonies. Ce qui explique aussi, en partie, que, pendant les trente années du Concert, les Grandes puissances ne se sont pas livrés bataille en sol européen.

La dernière caractéristique concerne l'interdépendance croissante de l'Europe vis-à-vis des autres systèmes internationaux. Dorénavant, les rivalités européennes sur la scène mondiale vont influencer l'équilibre des Grandes puissances européennes et jouer un rôle accru sur le maintien de l'ordre sociétal européen. De plus, les interactions avec les Grandes puissances étrangères vont, elles aussi, perturber la dynamique de l'ordre européen, élargissant le secteur de ses interventions. L'affaiblissement graduel de l'Empire ottoman apparaît ainsi comme une menace directe à la survie de l'ordre sociétal européen, et est bien illustré par la reconnaissance de l'autonomie de la Grèce et son inclusion dans le système européen. Par la suite, les Grandes puissances prennent certaines mesures pour maintenir l'Empire ottoman, même si elles sont défavorables à la Russie. Pour garder l'équilibre du régime, certaines Grandes puissances s'allient contre une des leurs avec une puissance étrangère, afin de contrer une menace externe, dont les conséquences menacent l'équilibre du régime européen.

Finalement, c'est la guerre de Crimée de 1853 et ses répercussions²¹⁰ qui sonneront le glas de l'ordre du système Metternich, même si l'onde révolutionnaire de 1848 en marque historiquement la fin. On assiste à l'effritement de la Sainte-Alliance, à la perte graduelle de l'influence autrichienne. Avec le nouvel équilibre européen, jusqu'à l'émergence de l'Allemagne en 1870, on perçoit un retour progressif au jeu unilatéral des Grandes puissances et de leurs alliances. L'Angleterre poursuit sa domination sur les mers. Quant à la France, de nouveau révolutionnaire, elle veut reprendre son statut de chef de file continental, comme en font foi ses actions en Afrique du Nord et son rôle prépondérant lors du congrès international de Paris de 1856. L'avènement des révolutions nationales ne semble plus représenter la même menace, et l'arrivée de nouvelles puissances ne provoquera pas une période de turbulences systémiques.

7. Conclusion

Que pouvons-nous tirer de ces différents constats? Nos hypothèses, ainsi que la conformité de la société westphalienne de cette époque avec notre modèle de transformation, nous aideront à dresser quelques conclusions.

7.1 Nos hypothèses de recherche

7.1.1 Première hypothèse

Une perte de légitimité de l'appareil de sécurité d'une société westphalienne engendre une période de turbulences systémiques, qui se termine par un retour à un environnement antihégémonique et par l'établissement d'un nouvel ordre sociétal.

La Révolution française est l'événement déclencheur qui mit en péril les structures de l'ordre sociétal du XVIII^e siècle. La menace qu'elle représentait dans ses premiers balbutiements était-elle réelle pour l'intégrité de la société westphalienne? Si les Grandes puissances avaient reconnu la légitimité des revendications du mouvement national français, son intégration au sein de la société européenne aurait sans doute pu se faire différemment. En rétrospective, n'était-ce pas plutôt la nature du changement, que la fin de la monarchie française, qui menaçait les structures d'Ancien Régime?

²¹⁰ Benoît Pellistrandi, *op. cit.*, p. 97.

La brutalité et la nature du changement interne représentèrent une menace pour le statut des Grandes puissances continentales, dont les structures reflétaient celles de l'Ancien Régime. C'est leur incapacité à contrer ce danger qui provoquera l'arrivée de Napoléon et alimentera ses ambitions hégémoniques. Il est vrai, par contre, que la chute de la monarchie française mettait plus en péril le statut des Grandes puissances continentales que celui de l'antihégémonie du système.

Napoléon, même s'il usa des normes et pratiques de l'époque en se proclamant empereur sur les territoires conquis avec les mêmes faste et intentions hégémoniques que les autres monarques, transforma profondément, par ses actions et innovations, la nature du régime westphalien. Régime établi sur des normes consensuelles.

La défaite de Napoléon marque le retour à une Europe antihégémonique et au statu quo de l'Ancien Régime, même si la société européenne de 1815 n'est plus celle de 1790. En établissant un mécanisme visant à contrer la menace venant des mouvements révolutionnaires, le Concert européen innove. Et, même si on ne put empêcher l'apparition de nouvelles entités politiques fondées sur le nationalisme, dont celle d'une nouvelle première puissance européenne, ce changement n'engendra pas de turbulences systémiques puisque l'avènement de l'Allemagne s'inscrivait dans la continuité des Anciens Régimes.

7.1.2 Deuxième hypothèse

À l'aube d'une période de turbulences systémiques, le concept de souveraineté, tel qu'il est alors accepté et compris, est mal adapté à la nouvelle réalité internationale qui se dessine.

Les turbulences systémiques engendrées par la Révolution française ne sont-elles pas représentatives de cette incapacité du régime westphalien de reconnaître la légitimité d'un peuple à s'approprier sa souveraineté? Le Congrès de Vienne mettra sur pied un régime qui, au lieu de répondre aux besoins des mouvements nationaux, les réprimera, cherchant ainsi à maintenir un certain statu quo.

La transformation sociétale, rejetée par le Congrès de Vienne, va pourtant progressivement se faire sous l'effet de diverses conjonctures, sans qu'elle devienne une menace pour l'antihégémonie de l'Europe. La souveraineté est un construit sociétal qui répond aux besoins du régime en place, ce que nous avons également noté dans notre première étude de cas. Les Grandes puissances demeurent toujours les maîtres d'œuvre de son attribution et de sa nature. D'ailleurs, ce sont les changements internes dans l'une d'elles qui bouleversent la scène politique de la fin du XVIII^e et qui, au XIX^e engendreront la reconnaissance de la légitimité de la souveraineté nationale.

7.1.3 Hypothèse secondaire

Le progrès sociétal, en s'intensifiant, transforme la nature des besoins des États d'une même société et occasionne un processus de désuétude institutionnelle, lequel affaiblit progressivement la légitimité de l'ordre établi.

La Révolution française illustre bien les conséquences du progrès sociétal sur l'ensemble des mécanismes d'une société des États. Les rivalités incessantes entre les Grandes puissances ont généré des changements sociaux d'une ampleur que l'Europe n'avait jamais connue et dont l'intensité et les effets vont faire basculer le régime français. C'est, finalement, l'incapacité de l'ordre en place à intégrer ce progrès qui va dégénérer en turbulences systémiques.

Malgré les efforts du Concert pour contrer ce mouvement national, il a suivi son cours, alimenté par la mouvance d'une dynamique sociale au sein des États européens. Certes, l'échec institutionnel ne créa pas une période de turbulences systémiques. Ses successeurs furent en mesure de mieux intégrer et de contenir ce type de progrès sociétal. Il ne faudrait pas pour autant minimiser le degré de violence et de désordre qu'il occasionna dans l'ensemble des États où il se manifesta, notamment chez certaines Grandes puissances. Il faut, par ailleurs, reconnaître qu'il fut accompagné d'une transformation dans la dynamique d'interactions entre les Grandes puissances. À compter de la révolution de 1848, une France républicaine voit de jour, mettant fin au régime monarchique. Sous Napoléon III, elle va progressivement reprendre le statut de première puissance continentale et son influence dominera les mécanismes d'ordre de la société européenne jusqu'en 1871, affaiblissant les empires autrichien et russe. L'avènement d'une Allemagne

souveraine en 1871, sous le chancelier Bismarck, marquera le début d'un nouveau régime sociétal européen aux allures conservatrices.

La désuétude institutionnelle engendrée par ce progrès sociétal visait l'intégrité et la survie des Grandes puissances dites impériales, d'où leur volonté de le contrer. Ce n'est finalement que lorsque certaines d'entre elles s'affaiblirent ou se transformèrent que ce progrès devint plus tolérable. Et comme nous le verrons dans notre prochaine étude, ce n'est qu'au XX^e siècle que la transformation nationale des États européens s'achèvera. Tout cela renforce notre constat sur la nature institutionnelle des États et leur résistance au changement, surtout lorsque le progrès implique leur démembrement et qu'il s'agit de Grandes puissances.

7.2 Pertinence du modèle proposé de transformation

Rappelons que notre modèle comprend cinq étapes depuis l'avènement jusqu'à la faillite d'une société des États.²¹¹ Dans cette perspective, nous observons que le déroulement des événements de cette époque ne présente que certaines similarités avec notre modèle théorique. L'avènement de la Révolution française génère une longue période de turbulences systémiques, et revêt diverses formes, dont la domination partielle d'une puissance hégémonique. Elle fut suivie par le rétablissement d'un équilibre antihégémonique entre Grandes puissances, dont le maintien s'appuie sur un nouveau mécanisme d'ordre, afin de contrer les menaces qui causèrent la chute du régime sociétal précédent. Certes, l'après-Congrès de Vienne peut difficilement être comparé à une période d'âge d'or. En effet, la violence utilisée pour réprimer les divers mouvements nationaux et les guerres entre Grandes puissances indique plutôt instabilités et dissensions. Il n'en demeure pas moins que cette période connut une certaine stabilité systémique, permettant la régularisation et le maintien des rapports entre Grandes puissances. Il s'ensuivit aussi une intensification de l'interdépendance étatique qui, en plus de rendre le coût des guerres extrêmement élevé, généra un climat favorable à l'expansion de l'économie libérale et à l'avènement des révolutions industrielles du XIX^e siècle.

²¹¹ Ces 5 étapes sont : 1. Turbulences systémiques (absence d'ordre sociétal); 2. Rétablissement de l'antihégémonie systémique; 3. Mise en place d'un mécanisme d'ordre sociétal; 4. Le progrès sociétal se manifeste dans toutes les sphères d'activités humaines, et; 5. Les déséquilibres dans l'ordre sociétal sont accentués par la désuétude institutionnelle.

Néanmoins, les objectifs du Congrès de Vienne visaient à rétablir les fondements du régime précédent. Malgré la nouveauté des mécanismes d'ordre du Concert, ils avaient pour mission de contrer toute forme de progrès sociétal. Il faudra attendre le siècle suivant pour assister à la disparition des empires européens et à la pleine émancipation des mouvements nationaux européens. De plus, la succession de régimes plus tolérants envers les mouvements nationaux, après le Printemps des peuples, constitue un rejet, dans une certaine mesure, des fondements du Congrès de Vienne. Rappelons que ces réaménagements de l'ordre européen s'effectuèrent sans générer une période de turbulences systémiques. Dans une perspective plus vaste, nous pourrions aussi avancer que le cycle du progrès sociétal, enclenché au XVIII^e siècle, ne s'achèvera qu'au XX^e siècle.

III. La Première Guerre mondiale et la Société des Nations

En 1870, elle est la première des grandes puissances européennes. Même si elle ne peut rivaliser encore avec le rayonnement du Royaume-Uni, la nouvelle Allemagne dispose d'atouts décisifs: une population nombreuse et jeune, une industrie conquérante, un sentiment national conforté par la victoire, la première armée d'Europe¹.

Du 12 janvier au 28 juin 1919, se tient à Paris la conférence de la Paix. [...] Comme en 1815, il s'agissait de reconstruire l'Europe et, comme en 1815, de savoir sur quelles bases la reconstruire. Or, il est évident que les conceptions des vainqueurs divergent de manière radicale².

Introduction

Dans un premier temps, nous étudierons la période qui suit la fin du Concert des nations jusqu'à l'arrivée au pouvoir en Allemagne du kaiser Guillaume II (1888), laquelle est souvent associée à un retour du déséquilibre entre les Grandes Puissances. Pourtant, le système mis en place (1862-1890) par le chancelier Otto von Bismarck, sous Guillaume I^{er} et Guillaume II, saura maintenir le statu quo malgré les nouvelles rivalités qui se font jour. Par la suite, nous nous consacrerons au devenir international de la société westphalienne, de même qu'aux interactions de Grandes puissances étrangères qui, pour la première fois, affecteront grandement l'équilibre établi.

La première section de cette dernière étude de cas comporte cinq sous-sections: le système bismarckien, la dynamique de l'ordre européen à compter de 1890 et l'impact des Grandes puissances non européennes, un bref rappel du déroulement de la Première Guerre mondiale, la conférence de Paris et le nouvel ordre mondial, et les succès et les insuccès de la Société des nations (SDN).

La deuxième section reprendra l'analyse des institutions retenues afin de mieux comprendre les caractéristiques et les acquis institutionnels de la société westphalienne de cette période. Malgré le retour à un environnement antihégémonique marqué par la création de la SDN on peut s'interroger sur les séquelles dont pouvant affecter le devenir et le

¹ Benoît Pellistrandi, *Les relations internationales de 1800 à 1871*, op. cit., p. 180.

² Serge Berstein et Pierre Milza, *Nationalismes et Concert européen : 1815-1919*, op. cit., p. 275.

maintien du nouveau régime sociétal. Pour répondre à cette question, nous accorderons une attention particulière à l'institutionnalisation et à la mondialisation de l'ordre.

Section 1: La mondialisation de la société westphalienne

Les conflits entre grandes puissances ne portent plus sur des problèmes européens – comme en 1830 ou en 1860 - mais sur des marchés et sur des territoires disséminés à travers le globe³.

1. Le système bismarckien

La nature antihégémonique du système ne fut pas remise en cause par l'unification de l'Allemagne⁴, si ce n'est un retour aux confrontations limitées entre Grandes puissances. Par contre, l'Allemagne, en plus de propulser l'ancienne Prusse au titre de première Grande puissance continentale, allait instaurer un nouvel équilibre, dont elle serait la pierre angulaire. Pour y parvenir, elle allait assurer son emprise sur le continent européen, en exploitant le poids de sa démographie, de ses avancées économiques et technologiques, et en évitant délibérément le colonialisme des autres Grandes Puissances.

Le réseau d'alliances⁵ mis en place par Bismarck (chancelier de l'Allemagne, de 1871 à 1890) avait pour objectif principal d'isoler la France et d'empêcher toute tentative de revanche à la suite de sa défaite humiliante de 1870⁶, où la France avait perdu l'Alsace et la Lorraine. Bismarck établit un nouvel équilibre (système bismarckien) entre Grandes puissances⁷, fondé sur le conservatisme et le consensus, caractéristiques du défunt Concert européen. Il devient ainsi le nouveau défenseur des valeurs d'Ancien Régime, dans la mesure où le statut d'une Allemagne unifiée pouvait être préservé.

Avec l'appui de Guillaume I^{er}, Bismarck érigea une combinaison d'alliances qui allait maintenir l'équilibre entre Grandes puissances européennes, tout en protégeant le

³ Paul Kennedy, *op. cit.*, p. 233-234.

⁴ Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 125.

⁵ Voir Pierre Milza, *Les Relations internationales de 1871 à 1914*, deuxième édition, Paris, Armand Colin, coll. «Cursus», 1996, p. 15-37; Paul Kennedy, *op. cit.*, p. 224-231; Louis Bergeron et Marcel Roncayolo, *Le monde et son histoire*, *op. cit.*, p. 370-375; Henry Kissinger, *Diplomacy*, *op. cit.*, p. 119-136; et Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 141-156.

⁶ *Ibid.*, p. 144.

⁷ *Ibid.*, p. 145. Voir aussi Pierre Milza, *op. cit.*, p. 17-18 et 22-23.

statut de l'Allemagne et en favorisant sa croissance. En 1872, une entente entre les trois empereurs (première forme du système bismarckien) est signée⁸, mais elle sera de courte durée, compte tenu des différends sur l'avenir des Balkans entre la Russie et l'Autriche. La seconde forme, appelée Triplice⁹, montre bien le génie diplomatique de Bismarck. Dans un premier temps, il parvient, à conclure un traité avec l'Autriche (Duplice) en 1879, qui sera suivi par le retour de l'Entente des Trois-Empereurs en 1881, la Russie cherchant à éviter l'isolement. Puis, en 1882, profitant des différends franco-italiens en Tunisie, il réussira à associer l'Italie à la Duplice, qui deviendra alors la Triplice. En 1887, en plus de renouveler la Triplice, il parviendra à mettre sur pied un pacte pour le maintien du *statu quo* en Méditerranée entre l'Angleterre et l'Italie, contrant ainsi les aspirations françaises et russes. Enfin, afin de prévenir toute ambition guerrière française, il signa une entente secrète (une contre-assurance) avec la Russie en 1887, en vue de garantir sa neutralité¹⁰.

2. La dynamique de l'ordre européen à compter de 1890

Certes, l'arrivée au pouvoir de Guillaume II, en 1888, avec sa *Weltpolitik* n'est pas étrangère au déclenchement de la Première Guerre mondiale, mais il serait injuste de l'attribuer uniquement à ses ambitions impériales. Son refus de renouveler le traité de Contre-assurance avec la Russie, qu'il jugeait contraire à l'esprit de la Triplice, allait mettre fin au système bismarckien et à l'Allemagne du *statu quo*.

L'Allemagne va à son tour se tourner vers une politique mondiale – la *Weltpolitik* chère au jeune empereur – dont Bismarck avait dénoncé les dangers. Elle allait y perdre de fait son rôle d'arbitre européen¹¹.

La conjoncture internationale de cette fin de XIX^e siècle ne laisse pas les Grandes puissances européennes indifférentes¹²; celles-ci prennent graduellement conscience des limites de la colonisation. Dorénavant, le partage et l'exploitation des colonies auront de sérieuses répercussions sur l'équilibre européen. De plus, les Grandes puissances européennes devront également tenir compte du jeu des puissances extra européennes¹³.

⁸ Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 147.

⁹ *Ibid.*, p. 152.

¹⁰ *Ibid.*, p. 155.

¹¹ Pierre Milza, *op. cit.*, p. 35.

¹² Paul Kennedy, *op. cit.*, p. 233-234.

¹³ Pierre Milza, *op. cit.*, p. 37-39.

Ainsi, en 1885 se tient à Berlin une conférence internationale, à laquelle les États-Unis participent, en vue de réglementer le commerce et la navigation internationale, ainsi que l'occupation de l'Afrique¹⁴. C'est ainsi que l'Allemagne s'éveille à cette nouvelle réalité, en constatant son retard sur la scène internationale par rapport au Royaume-Uni et à la France. Le maintien de l'Allemagne à titre de première puissance européenne dépendra, pour Guillaume II, de son aptitude à jouer un rôle déterminant sur la scène mondiale. Cette nouvelle ambition, alimentée par une grande capacité à mobiliser ses ressources nationales, accentuera le déséquilibre.

2.1 Capitalisme et industrialisation, porteurs de changements

[...] en modifiant ses structures dans le sens de la concentration et de la limitation de la concurrence, le système capitaliste devient porteur de tendances nationalistes et impérialistes qui vont dangereusement altérer le climat des relations internationales¹⁵.

La dynamique interne des Grandes puissances européennes a grandement contribué à générer un nationalisme¹⁶ impérialiste, alimenté par un capitalisme sauvage, plus accentué en Europe occidentale, compte tenu de son industrialisation. Entre 1857 et 1913, l'Europe connut sept crises économiques de courte durée qui se manifestèrent par une baisse des prix et un ralentissement de la production. Elle connut également une période d'expansion économique jusqu'en 1873, suivie d'une dépression jusqu'en 1896 pour, ensuite, reprendre un cycle expansionniste. Cette période d'économie en dents de scie provoqua la création de concentrations horizontales et verticales donnant naissance à de grands empires économiques pour, par la suite, s'ériger en imposants cartels économiques. Ces turbulences économiques contribueront aussi à transformer graduellement les structures des sociétés¹⁷. Cette réaction, aux effets des marchés financiers, fut des plus accentuées en Allemagne¹⁸. Contrairement aux périodes précédentes, les besoins liés à ce nouveau type d'économie

¹⁴ Paul Kennedy, *op. cit.*, p. 232.

¹⁵ Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 169.

¹⁶ Pierre Milza, *op. cit.*, p. 40.

¹⁷ Louis Bergeron, «Les révolutions européennes et le partage du monde», dans Louis Bergeron et Marcel Roncayolo, *Le Monde et son histoire*, *op. cit.*, p. 269-291.

¹⁸ Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 167-169. Paul Kennedy introduit les effets du marché économique dans le cadre des transformations de l'infrastructure industrielle et militaire, qu'il considère comme l'une des trois causes principales qui ont suscité l'impasse de 1914. Paul Kennedy, *op. cit.*, p. 236-240.

forcent les États à adopter des politiques expansionnistes, le marché national n'étant plus autosuffisant.

La fin du XIX^e siècle, en Europe, se révèle une période exaltante pour toutes ses communautés humaines. En effet, le développement de la science et de l'économie lui apporte l'abondance et lui confère un rôle politique déterminant dans le monde entier. Les diverses révolutions industrielles ont transformé son environnement et lui ont permis de projeter et d'établir son impérialisme sur les autres continents. Toutes les sphères des activités industrielles sont en pleine croissance, tant les produits textiles de la première révolution industrielle, que ceux des techniques métallurgiques, des modes de communication, de la chimie industrielle et de l'électricité. Les niveaux de production atteindront de nouveaux sommets¹⁹ qui ne seront pas freinés par les désordres économiques de la fin du siècle.

Plus que les autres États, l'Allemagne a su profiter de cette croissance pour devenir la première puissance économique européenne, grâce notamment à son unification, qui crée un marché intérieur renfermant d'imposantes ressources naturelles, et à ses 50 millions d'habitants en 1890²⁰. Déjà, l'Allemagne affiche une croissance industrielle sans précédent qui supprime toutes ses rivales, même le Royaume-Uni²¹.

Mais tous ces développements rapides et parfois radicaux ne sont pas sans peser sur le tissu social des sociétés européennes. Certaines de ces nouvelles forces sociales seront confrontées aux anciennes, qui ralentiront le progrès, entre autres dans la partie orientale et méridionale de l'Europe²². Ainsi, la population européenne, à l'aube du XX^e siècle, représente le quart de la population mondiale, alors qu'elle n'en constituait que le cinquième, cent ans auparavant²³. S'ajoute à cela l'augmentation de l'espérance de vie qui passera de 40 ans en 1840 à 50 ans en 1913, grâce à l'amélioration des conditions d'hygiène,

¹⁹ Entre autres, les besoins énergétiques, représentés par la production de charbon, illustrent l'ampleur de la croissance économique et industrielle pour cette époque. En 1850, la production mondiale de houille s'élevait à 50 millions de tonnes, en 1880, elle passait à 300 millions et, en 1913, elle atteignait 1200 millions de tonnes, soit une augmentation de 400 % en 30 ans. L'Allemagne sextupla sa production au cours de cette même période. Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 160.

²⁰ Paul Kennedy, *op. cit.*, p. 249. Pierre Milza, *op. cit.*, p. 9.

²¹ Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 165-166.

²² *Ibid.*, p. 163-164.

²³ Paul Kennedy, *op. cit.*, p. 183-184.

à une meilleure alimentation, aux progrès de la médecine, notamment la vaccination, et à de meilleures techniques de production agricole. En outre, la migration européenne vers les colonies atteint des sommets inégalés, soit plus de 40 millions de personnes entre 1870 et 1914²⁴.

Cette croissance démographique est accompagnée d'une urbanisation galopante qui amène son lot de problèmes²⁵. En 1815, moins de 2 % de la population européenne vit dans les cités, alors qu'à la fin du XIX^e siècle, elle totalise près de 15 %. Mais la transformation est encore plus radicale parmi les Grandes puissances occidentales. Ainsi, en France, par exemple, 40 % de la population vit dans des centres urbains de plus de 200 000 habitants, alors que cent ans plus tôt, ce taux s'élevait à 15 %.

Ce phénomène allait aussi accélérer la transformation, mise en œuvre au siècle précédent, des classes sociales. La bourgeoisie, déjà présente, allait le plus profiter du libéralisme économique et devenir la classe dominante dans ces nouvelles sociétés urbanisées. On verra ainsi apparaître une classe moyenne plus éduquée, tentant de se différencier des prolétaires²⁶. Ces derniers, par contre, s'imposeront par leur poids démographique, mais seront vulnérables aux humeurs des marchés économiques²⁷. Ils en viendront, d'ailleurs, à revendiquer de meilleures conditions de vie et de travail en s'opposant, entre autres, à la classe dominante. Les prolétaires se regrouperont progressivement en divers syndicats. Ainsi, ceux qui représenteront les ouvriers non spécialisés gagneront en popularité, et se distingueront par leurs vues révolutionnaires et leurs valeurs social-démocrates. Cette nouvelle solidarité franchira les frontières et donnera naissance à la première association internationale, la I^{re} Internationale, lors d'une rencontre tenue à Londres, le 28 septembre 1864²⁸, qui sera étroitement liée à la mouvance socialiste²⁹. En Allemagne, toutefois, le phénomène de la syndicalisation est particulier, tant par sa mobilisation que par ses affinités politiques³⁰. Au début du XX^e siècle, le modèle

²⁴ Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 175.

²⁵ «Le développement très rapide des villes a posé d'immenses problèmes d'ordre technique et administratif, qui étaient en même temps et d'abord des problèmes sociaux. L'habitat urbain n'était aucunement préparé à accueillir la marée humaine qui l'a submergé au cours du XIX^e siècle.» Louis Bergeron, *op. cit.*, p. 291.

²⁶ Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 199-200.

²⁷ Louis Bergeron, *op. cit.*, p. 292-294.

²⁸ *Ibid.*, p. 305.

²⁹ Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 191-193.

³⁰ Louis Bergeron, *op. cit.*, p. 306.

allemand, avec ses 4 millions d'adhérents, est devenu un mouvement national et impérialiste, ainsi qu'un groupe de pression politique efficace³¹.

C'est dans cette dynamique sociale en pleine effervescence, et à la tête de la première économie européenne, que Guillaume II devient empereur d'Allemagne en 1888.

2.2 Le fantasque³² Guillaume II

Après 1897, une des raisons majeures de la poursuite de la *Weltpolitik* (politique mondiale) réside dans l'espoir qu'elle sera populaire sur le plan politique et qu'elle détournera l'attention des problèmes intérieurs. Mais le régime de Berlin a toujours été exposé à un double risque: s'il recule devant une confrontation avec un «Jupiter étranger», l'opinion nationaliste allemande peut s'en prendre à l'empereur et à ses conseillers et les dénoncer.³³

Le départ de Bismarck, en 1890, met fin à un système complexe d'équilibres et de *statu quo* sur le continent européen, dont un des objectifs était d'isoler la France. Autant Bismarck avait délibérément limité la stratégie allemande en sol européen, autant le jeune empereur cherchera à promouvoir l'impérialisme allemand sur la scène internationale. Certes, la personnalité du nouvel empereur montre des signes d'immaturation et de soif de grandeur, mais ses ambitions sont aussi stimulées par une économie nationale en pleine expansion qui a besoin de marchés extérieurs.

Guillaume II se déclare en effet partisan d'une politique étrangère non plus limitée à l'hégémonie continentale, mais élargie à l'ensemble de la planète, la *Weltpolitik*, qui doit donner à l'Allemagne une place parmi les grandes nations conforme à sa puissance économique et militaire³⁴.

Cette nouvelle stratégie aura raison de l'équilibre européen et permettra, entre autres, à la France de retrouver sa capacité de contrecarrer les desseins allemands. Dès le début du XX^e siècle, l'Allemagne se trouvera isolée en sol européen³⁵. En quelques années, la *Weltpolitik* réussira aussi à attiser les différends sur la scène internationale. En effet, l'arrivée tardive et agressive de l'Allemagne en tant qu'État impérialiste, à une époque où

³¹ Serge Bernstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 193

³² L'expression est empruntée à Bernstein et Milza, *ibid.*, p. 243.

³³ Paul Kennedy, *op. cit.*, p. 253.

³⁴ Pierre Milza, *op. cit.*, p. 71.

³⁵ *Ibid.*, p. 69.

les territoires profitables à la colonisation sont rares et coûteux à exploiter, ajoute aux inquiétudes et exacerbe les rivalités entre les Grandes puissances³⁶.

Le non-renouvellement du traité de Contre-assurance (Allemagne-Russie), qui expirait en juin 1890, marque la fin du *statu quo* et le début d'un enchaînement d'événements qui feront apparaître deux blocs antagonistes. Pour Guillaume II, ce traité secret va à l'encontre de l'esprit de la Triplice de 1882 (Allemagne, Autriche-Hongrie et Italie) et il lui semble de plus qu'un rapprochement franco-russe est inconcevable³⁷.

Pourtant, malgré son isolement, la Russie bénéficie d'un rapprochement financier avec la France depuis 1888, fortifié par plusieurs échanges militaires à compter de 1890. Le renouvellement de la Triplice en mai 1891, des pourparlers entre l'Angleterre et l'Italie sur un éventuel accord méditerranéen et une rencontre infructueuse à Kiel, avec le kaiser, allaient finalement convaincre la Russie de se lier à la France. Ainsi, dès l'automne 1891, la Russie conclut une première entente secrète avec la France. Elle sera suivie, en août 1892, d'un traité défensif, qui engage les deux partenaires à mobiliser leurs troupes en cas de mobilisation de la Triplice. L'accord prévoit également une contribution militaire advenant une agression combinée des membres de la Triplice. La ratification n'aura lieu, par contre, que 18 mois plus tard, montrant bien l'hésitation, de part et d'autre, face aux conséquences de ce pacte secret³⁸.

Ainsi, l'Allemagne de Bismarck, qui avait misé sur l'Europe, profiterait, sous Guillaume II, de sa situation dominante afin de chercher à étendre son emprise sur la scène mondiale en cette fin de XIX^e siècle. Ce changement de stratégie allait par contre déstabiliser le jeu des autres Grandes puissances européennes et alimenter une insécurité grandissante, qui donnera lieu à des alliances inconcevables sous Bismarck.

Par exemple, à partir de 1896, à la suite d'un échec militaire cuisant en Éthiopie et d'une situation économique difficile, l'Italie se rapproche de la France, malgré l'humiliation de 1881 en Tunisie³⁹, qui donna naissance aux ententes de la Triplice. Une

³⁶ Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 245.

³⁷ Pierre Milza, *op. cit.*, p. 72-73.

³⁸ *Ibid.*, p. 73-76.

³⁹ *Ibid.*, p. 29.

convention franco-italienne sur la Tunisie est signée la même année, ainsi qu'un accord commercial en 1898, qui met fin à une guerre tarifaire entre les deux pays. En 1900, une première entente secrète est conclue sur le partage de certaines colonies méditerranéennes. Deux ans plus tard et deux jours après avoir renouvelé la Triplice, même si elle n'avait pu obtenir les allègements de ses obligations auprès de ses partenaires allemands et austro-hongrois, l'Italie s'engage secrètement envers la France à rester neutre, en cas d'agression ou d'une provocation indirecte de l'Allemagne. D'ailleurs, dès 1904, tant l'Allemagne que l'Autriche-Hongrie ne se font plus d'illusions sur la crédibilité de l'engagement italien⁴⁰.

En face de cette montée du péril allemand, le gouvernement britannique a le choix entre deux politiques. Se rapprocher de l'alliance franco-russe et constituer une Triple-Entente capable de mettre en échec les ambitions de la Triplice. Tenter au contraire de négocier avec l'Allemagne un accord portant en particulier sur la limitation des armements navals⁴¹.

Quant à la Grande-Bretagne, sa situation est plus complexe, et illustre bien son comportement ambigu à l'égard des autres Grandes puissances. Il est clair que la politique expansionniste de Guillaume II représentait une véritable menace à son hégémonie économique et maritime⁴². La situation n'est pas différente en Extrême-Orient où les intérêts russes et allemands s'opposent à ceux des Britanniques⁴³, et la crise de Fachoda au Soudan, en 1898, qui se régla au profit du Royaume-Uni, ne dissipa pas l'animosité historique qui existait avec la France, concernant, entre autres, leurs intérêts en Afrique⁴⁴.

La nature insulaire et l'expansionnisme colonial de l'Angleterre lui avaient permis de maintenir son statut de Grande puissance et de jouer le rôle de médiatrice entre les rivalités continentales, sans pour autant y être directement associées. À la fin du XIX^e siècle, elle est affaiblie économiquement⁴⁵ et ses intérêts coloniaux sont menacés par l'expansionnisme allemand⁴⁶. Le développement rapide de la flotte de guerre⁴⁷ allemande

⁴⁰ *Ibid.*, p. 76-81.

⁴¹ *Ibid.*, p. 96.

⁴² *Ibid.*, p. 93-97.

⁴³ *Ibid.*, p. 100.

⁴⁴ Louis Bergeron, *op. cit.*, p. 377.

⁴⁵ Pierre Milza, *op. cit.*, p. 93. Milza montre l'affaiblissement progressif de sa prospérité économique par rapport à celle de l'Allemagne, étant menacée, entre autres, par les tarifs protecteurs internes que les États européens utilisaient afin de contrer les importations.

⁴⁶ Bergeron met en évidence la faiblesse des forces terrestres britanniques, comparativement à celles de l'Allemagne, notamment lors du conflit avec les Boers. Et si les forces militaires allemandes devaient être

allait compromettre le rapprochement proposé par le ministre britannique des Colonies, Joseph Chamberlain⁴⁸. La Grande-Bretagne se trouvera alors isolée diplomatiquement, alors qu'elle est vulnérable.

Cette conjoncture permettra à la France d'amorcer, par l'entremise de son ministre des Affaires étrangères, Delcassé, un rapprochement qui se soldera par l'Entente cordiale d'avril 1904. Elle mettra fin à l'ensemble des contentieux franco-britanniques, notamment celui concernant l'Égypte et le Maroc, tout en annonçant l'arrivée en scène d'une alliance potentiellement conflictuelle pour la Triple⁴⁹.

La tentative allemande de contrer les ambitions françaises au Maroc⁵⁰ et la brève alliance défensive germano-russe de Björkoe⁵¹, de 1905, confirment les vues hégémoniques de l'Allemagne sur l'Europe. Par la suite, la défaite militaire russe de 1905 en Mandchourie et l'intransigeance allemande lors de la Conférence sur le désarmement de La Haye⁵², en 1907, cristallisent cette inquiétude. Le Royaume-Uni entreprit des pourparlers avec la Russie afin de régulariser leurs relations sur les questions d'Orient et d'Extrême-Orient, ce qui résulta en la convention anglo-russe signée le 31 août 1907⁵³.

L'Allemagne est alors menacée par une possible coalition, que les stratèges de la *Wilhelmstrasse* avaient pourtant jugée inconcevable. Autant Guillaume II avait cherché à maintenir la discorde entre les signataires de ces ententes, autant il tentera, sans succès, dans les années suivantes, à les briser⁵⁴. L'Allemagne était menacée d'encerclement.

accompagnées d'une force maritime aussi puissante, cela aurait des conséquences désastreuses sur la capacité britannique de maintenir ses acquis internationaux. Louis Bergeron, *op. cit.*, p. 377.

⁴⁷ Pierre Milza, *op. cit.*, p. 95.

⁴⁸ Milza décrit les raisons d'un rapprochement avec l'Allemagne, et les efforts diplomatiques qui l'accompagnèrent. L'intransigeance de Guillaume II, en 1901, envers une alliance défensive contre une guerre franco-russe met un terme à toute négociation future. *Ibid.*, p. 96-97. De plus, la situation créera une vague d'hostilités chez la population anglaise envers le Reich. *Ibid.*, p. 117-118.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 118-20. Voir aussi Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 249-250.

⁵⁰ La crise est résorbée par la conférence internationale d'Algésiras de 1907, qui favorise la position privilégiée de la France au Maroc, marquant aussi le déclin diplomatique de l'Allemagne. Paul Kennedy, *op. cit.*, p. 294.

⁵¹ L'entente fut signée par le tsar, le 23 juillet 1905, et rejetée après le refus de la France de se joindre au traité. Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 252.

⁵² Louis Bergeron, *op. cit.*, p. 378.

⁵³ *Ibid.*, p. 294. Voir aussi Pierre Milza, *op. cit.*, p. 122-123.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 124. «L'Entente cordiale, renforcée par les conventions d'état-major de 1906 et les arrangements anglo-russes de 1907, prolonge cependant l'alliance franco-russe et constitue dans l'Europe du début du XX^e

2.3 La marche vers une confrontation mondiale

Notre intention est de retracer le prélude historique, déjà animé par des impérialismes conflictuels, qui allait servir de prétexte pour enflammer de nouveau l'Europe. Nous le ferons en soulignant la conjoncture mondiale qui, pour la première fois dans un conflit systémique européen, allait y jouer un rôle prépondérant.

Or l'Europe, depuis neuf ans, était psychologiquement prête à la guerre. En 1911 Lloyd George, au plus fort de la crise marocaine, affirmait: «La paix à tout prix est une formule inacceptable pour un grand pays»⁵⁵.

2.3.1 De 1890 à 1907

Entre 1890 et 1907, les rivalités entre Grandes puissances européennes se déroulent principalement à l'extérieur du continent européen. Par contre, leurs desseins impérialistes seront progressivement contrecarrés par l'arrivée de deux Grandes puissances non européennes, annonçant la fin du monopole européen sur la scène internationale.

Entre 1893 et 1899, les Arméniens, Crétois et Macédoniens revendiquent successivement plus d'autonomie de la part de l'Empire ottoman. Les autorités réprimeront brutalement ces velléités d'indépendance. Cette fois, les Grandes puissances européennes ne s'opposeront pas au maintien du *statu quo*⁵⁶, la principale intéressée, la Russie⁵⁷, étant engagée en Extrême-Orient. Par contre, Guillaume II, tout en condamnant la violence des répressions, en profitera pour visiter le Moyen-Orient et conclure des ententes afin de moderniser l'armée du sultan en 1898⁵⁸. En 1903, il obtient la concession du *Bagdadbahn* (construction de la voie ferrée en Irak)⁵⁹.

L'impérialisme des Grandes puissances européennes est aussi à l'œuvre en Asie et c'est en Chine qu'il sera confronté à l'arrivée en scène d'une nouvelle Grande puissance.

siècle un nouveau groupement des puissances que l'on va bientôt désigner sous le nom de "Tripe Entente".» Serge Bernstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 254.

⁵⁵ Louis Bergeron, *op. cit.*, p. 380.

⁵⁶ En effet, seule l'Angleterre fera pression pour un assouplissement des régimes en place, mais c'est la Russie qui se déclarera favorable au maintien du *statu quo*. Pierre Milza, *op. cit.*, p. 84-86.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 86.

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ Louis Bergeron, *op. cit.*, p. 376-377.

La convention de Pékin de 1895, à l'initiative allemande, avec l'appui de la Russie et de la France, devait contrer l'expansionnisme militaire du Japon⁶⁰. La faiblesse de l'Empire chinois allait provoquer une course au partage de son territoire en zones d'influence, avec des baux d'exploitation de 99 ans, entre Grandes puissances.

Le Japon, de son côté, intensifiera sa concurrence avec la Russie, qui tenait pour acquis sa mainmise sur le nord-ouest de l'Empire chinois. Ainsi, à la suite du soulèvement des Boxers en 1900, la Russie signa une convention secrète avec la Chine qui lui permettait d'exploiter la Mandchourie. Le Royaume-Uni, considérant ce nouveau protectorat russe comme menaçant ses intérêts économiques, signa un traité défensif avec l'Empire nippon en 1902. Cette alliance conférait un statut d'égalité à une puissance asiatique et lui reconnaissait la possibilité de jouir d'avantages commerciaux et économiques avec les États du vieux continent⁶¹.

Tout en s'industrialisant, le Japon avait modernisé ses armées et doublé ses effectifs en 10 ans. Cette modernisation rapide le pousse à étendre son marché afin d'accéder à de nouvelles ressources, ce que la proximité de la Corée et de la Chine lui permet. En janvier 1904, soit moins de 10 ans après la signature de la Convention de Pékin, l'Empire nippon communique ses exigences territoriales à la Russie. La Russie hésite, ce qui provoquera une offensive navale japonaise, sans déclaration de guerre, sur Port Arthur, les 8 et 9 février 1904⁶². Surprises, les troupes russes seront rapidement défaites; le renfort naval prendra sept mois à atteindre le détroit de Corée et sera complètement écrasé dès son arrivée. Dix-neuf navires seront coulés et cinq capturés, sur une flotte de 39 bâtiments⁶³.

Les hostilités cesseront en Mandchourie faute de moyens, l'effort ayant épuisé économiquement les Japonais, tandis que la Russie est incapable de poursuivre ses ambitions expansionnistes en Chine et est aux prises avec une crise interne qui s'amplifie. Le traité de paix de Portsmouth mettra un terme à ce conflit, en 1905, sous les auspices du

⁶⁰ L'annihilation rapide des Forces chinoises et le traité de Shimonoseki révèlent la supériorité et les intérêts grandissants du Japon sur le continent asiatique, qui représentent une menace directe pour les intérêts européens, notamment ceux de la Russie. Pierre Milza, *op. cit.*, p. 98.

⁶¹ *Ibid.*, p. 101-102.

⁶² Louis Bergeron, *op. cit.*, p. 432-433.

⁶³ Pierre Milza, *op. cit.*, p. 113.

président américain, Theodore Roosevelt, inquiet des ambitions japonaises⁶⁴. Cette défaite humiliante forcera la Russie à recentrer ses intérêts vers les Balkans. Quant au Japon, il sera à même d'étendre sa zone d'influence en sol chinois, sans aucune résistance, jusqu'en 1913.

Entre-temps, à Cuba, la violente répression espagnole de la révolte indigène dégénère en conflit ouvert avec les États-Unis⁶⁵. En deux mois, les Américains infligent une cuisante défaite à l'Espagne, détruisant ses deux flottes, l'une aux Antilles et l'autre aux Philippines. Le traité de Paris de 1898 confirme la suprématie américaine dans les Amériques, délogeant les Espagnols de Cuba et leur enlevant leurs possessions aux Philippines et à Porto Rico. Suivirent l'annexion des îles hawaïennes et de l'archipel des Samoa et, en 1901, des ententes sont signées pour la construction d'un canal à Panama, afin de relier le Pacifique et l'Atlantique. En 1903, ces plans sont compromis par le refus de la Colombie, qui dégénère en un bref affrontement⁶⁶. Le Panama devient un État souverain et s'empresse d'appuyer la demande américaine en ce qui a trait au canal. Les États-Unis montrent ainsi leurs ambitions expansionnistes, et signalent leur entrée comme Grande puissance sur la scène internationale.

2.3.2 De 1907 à 1913

À partir de 1907, le continent européen redevient le centre de gravité des relations internationales et c'est dans les Balkans, à la limite des zones d'influences austro-hongroise et russe, que se situe le point de fracture le plus sensible des puissances.⁶⁷

C'est ainsi que se présentait la dynamique des enjeux conflictuels entre les Grandes puissances en ce début de l'année 1907. Poursuivant une stratégie d'expansion dans les Balkans, et profitant de la révolution «Jeunes Turcs»⁶⁸ de 1908, de même que d'une Russie en période de reconstruction après sa défaite de 1905, la double couronne austro-hongroise annexe la Bosnie-Herzégovine à l'automne 1908. La Russie est de nouveau isolée et se prépare à mobiliser ses troupes. La France et le Royaume-Uni proposent d'agir comme

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ L'opinion publique américaine, l'explosion du navire de guerre *Maine* à Cuba, et la tenue prochaine d'élections présidentielles furent à la source de la déclaration de guerre américaine envers l'Espagne. *Ibid.*, p. 108-109.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 110.

⁶⁷ Serge Bernstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 254.

⁶⁸ *Ibid.*

groupe de médiation, mais le chancelier allemand Bülow refuse, espérant ainsi briser la Triple Entente. L'Autriche en profite pour exercer plus de pressions sur la Turquie, tout en exigeant que la Serbie mette fin à ses projets d'unifier les Slaves du sud. En réponse à l'ultimatum de mars 1909, la Serbie, ne pouvant compter sur la Russie qu'abandonnent la France et l'Angleterre, accepte les exigences austro-hongroises⁶⁹. La Russie, de nouveau humiliée, est déterminée à regagner son influence dans les Balkans, en forgeant, entre autres, de nouvelles ententes avec la Bulgarie, pendant que l'engagement italien au sein de la Triplice est affaibli, puisqu'elle a été exclue des gains autrichiens⁷⁰.

Tout au long de cet épisode, la France doit encore intervenir militairement au Maroc, ce qui va profiter à l'Allemagne⁷¹. La France acceptera ainsi de partager avec l'Allemagne le marché économique de l'empire chérifien. Mais dès 1910, les Français se désistent et l'Allemagne cherchera à les prendre en faute, selon les termes de l'accord d'Algésiras⁷². L'occupation française de Fez, en mai 1911, fournira l'incident recherché par le kaiser pour obtenir de nouvelles concessions territoriales. De plus, l'arrivée d'un navire de guerre allemand dans le port d'Agadir, le 1^{er} juillet 1911, accentuera la crise. Elle durera cinq mois et se soldera par un accord franco-allemand en novembre 1911, non sans avoir causé de sérieuses craintes de rupture et avoir été influencé par l'appui britannique à la position française⁷³. De nouveau, les résultats de la crise marocaine ne sont pas ceux escomptés par l'Allemagne⁷⁴. En plus d'avoir exaspéré tant l'opinion publique française qu'allemande⁷⁵ en raison des concessions faites, l'Entente cordiale franco-britannique en ressort renforcée. Par contre, le refus de la Russie d'appuyer la France en Afrique n'ébranlera pas l'alliance franco-russe.

En septembre 1911, tirant profit du conflit marocain, l'Italie se voyant refuser d'occuper militairement la Tripolitaine afin de garantir la sécurité à ses citoyens déclare la

⁶⁹ Pierre Milza, *op. cit.*, p. 131.

⁷⁰ Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 255.

⁷¹ Pierre Milza, *op. cit.*, p. 133.

⁷² «La conférence internationale sur le Maroc se tient à Algésiras en 1906. La France évita le principe allemand d'une police de port internationale, mais l'établissement d'un protectorat français lui était aussi écarté.» Louis Bergeron, *op. cit.*, p. 378. Voir aussi Pierre Milza, *op. cit.*, p. 107.

⁷³ Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 256-257,

⁷⁴ Pierre Milza, *op. cit.*, p. 137.

⁷⁵ «Peu de temps après la conclusion de l'accord, le cabinet Cailloux fut renversé et remplacé par un gouvernement Poincaré, la présence de l'homme lorrain à la tête du pays étant considérée comme la garantie d'une attitude résolue en face de l'Allemagne. [...] Le secrétaire d'État (allemand) aux Colonies démissionna et la diplomatie de Reich fut sévèrement jugée par les journaux nationalistes.» *Ibid.*

guerre au gouvernement turc. Les progrès furent rapides sur la côte méditerranéenne, mais les troupes s'enlisèrent à l'intérieur des terres et forcèrent l'Italie à intervenir en mer Égée, en occupant les îles de Crète et de Rhodes. Finalement en octobre 1912, l'Empire ottoman signait un traité à Ouchy⁷⁶ (Suisse), acceptant les conditions italiennes, et abandonnant la souveraineté de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque. L'Italie avait su profiter d'un Empire ottoman aux prises avec de sérieux problèmes de gouvernance et obligé de regrouper ses forces armées dans les Balkans pour circonscrire la révolution qui grondait en Macédoine.

Profitant de la guerre italo-turque, la Ligue balkanique (Serbie, Bulgarie, Monténégro et Grèce) se met graduellement en place au printemps 1912, afin de contrer le régime ottoman en Macédoine; la Russie, non sans hésitation, appuie la coalition. Le 13 octobre 1912, un ultimatum est lancé aux Ottomans et c'est le début des hostilités⁷⁷. En quelques semaines, l'ensemble des possessions turques dans les Balkans est sous le contrôle de la coalition, et les troupes bulgares sont aux portes de Constantinople⁷⁸. Le 3 décembre, la Turquie demande l'armistice, à la surprise de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie qui n'étaient pas intervenues, persuadées du succès de la Turquie⁷⁹.

L'étendue des demandes serbes provoqua la mobilisation partielle des troupes autrichiennes et russes. L'Angleterre intervient de nouveau comme modérateur auprès de ces derniers, et malgré l'instauration d'une conférence internationale à Londres entre belligérants et Grandes puissances, les combats reprirent en février, la Turquie ne voulant pas céder Andrinople. En réponse à la deuxième victoire de la Ligue, les discussions préliminaires de la conférence de Londres, du 30 mai 1913, confirmèrent la redistribution des territoires selon les gains et le tracé imposé par les Grandes puissances⁸⁰. Mais les différends ne tardèrent pas à refaire surface, cette fois-ci au sein de la Ligue balkanique, sur le partage des territoires conquis qui favorisent grandement la Bulgarie.

⁷⁶ Louis Bergeron, *op. cit.*, p. 379-380 et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 139-140.

⁷⁷ «For the first time in the history of the Eastern question the small states have acquired a position of such independence of the Great Powers that they feel able to act completely without them and even to take them in tow.» Donald Kagan, *On the Origin of War and the Preservation of Peace*, New York, Anchor Books, 1996, p. 179.

⁷⁸ Pierre Milza, *op. cit.*, p. 140-141.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 141.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 142 et Donald Kagan, *op. cit.*, p. 180.

En quelques semaines, les alliés d'hier devinrent des ennemis et la Bulgarie fut isolée, mais reçut l'appui de l'Autriche qui s'inquiétait des ambitions serbes. Malgré l'arbitrage russe, la Bulgarie, le 27 juin, amorce les hostilités contre la Serbie, sans déclaration de guerre. La Serbie résiste et, en juillet, la Grèce et la Roumanie la rejoignent, tandis que la Turquie se prépare à intervenir avec la coalition antibulgare. Face aux succès serbes et à l'entrée en guerre des autres États, la Bulgarie demande alors l'armistice. Quant à l'Autriche-Hongrie, ne pouvant mobiliser les autres membres de la Triple Alliance, elle ne peut remplir ses engagements et abandonne la Bulgarie à son sort⁸¹. Le traité de paix de Bucarest d'août 1913 marque la fin de la deuxième crise balkanique et redistribue les anciens territoires turcs, de façon plus équitable, entre les États balkaniques. La Bulgarie en sort perdante, alors que la Serbie agrandit son territoire et augmente sa population de plus d'un million d'habitants.

Encore une fois, les stratégies allemandes inappropriées affaiblirent l'emprise austro-hongroise dans les Balkans et celle de l'Allemagne au sein de l'Empire ottoman, sans parvenir à fragiliser les liens entre la France, la Russie et l'Angleterre⁸².

À court terme, ce nouveau statut des Balkans, déterminé par la victoire des Serbes et leurs alliés, avait pour principal effet d'irriter et d'inquiéter l'Autriche. Plus que jamais, les Slaves regroupés derrière la Serbie devenaient des adversaires dangereux pour Vienne. La monarchie bicéphale devait attaquer ou périr⁸³.

3. La Première Guerre mondiale: une période de turbulences systémiques

L'animosité des dernières années et l'intensité des antagonismes avaient nécessité la mise en place de mesures militaires impressionnantes⁸⁴. Les membres des deux Alliances possédaient déjà, depuis un certain temps, les niveaux de ressources requis, ainsi que les plans opérationnels détaillés, pour contrer toutes éventualités militaires, le tout fondé sur

⁸¹ Serge Bernstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 259.

⁸² Pierre Milza, *op. cit.*, p. 144.

⁸³ Louis Bergeron, *op. cit.*, p. 380.

⁸⁴ «Entre 1910 et 1914, le budget de l'armée (allemande) passe de 205 millions de dollars à 442 millions de dollars, alors qu'en France, il progresse seulement de 188 millions de dollars à 197 millions de dollars – et pourtant, pour parvenir à cette augmentation, la France appelle sous les drapeaux 89 % des enrôlables, contre 53 % en Allemagne. Certes, la Russie consacre à l'armée quelque 324 millions de dollars, mais c'est au prix d'un effort extraordinaire: les dépenses de défense absorbent 6,3 % du revenu national russe, contre 4,6 % de celui de l'Allemagne.» Paul Kennedy, *op. cit.*, p. 251. Voir aussi Henry Kissinger, *op. cit.*, p. 170.

une stratégie offensive⁸⁵. En rétrospective, les Balkans deviendraient l'engrenage qui, une fois enclenché, ferait basculer l'Europe entière, en quelques jours, dans une guerre totale⁸⁶. Nous relaterons le déroulement des événements de juillet au 4 août 1914, puis nous décrirons sommairement les principales étapes du conflit mondial.

3.1 Été 1914

Dès le 28 juin 1914, les événements se précipitèrent à la suite de l'assassinat, par un étudiant bosniaque, de l'archiduc héritier de la Couronne austro-hongroise, François-Ferdinand, en visite à Sarajevo, lors de manœuvres militaires en Bosnie-Herzégovine. L'incident donna l'occasion à Vienne de réaffirmer sa domination dans les Balkans et de mater les desseins serbes d'un État yougoslave. Forte du support du kaiser obtenu le 5 juillet, Vienne donne, le 23 juillet, un ultimatum, des plus contraignants, aux autorités serbes. Malgré un accord partiel de la Serbie, l'Autriche-Hongrie amorce la mobilisation de ses forces armées, ignorant les offres de médiation, dont une proposition de conférence internationale, le 26 juillet, proposée par le Royaume-Uni et refusée par le kaiser⁸⁷.

Le 27 juillet, l'Autriche déclare la guerre à la Serbie et les premiers combats sont engagés. Le gouvernement britannique cherche de nouveau à désamorcer la crise par une nouvelle proposition, accompagnée de la menace de ne pas rester neutre si le conflit devait enflammer l'Europe⁸⁸. Malgré les hésitations diplomatiques germano-autrichiennes, l'état-major du Reich réaffirme son support inconditionnel à la guerre contre la Serbie. Entre-temps, le 29 juillet, le tsar ordonne une mobilisation partielle de ses effectifs militaires. Le lendemain, il décrète un rappel complet de ses forces militaires, ce qui génère un ultimatum allemand exigeant la cessation de tout préparatif militaire. L'Allemagne envoie aussi un communiqué à la France et lui demande de faire connaître ses intentions advenant une guerre germano-russe.

Le 1^{er} août, n'ayant pas reçu de réponse, l'Allemagne entreprend sa propre mobilisation et déclare la guerre à la Russie. Le 2 août, elle exige que la Belgique lui cède

⁸⁵ René Girault et Robert Frank, *Turbulente Europe et nouveaux mondes: 1914-1941*, édition de poche, Paris, Éditions Payot et Rivages, coll. «Histoire des relations internationales contemporaines», Tome II, 2004, p. 18.

⁸⁶ René Girault et Robert Frank, *op.cit.*, p. 35.

⁸⁷ Pierre Milza, *op. cit.*, p. 149-150.

⁸⁸ Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 262.

le droit de passage sur son territoire, déclarant la guerre à la France le jour suivant. L'Italie et la Roumanie étant liées à la Triplice, par une entente défensive, décident de rester neutres. Compte tenu de la nature non conditionnelle de son engagement au sein de la Triple Entente, la Grande-Bretagne confirmera sa position le 4 août, en déclarant la guerre à l'Allemagne. L'invasion de la Belgique aura été l'élément déclencheur de cette décision, d'ailleurs appuyée par une opinion publique indignée de l'agression allemande⁸⁹.

La guerre, qui s'engage en août 1914, sera courte. Tel est l'avis quasi général des contemporains, depuis les spécialistes militaires formés à l'esprit d'offensive jusqu'aux profanes qui ont été instruits de la formidable puissance des armes modernes⁹⁰.

3.2 Les grandes offensives de 1914

Les divers états-majors croient que la guerre sera de courte durée et suivra le modèle des guerres récentes dans les Balkans. De part et d'autre, le début des hostilités confirme la mise en place de stratégies axées sur l'efficacité de la mobilité des opérations offensives, optimisant les moyens modernes des armées. L'état-major allemand, sous la direction du général von Moltke, avait opté pour le plan Schlieffen⁹¹, développé en 1906. Ce dernier anticipait une ouverture tardive du front Est, compte tenu de la lente mobilisation russe, ce qui permettrait, au cours des premières semaines, d'utiliser l'ensemble des forces allemandes sur un seul front, soit la région du nord-ouest de la France. Les troupes autrichiennes se verraient confier les théâtres sud et est de la campagne militaire. Les états-majors franco-russes, ayant compris les conséquences d'un retard dans le déclenchement de leurs offensives, entreprirent les hostilités avant même d'avoir terminé leur mobilisation. C'est ainsi que les avancées russes sur le front Est prirent les Allemands par surprise⁹².

Malgré une mobilisation et un déploiement rapides aux frontières, les offensives françaises d'août, en Alsace, en Lorraine et dans les Ardennes, se soldèrent par un échec.

⁸⁹ Pierre Milza, *op. cit.*, p. 149-150.

⁹⁰ René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 17.

⁹¹ Henry Kissinger, *op. cit.*, p. 205.

⁹² Le général Moltke dut rediriger quatre divisions vers le front Est, ce qui allait affaiblir le flanc droit de sa manœuvre en France, que la contre-offensive du général Joffre allait attaquer. Marcel Roncayolo, «Le monde contemporain», dans Louis Bergeron et Marcel Roncayolo, *Le Monde et son histoire, op. cit.*, p. 507.

Les Forces françaises et le corps expéditionnaire britannique se replièrent sur une ligne défensive s'étirant à l'est de Paris jusqu'à Verdun et, le 2 septembre, le gouvernement français se réfugiait à Bordeaux⁹³. N'eût été de la vive réaction du général Joffre, chef des armées françaises, la situation aurait été catastrophique. En effet, il sut profiter des fortes avancées allemandes à l'est de la Marne et au moyen d'opérations combinées, dont l'emploi opportun des réserves de Paris, le général Joffre força ainsi les Allemands à se retirer au nord-ouest de la Marne sur l'Aisne. Succès accompagné par la profonde avance des Russes dans la région orientale de la Galicie, tenue par les Autrichiens. Par la suite, les Allemands firent tomber le gouvernement belge en capturant Anvers, pendant que des tentatives successives de débordement, de part et d'autre, furent mises en œuvre en direction de la mer du Nord, c'était *la course à la mer*. Le tout se fera au cours de violents combats en Flandre, et permettra aux troupes françaises, britanniques et belges de stopper l'avance allemande dans la région de l'Yser. Il s'ensuivit une stabilisation du front occidental, le long d'une ligne s'étendant de la mer du Nord jusqu'à la Suisse. Aux premiers succès russes succédèrent des avancées rapides des Allemands en Prusse orientale, forçant leur repli. Là aussi, les positions se stabilisèrent à la fin de l'année, même si les Allemands repoussèrent les Russes. Quant au front serbe, les Russes réussirent à contenir l'avance autrichienne. La guerre, qui ne devait durer que quelques semaines, allait s'éterniser⁹⁴.

En septembre, les succès relatifs des deux coalitions laissant entrevoir leur victoire prochaine, les gouvernements préparent déjà l'après-guerre. Ainsi, la chancellerie allemande prévoyait établir sa suprématie mondiale, notamment en annexant de nouveaux territoires français et en faisant payer à la France les coûts associés à la guerre. La France, quant à elle, voulait reprendre possession de l'Alsace-Lorraine, et la Russie tenait à élargir son influence dans les Balkans, tout en démembrant l'Empire ottoman⁹⁵.

Avant la fin de 1914, de nouveaux États entrent en guerre aux côtés des belligérants. Entre-temps, le conflit s'étendit progressivement à l'extérieur du continent européen, même si les ressources matérielles et humaines des colonies étaient déjà engagées dans le conflit. Dès le 1^{er} novembre, l'Empire ottoman s'associa aux puissances

⁹³ *Ibid.*, p. 506.

⁹⁴ Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 266-267.

⁹⁵ René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 25-29.

du Centre, en s'illustrant par une attaque surprise sur les ports russes en mer Noire. Les Allemands entrevirent alors la possibilité et les avantages de porter les combats en Afrique du Nord. De son côté, la Triple Entente élargit aussi ses rangs et, à compter du 22 août, elle est rejointe par le Japon, qui limitera ses efforts militaires au continent asiatique, cherchant avant tout à y dépouiller l'Allemagne de ses possessions⁹⁶.

3.3 Dès 1915, une guerre d'usure se dessine

Les insuccès des opérations de l'automne 1914 forcent les états-majors à réévaluer leurs stratégies, ce qui occasionne le renforcement des défenses sur les lignes de stabilisation. Le champ de bataille se transforme et la capacité destructive des armes inflige un niveau de pertes humaines jamais vu jusque-là. Certes, certaines initiatives tactiques sont mises de l'avant, mais les percées sont rares et le succès se juge désormais au nombre de mètres repris à l'ennemi.

Les pays belligérants font dorénavant face à une situation hors du commun: toutes leurs forces économiques et humaines sont mobilisées pour l'effort de guerre. La main-d'œuvre masculine, dans les usines et les manufactures, est progressivement remplacée par des femmes. À la fin de la guerre, elles représenteront plus de 50 % de la main-d'œuvre en Allemagne, transformation qui nécessita, entre autres, un réaménagement de la nature du travail⁹⁷. L'opinion publique est soumise à une propagande gouvernementale qui contrôle graduellement l'information en provenance de front⁹⁸. En plus de chercher à atténuer la réalité de l'horreur des combats, on entretient la haine de l'ennemi.

L'année 1915 se termine à l'avantage des puissances du Centre. Les initiatives du général Joffre sur le front occidental s'avèrent un échec total. Les attaques de septembre coûteront la vie à 300 000 soldats français, sans pour autant permettre une percée des lignes allemandes⁹⁹. Sur le front oriental, les Russes sont en difficulté. Ils se replient pour contrer

⁹⁶ *Ibid.*, p. 29-34.

⁹⁷ Niall Ferguson, *The Pity of War: Explaining world War I*, États-Unis, Perseus Books Group, 1998, p. 267-281.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 212-247.

⁹⁹ Serge Bernstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 268.

l'offensive austro-allemande de l'été¹⁰⁰. Ils sont repoussés à l'ouest de la Pologne le long d'une ligne passant de la Dvina aux Carpates¹⁰¹. De plus, les opérations conjuguées et successives de l'expédition anglo-française, qui s'échelonnent de février à décembre, dans le détroit des Dardanelles et la région de Gallipoli n'arrivent pas à briser les défenses turques. On cherchait à isoler la Turquie et à contrôler les détroits afin de ravitailler les Russes, alors en sérieuses difficultés¹⁰². Les forces austro-hongroises ont raison de la résistance serbe. Seul soulagement, l'Italie se joint à la Triple Entente en mai, moyennant des garanties d'annexion de certains territoires sur les côtes de l'Adriatique. Entre-temps, la Bulgarie s'engage aux côtés des puissances du Centre.

L'année 1916 semble se terminer à l'avantage de la Triple Entente, malgré des succès printaniers de la Triplice dans les régions de la Baltique et du Proche-Orient. Les Russes, auxquels se sont jointes les forces roumaines, renouent avec le succès et font certains gains dans les Balkans, en dépit du repli majeur de 1915. Sur le front occidental, le fait d'armes le plus déterminant fut l'incapacité des Allemands de capturer Verdun, après plus de quatre mois d'efforts et des pertes considérables¹⁰³ infligées aux troupes de la Triple Entente. Le général français Philippe Pétain s'y illustre par la tenue d'une campagne défensive. Par contre, les initiatives subséquentes de la coalition française dans la région de la Somme n'affaiblissent pas les dispositifs allemands¹⁰⁴.

Les Allemands profiteront de cet échec en édifiant un système défensif complexe, appelé ligne de défense Hindenburg, du nom du chef d'état-major de l'Allemagne. Ces travaux marquent la transformation militaire qui s'opère sur le Front occidental, passant d'une campagne offensive à une guerre de tranchées¹⁰⁵. De plus, devant le peu de résultats de la stratégie d'usure sur le front Ouest, l'état-major allemand opte pour une stratégie

¹⁰⁰ Carl Grimberg et Ragnar Svanström, *De la Belle Époque à la Première Guerre mondiale*, adaptation française sous la direction de Georges-H. Dumont, Stockholm, Éditions Gérard & C^o, Verviers, coll. Marabout Université, «Histoire Universelle», vol. 11, 1965, p. 273.

¹⁰¹ «Les Russes ont reculé de 300 km, perdu la moitié de leurs effectifs.» Louis Bergeron, *op. cit.*, p. 515.

¹⁰² Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 268-269.

¹⁰³ «De fait, les Français eurent 440 000 morts, blessés et prisonniers, les Allemands 280 000.» Carl Grimberg et Ragnar Svanström, *op. cit.*, p. 274-275.

¹⁰⁴ Marcel Roncayolo, *op. cit.*, p. 517.

¹⁰⁵ «L'avantage donné brutalement à la défense modifie les aspects de la guerre. La "tranchée" – qui sera pendant des années le cadre de la vie et de mort du soldat – n'est qu'une image, qu'un élément dans un dispositif nouveau, une tactique profondément remaniée: continuité des "lignes", échelonnement en profondeur des forces, association de la masse humaine et de la densité de feu, tels sont les caractères de ce combat [...]» *Ibid.*, p. 510.

d'étouffement, dès la fin de l'année. Ainsi, dès janvier 1917, la force sous-marine allemande, déjà fort active depuis 1914, aura pour rôle de perturber le ravitaillement maritime de la Triple Entente en détruisant les convois de ravitaillement, y compris ceux provenant des pays neutres¹⁰⁶.

L'année 1917 fut sans doute celle des révoltes et des manifestations. Les coûts et les sacrifices exigés par cette guerre sont tels qu'ils engendrent un climat intolérable pour les populations civiles et deviennent une considération politique aussi importante que les insuccès militaires¹⁰⁷. Ainsi en plus d'enrayer les désertions et les mutineries de plus en plus fréquentes¹⁰⁸, les gouvernements prennent des mesures radicales, souvent qualifiées de totalitaires¹⁰⁹. En effet, des mouvements de protestations, principalement en provenance des milieux ouvriers et des partis socialistes, se multiplient et gagnent en appui, exigeant des pourparlers de paix, dont certains auront lieu sans succès¹¹⁰. À cette situation s'ajoute l'impact d'une économie de guerre, qui limite sérieusement l'approvisionnement en produits essentiels pour les populations non combattantes, ce qui nécessite des mesures de gouvernance exceptionnelles. Ainsi, les puissances du Centre et leurs alliés souffrirent du blocus naval franco-britannique qui les força à l'autarcie.

Ces protestations trouvent leur apogée en Russie¹¹¹. L'ampleur des mouvements de grèves et des manifestations causa la chute du tsar, en mars 1917, laquelle fut suivie, à l'automne, par celle du gouvernement provisoire aux mains de la révolution bolchevique. Dès novembre, les hostilités cessèrent entre la Russie et l'Allemagne et de laborieux pourparlers furent engagés en vue d'élaborer une entente bilatérale de paix. En mars 1918, le régime bolchevique signe la paix de Brest-Litovsk avec les puissances du Centre, non sans céder de vastes territoires, entre autres, les pays Baltes et l'Ukraine¹¹². Ce qui permettra de rediriger l'ensemble de l'effort militaire allemand sur le front Ouest¹¹³. Des mouvements révolutionnaires apparaissent également au sein des États les plus nationalistes de l'Empire austro-hongrois. Aussi, les alliés de la Triple Entente s'engagent-

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 507.

¹⁰⁷ Carl Grimberg et Ragnar Svanström, *op. cit.*, p. 276. Voir aussi Marcel Roncayolo, *op. cit.*, p. 512-515.

¹⁰⁸ Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 270.

¹⁰⁹ Marcel Roncayolo, *op. cit.*, p. 514.

¹¹⁰ Voir le rappel et la description de Roncayolo sur cet aspect. *Ibid.*, p. 518-520.

¹¹¹ Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 270.

¹¹² Marcel Roncayolo, *op. cit.*, p. 531-539.

¹¹³ Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 271.

ils à appuyer ces groupes qui contribueront à affaiblir la résistance de l'empire. Au lendemain de l'armistice, ces gouvernements nationaux s'empresseront de réclamer leur indépendance¹¹⁴.

Dans une perspective strictement militaire, 1917 fut, sans doute, à l'avantage des puissances du Centre, compte tenu du désastre des offensives françaises en Artois et en Champagne. Ajoutons, en novembre, l'incapacité des Italiens de repousser l'avance des troupes allemandes et autrichiennes à Caporetto et dans les territoires slovènes. D'un point de vue politique, par contre, l'engagement de nouveaux alliés aux côtés de la Triple Entente allait constituer un tournant. L'annonce de l'entrée en guerre des États-Unis¹¹⁵, en avril, vint redonner espoir, même si le gros des troupes ne pourrait se joindre aux combats avant le printemps 1918. De plus, l'abdication du roi de Grèce allait avantager les forces occidentales puisque le nouveau gouvernement allait se ranger du côté de l'Entente, en juin 1917¹¹⁶.

3.4 1918, l'Entente résiste et les puissances du Centre s'effondrent

Les effets du blocus naval se font de plus en plus sentir sur les puissances du Centre. L'arrivée des Américains risque de changer la donne sur les champs de bataille. Quatre grandes offensives, regroupant toutes les réserves disponibles des puissances du Centre, seront entreprises à compter du printemps 1918, afin de porter un coup décisif aux lignes défensives de l'Entente. Entre mars et juillet, les offensives allemandes successives au sud de la Somme, en Flandre, sur l'Aisne et en Champagne échoueront, malgré les gains de dizaines de kilomètres et même si Paris est, de nouveau, à portée des tirs ennemis¹¹⁷.

Dès le mois d'août, grâce à l'arrivée de plus de 1 million de soldats américains, la Triple Entente dispose dorénavant d'un rapport de force supérieur à celui de la Triple Alliance, malgré la chute du front Est. À compter d'avril, elle domine les mers, ce qui lui

¹¹⁴ Par exemple, le Comité national tchécoslovaque qui parvint à obtenir la reconnaissance politique, à compter de juin 1918, par la France et les autres puissances occidentales. René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 93-95.

¹¹⁵ «C'est au nom du principe de la "liberté des mers" que Wilson lance son pays dans la guerre, [...]» Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 271.

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 272.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 272-274.

procurera graduellement une supériorité logistique sur le champ de bataille¹¹⁸. Les membres de la Triple Entente se sont, de plus, entendus sur la création d'un commandement unifié, sous les ordres du général français Ferdinand Foch, lequel dispose dorénavant des moyens requis pour entreprendre des manœuvres motorisées. C'est dans ce contexte que la grande offensive d'août parviendra à repousser, en deux mois, les troupes allemandes hors des frontières de France. Dans les Balkans et en Palestine, le succès des Alliés force les Turcs et les Bulgares à déposer les armes. À la fin d'octobre, les Italiens franchissent les lignes autrichiennes à Vittorio-Veneto et, à la suite de leur avance victorieuse à Trente et de leur débarquement à Trieste, ils forcent l'Autriche à signer un armistice, le 4 novembre 1918.

Les conséquences de cet échec ne tardent pas à se manifester, les mouvements nationaux, contenus depuis près d'un siècle en Autriche-Hongrie, réclament leur indépendance. La République tchèque¹¹⁹ est proclamée à Prague et les Slaves du sud prennent des dispositions pour établir leur union sous un même État. La vague d'autonomie est suivie, à Vienne, par des protestations populaires, qui entraînent l'abdication de l'empereur et la proclamation d'une république, le 11 novembre. Sur le front Ouest, Guillaume II, devant la déroute de son alliance et la multiplication des mouvements de protestations populaires sur l'ensemble du territoire allemand, cherche à se maintenir au pouvoir. Mais face au peu d'appui, même ses troupes les plus fidèles – la flotte impériale – se mutinent; il est alors forcé d'abdiquer et de se réfugier en Hollande, le 9 novembre. Le 11 novembre, sur la base des quatorze points proposés par le président américain Woodrow Wilson¹²⁰, l'Armistice est signé à Rethondes par les plénipotentiaires allemands. La guerre prend fin avec la victoire de la Triple Entente¹²¹.

Les jours qui suivirent la fin de la guerre furent euphoriques pour les Européens. Les grands perdants sont les régimes autoritaires renversés et les vieux empires qui se disloquent sous les pulsions nationalistes. Parmi les démocraties gagnantes se dessine la volonté de réorganiser l'Europe sur des bases plus équitables afin d'empêcher une nouvelle guerre. Mais, voilà, les blessures sont profondes et les dommages énormes, les populations

¹¹⁸ René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 89.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 94-96.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 97.

¹²¹ Serge Bernstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 274.

réclament des dédommagements¹²². De plus, avant même que le traité de paix soit conclu, de sérieuses divergences séparent les puissances victorieuses. En toile de fond, ce sont, notamment, les quatorze points du président Wilson pour une paix mondiale durable¹²³, avec une Europe à reconstruire et des intérêts nationaux divergents qui dominent l'ouverture officielle des négociations à Versailles, le 18 janvier 1919.

Aucune véritable négociation ne se déroula donc entre les vainqueurs et les vaincus. Pour la première fois dans l'Histoire, c'est à travers les discussions entre puissances victorieuses que s'élaborera le traité de paix. La paix est dictée aux vaincus; elle est négociée entre vainqueurs¹²⁴.

4. La Conférence de Paris et le nouvel ordre mondial

La Conférence de paix qui suivit l'armistice de 1918 se déroula à Paris, du 18 janvier au 28 juin 1919. Les représentants des 32 États¹²⁵ membres de la coalition victorieuse furent les seuls à y participer. La contribution des puissances du Centre, de leurs alliés ainsi que celle de la Russie ne furent pas sollicitées. Paris se distinguait ainsi des grandes conférences de paix qui avaient marqué l'histoire de l'Europe. Faut-il le rappeler, les pratiques diplomatiques d'usage incluaient la participation de toutes les Grandes puissances lors du règlement d'un conflit militaire. Le tout avait, entre autres, l'avantage de contribuer au rétablissement et au maintien du nouvel ordre sociétal à venir. Malgré la chute des gouvernements des puissances du Centre et de leur remplacement par des autorités politiques représentatives, la Conférence de Paris leur refuse le droit de participer aux discussions de paix. Les négociations se feront sans les partis défaits et les traités leur seront imposés: une première dans l'histoire européenne.

La Conférence accueillit plus de mille participants, provenant de diverses sphères d'activités et de spécialités, et représentant des intérêts divergents. Les négociations empruntèrent le modèle des grandes conférences précédentes, dont les préparatifs et les

¹²² Carl Grimberg et Ragnar Svanström, *op. cit.*, p. 333.

¹²³ *Ibid.*, p. 327-328.

¹²⁴ René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 97.

¹²⁵ Le nombre d'États participants varie de 27 à 32. En effet, 32 États signèrent le traité de Versailles et le Pacte de la Société des Nations. Par contre, certains des États du Commonwealth, qui prirent part au conflit, furent représentés, lors de la Conférence de Paris, par le Dominion de l'Empire britannique, ce qui peut expliquer les différences. René Girault et Robert Frank, *ibid.* et Carl Grimberg et Ragnar Svanström, *op. cit.*, p. 334.

grandes orientations étaient imposés par les Grandes puissances victorieuses. Ces dernières étaient réunies en un comité directeur, le Conseil des Dix¹²⁶, chacune d'entre elles y étant représentée par deux membres. Il faut, par ailleurs, constater que les grandes orientations de la Conférence étaient notamment dictées par le club des Trois¹²⁷, composé du président américain Woodrow Wilson, du Premier ministre britannique, David Lloyd George, et du Premier ministre français, Georges Clemenceau. C'est principalement au sein de ce groupe¹²⁸ restreint que les vraies négociations eurent lieu; ses membres parviendront à imposer leurs volontés à l'ensemble du processus de négociation, au moyen d'un consensus obtenu souvent péniblement.

Le Conseil des Dix était appuyé par 16 comités d'experts, et plus de 52 commissions¹²⁹, qui tinrent plus de 2000 sessions de travail. De ces commissions, deux survécurent au cadre temporel des traités issus de Paris. L'une s'occupa de la rédaction du Pacte du nouvel organisme permanent qui serait responsable de la sécurité internationale, la Société des Nations (SDN). L'autre, souvent oubliée, donna naissance à l'Organisation internationale du travail (OIT). En plus d'innover par sa nature représentative, qui inclut les travailleurs et les entreprises au même titre que les États, elle a survécu à la Deuxième Guerre mondiale¹³⁰.

Les autres pays contributeurs s'exprimèrent dans le cadre de ces divers forums. Le tout fut couronné par des séances plénières, où les propositions finales furent présentées et

¹²⁶ Les États-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne, la France, l'Italie et le Japon constituaient le comité exécutif, qui encadrait l'ensemble des négociations.

¹²⁷ En fait, il s'agissait initialement du comité des Quatre, mais Orlando, premier ministre d'Italie, décida de se retirer le 24 avril 1919, n'ayant pu obtenir les concessions sur le sort de Fiume De plus, le rôle du Japon ne fut jamais aussi prépondérant que celui des autres États. René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 98.

¹²⁸ *Ibid.*

¹²⁹ Le nombre de commissions varia de 52 à 58. Serge Berstein et Pierre Milza, *op. cit.*, p. 275, et Carl Grimberg et Ragnar Svanström, *op. cit.*, p. 334. Le président Wilson présida personnellement la commission de 19 membres qui donna naissance au Pacte de la Société des Nations. Le nouvel organisme fut approuvé le 28 avril et inclus au traité de Versailles. Jean-Maurice Dehousse, *Les Organisations Internationales: essai de théorie générale*, Liège, Librairie Paul Gothier, 1968, p.49. Voir aussi LeRoy Alvin Bennett, *International Organizations: Principles and Issues*, Second Edition, Englewood Cliffs, N. J. Prentice-Hall, Inc., 1980, p. 20-21.

¹³⁰ Margaret MacMillan, *Paris 1919: Six Months that Changed the World*, New York, Random House, 2003, p. 95. Son siège est à Genève et elle est devenue l'une des institutions spécialisées de l'ONU. Cette commission incluait la contribution allemande et, contrairement à la SDN, comptait l'Allemagne au nombre de ses membres lors de son entrée en fonction. Sa charte fut annexée à celle du Pacte.

entérinées. La Conférence de Paris donna lieu à cinq traités¹³¹ entre les Alliés et les États vaincus, dont celui de Versailles signé le 28 juin 1919.

4.1 Le traité de Versailles

Les quatorze points de Wilson et les six mois de négociations¹³² donnèrent, entre autres, les 440 articles du traité de Versailles. Ces derniers reflètent le besoin des États victorieux d'obtenir des compensations financières et leur désir d'empêcher tout retour aux conditions d'avant-guerre en affaiblissant l'Allemagne¹³³.

Le traité de Versailles, inspiré sans doute par le ressentiment du président du Conseil français, fut signé dans la galerie des Glaces du palais de Versailles, lieu même où Bismarck, 48 ans plus tôt, avait proclamé l'empire allemand, en prenant possession de l'Alsace-Lorraine. La France reprenait ses anciens territoires et bénéficiait, entre autres, de l'exploitation des mines de la Sarre pendant 15 ans. Certes, Clemenceau aurait préféré repousser les frontières allemandes jusqu'au Rhin et la création d'un État rhénan comme protection ultime contre toute agression future. Mais les opinions différaient entre les Grandes puissances victorieuses, même si toutes s'entendaient pour retirer à l'Allemagne les capacités de se maintenir comme une Grande puissance. On lui retrancha ainsi le septième de sa superficie¹³⁴, au profit des anciens et nouveaux États limitrophes. De plus, toutes ses possessions coloniales furent placées sous mandat de la SDN, mais administrées par les autres Grandes puissances coloniales¹³⁵. Les limites imposées à ses équipements et effectifs militaires, en plus de l'occupation militaire d'une partie de son territoire, lui

¹³¹ Le traité de Versailles signé le 28 juin 1919 avec l'Allemagne, celui de Saint-Germain signé le 10 septembre avec l'Autriche, celui de Neuilly signé le 4 juin 1920 avec la Hongrie, et celui de Sèvres signé le 10 août 1920 avec l'Empire ottoman.

¹³² Carl Grimberg et Ragnar Svanström, *op. cit.*, p. 330-331. Margaret MacMillan, *op. cit.*, p. 485.

¹³³ «Pertes humaines, d'abord: 17 millions de tués et de blessés, répartis par moitié. Des saignées tragiques pour la France, l'Allemagne, la Russie et l'Autriche-Hongrie, qui ont perdu respectivement en tués et blessés 66%, 54%, 61% et 53% des effectifs mobilisés.» Marcel Roncayolo, *op. cit.*, p. 523.

¹³⁴ «À ces pertes (88 000 km², 8 millions d'habitants), des mesures discriminatoires, plus blessantes [...] l'Allemagne perd son autonomie douanière [...] et doit ouvrir librement au commerce international ses voies fluviales.» *Ibid.*, p. 546.

¹³⁵ *Ibid.*

enlevèrent toute capacité offensive. Sans oublier les clauses économiques, comme celle de l'article 231¹³⁶, qui imputait à l'Allemagne les pertes et les dommages subis par les Alliés.

Il était clair que les restrictions infligées à l'Allemagne allaient porter atteinte à la stabilité européenne¹³⁷.

Mais pour cette paix nouvelle, il aurait fallu dépasser les vieux schémas du nationalisme, de la diplomatie territoriale, de l'impérialisme colonial. Or, trop souvent ces schémas ont pénétré les clauses des traités, en rendant illusoire ou même dangereuse une générosité de surface ou d'apparence¹³⁸.

En rétrospective, le traité de Versailles est sans doute à l'image du déroulement des négociations de Paris, où tous les espoirs étaient permis, mais que la réalité de la diplomatie traditionnelle rattrapa¹³⁹. Ainsi, les lignes directrices des quatorze points de Wilson ne furent pas pleinement respectées. Certes, les anciens empires furent démembrés et l'Europe de 1921 comptait sept États de plus qu'en 1914. Par contre, le droit à l'autodétermination des peuples ne fut pas entièrement respecté et c'est aussi selon des intérêts stratégiques que la nouvelle carte de l'Europe fut redessinée¹⁴⁰. La création de la Tchécoslovaquie, en lui annexant des régions périphériques des Sudètes, en est un exemple. De plus, les engagements envers le respect des intérêts des populations autochtones des colonies, selon le cinquième point de Wilson¹⁴¹, ne furent guère pris au sérieux. D'ailleurs, en créant trois catégories de dépendance des colonies et en y associant un régime d'administration particulier, on favorisait la puissance mandataire, ce qui mettait bien en évidence les intérêts réels des Grandes puissances coloniales¹⁴².

Malgré les engagements de paix de Paris, certaines régions renouèrent avec la guerre dès janvier 1920¹⁴³. Ainsi, le traité de Sèvres signé le 10 août 1920, qui confirmait le

¹³⁶ Voir les sites de The Avalon Project at Yale Law School, Documents in Law, History and Diplomacy: www.yale.edu/lawweb/avalon/imt/menu.htm, et <http://hypo.ge-dip.etat-ge.ch/www/cliotexte/html/traite.de.versailles.html>, consultés en septembre 2006.

¹³⁷ Henry Kissinger, *op. cit.*, p. 245.

¹³⁸ Marcel Roncayolo, *op. cit.*, p. 555.

¹³⁹ «En définitive, le nouvel «ordre versaillais» se fonde beaucoup plus sur les principes de la diplomatie traditionnelle où l'État-nation est souverain, que sur des principes nouveaux [...]» René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 104.

¹⁴⁰ Pierre Milza, *Les relations internationales de 1918-1939*, *op. cit.*, p. 11-13.

¹⁴¹ Margaret MacMillan, *op. cit.*, p. 104.

¹⁴² LeRoy Alvin Bennett, *op. cit.*, p. 25.

¹⁴³ Marcel Roncayolo, *op. cit.*, p. 552-553.

démembrement et partage de l'Empire ottoman, fut rendu caduc par le mouvement révolutionnaire «Jeunes Turcs» et la guerre que le nouveau gouvernement turc déclara à la Grèce de 1921. Quant aux clauses économiques en vue d'appauvrir l'Allemagne, elles ne firent qu'affaiblir l'ensemble des économies européennes, dont celle de la Grande-Bretagne, compte tenu de l'interdépendance des marchés économiques et financiers¹⁴⁴.

Bref, l'espoir d'un renouveau dans les relations interétatiques allait reposer sur le dernier point proposé par Wilson: la création d'un organisme politique à compétence générale et à vocation universelle, la Société des Nations¹⁴⁵. Son statut permanent lui permettrait d'agir à titre de modérateur entre États. D'ailleurs ne lui avait-on pas attribué la responsabilité, avant même son instauration, des anciennes colonies allemandes¹⁴⁶? De plus, le texte du Pacte de la Société des Nations et ses 26 articles furent intégrés aux cinq traités issus de la Conférence de Paris. Le 10 janvier 1920, le traité de Versailles fut ratifié par l'Allemagne et par trois des principaux signataires du traité, ce qui, du coup, confirmait la création de la SDN¹⁴⁷.

4.2 Le Pacte de la Société des Nations

Le Pacte de la SDN se révèle un instrument politique novateur, malgré les changements¹⁴⁸ imposés par les Américains en mars 1920, qui en affaibliront la portée. Il propose une transformation de la gestion de l'ordre au sein de la communauté internationale, qui rompt avec l'environnement de confrontations que la pratique de l'équilibre des puissances générait depuis les traités de Westphalie¹⁴⁹. Son préambule n'était-il pas un engagement à la coopération, au lieu d'un recours à la guerre, au moyen du maintien de rapports internationaux fondés sur la justice et l'honneur, et dans le respect du droit international¹⁵⁰? De plus, la SDN avait un statut permanent, une première dans l'histoire de la société des États européens.

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 553.

¹⁴⁵ Carl Grimberg et Ragnar Svanström, *op. cit.*, p. 341.

¹⁴⁶ Marcel Roncayolo, *op. cit.*, p. 546.

¹⁴⁷ LeRoy Alvin Bennett, *op. cit.*, p. 22.

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 21.

¹⁴⁹ Marie-Claude Smouts, *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin, coll. «Cursus», 1995, p. 66.

¹⁵⁰ www.un.org/Pubs/CyberSchoolBus/bookstor/kits/french/unintro/unintro3.htm. Consulté en juillet 2005.

L'organisation serait dotée d'un secrétariat permanent représentatif de ses membres et basé à Genève. D'abord structure administrative, le secrétariat fut animé d'un désir de devenir l'instance de coordination mondiale pour l'ensemble des organismes internationaux. Par le biais de ses diverses composantes, il entreprit la collecte de données techniques, économiques et démographiques, tout en promouvant le volet universel de son mandat. Ainsi, il allait jouer un rôle actif dans d'autres sphères d'activités humaines que celles liées au seul maintien de l'ordre international.

En effet, le mandat de la SDN englobait des domaines tels que: les conditions de travail, le juste traitement des populations dans les colonies, la supervision du trafic des femmes, des enfants, des drogues illicites et du commerce des armes, la liberté des communications et de transit, l'équité dans les pratiques du commerce, et la prévention et le contrôle des maladies¹⁵¹.

Avec la Société des Nations s'est aussi développé un élément nouveau et révolutionnaire dans les relations internationales: l'assistance technique. La terminologie est encore floue, on parle de «coopération non politique», de «coopération économique et sociale», mais la pratique s'instaure bel et bien¹⁵².

De plus, la ratification du Pacte permit de mettre sur pied une Cour permanente de justice internationale indépendante, dès 1922, qui, à la demande de la SDN ou à celle de ses membres, devait juger des causes liées principalement aux différends issus des guerres.

La SDN s'était aussi dotée de deux organes décisionnels en vue de faire respecter toutes les obligations des traités, dont celle du Pacte. De plus, toute intervention devait obtenir l'unanimité des membres présents, sauf lors de l'examen d'un conflit où les partis impliqués ne pouvaient voter.

Le premier organe consistait en une Assemblée, sorte de conférence diplomatique, composée de tous les États membres. Dès 1920, elle comprenait les 42 États qui avaient ratifié le Pacte¹⁵³. Les travaux se dérouleraient principalement au sein de six comités, dont les mandats variaient entre l'étude d'aspects légaux et celui concernant les budgets et les

¹⁵¹ LeRoy Alvin Bennett, *op. cit.*, p. 24-25.

¹⁵² Marie Claude Smouts, *op. cit.*, p. 69.

¹⁵³ LeRoy Alvin Bennett, *op. cit.*, p. 22.

finances de l'organisme. Même si son rôle était de moindre importance que celui du Conseil de la SDN, puisqu'elle ne devait se réunir que tous les trois ou quatre ans, l'Assemblée partageait avec ce dernier la responsabilité d'étudier les questions se rapportant au maintien de la paix internationale¹⁵⁴.

Le Conseil de la SDN formait le deuxième organe décisionnel. Sorte de directoire mondial, il était composé à l'origine de neuf membres, dont cinq permanents, les Grandes puissances victorieuses, et quatre autres élus par l'Assemblée. Le nombre total de ses membres fluctua tout au long de l'existence de la SDN, pour atteindre 14 participants entre 1926 et 1933¹⁵⁵. Ses responsabilités englobaient des aspects précis dans le domaine des relations interétatiques et le maintien de l'ordre international, variant de l'expulsion d'un membre à l'application des sanctions¹⁵⁶. Le Conseil devait se réunir plus fréquemment que l'Assemblée et pouvait être convoqué à la demande d'un signataire du Pacte.

La nouvelle organisation internationale, malgré les lacunes du traité de Versailles, devait permettre de régulariser les rapports de sécurité entre les États et d'empêcher le retour à la conjoncture internationale d'avant 1914¹⁵⁷. Le Pacte renfermait une clause sur l'abolition des accords secrets et l'obligation de soumettre à la SDN tous les futurs traités, en vue de les valider internationalement. De plus, sur ses 26 articles, 10 traitaient spécifiquement de la conduite des membres et des non-membres en cas de différend, afin d'éviter tout recours aux armes. L'article 16 établissait un mécanisme de sécurité collective articulé sur un principe dissuasif voulant que l'atteinte à la sécurité d'un membre entraînait l'intervention des autres¹⁵⁸.

Malgré le potentiel de renouveau qu'offrait la SDN, les Grandes puissances s'étaient assurées que le Pacte n'entraverait pas leurs intérêts nationaux. L'entente avait été affaiblie par des restrictions qui, progressivement, allaient lui enlever toute capacité dissuasive et la rendraient inopérante. Par exemple, les conditions imposées par le Sénat américain, en mars 1919, condamnaient l'organisation à un rôle secondaire sur la scène

¹⁵⁴ *Ibid*, p. 27

¹⁵⁵ «Les rédacteurs du Pacte avaient souhaité un système donnant une majorité de sièges aux Grands, mais cette majorité ne fut jamais atteinte.» Marie Claude Smouts, *op. cit.*, p. 65.

¹⁵⁶ LeRoy Alvin Bennett, *op. cit.*, p. 27.

¹⁵⁷ Marie-Claude Smouts, *op. cit.*, p. 66.

¹⁵⁸ *Ibid*.

internationale. L'obligation d'incorporer la Doctrine Monroe (la non-intervention des puissances européennes dans les Amériques) au Pacte, le droit de se retirer du Pacte, le droit de veto pour chaque membre selon les dispositions de l'entente et l'inclusion de garanties contre toute interférence sur la scène nationale confirmaient bien un retour aux méthodes diplomatiques traditionnelles¹⁵⁹. Les ambitions de la SDN allaient ainsi être subordonnées aux intérêts nationaux de ses membres le plus puissants.

[...] en outre, les décisions essentielles devaient être prises, non à la majorité mais à l'unanimité des voix. Plus encore, les résolutions importantes devaient être ratifiées par les assemblées des divers États, même après un vote unanime des gouvernements représentés à Genève. En conséquence, la seule politique applicable par la SDN était déterminée par les négociations entre les différents États; sérieuse limitation à ses compétences réelles¹⁶⁰.

À ces restrictions, il faut ajouter le statut particulier entourant le maintien de la légitimité de la guerre¹⁶¹. La non-ratification du traité de Versailles par les Américains affectera grandement la SDN, la privant d'une plus grande efficacité et de l'universalité¹⁶².

5. Les succès et les échecs de la SDN

La création de la SDN se voulait une première dans l'histoire des relations internationales, avec son mandat qui en faisait la gardienne de l'ordre mondial. Elle devait être aussi un symbole de coopération dans tous les secteurs d'activités humaines. D'ailleurs, ses créateurs lui avaient confié la responsabilité de réunir, sous sa houlette, les bureaux internationaux, existants et à venir, de nature publique¹⁶³. Les actions de son Secrétariat facilitèrent ainsi un rapprochement entre les principales agences internationales, tout en accentuant la coordination de leurs opérations¹⁶⁴; pour certains, c'est dans ce type d'interactions que la SDN connut ses plus grands succès¹⁶⁵. Malgré l'indépendance accordée à la Cour permanente de justice internationale, ses travaux se firent en étroite collaboration avec la SDN, ce qui ajouta à l'efficacité et à la vigueur de l'action de l'organisation au cours de ses premières années d'existence.

¹⁵⁹ LeRoy Elvin Bennett, *op. cit.*, p. 21.

¹⁶⁰ Carl Grimberg et Ragnar Svanström, *op. cit.*, p. 345.

¹⁶¹ Kaveli J. Holsti, *Taming the Sovereigns*, *op. cit.*, p.164-166.

¹⁶² René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 184.

¹⁶³ LeRoy Alvin Bennett, *op. cit.*, p. 24.

¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 29.

¹⁶⁵ Carl Grimberg et Ragnar Svanström, *op. cit.*, p. 345.

On considère les dix premières années de la SDN comme son âge d'or. Même si elle n'a pu empêcher les divers conflits armés¹⁶⁶ qui se déroulèrent au début des années 1920, elle agit à au moins 30 reprises comme médiatrice pour diverses disputes entre États membres¹⁶⁷. Entre autres, la rapidité de l'intervention et la nature du règlement de l'invasion grecque du territoire bulgare, en 1925, illustrent bien le potentiel de la Société lorsque les Grandes puissances respectaient leur engagement¹⁶⁸. La SDN comptait, à la fin des années 1920, 60 États membres, dont l'Allemagne, admise en 1926, avec le statut de membre permanent du Conseil.

5.1 Les Américains courtisent le multilatéralisme

Malgré leur rejet du traité de Versailles, les États-Unis d'Amérique entretenirent des liens étroits avec la SDN et s'intéressèrent à la reprise économique de l'Europe. Les Américains contribuèrent ainsi à renforcer la vocation universelle de l'organisme, tout en y exerçant une influence indirecte.

En 1923, afin de corriger la situation économique européenne qui montre des signes d'essoufflement, notamment en raison de la dévaluation du mark allemand, la Commission Dawes est mise sur pied, d'après les recommandations américaines. L'occupation de la Rhénanie en janvier 1923 par la France¹⁶⁹, afin de forcer l'Allemagne à effectuer les paiements de réparations, contribua à exacerber cette crise monétaire¹⁷⁰.

La Conférence de Londres¹⁷¹ de 1924, qui se voulait un ajustement du traité de Versailles, sans être sous la gouverne de la SDN, marquait le retour de toutes les Grandes puissances occidentales dans un même forum. Ses conclusions appuyèrent les recommandations du Plan Dawes¹⁷² et entraîneront l'évacuation de la Ruhr par la France un an avant la date prévue par le traité de Versailles. Les Américains liaient ce retrait aux

¹⁶⁶ René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 210-218.

¹⁶⁷ LeRoy Alvin Bennett, *op. cit.*, p. 31.

¹⁶⁸ *Ibid.* Voir aussi: René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 270-271.

¹⁶⁹ La France fut soutenue par la Belgique; en contrôlant directement la production minière, elle espérait accélérer le remboursement de la dette allemande. *Ibid.*, p. 2333-234.

¹⁷⁰ Marcel Roncayolo, *op. cit.*, p. 645-648.

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 647 et 648, et voir René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 242-246.

¹⁷² «L'opération Dawes est le signal d'une véritable affluence de capitaux américains vers l'Allemagne. Celles-ci reçoit entre 1924 et 1929 près de 2,5 milliards de dollars, à quoi il faut ajouter une somme équivalente venue d'autres pays prêteurs, [...] » *Ibid.*, p. 253.

besoins en liquidités de l'Allemagne qui empêchaient la reprise économique de l'Europe. De plus, les politiques financières américaines favorisaient l'allègement du fardeau fiscal de l'Angleterre et de l'Allemagne. Les conséquences immédiates furent l'isolement de la France et la signature du pacte de Locarno en 1925, ce qui aura de profondes répercussions sur les fondements du traité de Versailles¹⁷³.

Mais c'est toute la vision de l'ordre versaillais fondé sur la contrainte, qui s'effondre. Avec le plan Dawes, la diplomatie du dollar prend sur le vieux continent le relais du poincarisme¹⁷⁴.

En 1925, les États-Unis et l'URSS furent invités à participer à la Commission préparatoire sur le désarmement, en vue d'une Conférence internationale¹⁷⁵. L'année suivante, la SDN organise une conférence économique à laquelle plus de 50 pays participèrent, dont les États-Unis. Sans doute, le symbole le plus significatif de l'engagement américain envers le maintien d'une paix universelle fut le pacte Briand-Kellogg de 1928¹⁷⁶. Les principes de ce pacte, notamment le renoncement à la guerre comme instrument de politique nationale et l'obligation de régler toute dispute par des moyens pacifiques, furent bien accueillis, et 64 pays le ratifièrent. Malgré cet enthousiasme, le pacte ne s'avéra qu'un contrat moral, incapable d'en assurer l'application par des mesures coercitives.

5.2 Une crise économique mondiale

Les années 1930 seront désastreuses pour la légitimité et l'efficacité du régime de la SDN. Incapable d'appliquer les clauses du Pacte face aux actions belliqueuses des Grandes puissances, cette dernière perdra progressivement sa crédibilité et jouera un rôle symbolique. Les Grandes puissances allaient de nouveau privilégier leurs propres intérêts nationaux.

À la veille de la Seconde Guerre mondiale, le Conseil de la SDN ne comportait plus que deux membres permanents (la Grande-Bretagne et la France) [...] Après être

¹⁷³ Marcel Roncayolo, *op. cit.*, p. 647, et, pour une description détaillée du poids des Américains dans le rétablissement de l'économie européenne, voir René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 242-246.

¹⁷⁴ René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 241.

¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 271.

¹⁷⁶ Marcel Roncayolo, *op. cit.*, p. 651-652.

passée par un maximum de 60 États à la fin des années 20, la SDN ne comptait plus que 44 membres en 1939¹⁷⁷.

Il est clair que la crise économique mondiale, entre 1929 et 1933¹⁷⁸, amorcée par le krach de la Bourse de New York, eut de sérieuses conséquences sur la SDN¹⁷⁹. La dépendance des principales économies libérales envers le dollar américain et les répercussions sociales¹⁸⁰ de la crise expliquent en partie leurs politiques nationales. L'échec de la Conférence de Londres¹⁸¹ de 1933, après le revers de la proposition du ministre français des Affaires étrangères¹⁸² «le projet Briand d'Union européenne», en sera d'ailleurs la parfaite illustration. On y décida tacitement que cette crise ne serait résorbée que par des remèdes nationaux¹⁸³. Ainsi, les Grandes puissances instaurèrent un protectionnisme commercial, qui accéléra parmi certaines d'entre elles la mise en place de régime autarcique, et contribua à faire reculer la démocratie¹⁸⁴.

Roosevelt n'hésita pas dans sa déclaration: «Le monde ne sera plus endormi par la tromperie spécieuse d'arriver à une temporaire, et probablement artificielle stabilité des changes internationaux à partir de l'accord de quelques pays puissants. Un système économique sain est un meilleur facteur de son bien-être que le cours de son change fixé selon les variations des autres nations» [...] En vérité Roosevelt annonçait le choix d'une stabilisation à partir de critères intérieur et non plus sur une base internationale négociée¹⁸⁵.

5.3 L'expansionnisme territorial réapparaît et la SDN s'affaiblit

C'est dans cette conjoncture qu'en septembre 1931 les militaires japonais amorçaient une campagne expansionniste en Mandchourie et prenaient le pouvoir, en décembre, après la chute de leur gouvernement libéral¹⁸⁶. Malgré les plaintes de la Chine

¹⁷⁷ Marie-Claude Smouts, *op. cit.*, p. 65-66.

¹⁷⁸ René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 286-310.

¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 286.

¹⁸⁰ *Ibid.*, p. 285, et Marcel Roncayolo, *op. cit.*, p. 664.

¹⁸¹ Les discussions de la Conférence portèrent principalement sur la possibilité de stabiliser les grandes monnaies. René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 306-309

¹⁸² Pierre Milza, *Les relations internationales de 1918 à 1939*, Paris, Armand Colin, collection «Cursus», 2002, p. 123-124.

¹⁸³ René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 288.

¹⁸⁴ Marcel Roncayolo, *op. cit.*, p. 668.

¹⁸⁵ René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 308-309.

¹⁸⁶ L'économie du Japon est aussi en difficulté et cela fragilise sa jeune démocratie. Des signes de reprise économique apparaissent dès le début des années 1930, obligeant à chercher des sources d'approvisionnement. C'est le risque de perdre les avantages économiques du chemin de fer sud-

au Conseil de la SDN, après deux autres agressions militaires subies dans les régions de Shanghai et de la province du Jehol, la France et l'Angleterre hésitent à imposer des sanctions économiques et militaires¹⁸⁷. Entre-temps, les Américains laissaient entendre qu'ils ne supporteraient aucune mesure coercitive contre le Japon malgré les protestations véhémentes de la SDN, en réponse aux conclusions incriminantes du rapport de la Commission Lytton. Ainsi, rien ne sera réellement entrepris pour porter secours à la Chine et le Japon quittera la SDN en 1933¹⁸⁸.

*The ineffectiveness of the League in the face of aggression by a major power was a blow to the prestige of the organization and served as an indication to other states bent on conquest that the will to apply sanctions was lacking on the part of the most powerful League members*¹⁸⁹.

En février 1932, alors que le Japon poursuivait son annexion de la Mandchourie, la Conférence¹⁹⁰ sur le désarmement de la SDN commençait ses travaux en présence de 62 délégations. Malgré des efforts diplomatiques soutenus des principales Grandes puissances, on ne parvint pas à s'entendre après plus de 18 mois de négociation. La crise économique, ajoutée à l'isolement de la France¹⁹¹, empêcha tout consensus. Le processus de négociation ne tint compte que des aspects stratégiques et militaires, alors qu'il aurait fallu lui adjoindre des considérations financières et économiques. Les participants ne parvinrent pas à cerner la complexité des enjeux liés au désarmement et à leur impact sur les Grandes puissances. C'est ainsi que l'Allemagne, avec Adolf Hitler à sa tête, signifiait, le 14 octobre 1933, son retrait de la Conférence, sans pour autant susciter l'indignation des autres Grandes puissances. La stratégie weimarienne (régime politique du Reich allemand entre 1919 et 1933) de revendiquer l'égalité des droits de l'Allemagne, au même titre que les autres membres de la SDN, avait finalement porté fruit¹⁹².

mandchourien qui lui servira de prétexte pour intervenir dans cette région. Marcel Roncayolo, *op. cit.*, p. 821-830. Voir aussi René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 312-315

¹⁸⁷ «En réalité aucune Puissance, capable d'une véritable intervention, n'était décidée à l'action contre le Japon.» *Ibid.*, p. 314-315.

¹⁸⁸ Carl Grimberg et Ragnar Svanström, *De la faillite de la paix à la conquête de l'espace*, adaptation française sous la direction de Georges-H. Dumont, Stockholm, Éditions Gérard & C^o, Verviers, coll. «Marabout Université, Histoire Universelle», vol. 12, 1965, p. 103.

¹⁸⁹ Leroy A. Bennet, *International Organizations*, *op. cit.*, p. 30.

¹⁹⁰ René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 317-324.

¹⁹¹ *Ibid.*, p. 319.

¹⁹² *Ibid.*, p. 322. Marcel Roncayolo, *op. cit.*, p. 840.

À l'été 1933, même si la SDN compte toujours quatre¹⁹³ des sept Grandes puissances (France, Grande-Bretagne, Allemagne, Italie), l'échec de la conférence sur le désarmement a sérieusement affaibli sa crédibilité. Ses membres permanents décident alors de se concerter dans un forum indépendant, le Pacte à quatre, déplaçant le poids réel des négociations à l'extérieur de la SDN¹⁹⁴, l'expansionnisme japonais et l'arrivée d'Hitler au pouvoir ouvrant une nouvelle ère. De plus, il était clair que l'Allemagne cherchait à isoler la France et à renouer avec une politique expansionniste¹⁹⁵. On assiste progressivement au réarmement de l'Allemagne et à la disparition des entraves de Versailles¹⁹⁶. Par la suite, Hitler annonce, le 19 octobre, que l'Allemagne se retirait de la SDN, après un plébiscite¹⁹⁷.

Entre-temps, le régime fasciste italien s'affirme de plus en plus comme une Grande puissance. Le corporatisme italien, qui voit dans l'autarcie la solution à ses problèmes économiques, nécessite l'expansion de son marché et de son territoire¹⁹⁸. La condamnation morale¹⁹⁹ de la SDN de l'offensive italienne contre l'Éthiopie le 3 octobre 1935, et l'imposition de sanctions, pour la première fois, contre une Grande puissance se révélèrent inefficaces²⁰⁰. En effet, les actions dissuasives de certaines Grandes puissances furent sans effet, leur interdépendance économique les empêchant d'adopter des actions coercitives, au risque de s'affaiblir elles-mêmes²⁰¹. Le 9 mai 1936, le roi d'Italie devient empereur d'Éthiopie et, en juillet, la SDN lève toutes ses sanctions contre l'Italie²⁰².

Le traitement conciliant envers l'Italie allait alimenter ses vues expansionnistes et la rapprocher de l'Allemagne. Hitler, de son côté, avait pris note de l'attitude complaisante de l'Angleterre et de la France. Le 7 mars 1936, il ordonnait la remilitarisation de la Rhénanie, désavouant les accords de Locarno de 1925 et s'exposant à des sanctions militaires. Son

¹⁹³ L'URSS sera admise en 1934 et, par la suite, exclue en 1939. Marie-Claude Smouts, *op. cit.*, p. 65.

¹⁹⁴ «[...] en juin 1933, [...] le Royaume-Uni, la France, l'Italie, et l'Allemagne signent à l'instigation de Mussolini, «le Pacte à quatre», par lequel elles s'engagent à ce concerter sur les problèmes qui les intéressent directement [...] Il tend à se substituer à la S.D.N., un «directoire de grandes puissances» et consacre ainsi l'échec de l'organisation internationale.» Marcel Roncayolo, *op. cit.*, p. 839.

¹⁹⁵ René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 324.

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 335.

¹⁹⁷ *Ibid.*, p. 323.

¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 340-341.

¹⁹⁹ *Ibid.*, p. 353-354.

²⁰⁰ Leroy A. Bennett, *op. cit.*, p. 34, et Carl Grimberg et Ragnar, *De la faillite de la paix à la conquête de l'espace*, *op. cit.*, p. 105.

²⁰¹ Marie-Claude Smouts, *op. cit.*, p. 67.

²⁰² René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 355.

risque calculé, avec l'appui tacite de l'Italie, ne faisait que confirmer la position de faiblesse des autres puissances *locarniennes*. La France venait ainsi de renoncer aux fondements de Versailles, et à ceux de sa sécurité entérinés par les accords de Locarno²⁰³.

5.4 Le retour à l'équilibre des puissances

Le début des années 1930 s'inscrit donc dans une période d'insécurité montante en Europe. Elle s'accompagne d'instabilités internes, que la crise économique exacerbe et rend plus aiguë chez les démocraties²⁰⁴. Ainsi au printemps 1936, au lendemain de la remilitarisation de la Rhénanie, on cherche, de part et d'autre de la Manche, à légitimer l'affront allemand: «Je ne vois pas pourquoi notre pays devrait entrer en guerre parce que quelqu'un a occupé son propre territoire, aussi indécent que soit sa manière de le faire», écrit le Colonel Pownall, secrétaire du Comité impérial britannique de défense²⁰⁵.» À la même époque, la Grande puissance américaine s'isole²⁰⁶, avec le *New Deal* de Franklin D. Roosevelt, et semble être indifférente à la conjoncture européenne qui rappelle l'avant-guerre.

Aussi ne faut-il pas s'étonner, de voir Mussolini et Hitler, au moment de l'éclatement de la révolution espagnole en 1936, prendre le parti des insurgés, appuyés par les militaires. La Grande-Bretagne n'intervient pas, voulant protéger ses acquis à Gibraltar, et le régime socialiste français de Léon Blum ne s'implique pas officiellement, évitant de fragiliser la reprise avec son voisin anglais. L'URSS, quant à elle, se range du côté de l'Espagne républicaine, tout en teintant le conflit d'un aspect idéologique, qui n'est pas sans indisposer les démocraties libérales. Trois ans plus tard, le général Franco, commandant des insurgés, occupe Madrid, le 28 mars 1939; c'est la fin de la République. La guerre civile aura coûté la vie à 500 000 Espagnols et fait plus de 400 000 réfugiés en France. Une fois de plus, les grandes démocraties européennes sortent affaiblies et la SDN

²⁰³ *Ibid.*, p 359.

²⁰⁴ Roncayolo commente cette période mouvementée en décrivant les difficultés éprouvées par les démocraties et le peu de latitude dont elles disposaient pour contrer les ambitions insatiables des puissances fasciste et nazie. Marcel Roncayolo, *op. cit.*, p. 703-755.

²⁰⁵ René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 361.

²⁰⁶ *Ibid.*, p. 386.

est restée silencieuse²⁰⁷, alors que l'Allemagne d'Hitler a su montrer sa supériorité militaire²⁰⁸.

En Asie, le Japon maintient ses vues expansionnistes et, dès 1937, profite d'un incident diplomatique à Pékin pour reprendre son offensive en Chine. Les Grandes puissances occidentales démocratiques, malgré leurs protestations, ne représentent pas une menace réelle pour les ambitions japonaises. Seule l'URSS a le potentiel et la volonté d'intervenir, compte tenu de sa proximité. Cette menace est d'ailleurs partagée par Hitler qui signe avec le Japon le pacte *anti-komintern* en 1936, dont l'Italie devient signataire en 1937 et l'Espagne de Franco en 1939. Malgré des succès rapides dans les principaux centres urbains du sud de la Chine, le Japon se heurte aux troupes nationalistes dans l'ouest du pays. Ces dernières sont appuyées par les Américains²⁰⁹, la Grande-Bretagne et la France, qui cherchent avant tout à préserver leurs atouts économiques. De plus, les troupes japonaises font aussi face à la guérilla communiste au nord, dirigée par Mao Tsé-Toung²¹⁰.

5.5 L'apaisement et le retour des puissances du Centre

[...] Chamberlain et ses conseillers espèrent aider à la victoire des modérés (dirigeants allemands) par une politique de conciliation, qui incontestablement facilite la croissance allemande. L'apaisement peut briser l'autarcie et, par contrecoup, freiner le réarmement, si difficile à réaliser en Grande-Bretagne sans mettre en péril tout l'édifice économique et social²¹¹.

Cependant, la principale faiblesse de la stratégie (d'apaisement) britannique provenait de son incapacité à mesurer le seuil au-delà duquel l'apaisement devenait plus qu'une illusion, un danger majeur²¹².

L'économie britannique étant toujours fragile, on craignait le retour de l'inflation avec ses conséquences sociales. Aussi prônait-on une stratégie d'équilibre fiscal, en

²⁰⁷ Des discussions eurent lieu à Nyon, en Suisse, entre les Grandes puissances européennes, afin de réaffirmer la neutralité de la Méditerranée, alors que ces pourparlers auraient dû être parrainés par le Conseil de la SDN. René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 402. Les Arrangement de Nyon, 14 septembre 1937, s'appuyaient sur les règles de droit international décrites dans le traité de Londres de 1930 et, après sa signature, il fut déposé à la SDN. www.icrc.org/dih.nsf/FULL/335?OpenDocument; consulté en juillet 2007.

²⁰⁸ Marcel Roncayolo, *op. cit.*, p. 845-848.

²⁰⁹ Les Américains, dont les intérêts commerciaux sont affectés par les ambitions japonaises, se refusent à recourir à des actions directes contre eux. Après tout, n'étaient-ils pas leur principal client commercial en Asie? *Ibid.*, p. 848.

²¹⁰ *Ibid.*

²¹¹ René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 408.

²¹² *Ibid.*, p. 409.

cherchant à éviter toute entreprise internationale risquée. Par ailleurs, la reprise économique britannique du début des années 1930 avait privilégié les échanges avec l'Allemagne et le Royaume-Uni avait conclu de nombreux accords avec cette dernière en 1933-1934. L'année 1938 sera donc marquée par l'intransigeance allemande, la faiblesse de la stratégie de l'apaisement britannique et l'hésitation française. En effet, cette stratégie fut renforcée, au début de 1938, par le gouvernement Chautemps qui s'appuyait sur une nouvelle politique extérieure d'apaisement modéré, montrant l'incapacité française à agir seule sur la scène internationale. Avec l'imminence d'une guerre au printemps de 1938, après les menaces d'agression d'Hitler, Chamberlain parvient à éviter le pire en obtenant un délai additionnel pour la poursuite des discussions et des consultations. Comme le préconisait Mussolini, le 29 septembre, une conférence sur la Tchécoslovaquie a lieu à Munich avec les quatre Grandes puissances européennes. Les Tchécoslovaques, pourtant les premiers concernés, n'y sont pas conviés, pas plus que les Soviétiques²¹³. Le 30 au matin, une entente est signée; celle-ci entérine l'annexion allemande des territoires, où les Sudètes sont majoritaires, sans pour autant fournir de garantie quant à l'avenir de la Tchécoslovaquie²¹⁴. La nature des accords de Munich, critiquée pour être plus un diktat qu'un consensus, en plus d'autoriser le démembrement de la Tchécoslovaquie, allait affaiblir grandement le prestige et le système d'alliances de la France en Europe centrale²¹⁵. Ce faisant, Hitler isolait l'URSS. En prenant possession des territoires occupés par les Sudètes et ceux du reste de la Tchécoslovaquie en mars 1939, il redonnait vie à l'ancienne coalition²¹⁶ de l'Europe centrale, son bassin de population germanophile et ses ressources, d'avant 1914.

Loin de redonner espoir à une cohabitation pacifique, les mois qui suivirent les accords de Munich confirmèrent les ambitions belliqueuses des pays de l'Axe (Allemagne, Italie, Japon). À la suite du pogrom de la Nuit de Cristal du 9 novembre 1938, les

²¹³ Marcel Roncayolo, *op. cit.*, p. 851.

²¹⁴ René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 416-417.

²¹⁵ «La France non seulement a renié ses engagements, mais perdu son système d'alliances à l'Est. Le seul réconfort qu'elle ait pu trouver, c'est le resserrement de ses liens avec la Grande-Bretagne;» Marcel Roncayolo, *Ibid.*

²¹⁶ «[...] l'annexion de l'Autriche en mars 1938, [...] puis l'absorption de la Tchécoslovaquie en deux phases, septembre – octobre 1938, mars 1939. [...] Si l'on ajoute que la Hongrie de l'amiral Horthy utilise la situation créée par Hitler pour satisfaire partiellement ses revendications nationales, [...] il est clair qu'au printemps 1939 l'alliance d'autrefois existe de nouveau.» René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 410.

Américains rompent leurs relations diplomatiques avec l'Allemagne en décembre²¹⁷. Mussolini exploite aussi les succès de l'irrégentisme allemand, en exigeant de la France l'annexion des territoires et colonies de langue italienne en début d'année. Le 15 mars suivant, Hitler prend possession de la Bohême et de la Moravie²¹⁸ et poursuit sa campagne d'annexion vers l'Est en s'emparant du port de mer de Memel, en Lituanie. Mussolini en profite alors pour occuper militairement l'Albanie, en avril 1939²¹⁹.

Par la suite, en mai, Hitler provoque la mobilisation militaire de la Pologne, ainsi qu'un engagement de soutien des démocraties occidentales envers les États de l'Europe de l'Est. Hitler exigeait l'annexion du port de Dantzig (territoire administré par la SDN), accompagnée de conditions précises pour le relier à l'Allemagne, ce que les Polonais ne pouvaient accepter. Au cours des mois qui suivirent, Hitler chercha à "refaire" un autre Munich pour la Pologne, avec l'aide de Mussolini. Pendant ce temps, les Occidentaux multipliaient les efforts afin de renouer avec l'URSS, en proposant à Staline un accord militaire franco-britannique, qui aurait dû contrer les ambitions expansionnistes d'Hitler vers l'Est²²⁰. Ce dernier, à la suite de négociations secrètes, parvint à signer, en août, un accord commercial avec Staline. Le 23 août suivant, à la surprise et au désarroi de la France et de la Grande-Bretagne, un pacte de non-agression est signé par l'URSS et l'Allemagne. Il est accompagné de clauses secrètes qui comprennent le partage de l'Europe de l'Est en zones d'influence²²¹. Après l'échec d'un renouvellement des pourparlers sur la Pologne, devant l'intransigeance d'Hitler, les troupes allemandes franchissent les frontières polonaises le 1^{er} septembre²²². Le 3 septembre, la Grande-Bretagne et la France déclarent la guerre à l'Allemagne²²³.

²¹⁷ Marcel Roncayolo, *op. cit.*, p. 851.

²¹⁸ René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 425.

²¹⁹ Marcel Roncayolo, *op. cit.*, p. 851-852.

²²⁰ Les auteurs montrent bien la réticence britannique à conclure cette entente militaire, convaincus de l'impossibilité d'un rapprochement germano-russe. C'est dans cet esprit que les discussions diplomatiques eurent lieu entre avril et août 1939, entre les Russes et la délégation franco-britannique, cette dernière cherchant avant tout à gagner du temps. Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 426.

²²¹ Carl Grimberg et Ragnar Svanström, *De la faillite de la paix à la conquête de l'espace*, *op. cit.*, p. 133 et 134.

²²² *Ibid.*, p. 136.

²²³ Marcel Roncayolo, *op. cit.*, p. 854.

5.6 La SDN, une institution faible mais en mutation

Malgré l'incapacité de la SDN de remplir son mandat de gardienne de l'ordre international, elle représentait, malgré tout, une innovation dans le domaine des relations internationales. Elle contribuait à rapprocher les nations et à nourrir un sentiment de solidarité internationale, ce que le statut d'observateur des États-Unis leur avait fait prendre conscience. Voulant sans doute s'en rapprocher et cherchant à améliorer son efficacité, le secrétaire d'État américain Cordell Hull fit entreprendre une étude sur l'ajout d'un organe indépendant au sein de la SDN afin de renforcer les institutions économiques et sociales. Elle ne sera malheureusement terminée qu'en 1939, peu de temps avant le début de la guerre. La démarche annonçait le changement qui s'opérait aux États-Unis envers le bien-fondé d'un organisme universel²²⁴.

C'est d'ailleurs dans les sphères d'activité économique et sociale que les travaux de la SDN eurent le plus de succès. En plus d'en faciliter le développement et la promotion par des conférences et la création d'organismes, son Secrétariat offrait une aide technique aux pays membres demandeurs, contribuant ainsi à établir sa vocation universelle²²⁵. Le Secrétariat se distinguait aussi par sa permanence et par l'indépendance de son personnel. Progressivement, l'institution fut reconnue comme étant le centre où étaient recueillies, collationnées, coordonnées et publiées l'information et les connaissances que l'on tirait de ces nombreux phénomènes sociaux²²⁶.

La dernière action d'envergure du Conseil et de l'Assemblée fut d'exclure l'URSS, en raison de l'occupation de la Finlande en 1939²²⁷. En 1941, son Secrétariat général transférait les activités économiques et financières à l'Université de Princeton et la SDN mettait fin juridiquement à ses activités en avril 1946, après une coexistence de six mois avec l'Organisation des Nations Unies²²⁸.

²²⁴ «Mais il n'est pas sans importance que les vues et les propositions venues d'outre-Atlantique, et qui trouveront à s'affirmer à la fin de la guerre, soient déjà élaborées à la veille du conflit.» René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 400-401. Voir aussi Leroy A. Bennett, *op. cit.*, p. 36.

²²⁵ Marie-Claude Smouts, *op. cit.*, p. 69.

²²⁶ Leroy A. Bennett, *op. cit.*, p. 35.

²²⁷ Marie-Claude Smouts, *op. cit.*, p. 68.

²²⁸ *Ibid.*

Section 2: Analyse institutionnelle

Nous analyserons dans cette deuxième section: les Grandes puissances et la guerre (fonctions systémiques), la souveraineté (fonction fondatrice) et, sous les mécanismes de l'ordre sociétal (fonctions procédurales), nous étudierons ceux des quatre régimes qui marquèrent cette époque.

6. Le statut de la société westphalienne pour cette période

Quatre observations ressortent de notre analyse historique. Premièrement, l'ordre doit prévaloir, afin de garantir le maintien et l'émancipation de l'État souverain. Deuxièmement, un état permanent de guerre n'est pas viable et appauvrit considérablement les collectivités humaines. Troisièmement, l'ordre européen et le progrès qui y est associé peuvent difficilement être dissociés du capitalisme. Quatrièmement, la personnalité et le statut des Grandes puissances affectent sérieusement la nature et la survie d'un régime sociétal.

6.1 L'Europe, une société des États?

Il est clair que nous sommes en présence d'une société des États en pleine expansion, dont la dynamique interne est constamment remodelée par les régimes sociétaux qui se sont succédés²²⁹. Le caractère oligarchique et l'intensité des mécanismes d'ordre de ces derniers ont varié selon le nombre, les capacités et la volonté des Grandes puissances. L'avènement de la SDN, en plus d'annoncer la disparition des empires européens, apporte un nouvel élément: le respect de l'intégrité territoriale des États souverains. En effet, l'article 16²³⁰ établit qu'une attaque contre l'un de ses membres est une atteinte à la sécurité de tous. Par contre, il reste subordonné à la volonté dissuasive des membres et, sans la contribution directe et concrète des Grandes puissances, cette forme de dissuasion collective demeurera inefficace.

²²⁹ Nous avons répertorié six changements majeurs de régimes sociétaux pour cette période, soit: le régime bismarckien; celui de Guillaume II, kaiser d'Allemagne; celui de la Conférence de Paris; celui de la SDN, pendant ses 10 premières années d'existence; celui de la désuétude de la SDN avec le retour du jeu de l'équilibre des Grandes puissances; et celui du retour de l'Allemagne comme première puissance du continent européen.

²³⁰ First world war.com, *Primary Documents: Covenant of the League of Nations, 1919-24*, Updated – Sunday, 19 May, 2002, www.firstworldwar.com/source/leagueofnations.htm. Consulté en septembre 2007.

En plus de l'arrivée d'États non européens, l'intervention de nouvelles Grandes puissances étrangères dans cette dynamique sociétale régionale lui donnera une vocation universelle. Le poids des États-Unis, comme Grande puissance, à la fin du XIX^e siècle s'est fait sentir sur l'Europe et sur la scène internationale, selon ses périodes d'isolationnisme et d'interventionnisme. L'Empire ottoman, malgré son dépérissement, a influencé les mécanismes de l'ordre sociétal européen jusqu'à son démembrement. Finalement, le Japon s'est hissé au rang de Grande puissance en Asie, par sa rapide croissance économique et militaire. Son statut a été confirmé par sa victoire en Mandchourie contre la Russie et par ses interactions subséquentes sur le continent asiatique.

La mondialisation du système westphalien s'est opérée progressivement, au fur et à mesure que le modèle économique et financier européen s'internationalisait et que les pratiques commerciales se ramifiaient. Ce phénomène, déjà en marche depuis quelques siècles, a grandement contribué à mondialiser la culture de la diplomatie européenne par ses échanges commerciaux²³¹. Ainsi les organisations internationales gouvernementales (OIG)²³² se sont multipliées au milieu du XIX^e siècle. Harold Jacobson en répertorie cinq en 1865, toutes reliées au commerce et à la croissance des modes de communication, dont l'Union télégraphique internationale qui allait devenir la première OIG mondiale. Dès 1900, plus de 23 OIG sont en activité et, à la veille de la Première Guerre mondiale, il en compte 49²³³. Le phénomène n'est pas limité au seul continent européen. L'Union panaméricaine voit le jour en 1890. Au début du XX^e siècle, trois de ces OIG ont un statut universel, et les États souverains membres proviennent de quatre continents. Cinq ans après la Première Guerre mondiale, on compte 35 nouvelles OIG²³⁴, montrant bien les besoins liés à l'intensification de la coopération.

6.1.1 L'institutionnalisation de l'arbitrage

²³¹ Harold Karan Jacobson, *Networks of interdependence*, Second edition, New York, Alfred A. Knopf, Inc., 1984, p. 35.

²³² Notons que le terme organisation n'apparaît réellement qu'après la Première Guerre mondiale, on utilise plutôt bureau, office, commission, union et institut. Jean-Maurice Dehousse, *Les Organisations internationales: essai de théorie générale*, op. cit., p. 31.

²³³ Harold Karan Jacobson, op. cit., p. 33-34.

²³⁴ *Ibid.*, p. 34 et 36.

En plus de l'avènement de ces OIG, aux mandats précis et liés principalement au domaine du commerce, des progrès furent aussi réalisés dans le règlement pacifique des conflits. Malgré leur succès limité, il n'en demeure pas moins que les acteurs de la fin du XIX^e siècle innovent. Par exemple, la proposition américaine d'arbitrage multilatéral des différends économiques est novatrice. Ou encore, en 1872, l'affaire américaine, dite du croiseur sudiste *Alabama*, où des arbitres de cinq pays parviennent à obtenir un règlement financier acceptable pour les parties en cause²³⁵. D'autres initiatives suivirent et virent le jour avant le début du XX^e siècle, afin d'instaurer de nouveaux mécanismes internationaux, contribuant ainsi à l'internalisation de l'ordre westphalien.

La Cour permanente d'arbitrage, créée par la Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux à La Haye en 1899, illustre bien cette volonté commune de chercher à limiter les conflits armés²³⁶. À l'instigation du tsar Nicolas II, la première conférence internationale sur la paix compta 26 États, dont 2 des Amériques et 4 d'Asie²³⁷. Par la suite, son mandat fut révisé lors d'une deuxième conférence sur la paix, tenue à La Haye en 1907, à l'initiative du président américain Theodore Roosevelt, et où 48 États étaient représentés²³⁸. Selon Jacobson²³⁹, l'établissement de la Cour s'appuyait sur l'hypothèse qu'un conflit pouvait être réglé par un groupe de juges plutôt que par le recours à la force. Cette initiative montre bien les progrès de la diffusion planétaire du concept d'égalité légale entre États souverains, ainsi que la progression universelle des mécanismes de l'ordre sociétal européen.

On peut ainsi observer, qu'avant même l'avènement de la Société des Nations, la poursuite d'intérêts commerciaux et diplomatiques avait créé des liens sociétaux homogénéisant entre les États. Le besoin de stabilité et de sécurité les avait rapprochés, au point de chercher à mettre sur pied des mécanismes autorégulateurs de l'ordre international. L'apparition, après la Première Guerre mondiale, d'organisations gouvernementales à

²³⁵ Jean-Marie Dehousse, *op. cit.*, p.43-44.

²³⁶ Harold Karan Jacobson, *op.cit.*, p. 35. Pour l'historique, voir le site de la Cour permanente d'arbitrage: www.pca-cpa.org/showpage.asp?pag_id=1092, consulté en août 2007.

²³⁷ Elle avait pour objectif l'instauration d'une paix durable et le contrôle des armements. Les Allemands s'opposèrent à tout accord sur le contrôle des armements. Malgré tout, il y eut une convention sur les bombardements par ballons, l'interdiction de l'emploi des gaz asphyxiants et celle des balles explosives. Jean-Marie Dehousse, *op. cit.*, p.45.

²³⁸ *Ibid.*, p. 45-46.

²³⁹ Harold Karan Jacobson, *ibid.*

vocation universelle ne fit que matérialiser ce besoin. Mais cette volonté commune ne garantira pas pour autant la diffusion d'un mécanisme de sécurité internationale multilatéral. En effet, l'instabilité économique et la nature hétérogène des régimes politiques, déjà présents en Europe, viendront l'affaiblir, malgré l'intensification de l'interdépendance.

6.1.2 La stabilité économique, facteur de sécurité?

Les crises financières du XIX^e siècle et le krach économique de 1929 révèlent bien le degré d'interdépendance entre les Grandes puissances et la fragilité de leur cohésion lorsque leurs intérêts nationaux sont en jeu. Autant le contrôle des armements est un facteur de stabilité internationale, autant une conjoncture financière saine favorisera le maintien de la sécurité, en intensifiant l'interdépendance et l'homogénéisation des intérêts entre États²⁴⁰. Ainsi lorsque la France cherche à affaiblir économiquement l'Allemagne afin d'assurer sa propre sécurité, elle perturbe, du même coup, les structures commerciales et économiques du système. Ce qui explique d'ailleurs les efforts américains et britanniques en vue de soutenir l'économie de l'Allemagne. L'échec de la Conférence sur le désarmement de 1932 vient confirmer le besoin de lier les facteurs de sécurité à ceux de l'économie afin de permettre l'atteinte d'un consensus viable. Par ailleurs, l'échec de la Conférence économique de Londres, de 1933, révèle bien le réflexe naturel des Grandes puissances vers le protectionnisme et l'unilatéralisme, lorsqu'elles sont aussi confrontées à une crise interne de grande ampleur²⁴¹.

6.1.3 La nature hétérogène des régimes politiques

L'effritement des mécanismes de l'ordre sociétal est aussi lié à la nature hétérogène des régimes politiques. La crise économique a permis à des idéologies totalitaires d'occuper une plus grande place dans certains États. Ces États expansionnistes, aux besoins différents de ceux des démocraties, ont contribué à l'échec du système westphalien. Des régimes politiques de même nature auraient sans doute contribué au maintien d'un certain ordre

²⁴⁰ Voir Barry Buzan, *People, States and Fear*, op. cit., p. 19-20.

²⁴¹ Pierre Milza, *Les Relations internationales de 1918 à 1939*, op. cit., p. 113-129.

sociétal en permettant entre autres une prédictibilité accrue du comportement des Grandes puissances et donc de leurs interactions.

6.1.4 Conclusion

Tout en constatant l'internationalisation graduelle de la société westphalienne, cette socialisation ne s'est pas réalisée de façon cohérente et sous les mécanismes d'un ordre sociétal centralisé. En effet, malgré sa volonté d'agir en gardienne de la paix internationale, la Société des Nations ne réunit jamais en son sein tous les États souverains et elle ne put jamais réellement exercer ce rôle. En reconnaissant ces faiblesses et, conscientes, qu'il fallait régulariser le système coûte que coûte, les Grandes puissances ont mis en place des mécanismes divers, notamment les grandes conférences économiques, les réunions internationales, en vue de maintenir l'ordre. Ces régimes, dont certains furent de courte durée, coexistaient en mode parallèle et leurs objectifs se chevauchaient sans être sous la tutelle d'une même société des États.

7. Les institutions retenues pour cette époque

Les Grandes puissances, la guerre, la souveraineté, la gestion de l'ordre au sein des quatre principaux régimes sociétaux sont les institutions retenues pour cette époque.

7.1 Les Grandes puissances

Au cours de cette période, les Grandes puissances sont encore au centre des régimes sociétaux. Certaines disparaissent, d'autres naissent, mais elles continuent de maintenir une gestion oligarchique du système antihégémonique. Le principe d'égalité devient de plus en plus une norme reconnue par tous, même si certaines Grandes puissances font encore preuve d'impérialisme en gouvernant des États dont elles ne reconnaissent pas la souveraineté. Elles les utilisent, à l'occasion, comme monnaie d'échange ou de convoitise afin de répondre à leur quête de sécurité nationale, et ce, au détriment de la cohésion de l'ordre sociétal. Nous avons retenu trois aspects précis du comportement des Grandes puissances pour l'ensemble de cette période, soit l'avènement de nouvelles Grandes puissances; l'unilatéralisme; et une certaine volonté commune d'éviter la guerre.

7.1.1 L'avènement de nouvelles Grandes puissances

L'arrivée de nouvelles Grandes puissances, ou un changement majeur dans leur hiérarchie, a bouleversé la dynamique de l'ordre, marquant aussi l'avènement d'un nouveau régime sociétal. L'unification de l'Allemagne, après celle de l'Italie, n'a pas causé de période de turbulences systémiques, mais a tout de même profondément transformé la nature des interactions de la société westphalienne. En effet, l'Empire austro-hongrois se voyait relégué à un rôle subalterne par rapport à une Allemagne qui, dorénavant, allait s'afficher comme la première Grande puissance continentale²⁴². Son avènement et le maintien de son statut allaient transformer et ranimer la quête d'un nouvel équilibre des puissances sur le continent, et ce, à un moment où l'expansionnisme colonial atteignait ses limites. Inévitablement, les besoins et les ambitions de l'Allemagne débordront des frontières de l'Europe et elle cherchera à s'imposer sur les autres continents, créant de profonds déséquilibres dans les interactions entre Grandes puissances²⁴³. Plus l'Allemagne augmentait ses capacités, plus ses compétiteurs redoutaient son hégémonie et cherchaient à la contrer.

L'avènement et la reconnaissance des nouvelles Grandes puissances non européennes au sein du système westphalien viennent confirmer sa diffusion et sa domination progressive à l'ensemble de la planète. On verra apparaître de nouveaux équilibres régionaux, dont l'avenir ne dépendra plus exclusivement du jeu politique des Grandes puissances européennes. La prédominance des États-Unis dans les Amériques illustre bien ce phénomène, les puissances européennes étant tenues à l'écart. Et, à une échelle différente, le Japon victorieux de la Russie au début du XX^e siècle, devient un acteur incontournable en Asie, montrant de nouveau l'affaiblissement de la suprématie des puissances européennes.

7.1.2 L'unilatéralisme des Grandes puissances

Comme nous l'avons déjà observé, lors des périodes de grands déséquilibres internationaux, afin de préserver leurs propres intérêts, les Grandes puissances optent pour des comportements unilatéralistes, qui accentuent les déséquilibres. Ce qui diffère pour la

²⁴² Henry Kissinger, *Diplomacy*, *op. cit.*, p. 169.

²⁴³ *Ibid.*, p. 171.

période étudiée, c'est l'étendue de leur interdépendance et leur fragilité collective au moment des crises économiques. Les effets de leur propension à l'unilatéralisme sont ainsi accentués, le krach financier de 1929, entre autres, les empêcha d'adopter une stratégie commune et eut un effet négatif sur l'ensemble de leurs relations. De plus, le tout contribua à l'échec sur la tentative du contrôle des armements des années 1930, accentuant ainsi le niveau d'insécurité.

De plus, cette nouvelle interdépendance économique empêche qu'une Grande puissance intervienne contre une autre. Intervenir contre une Grande puissance, c'est se préparer à en subir les conséquences économiques et même à perdre son statut, ce qui est impensable. Alors qu'elles auraient dû réagir contre la guerre expansionniste du Japon en Mandchourie et de l'Italie en Éthiopie --violations à l'ordre établi à Versailles --, elles préférèrent minimiser leurs pertes. Les Grandes puissances n'interviendront *in extremis* que lorsque leur statut sera réellement mis en péril ou que l'antihégémonie du système entier sera en jeu. La déclaration de guerre tardive des États-Unis à l'Allemagne en est un bon exemple. L'isolement de la France, en raison de sa position rigide envers l'Allemagne pour le non-respect du traité de Versailles, montre bien que si tous les États partageaient ses inquiétudes, aucun ne sentait sa sécurité menacée, d'où son isolement²⁴⁴.

7.1.3 Une volonté commune de limiter la guerre

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, les puissances victorieuses affichent une volonté commune de limiter la guerre et d'en institutionnaliser le processus. On cherche à mieux encadrer la gestion de l'ordre sur tous les continents et, contrairement aux époques passées, les États souverains sont invités à y collaborer directement. C'est cette volonté qui permit l'institutionnalisation du Pacte de la SDN et la création d'OIG spécialisées, afin de mieux coordonner la coopération dans les autres domaines. Au cours des cinq années qui suivirent la Conférence de Paris, 32 nouvelles OIG²⁴⁵ virent le jour, contribuant ainsi à intensifier la mondialisation du mode de coopération occidental. Les Américains partageaient aussi cette tendance, malgré leurs refus de joindre le Pacte de la

²⁴⁴ Kissinger avance aussi que ce manque de solidarité au sein du camp victorieux permit à l'Allemagne de progressivement reprendre son statut de première puissance. Il présente les accords de Locarno de 1925 comme un succès diplomatique allemand, sur les anciens alliés. *Ibid.*, p. 266-274.

²⁴⁵ Harold Karan Jacobson, *op. cit.*, p. 36.

SDN. Ils y furent observateurs et ne manquèrent pas de s'engager dans des initiatives communes, comme ce fut le cas lors des rencontres préparatoires pour la conférence sur le désarmement. Ajoutons que la SDN échoua, non pas en raison de son principe novateur de dissuasion commune envers toute agression territoriale, mais bien en raison du refus des Grandes puissances de reconnaître la souveraineté d'une instance supra-étatique.

Les Grandes puissances désiraient accroître leur coopération en matière de sécurité, en raison de leur interdépendance économique. Ainsi, au lendemain de Versailles, les anciens ennemis anglo-saxons de l'Allemagne financent sa reprise économique, car sa faiblesse aurait eu de sévères répercussions sur leur économie²⁴⁶. La nature du système économique devient donc un facteur déterminant dans le type d'interactions, en matière de sécurité²⁴⁷. Rappelons que 70 % des OIG du début du XX^e siècle étaient de nature économique, favorisant l'intégration et la diffusion du commerce. Les OIG à vocation technologique furent aussi mises en place, afin de promouvoir de meilleurs échanges commerciaux²⁴⁸. Le type de coopération entre Grandes puissances fut influencé par la nature de leur régime politique, par exemple l'isolement de la Russie bolchevique.

Ajoutons à cette analyse la réponse occidentale à la menace économique représentée par l'idéologie soviétique. La Russie socialiste constituait un péril sérieux pour le système capitaliste²⁴⁹ et les architectes du traité de Versailles tinrent compte du danger de trop affaiblir l'Allemagne²⁵⁰. L'ambiguïté envers l'isolement de l'URSS marqua aussi la période de l'entre-deux-guerres. D'abord, on lui refusa l'entrée à la SDN, pour la lui accorder quelques années plus tard et l'en exclure ensuite en raison de son invasion de la Finlande, faisant de l'URSS le seul État souverain à en être jamais exclu. Et que dire des tentatives françaises et anglaises d'obtenir l'appui de l'URSS, alors que l'ordre international était mis en péril par l'Allemagne nazie, à l'été 1939?

²⁴⁶ Tout au long de la Conférence de Paris, on ne s'entend pas sur la nature et la forme des remboursements compensatoires et punitifs de l'Allemagne. La commission spéciale ne présentera ses conclusions qu'en 1921, révélant la complexité et les dangers de trop affaiblir l'Allemagne. Margaret MacMillan, *Paris 1919, op. cit.*, p.192-193. Voir aussi Marcel Roncayolo, *Le monde et son histoire, op. cit.*, p. 562.

²⁴⁷ Buzan, dans une étude sur la sécurité internationale post-guerre froide, met en évidence le rôle positif joué par le système économique sur les relations entre Grandes puissances. Barry Buzan, *People State & Fear, op. cit.*, p. 230.

²⁴⁸ Harold Karan Jacobson, *op. cit.*, p. 35.

²⁴⁹ René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 104.

²⁵⁰ Margaret MacMillan, *op. cit.*, p. 180-193.

7.1.4 La nature des régimes des Grandes puissances et leur incidence sur la coopération interétatique

Nous avons observé qu'un certain rapprochement pouvait être fait entre la nature des interactions diplomatiques des Grandes puissances dans les années 1930 et celle de leur régime interne. En effet, les Grandes puissances, qui présentaient certaines analogies dans leur régime de gouvernance interne, affichaient une plus grande similarité dans leur comportement sur la scène internationale, ce qui rendait leurs interactions plus prévisibles. Ainsi, les Grandes puissances dotées de régimes autoritaires d'une certaine longévité, faisaient preuve d'une plus grande continuité et cohésion dans la poursuite de leurs objectifs, tout en étant plus prédisposées à un comportement conflictuel dans leurs interactions. Par contre, les démocraties libérales affichaient une stratégie moins stable et moins cohérente lors des changements fréquents de gouvernement, mais, par contre, plus apte à la coopération dans leurs interactions. Nous avançons donc qu'une plus grande homogénéité, dans la nature des régimes internes des Grandes puissances, contribuerait à un niveau plus élevé de prédictibilité dans leurs interactions. Ceci devrait aussi avoir une certaine incidence sur la nature et le fonctionnement des mécanismes de l'ordre sociétal²⁵¹.

7.2 La guerre

Nous retiendrons deux points pour analyser cette institution, soit la guerre totale et l'institutionnalisation de la guerre.

7.2.1 La guerre totale

La Première Guerre mondiale se démarque des autres périodes de turbulences systémiques par la mobilisation, à des niveaux jamais atteints par le passé, de l'ensemble des ressources nationales de chacun des États belligérants. À la veille du conflit, les citoyens des Grandes puissances de l'Europe occidentale étaient animés d'un enthousiasme et d'un patriotisme fervents, aveuglés par un orgueil national démesuré²⁵². Des décennies

²⁵¹ La nature des interactions européennes au XVIII^e siècle, entre autres, illustre bien notre pensée sur leur prédictibilité et leur rapport avec l'homogénéité des régimes internes, ce qui, par ailleurs, ne nous permet pas de qualifier la nature de l'ordre qui y fut maintenu.

²⁵² Louis Bergeron, *Le monde et son histoire, op. cit.*, p. 502.

d'endoctrinement avaient contribué à cultiver ce patriotisme et à présenter l'armée comme en étant la gardienne.

La guerre de 1871 avait été rapide et décisive, et à l'été 1914, le commandement allemand croit qu'il en sera de même. La réalité fut tout autre et les armées en présence, du moins sur le front occidental, se retrouvèrent à égalité. La capacité de destruction des nouvelles technologies convenait mieux à une campagne défensive entre des opposants de capacités plus ou moins égales²⁵³. Jusqu'en 1918, aucune des offensives ne réussit, et le nombre de soldats engagés ne fut jamais suffisant pour vaincre l'adversaire.

Les premiers mois passés, un conflit défensif se dessinait, laissant entrevoir que la victoire ne s'obtiendrait pas que sur les champs de bataille. La capacité des États de soutenir l'effort de guerre, et de résister aux lourdes pertes en vies humaines et en équipements, serait aussi un facteur déterminant. Au fur et à mesure que les combats se prolongeaient et que les ressources nationales s'épuisaient, il devenait évident que le camp victorieux serait celui qui réussirait à maintenir cette capacité. La guerre totale était devenue une nouvelle réalité.

La Grande Guerre, qui rappelle les dévastations de la guerre de Trente Ans, permit sans doute aux Grandes puissances de comprendre qu'il fallait dorénavant encadrer son utilisation et en restreindre l'usage. Elles avaient déjà commencé à le faire au XIX^e siècle, mais le potentiel de destruction issu des nouvelles technologies démontrait l'urgence d'intervenir.

7.2.2 L'institutionnalisation de la guerre

Depuis le XVIII^e siècle et l'avènement de la diplomatie, le processus de réglementation des conflits militaires s'était intensifié, malgré les avancées technologiques qui avantageaient ses concepteurs, témoignant ainsi du besoin de limiter l'usage de la force au sein de la société westphalienne. Ce processus devint un point central des interactions

²⁵³ Jack Plano et Olton Roy, *The International Relations Dictionary*, fourth edition, first published in 1969, U.A.S., ABC-CLIO Inc., 1988, p. 212.

entre les Grandes puissances²⁵⁴. Tout cela contribue ainsi à renforcer l'approche de l'École anglaise²⁵⁵ voulant que l'ordre westphalien ait pour effet d'intensifier la socialisation entre les membres d'une même société des États, qui se traduit par le partage progressif de valeurs communes.

La guerre reste un outil politique dans le cadre de l'ordre sociétal. Il ne s'agit pas d'annihiler l'adversaire, mais plutôt de l'affaiblir pour le forcer à accepter la volonté du vainqueur. Le conflit mondial de 1914-1918 ainsi que ceux concernant certaines Grandes puissances décrivent bien cette volonté²⁵⁶.

La fin du XIX^e siècle, considérée comme l'âge d'or du droit de la guerre, fut marquée par la signature de conventions internationales qui cherchèrent avant tout à limiter les atrocités de la guerre, tout en responsabilisant les États face à leurs devoirs envers les blessés et les malades. Par exemple, en 1863, le Code américain de Lieber précisait les responsabilités d'une force d'occupation, envers les prisonniers de guerre et la population civile d'un territoire conquis. En 1864, la première Convention de Genève pour la protection des blessés et des malades est ratifiée. En 1868, la Convention de Saint-Pétersbourg²⁵⁷ sur l'emploi des balles explosives est adoptée. La première Conférence de La Haye en 1899, appelée aussi Conférence de la paix sur le droit humanitaire, est convoquée à l'instigation du tsar Nicolas II. Malgré son échec quant à l'établissement d'une paix durable, trois conventions furent signées par les 26 États participants, notamment celle de Saint-Pétersbourg sur l'interdiction des bombardements par ballon et sur l'utilisation de gaz asphyxiants²⁵⁸.

²⁵⁴ Le nombre de réunions d'organismes intergouvernementaux s'est graduellement intensifié entre 1860 et 1909, passant de 6, entre 1865 et 1869, à 49, entre 1905 et 1909. L'internationalisation de l'interdépendance économique engendre un besoin accru de régulariser la coopération. Jean-Marie Dehousse, *op. cit.*, p. 30.

²⁵⁵ Hedly Bull, *The Anarchical society*, *op. cit.*, p. 17-19.

²⁵⁶ K. J. Holsti, entre autres, fait un rappel des ententes internationales, qui illustrent bien ce désir de limiter la capacité destructive des équipements et pratiques militaires entre leurs signataires, dans *Taming the Sovereigns*, *op. cit.*, p. 284.

²⁵⁷ Cette déclaration fut la première entente rendant l'emploi illégal de certaines armes et limitant l'utilisation de certaines armes lors d'un conflit armé; elle fut entérinée par 22 États, dont les Grandes puissances européennes. The On Line Library of Liberty:

http://oll.libertyfund.org/?option=com_staticxt&staticfile=show.php%3Ftitle=1053&chapter=141129&layout=html&Itemid=27#lf0466_footnote_nt_018 consulté le 10 novembre 2007.

²⁵⁸ Jean-Marie Dehousse, *op. cit.*, p. 45.

La deuxième conférence de La Haye eut lieu en 1907, à l'initiative du président américain Theodore Roosevelt. Elle regroupa 44 États, et 13 accords ainsi qu'une déclaration commune y furent négociés. Les conventions de la première conférence y furent révisées et les autres concernaient principalement le règlement pacifique des conflits internationaux. Les participants s'entendirent, notamment, sur les droits et les devoirs des Grandes puissances et des États neutres en cas de guerre terrestre, ainsi que sur les lois et les coutumes de la guerre. De plus, diverses ententes limitant l'utilisation de certaines armes et équipements militaires y furent ajoutées. En vue de réduire la détérioration des relations interétatiques et le recours à la guerre, la Conférence de La Haye établissait une Cour permanente d'arbitrage multilatéral²⁵⁹.

L'entre-deux-guerres allait être marqué par un effort pour limiter les conflits armés et appliquer les conventions. La notion de crime de guerre, par exemple, fut abordée lors de la Conférence de Paris; on y traita en particulier, des agissements de certains hauts gradés allemands en matière de non-respect du droit de la guerre. Les atrocités commises contre les populations civiles belges et la destruction de navires commerciaux par des sous-marins étaient contraires aux conventions²⁶⁰. De plus, l'engagement d'une diminution contrôlée et planifiée des armements fut inscrit à l'article 8 du Pacte de la SDN.

En 1922, la Conférence de La Haye permit de réglementer les bombardements aériens. Profitant des sentiments antiguerre de ses membres, la SDN cherche aussi à tirer profit de son nouveau statut et de ses mécanismes. Par exemple, cette même année, son Assemblée subordonne, dans la résolution XIV, le problème du désarmement à la sécurité de chaque État, celle-ci devant être garantie par l'action conjointe des autres membres. L'année suivante, la proposition d'un traité d'alliances communes est rejetée à sa quatrième Assemblée²⁶¹. Par contre, en 1924, le protocole de Genève est accepté lors de la cinquième Assemblée. Il subordonne le désarmement à la sécurité de chaque État, et cette dernière devient tributaire de l'arbitrage. Dorénavant, en cas d'agression, les sanctions militaires seront obligatoires si elles sont appuyées par les deux tiers des membres du Conseil. La nouvelle convention est ratifiée par 10 États, mais l'Angleterre s'y oppose, car elle craint

²⁵⁹ *Ibid.*

²⁶⁰ Margaret MacMillan, *op. cit.*, p. 165.

²⁶¹ René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 187.

que sa flotte puisse être prise en otage pour les besoins de la SDN²⁶². Par la suite, les accords de Locarno, de 1925, établissent une commission préparatoire pour la Conférence sur le désarmement, à laquelle sont conviés tous les États membres et non membres de la SDN²⁶³.

À compter du milieu des années 1920, les initiatives sur la prévention et les limitations de la guerre vont être affaiblies du fait des différends entre Grandes puissances. La Conférence de Genève de 1927 échoue, alors qu'elle tentait de compléter les travaux de Washington sur l'imposition d'un tonnage maximum pour les croiseurs, des contre-torpilleurs et des sous-marins. Les experts américains, britanniques et japonais ne s'entendent pas, alors que les Français et les Italiens refusent de participer à la rencontre²⁶⁴. De plus, les conclusions de la Commission préparatoire sur le désarmement de 1930 sont rejetées par l'Allemagne, l'URSS, la Pologne, la Roumanie et les États baltes²⁶⁵. En 1932, dans une dernière tentative pour établir un consensus, la Conférence sur le désarmement s'ouvre en présence de 62 délégations. L'année suivante, les négociations échouent et, le 19 octobre, l'Allemagne se retire de la SDN²⁶⁶.

7.2.3 Conclusion

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, en dépit de la transformation de la dynamique de l'ordre sociétal, on ne remet pas en question les conventions précédentes. Au contraire, on cherche à incriminer ceux qui y ont contrevenu. Certes, il s'agit de la volonté des Grandes puissances victorieuses, mais il s'en dégage néanmoins un désir commun de faire respecter ces conventions, en mettant en place des moyens dissuasifs. Malgré cette volonté de limiter le recours et à régler la guerre, dès 1925, suite aux crises internationales qui se succèdent, nous constatons le jeu du poids des intérêts nationaux dans l'échec des initiatives communes, ce qui annonce un retour progressif à l'unilatéralisme des Grandes puissances.

²⁶² *Ibid.*, p. 248.

²⁶³ *Ibid.*, p. 317.

²⁶⁴ Marcel Roncayolo, *op. cit.*, p. 652.

²⁶⁵ *Ibid.*

²⁶⁶ René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 323.

7.3 La souveraineté

Le régime d'ordre joue un rôle considérable sur la définition et l'aspect que revêt la souveraineté. Ainsi les limites de la souveraineté, tant externes qu'internes, sont déterminées par les besoins du régime en place. Pour mieux comprendre cette assertion, nous utiliserons trois exemples: l'avènement de l'Allemagne en tant qu'État souverain, la Conférence de Paris et les limites imposées par le Pacte de la Société des Nations aux membres.

7.3.1 L'Allemagne souveraine

L'avènement de l'Allemagne en tant qu'État souverain, avec son statut de première puissance européenne, et son rôle dominant au sein du régime westphalien illustrent bien le lien entre le maintien de l'ordre sociétal et la nature de la souveraineté. Ainsi, Bismarck contra les ambitions de la France, en l'isolant et en limitant ses capacités d'ancienne puissance dominante, notamment en lui enlevant l'Alsace-Lorraine. Ce système d'équilibre est arrivé à prévenir, pendant plus de 20 ans, toute confrontation armée entre les Grandes puissances européennes²⁶⁷. Le système bismarckien allait également perpétuer le conservatisme du Concert européen en empêchant les divers mouvements nationalistes de l'Empire austro-hongrois d'accéder à la souveraineté étatique.

7.3.2 La Conférence de Paris

Le même phénomène s'observe au lendemain de la Première Guerre mondiale. Le nouveau régime sociétal maintient l'Allemagne au rang de Grande puissance, mais l'affaiblit afin de lui retirer toute capacité hégémonique. Pour ce faire, on lui soustrait l'Alsace-Lorraine, la Sarre est placée sous mandat de la SDN, on occupe militairement l'ouest du Rhin et on lui retire toutes ses colonies. Elle doit aussi payer des dommages énormes qui, en plus de la punir pour ses actions guerrières, l'empêchaient d'exercer pleinement son statut de Grande puissance.

²⁶⁷ Même si la Russie est en guerre avec l'Empire ottoman en 1877-1878, mais ce dernier n'est pas membre de la société des États westphaliens.

La Conférence de Paris va aussi démanteler les vieux empires et permettre à l'Europe d'afficher un visage nationaliste et d'épouser pratiquement les frontières qu'on lui connaît aujourd'hui. Malgré tout, le régime de l'après-guerre conserve intact le statut imposé aux colonies, si ce n'est qu'elles seront administrées par les vainqueurs européens. La SDN se voit confier la tâche d'organiser des plébiscites pour déterminer l'avenir de la région de La Sarre et de la ville de Dantzig²⁶⁸.

7.3.3 Le Pacte de la SDN

*[...] one of Wilson's Fourteen Points talked about reducing national armaments "to the lowest point consistent with the domestic safety" and one of the selling points of the League was that it would provide such security that nations would willingly cut back on their armed forces*²⁶⁹.

La plus grande innovation du régime, mise de l'avant par la Conférence de Paris en matière de souveraineté, fut sans doute cette volonté de limiter la conduite et le droit à la guerre. La SDN établissait un mécanisme de sécurité collective, qui devait servir d'outil de dissuasion et de réglementation des conflits au moyen de l'arbitrage. De plus, les efforts communs pour instaurer une forme de contrôle sur le nombre, le type et les caractéristiques des armements acceptables pour tous, constituent aussi un facteur limitatif à l'exercice de la souveraineté nationale. Ce régime sociétal, tout en reconnaissant un droit indéniable à la sécurité étatique, tenait à mieux l'encadrer.

En effet, les conférences sur le désarmement, en plus de vouloir limiter la capacité de destruction des armements, cherchaient aussi à réduire les effectifs totaux des armées. Il s'agissait d'établir les seuils nécessaires pour permettre aux États de se défendre tout en ne suggérant pas d'intentions belliqueuses. Il s'agissait avant tout de limiter les dispositifs offensifs qui alimentent les courses aux armements. Certes, les réalisations de la SDN et les autres initiatives sur le désarmement n'eurent pas les succès escomptés, mais elles symbolisent néanmoins le besoin commun d'adopter des mesures additionnelles destinées à assurer la sécurité internationale même au prix d'une réduction de la souveraineté étatique.

7.4 L'ordre des régimes sociétaux

²⁶⁸ Marcel Roncayolo, *op. cit.*, p. 546 et Margaret MacMillan, *op. cit.*, p. 202, 216-218, et 493.

²⁶⁹ Margaret MacMillan, *op. cit.*, p. 166.

Pour l'analyse de cette dernière institution, nous nous attarderons aux changements de régime et montrerons qu'il est possible de passer d'un régime sociétal à un autre, sans turbulences systémiques, tout en observant les effets qu'un changement dans la hiérarchie des Grandes puissances peut avoir sur la dynamique sociétale d'un régime. Nous chercherons aussi à mettre en évidence les conséquences que revêt la nature hétérogène des régimes étatiques au sein d'une même société des États, tout en illustrant les aspects que la société des États prend en s'internationalisant. Nous terminerons en commentant l'avènement et la coexistence de divers régimes sociétaux qui marquèrent la fin de notre étude de cas.

7.4.1 Le régime bismarckien

Autant le Concert européen nous avait habitués à un équilibre politique des puissances²⁷⁰, autant la nature du règne du chancelier Bismarck marque un retour à l'équilibre des puissances. La victoire de l'Allemagne sur la France, en 1870, annonçait une transformation dans la hiérarchie des Grandes puissances continentales européennes. Une Allemagne unifiée allait permettre aux autorités prussiennes de se hisser au premier rang européen. Bismarck détrônait la France du statut qu'elle avait détenu au cours des siècles précédents. Ce changement dans la dynamique du régime sociétal se fit sans turbulences systémiques, car l'Allemagne de Bismarck cherchait avant tout à maintenir son nouveau statut, sans faire preuve d'ambition hégémonique apparente. Avec un talent sans précédent, selon certains²⁷¹, Bismarck est parvenu à établir et à entretenir un équilibre des puissances européennes par une dynamique d'alliances et de contre-alliances tout en isolant la France, l'empêchant ainsi de contester l'hégémonie continentale allemande.

En unifiant la Confédération germanique, Bismarck créait sans conteste l'État le plus puissant du continent. Il ne manifeste cependant aucune ambition hégémonique. Il favorise le *statu quo* par un politique conservatrice, visant le maintien des anciens empires, tout en restreignant les ambitions expansionnistes de la Russie. Sous sa direction, l'Allemagne n'aura pas non plus de visées coloniales.

²⁷⁰ Rappelons que nous distinguons le concept d'équilibre des puissances de celui d'équilibre politique des puissances. Paul S. Schroeder, *The nineteenth century system: balance of power or political equilibrium*, *op. cit.*, p. 143.

²⁷¹ Henry Kissinger, *op. cit.*, p. 136.

Ce changement de régime se démarque par une réorganisation de la hiérarchie des Grandes puissances. La puissance dominante parvient à maintenir une certaine forme de *statu quo* pendant 20 ans, dans la mesure où les autres Grandes puissances ne se sentent pas menacées et peuvent satisfaire à leur appétit d'expansion à l'extérieur du continent européen. Seule la France, se trouve isolée par le système d'Alliances mis en place par le Chancelier. Cette stratégie explique, en partie, pourquoi le changement de régime sociétal n'a pas engendré de turbulences systémiques²⁷².

7.4.2 Le régime de Guillaume II

La *Weltpolitik* de Guillaume II fut sans aucun doute un facteur déterminant dans la transformation de la dynamique sociétale qui mena à la Première Guerre mondiale. Ne prendre en considération que le facteur allemand serait faire fi des autres forces de changement qui influent sur le régime européen de cette époque.

Toute stratégie consistant à maintenir une certaine forme de *statu quo* dans un ordre sociétal est problématique, la nature même du conservatisme appliqué par Bismarck portait en germe sa propre destruction. L'avènement de l'Allemagne au rang d'État souverain et de Grande puissance n'était-il pas révélateur de l'échec du système conservateur que les puissances victorieuses avaient mis en place au lendemain du Congrès de Vienne? Le plan de Bismarck consistant à orchestrer l'ordre européen au bénéfice de l'Allemagne n'était-il pas fondé sur la même stratégie que celle de Metternich? Pouvait-il espérer maintenir le statut de l'Allemagne en limitant son influence au continent européen, alors que les autres Grandes puissances se tournaient vers le reste du monde pour satisfaire à leurs besoins? Bismarck croyait-il pouvoir endiguer, dans les anciens empires, les mêmes aspirations qui avaient donné naissance à l'Allemagne et l'avaient opposée à l'Empire austro-hongrois? Il convient, ici, de mentionner trois facteurs de transformation qui eurent des répercussions sur les mécanismes de l'ordre sociétal à la fin du XIX^e siècle.

Au début du règne de Guillaume II, l'Allemagne est à la recherche de nouveaux marchés économiques et se tourne, elle aussi, vers la quête d'un empire colonial, qui ne

²⁷² Selon notre modèle, les conflits armés qui se déroulèrent entre certaines Grandes puissances à cette époque ne sont pas considérés comme des périodes de turbulences systémiques.

peut se réaliser sans porter préjudice aux autres Grandes puissances. Cela aura pour effet de mettre fin au *statu quo*, ces dernières sentant leur sécurité menacée au fur et à mesure que le jeune souverain mettait en place sa stratégie²⁷³.

Ce faisant, l'Allemagne perdait son statut d'arbitre du *statu quo*, présentait plutôt une image menaçante et semblait en quête d'hégémonie. Le tout incita la France à retrouver un rôle plus déterminant au sein de la société européenne, en établissant des liens avec la Russie et l'Italie, et en cherchant à se rapprocher de l'Angleterre, dont la puissance maritime se sentait menacée par l'Allemagne. Ainsi, le bris du *statu quo* allait engendrer un facteur progressif d'insécurité que l'Allemagne n'allait pouvoir contenir.

Le dernier facteur tient à la nature des relations que l'Allemagne entretenait avec les empires austro-hongrois et ottoman, et à sa volonté à vouloir protéger leur statut. Rétrospectivement, il semble bien que les autorités allemandes ne se soient jamais rendu compte que les bases conservatrices du Concert européen avaient été la première source de sa désuétude. D'ailleurs, l'avènement du nationalisme allemand n'était-il pas une de ses conséquences? C'est donc dans un environnement en pleine transformation que les crises balkaniques se succédèrent. Elles reflètent l'incapacité des mécanismes d'ordre sociétal à contenir ce déséquilibre aux ramifications internationales. Ce qui apparut au départ comme une confrontation régionale se révélera une guerre pour la survie des derniers empires.

De plus, l'Allemagne était partie prenante événements qui se déroulent dans les Balkans et ne peut agir en médiatrice, comme elle l'avait fait par le passé. Son apparente neutralité lors des deux guerres balkaniques n'eut pas le succès escompté et contribua à affaiblir l'Autriche-Hongrie. Sans doute pressés d'intervenir au côté de leur principal allié autrichien et considérant l'avantage militaire qu'ils détenaient²⁷⁴ ainsi que l'indécision manifeste du Royaume-Uni, les stratèges allemands déclarèrent les hostilités²⁷⁵.

²⁷³ Pierre Milza, *Les relations internationales de 1871 à 1914, op. cit.*, p. 69.

²⁷⁴ Donald Kagan, *On the Origin of War and the Preservation of Peace*, New York, Anchor Books, 1996, p. 185.

²⁷⁵ *Ibid.*, p. 186.

7.4.3 Conclusion sur les régimes de l'empire allemand

Ces deux régimes sociétaux ont eu des destins différents et pourtant, ils se ressemblent par certains de leurs mécanismes. Dans les deux cas, une nouvelle hiérarchie des Grandes puissances s'organise et l'Allemagne tente d'y trouver sa place, bousculant ainsi l'ordre établi. Par ailleurs, nous observons que la personnalité des décideurs allemands, même si elle fut influencée par une conjoncture différente, a, sans aucun doute, été déterminante. Contrairement à Bismarck, Guillaume II, fougueux et ambitieux, n'était pas conscient de l'insécurité que ses ambitions internationales faisaient naître chez ses voisins. De plus, une plus grande ouverture à la médiation lui aurait sans doute permis de rétablir l'équilibre politique des puissances qu'avaient connu les premières années du Concert européen.

7.4.4 La Conférence de Paris

*The problems faced by the peacemakers in Vienna, large though they were, were straightforward by comparison with those in Paris*²⁷⁶.

La Conférence de Paris, en tant que mécanisme restaurateur de l'ordre et d'un régime sociétal, se distingue des précédents congrès européens par plusieurs aspects. Entre autres, la signature de l'armistice de novembre 1918 se fit dans un contexte nouveau jusqu'alors. Deux visions du monde se sont affrontées, donnant lieu à des négociations tendues entre vainqueurs. D'un côté, les Grandes puissances européennes, représentées par la France, cherchaient à faire payer les dommages de guerre à l'Allemagne et à réduire sa capacité militaire. De l'autre, les Américains, conscients de ce sentiment de vengeance, s'efforçaient de libérer les nationalismes du joug des vieux empires, tout en voulant doter la communauté internationale d'un mécanisme de règlement pacifique des conflits²⁷⁷.

Ce qui ne devait être qu'une rencontre préparatoire entre Alliés et États invités se transforma en conférence finale, sans les représentants de la Triplice²⁷⁸. Par ailleurs, en dépit de l'armistice, la victoire des Alliés ne fut pas considérée comme décisive par les vaincus. En effet, les armées du *Kaiser* ne furent pas défaites en sol allemand, et il n'y a pas eu de marche victorieuse dans leur capitale, comme ce fut le cas, entre autres, à Paris en 1871. De plus, le choix de Paris comme siège des pourparlers ne faisait pas l'unanimité,

²⁷⁶ Margaret MacMillan, *op. cit.*, p. xxviii.

²⁷⁷ *Ibid.*, p. 55.

²⁷⁸ *Ibid.*, p. 4.

compte tenu de l'animosité de la France envers l'Allemagne qui datait de 1871 et qui avait été exacerbée par quatre années de souffrances²⁷⁹. Finalement, comme hôte de la Conférence, la France n'a pu jouer le rôle qui a été celui de l'empire austro-hongrois en 1814-1815. Bref, rien ne laissait présager que le degré de consensus requis pour rétablir un ordre international durable serait atteint.

À cette situation s'ajoutait la dimension mondiale que se donnait la Conférence. Sur les 32 délégations qui y participèrent, 21 n'étaient pas européennes, dont deux Grandes puissances. D'ailleurs, l'une de ces dernières aurait un poids décisif sur le déroulement de la Conférence. En effet, depuis janvier 1918, le président américain Woodrow Wilson, en proposant ses quatorze points, demandait aux belligérants de signer un armistice. «Le sort du monde ne pouvait plus dépendre d'un équilibre politique toujours fluctuant, mais devait se décider par la collaboration volontaire entre les États selon le droit international²⁸⁰.» En fait, les pressions soutenues de Wilson, en octobre 1918, ont sans doute précipité l'abdication de Guillaume II, l'acceptation de ses quatorze points et la signature de l'armistice par les autorités provisoires²⁸¹. Ainsi, pour la première fois de l'histoire d'une société westphalienne, une puissance étrangère détenait le pouvoir décisionnel et son influence allait être déterminante dans l'élaboration des traités de paix.

Les puissances insulaires s'opposèrent également aux puissances continentales en ce qui a trait à la Russie bolchevique. La France lui reprochait le traité de Brest-Litovsk de mars 1918²⁸², qui avait permis à l'Allemagne d'accéder à des ressources additionnelles, lui permettant ainsi d'envoyer des troupes vers le front occidental. De plus, la violence de la révolution bolchevique et sa popularité auprès de plusieurs regroupements de travailleurs en Europe furent perçues comme une menace potentielle, et contribuèrent à alimenter l'ambiguïté quant au bien-fondé de la participation de la Russie à la conférence²⁸³. Sans compter que toutes les Grandes puissances alliées allaient stationner des troupes en Russie pour protéger leurs propres intérêts, et soutenir les forces contre-révolutionnaires²⁸⁴.

²⁷⁹ *Ibid.*, p. 27. Clemenceau était bien connu pour ses positions anti-allemandes et considéré comme un fervent partisan de la revanche. Carl Grimberg et Ragnar Svanström, *De la belle époque à la Première Guerre mondiale*, *op. cit.*, p. 315.

²⁸⁰ *Ibid.*, p. 317.

²⁸¹ *Ibid.*, p. 327-328.

²⁸² Marcel Roncayolo, *op. cit.*, p. 538-539.

²⁸³ *Ibid.*, p. 548-551.

²⁸⁴ Margaret MacMillan, *op. cit.*, p. 73-74.

Finalement, après une invitation refusée en mai 1919, les quatre décident d'abandonner tout espoir de voir les Russes se joindre à eux²⁸⁵. C'est sans doute cette ambivalence qui allait convaincre les vainqueurs d'établir une zone tampon autour de l'Union Soviétique en reconnaissant de nouveaux États souverains en Europe de l'Est²⁸⁶.

On décida également, lors de cette conférence, de mettre en place un dispositif de négociation afin de réduire les niveaux d'armements nationaux, en vue de favoriser la détente sur le continent européen²⁸⁷. Nous l'avons vu, la conférence de 1933, placée sous la responsabilité de la SDN, fut un échec marqué, entre autres, par le retrait de l'Allemagne du processus²⁸⁸.

Quant aux dédommagements que l'Allemagne devait payer, la question souleva bien des polémiques et, elle aussi, perturba la cohésion du système. Une commission présenta ses conclusions, deux ans après la conférence, sans que la polémique ne s'atténue. En effet, il devenait de plus en plus évident qu'un affaiblissement de l'économie allemande aurait de sérieuses conséquences sur l'ensemble de l'économie mondiale. C'est ce qui explique que la France fut isolée et que la commission Dawes, d'avril 1924, proposa un allègement de la dette allemande²⁸⁹. Ces propositions seront entérinées par la conférence de Londres dont les conclusions ébranleraient sérieusement l'intégrité et l'esprit du traité de Versailles²⁹⁰.

7.4.4.1 Conclusion

La Conférence de Paris avec ses innovations, dont l'institutionnalisation d'un mécanisme pour le maintien de l'ordre international, avait fait naître bien des espoirs. Le manque de solidarité entre les Grandes puissances, l'absence de certaines d'entre elles et

²⁸⁵ *Ibid.*, p. 81.

²⁸⁶ Marcel Roncayolo, *op. cit.*, p. 551.

²⁸⁷ Margaret MacMillan, *op. cit.*, p. 166.

²⁸⁸ Précisons que la crise économique mondiale perturba sérieusement ces négociations, en favorisant un retour vers l'unilatéralisme des Grandes puissances. De plus, il ne faut pas oublier l'incapacité, au début des années 1930, de la SDN de définir les mesures favorisant l'assistance commune en cas d'agression étatique, qui se devait d'être la contrepartie au désarmement collectif, ce qui contribua à l'échec de la conférence. René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 317-324.

²⁸⁹ *Ibid.*, p. 238.

²⁹⁰ «La conférence de Londres, maintenant bien connue, constitue la première étape décisive vers le démantèlement du traité de Versailles.» *Ibid.*, p. 242.

les conséquences d'une guerre dévastatrice affaiblirent grandement les fondations du nouveau régime sociétal. Mais, à la défense des artisans de la paix de Paris, cette volonté commune à vouloir gérer pacifiquement les conflits était un succès sans précédent, qui allait contribuer au succès de la SDN lors des premières années de la nouvelle société mondiale des États.

La conférence chercha aussi à contrer les principales causes qui avaient mené à la Première Guerre mondiale en innovant par de nouvelles pratiques diplomatiques, notamment l'interdiction des traités secrets. Même si les négociations de Paris furent, avant tout, dominées par la question allemande, elles mirent également fin aux empires autrichien et ottoman. En effet, le Printemps des peuples, qui avait débuté au XIX^e siècle, vit apparaître au lendemain de Versailles de nouveaux États nationaux européens, tout en sonnant le glas du régime impérial prussien sur l'Allemagne unifiée.

7.4.5 1920-1938, une époque où se chevauchent des régimes sociétaux

La période qui suivit la Conférence de Paris fut celle de la cohabitation de différents régimes sociétaux qui, selon la conjoncture internationale et la volonté des Grandes Puissances, s'imbriquaient ou se dissocièrent. En effet, l'instauration d'un organisme permanent de sécurité à vocation universelle se fit dans la controverse. La non-ratification du traité de Versailles par les Américains, qui en étaient pourtant les instigateurs, allait porter un dur coup à la Société des Nations. De plus, malgré ses vues universelles, celle-ci ne fut jamais en mesure d'inclure toutes les Grandes Puissances et surtout d'empêcher les ambitions expansionnistes de certaines d'entre elles.

7.4.5.1 L'unilatéralisme américain²⁹¹

[...] « (Wilson) Quand la guerre sera finie, nous pourrons les forcer à suivre notre manière de penser, car à ce moment, ils seront parmi d'autres choses, financièrement dans nos mains.» Wilson et les États-Unis ne sont donc pas

²⁹¹ L'unilatéralisme américain de l'entre-deux-guerres, selon certaines études récentes, serait un mythe. Ces dernières s'appuient, entre autres, sur des aspects économiques. L'Europe absorbait plus de 50 % des exportations américaines et leur était redevable de 11.5 milliards de dollars en dettes interalliées. De plus, Milza montre bien que la liberté du commerce maritime sur les mers, dont dépendaient les Américains, reposait sur une Europe en paix, et donc qu'ils avaient tout intérêt à promouvoir celle-ci. Pierre Milza, *Les relations internationales de 19180 à 1939, op. cit.*, p. 43-47.

entrés en guerre pour soutenir les buts de guerre des Alliés mais pour répondre à leur propre stratégie²⁹².

Autant les États-Unis cherchèrent à préserver leur autonomie et leur souveraineté par la non-ratification des traités de Paris, autant la conjoncture internationale les obligea à intervenir afin de promouvoir leurs propres intérêts. En effet, la nature de leur économie et de leur commerce dépendait directement de la stabilité des marchés internationaux, et toute menace avait de profondes répercussions. D'ailleurs, les États-Unis furent la puissance qui sut le mieux profiter économiquement de la Grande Guerre, ce qui allait leur permettre de s'imposer et de devenir graduellement la première puissance mondiale²⁹³. Ils parviendront ainsi à influencer indirectement les décisions de la Société des Nations où ils n'avaient pourtant qu'un statut d'observateur. Le comportement américain, lors de l'occupation japonaise de la Mandchourie et de la campagne militaire de l'Italie en Éthiopie, n'a-t-il pas eu pour conséquence de limiter l'interventionnisme des autres Grandes puissances de la SDN²⁹⁴? La présence américaine s'est aussi fait sentir lors des travaux préparatoires de la conférence sur le désarmement.

L'influence américaine se situe principalement au niveau de l'économie mondiale, tant par ses capacités financières que par la nature de son interventionnisme. Son nouveau statut fragilise l'ordre international. Il suffit de considérer l'ampleur du krach de 1929, les conséquences de l'unilatéralisme américain, après l'échec de la conférence de Londres de 1933, ainsi que le rôle du *New Deal* du président Roosevelt sur l'apparition d'autarcies en Europe²⁹⁵. Malgré tout, à la fin des années 1930, les Américains sont de plus en plus conscients du poids de leur économie auprès des autres Grandes puissances, tant en matière de sécurité que de stabilité sur la scène internationale. La signature, entre autres, d'un accord économique tripartite²⁹⁶, en 1936, et les initiatives prises par Washington, en 1938, pour une éventuelle conférence économique internationale laissent entrevoir la future conférence de Bretton Woods de 1944. En 1938, les États-Unis participèrent aux démarches qui recommandaient une réforme de la SDN, en proposant une plus grande

²⁹² René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 80-81.

²⁹³ Les données statistiques présentées par Girault et Frank montrent décrivent bien le devenir de la puissance commerciale américaine. *Ibid.*, p. 123 et 396-397.

²⁹⁴ Voir, entre autres, Pierre Milza, *op. cit.*, p. 130-134 et p. 171-1777.

²⁹⁵ René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 306-309, et Marcel Roncayolo, *op. cit.*, p. 663 et 708-714.

²⁹⁶ René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 398.

autonomie des institutions économiques et sociales sous la tutelle du Conseil et de l'Assemblée²⁹⁷.

7.4.5.2 Des mécanismes d'ordre qui s'enchevêtrent

Autant la société westphalienne s'était maintenue grâce à la contribution de toutes les Grandes puissances, autant le nouveau régime international de l'entre-deux-guerres laissait entrevoir la nécessité de rétablir la concertation à l'intérieur d'une nouvelle dynamique. Ainsi, la décision d'exclure l'Allemagne et la Russie bolchevique de la SDN, lors de sa création, fut infirmée vers la fin des années 1920. N'était-ce pas une leçon tirée du Concert européen, afin de garantir un ordre sociétal durable? Contrairement au XIX^e siècle, leur réintégration a pris diverses formes et ne fut jamais un retour à un équilibre politique des Grands puissances²⁹⁸.

Ainsi, les États-Unis, qui n'avaient pourtant qu'un statut d'observateur au sein de la SDN, maintinrent une dynamique interactive avec les autres Grandes puissances, qui s'intensifia jusqu'à la fin des années 1930. Le Pacte Briand-Kellogg de 1928 illustre bien l'engagement américain pour le maintien de l'ordre et leur dépendance croissante face à l'économie mondiale.

La fin de l'isolement de la Russie bolchevique montre le rôle incontournable que joue et doit jouer une Grande puissance au sein d'un ordre sociétal et cela, peu importe la nature et les dangers que son régime interne représente pour la stabilité des autres régimes²⁹⁹. Dès 1922, les Allemands rétablissent des liens diplomatiques et commerciaux avec l'URSS³⁰⁰. Cette dernière allait, par la suite, devenir membre permanent du Conseil de la SDN en 1934, jusqu'à son expulsion en 1939 pour avoir attaqué la Finlande.

Les accords de Locarno de 1925, proposés par le ministre allemand des Affaires étrangères Gustav Stresemann, illustrent bien l'interdépendance et le besoin impératif des Grandes puissances d'interagir entre elles, afin de gérer la stabilité de l'ordre sociétal et de

²⁹⁷ *Ibid.*, p. 400-401.

²⁹⁸ Tel qu'introduit lors de nos discussions sur le Concert européen au chapitre précédent; voir Paul W. Schroeder, «The nineteenth century system: balance of power or political equilibrium?», *op.cit.*, p. 135-153.

²⁹⁹ Pierre Milza, *op. cit.*, p. 79-82.

³⁰⁰ René Girault et Robert Frank, *op. cit.*, p. 228.

maintenir leur statut. Ces accords apportèrent des modifications au traité de Versailles. Entre autres, les liens franco-allemands furent rétablis et l'Allemagne, sur proposition française, se joignit la SDN à titre de membre permanent du Conseil³⁰¹. Les États-Unis participèrent indirectement à ces accords, par le biais de leur ambassadeur à Londres, en rendant leur aide financière conditionnelle à la signature des ententes. Cela permit aussi à la France d'obtenir de l'Angleterre une garantie militaire pour le maintien de ses frontières. Il semble bien que, malgré le rôle que devait jouer la SDN en matière de sécurité, elle fut instrumentalisée par les besoins des Grandes puissances qui ne tardèrent pas d'ailleurs à limiter son influence selon leurs intérêts.

Entre-temps, la SDN reconnaît bien les limites de ses décisions, sans la coopération de toutes les Grandes puissances, aussi cherche-t-elle à les rallier autour de son projet de désarmement. Dès 1925, elle crée une Commission préparatoire du désarmement³⁰² à laquelle participent l'URSS et les États-Unis. Deux ans plus tard, elle met sur pied une conférence économique à Gênes où, de nouveau, Américains et Soviétiques sont invités. Malgré le rôle et l'autorité accordés à la SDN, elle devient progressivement dépendante du bon vouloir des Grandes puissances. Et, dès que la conjoncture internationale favorise l'unilatéralisme, les Grandes puissances quittent la SDN et trouvent d'autres forums de discussions pour gérer le maintien de l'ordre. La Conférence de Londres de 1933, hors du cadre de la SDN, illustre bien les limites de la SDN et son incapacité à gérer l'ensemble des domaines de coopération, sans l'implication de toutes les Grandes puissances. De plus, la Conférence de Londres révèle bien le peu d'impact que les autres États membres ont sur les destinées de la société internationale.

Les ententes de Munich de 1938 et les rencontres secrètes qui suivirent, entre Grandes puissances européennes, afin d'obtenir l'appui russe mettent bien en évidence l'hétérogénéité des mécanismes d'ordre et la faiblesse de la SDN lorsqu'elle ne bénéficie pas du soutien des Grandes puissances. Rappelons-le, la France et la Grande-Bretagne, les deux seules Grandes puissances toujours membres de la SDN, répudièrent leurs engagements internationaux en appuyant l'annexion illégale de territoires, afin d'éviter une période de turbulences systémiques. Peu importe la nature des mécanismes établis pour

³⁰¹ *Ibid.*, p. 255-260.

³⁰² *Ibid.*, p. 271.

gérer l'ordre, ces derniers deviennent peu à peu inefficaces dès qu'ils n'intègrent pas la contribution et les interactions de toutes les Grandes puissances.

8. Conclusion

Que pouvons-nous tirer de ces différents constats? Nos hypothèses, ainsi que la conformité de la société westphalienne de cette époque avec notre modèle de transformation pour cette période, nous aideront à dresser quelques conclusions.

8.1 Nos hypothèses de recherche

8.1.1 Première hypothèse

Une perte de légitimité de l'appareil de sécurité d'une société westphalienne engendre une période de turbulences systémiques, qui se termine par un retour à un environnement antihégémonique et par l'établissement d'un nouvel ordre sociétal.

L'avènement de l'Allemagne, en tant que première puissance européenne, se produisit sans engendrer une période de turbulences systémiques en Europe et permit l'instauration d'un nouveau régime dont les mécanismes d'ordre, fondés sur le conservatisme du Concert européen, s'ajustaient à la nouvelle conjoncture européenne, maintenant dominée par l'Allemagne. Ce mécanisme reposait, notamment, sur l'isolement de la France par une série d'alliances, souvent secrètes, entre les autres Grandes puissances, et sur la volonté allemande de limiter ses ambitions stratégiques au continent européen. Le régime bismarckien allait ainsi protéger le *statu quo* des empires de l'Ancien Régime, en s'opposant à tout mouvement nationaliste.

L'arrivée de Guillaume II et la mise à la retraite de Bismarck marquèrent le début d'une perte graduelle de légitimité au sein de l'ordre sociétal en place. En effet, les nouvelles ambitions impériales allemandes sur la scène mondiale, ajoutée à une augmentation des budgets militaires, et la fin du système des équilibres bismarckiens provoquèrent une vague d'insécurité et une intensification des affrontements entre Grandes puissances. Cela allait d'ailleurs donner naissance à une dynamique d'opposition entre les Puissances du Centre et les autres Grandes puissances. Entre-temps, de nouvelles poussées nationalistes se manifestèrent, cette fois-ci dans les Balkans, occasionnant de violents

conflits régionaux, auxquels certaines Grandes puissances n'étaient pas étrangères. Ce qui allait mettre en marche un engrenage d'alliances et donner lieu à une période de turbulences systémiques: la Première Guerre mondiale.

Lors de la Conférence de Paris, les vainqueurs voulurent, avant tout, établir un régime sociétal doté de mécanismes appropriés pour répondre aux besoins du nouvel ordre, tout en cherchant à punir les instigateurs de la Grande Guerre. On s'affaira à affaiblir l'Allemagne, à démembrer les empires de l'Ancien Régime et à instaurer la SDN, organisme politique permanent responsable de la sécurité internationale. Celle-ci devait dissuader le recours à la guerre en tant qu'outil politique, tout en offrant une solution de rechange au jeu de l'équilibre des puissances. Divers facteurs, liés à la nature des Grandes puissances et aggravés par une crise financière mondiale, contribuèrent à recréer progressivement un environnement de déséquilibres, qui allaient culminer en une nouvelle période de turbulences systémiques: la Deuxième Guerre mondiale.

En dépit de la succession de régimes dénués de périodes de turbulences systémiques jusqu'au début du XX^e siècle, cette époque correspond, malgré tout, dans son ensemble, au modèle de transformation que nous avons introduit en partie II. Celui-ci dépeint bien la faiblesse des mécanismes de l'ordre établi, lors de la restauration de l'antihégémonie systémique au début du XIX^e siècle, à s'adapter progressivement aux nouvelles dynamiques conjoncturelles et à la mondialisation de la société westphalienne. Il appert que le changement systémique s'intègre difficilement au sein d'une société des États, dont l'objectif est le *statu quo*, sans occasionner de turbulences. Certes, nous avons vu que le régime bismarckien a réussi à maintenir celui-ci, tout en s'ajustant à un environnement en mutation. Par contre, ses fondements conservateurs nous laissent perplexe quant à la capacité réelle d'un tel régime, en supposant qu'il eut été prolongé après le départ de Bismarck, à se maintenir et à éviter une période de turbulences systémiques.

La période de l'après-Versailles est sans doute celle qui correspond le mieux à notre hypothèse. En effet, malgré les succès de la SDN lors de la première décennie, la conjoncture internationale des années 1930 allait rapidement la 'délégitimer' et provoquer un retour au jeu de l'équilibre des pouvoirs entre Grandes puissances. Le tout allait être

marqué par de profonds déséquilibres et annoncer une nouvelle période de turbulences systémiques.

8.1.2 Deuxième hypothèse

À l'aube d'une période de turbulences systémiques, le concept de souveraineté, tel qu'il est alors accepté et compris, est mal adapté à la nouvelle réalité internationale qui se dessine.

Le statut des États au sein des empires de l'Ancien Régime et des colonies de la fin du XIX^e siècle ne correspondait pas à celui des autres États souverains du système westphalien. La quête de souveraineté des États balkaniques ne fut pas différente de celle qui marqua l'époque précédente. Et, même si les causes de la Première Guerre mondiale ne sont pas uniquement attribuables à cette quête de souveraineté nationale, il n'en demeure pas moins qu'à sa suite, les empires de l'Ancien Régime furent démembrés en de nombreux États souverains.

La nature de la souveraineté et ses différents aspects sont liés à la volonté et aux besoins des Grandes puissances victorieuses, et non à la pérennité de quelques principes de droit international. De plus, ces dernières se sont arrogé le pouvoir de démembrer les empires de l'Ancien Régime, tout en s'appropriant les colonies des Grandes puissances défaites, en les maintenant sous le joug d'un impérialisme colonial. Entre autres, les ententes de Munich, avec le démantèlement de la Tchécoslovaquie, viennent confirmer que la souveraineté est subordonnée aux mécanismes de l'ordre sociétal, dirigés par les Grandes puissances. En effet, la souveraineté étatique se présente ainsi comme un concept viable, répondant aux besoins du maintien de la société internationale.

Malgré les valeurs universelles que défendait la SDN, la souveraineté s'avérait un droit que seules les Grandes puissances étaient en mesure de faire pleinement respecter. Pour les autres États souverains, la souveraineté prenait l'aspect que ces dernières voulaient lui accorder.

8.1.3 Hypothèse secondaire

Le progrès sociétal, en s'intensifiant, transforme la nature des besoins des États d'une même société et occasionne un processus de désuétude institutionnelle, lequel affaiblit progressivement la légitimité de l'ordre établi.

Tout au long de l'époque étudiée, il est clair que le progrès sociétal a joué un grand rôle dans l'évolution de la société westphalienne et dans la désuétude institutionnelle qui l'accompagna. Nous observons, de nouveau, que ce changement dans les communautés humaines contribua à intensifier la désuétude. Nous retenons quatre facteurs: le nationalisme, la mondialisation du capitalisme, l'opinion publique et les mouvements de solidarité internationale.

8.1.3.1 Le nationalisme allemand

Le premier facteur de changement concerne les forces nationalistes qui donnèrent naissance à une Allemagne unifiée, devenant du coup la première Grande puissance continentale, grâce à sa démographie et ses ressources. Son nouveau statut lui permettra de modifier la nature du régime westphalien, déjà en mutation sous l'impact d'une France revitalisée, sans pour autant causer de période de turbulences systémiques. Malgré ses origines nationalistes, l'Allemagne allait renforcer les mécanismes conservateurs, que revêtait l'équilibre des puissances au lendemain du Congrès de Vienne, tout en minimisant les ambitions libérales de la Grande puissance française. Par contre, avec les années, il devint de plus en plus difficile de faire obstacle aux mouvements sécessionnistes qui agitaient les empires de l'Ancien Régime. Cette résurgence, plus significative dans l'Empire ottoman, vint rompre la stabilité régionale en provoquant les deux guerres balkaniques au début du XX^e siècle. Par la suite, lors de la Première Guerre mondiale, les forces nationalistes d'Europe centrale se soulevèrent contre la Triplice et revendiquèrent, à la suite de la victoire des Alliés, leur autonomie nationale. Ce phénomène fut aussi à l'origine de la révolution russe, qui transforma sa monarchie en un régime socialiste que les bolcheviques parvinrent à maintenir.

Certes, cette vague de nationalisme contribua à affaiblir l'ordre westphalien. En effet, cette volonté des Grandes puissances continentales à vouloir réprimer ce besoin de transformation généra un effet graduel de désuétude sur la capacité des mécanismes sociétaux à gérer les déséquilibres. En rétrospective, il est facile de comprendre la

progression de l'illégitimité de ce régime sociétal de la fin du XIX^e. Le retour à la légitimité aurait requis, entre autres, la perte de statut de deux de ses Grandes puissances, par le démembrement des deux derniers empires de l'Ancien Régime.

8.1.3.2 La mondialisation du capitalisme

Le deuxième facteur de transformation est lié à la mondialisation du capitalisme occidental. Sous son effet, l'interdépendance économique s'est accentuée progressivement, au fur et à mesure que la coopération sociétale s'intensifiait entre ses membres. La dynamique de ce type d'économie a aussi comme conséquence de provoquer une conjoncture internationale qui lui est propre, mais qui demeure en grande partie indépendante des mécanismes de l'ordre sociétal, tout en étant liée aux interactions des grandes économies nationales. Par contre, ses impacts pèsent différemment sur la nature des régimes étatiques et, sans appareil commun d'arbitrage, créent de forts mouvements d'instabilité entre eux. Nous observons que l'expansion de ce capitalisme, sous l'impulsion des Grandes puissances, intensifie leur niveau de rivalité, principalement lors de l'arrivée de nouveaux concurrents ou d'une crise économique mondiale. C'est durant ces périodes que la coopération interétatique s'érode et qu'on retourne à des pratiques unilatéralistes, ce qui contribue à exacerber le degré d'insécurité à l'intérieur du régime.

Les pratiques et les idéologies libérales qui, au prix de quelques aménagements, s'étaient continûment développées dans le courant du XIX^e sont contestées brutalement [...] Les crises du XIX^e siècle avaient rapproché les intérêts et le pouvoir; mais même dans les politiques impérialistes, il s'agissait d'une alliance, non d'une subordination de l'économie au politique³⁰³.

Autant l'expansion de l'économie libérale allait contribuer à la socialisation des interactions étatiques et faciliter la diffusion du progrès sociétal, autant elle allait amplifier la désuétude institutionnelle de son régime. Les besoins de l'économie allemande et l'impérialisme de Guillaume II n'avaient-ils pas menacé les acquis sur les marchés internationaux des autres Grandes puissances? Et, paradoxalement, dans les années 1920, les efforts de certaines d'entre elles pour rétablir le statut économique de l'Allemagne n'allaient-ils pas à l'encontre de l'affaiblissement recherché par le Traité de Versailles? Cette situation illustre bien les limites de l'affaiblissement et de l'isolationnisme d'une

³⁰³ Marcel Roncayolo, *op. cit.*, p. 667-668.

Grande puissance dans un environnement d'interdépendance économique, lorsque la stabilité financière du système est en jeu. Redonner à l'Allemagne sa puissance économique, au détriment d'un sentiment croissant d'insécurité en France, permettait de réguler le système économique, tout en révélant la préséance qu'il exerçait sur les mécanismes d'ordre, même si cela aurait pour conséquence d'affecter l'équilibre du régime.

Le krach américain de 1929 et ses conséquences sur l'ensemble des économies mondiales viennent confirmer l'incapacité institutionnelle des mécanismes en place d'éviter l'unilatéralisme économique des Grandes puissances. Cette forme de désuétude favoriserait la mise en place d'autarcies qui contribueraient à provoquer une nouvelle période de turbulences systémiques.

8.1.3.3 L'opinion publique

Comme nous l'avons déjà noté, la nature des relations entre l'État et son opinion publique, en période de crise, est déterminante pour la cohésion du régime sociétal. On ne peut pas, non plus, ignorer l'outil qu'est la propagande, outil grandement utilisé par les États, tant totalitaires que démocratiques, au cours de la période étudiée. L'endoctrinement patriotique constant subi à l'école, à l'armée, dans les journaux, etc., toucha autant la société allemande, britannique et française. Sinon, comment expliquer qu'à l'aube de la Première Guerre mondiale, l'opinion publique de ces pays ait été favorable à la guerre? Malgré l'existence, depuis déjà plusieurs années, d'une solidarité internationale et du mouvement pacifiste alimenté par les mouvements socialistes transnationaux des travailleurs, leurs fédérations nationales ne protestèrent pas à l'ouverture des hostilités³⁰⁴.

Ainsi, au lendemain du premier conflit mondial, les pertes en vies humaines et les privations subies par les populations civiles engendrent un fort sentiment anti-guerre. En ce sens, l'opinion publique alimentée par une plus grande liberté de presse, particulièrement dans les démocraties, influença les actions de leurs gouvernements. Par exemple, les résultats du sondage dit du *Peace Ballot*³⁰⁵ de 1935, effectué auprès d'une dizaine de millions de citoyens britanniques, indiquaient clairement que l'emploi de la force militaire était une politique inacceptable. C'est dans cette perspective que les conservateurs se firent

³⁰⁴ René Girault et Robert Frank, *Turbulente Europe et nouveaux mondes*, op. cit., p. 20-21.

³⁰⁵ *Ibid.*, p. 350.

réélire avec leur slogan électoral «Oui à toutes les sanctions, sauf la guerre³⁰⁶» en 1935. À compter de 1937, la politique d'apaisement³⁰⁷, associée au nouveau premier ministre britannique Chamberlain, fut mise de l'avant afin de contrer l'expansionnisme nazi, même si elle devait renier les fondements de la SDN. C'est une démarche qui cherchait avant tout à concilier les besoins de la conjoncture interne du pays à celle de ceux de la scène internationale³⁰⁸.

8.1.3.4 Les mouvements de solidarité internationale

«Alors que l'on comptait 37 organisations intergouvernementales en 1909, il existait 176 organisations non gouvernementales en cette même année³⁰⁹. »

Au fur et à mesure que s'accroît la coopération sociétale, un autre phénomène vient accentuer la désuétude institutionnelle, sous la forme de mouvements de solidarité transnationale entre citoyens de diverses nationalités, regroupés en organisations non gouvernementales. Ces nouveaux organismes s'imposent graduellement comme des lobbyistes influents d'opinion au sein des pays et de leur population, contribuant aussi à une forme de socialisation internationale. Les mouvements pacifistes du début du XX^e siècle représentent bien ce phénomène, et certains avancent même que l'article 10 du Pacte de la SDN est la représentation concrète de leurs revendications auprès de leurs gouvernements³¹⁰. De plus, de nombreux regroupements de travailleurs s'unissent également afin de revendiquer de meilleures conditions de travail, entre autres, la I^{re} Internationale (l'Association internationale du travail). Laquelle, dès 1919, deviendra la 3^e Internationale et sera directement associée au socialisme politique de la révolution bolchevique russe.

³⁰⁶ *Ibid.*

³⁰⁷ *Ibid.*, p. 352.

³⁰⁸ « Les ministères en charge des affaires économiques sociales poussent également à l'apaisement par peur d'une crise sociale et politique interne, jugée bien plus pernicieuse pour le royaume que les dangers externes » *Ibid.*, p. 407.

³⁰⁹ Marie-Claude Smouts, *Les Organisations internationales*, *op. cit.*, p. 62.

³¹⁰ René Girault et Robert Frank, *Turbulente Europe et nouveaux mondes*, *op. cit.*, p. 142 et 143.

8.1.3.5 Conclusion

La désuétude institutionnelle résulterait ainsi des bénéfiques et des changements rattachés à l'intensification et à la diffusion de la coopération sociétale, qui s'opèrent dans toutes les sphères d'activités humaines. Ainsi, d'autres facteurs que ceux directement liés aux interactions étatiques sont en mesure d'influencer le maintien de l'ordre sociétal, pour cette période. Ces derniers, même s'ils étaient présents lors des époques précédentes, ne revêtaient pas une importance aussi accentuée. Par exemple, la dynamique économique laissée aux seules forces du marché a favorisé l'émergence d'unilatéralisme étatique, qui a sérieusement contribué à affaiblir le multilatéralisme nécessaire pour maintenir l'ordre sociétal. De plus, la disparité entre les régimes politiques des Grandes puissances a aussi déstabilisé leurs interactions, dans la mesure où certaines d'entre elles ne répondaient plus aux mêmes pressions internes. La société westphalienne s'est aussi progressivement mondialisée en accueillant de nouvelles Grandes puissances qui s'ajouteront à la gestion de l'ordre, tout en déplaçant le centre de gravité de la Société internationale des États à l'extérieur de l'Europe.

8.2 Pertinence du modèle proposé de transformation

Rappelons les cinq phases de notre modèle de transformation: 1. turbulences systémiques (ordre social rompu); 2. création ou rétablissement d'un système antihégémonique; 3. mise en place d'un mécanisme d'ordre sociétal; 4. âge d'or du système (progrès présent dans l'ensemble des activités humaines); 5. déséquilibres dans l'ordre sociétal (accentué par la désuétude institutionnelle); retour à la turbulence.

Même si nous avons observé certaines similarités avec notre modèle théorique, trois facteurs contredisent, d'une certaine façon notre modèle, sans toutefois le rendre obsolète.

D'abord, la mise en place graduelle du système bismarckien ne donna pas lieu à une période de turbulences systémiques, même si elle fut précédée de courtes guerres entre certaines Grandes puissances. Malgré ce bouleversement au sein de leur hiérarchie, c'est la nature conservatrice de ce régime, perpétuant le *statu quo* du Concert européen, qui en minimisa les effets. Ainsi, la majorité des Grandes puissances européennes se résignèrent à une transformation des mécanismes d'ordre, sans pour autant se sentir menacées. De plus, elles profiteraient d'un nouveau rapport de force, qui affaiblissait et réduisait les capacités

d'une France révolutionnaire trop puissante. Ainsi, même si elle bénéficia de cette stabilité, la France fut à nouveau isolée, et ses ambitions muselées. L'avènement de Guillaume II, par contre, et ses velléités expansionnistes allaient progressivement transformer la dynamique de l'ordre, tout en contribuant à instaurer un climat de confrontation. Finalement, c'est le progrès sociétal, accompagnant l'expansionnisme de la société westphalienne et l'émancipation inachevée de ses nations, qui allait causer la chute de ce conservatisme sociétal. Nous pourrions aussi alléguer, pour appuyer notre modèle, que le conservatisme sociétal de l'après-Congrès de Vienne a revêtu diverses formes et, malgré tout, est parvenu à éviter toutes périodes de turbulences systémiques pendant près de cent ans.

Le second phénomène est l'interdépendance économique en tant que facteur de déséquilibre au sein des régimes westphaliens. Nous pourrions l'associer aux effets de désuétude institutionnelle, mais l'aspect qu'il a revêtu au XIX^e et au début du XX^e siècle n'a pas réellement été pris en compte par notre modèle. L'expansion du capitalisme, l'accroissement de la libéralisation des marchés et le système monétaire international influent dorénavant sur l'autonomie des Grandes puissances, les rendant plus vulnérables à leur politiques nationales. Entre autres, le krach de 1929 allait générer un comportement unilatéraliste parmi ces dernières, contribuant à rendre inefficaces les mécanismes multilatéraux. L'échec de la conférence de Londres de 1933³¹¹ marque le début des ratés du multilatéralisme mis en place, et le retour de l'unilatéralisme. À compter de cette date, les déboires de la SDN, en matière de sécurité, commenceront à s'accumuler, pour atteindre leur paroxysme en 1938. Les Grandes puissances retournaient, sans doute pour la première fois depuis le XVIII^e siècle, à une forme d'ordre sociétal laissé au jeu d'un équilibre des puissances, sans volonté commune, où les intérêts nationaux priment.

Le dernier facteur se rapporte à la singularité de la gérance de l'ordre sociétal et à sa cohésion pendant la période qui a suivi la Conférence de Paris. Notre modèle sous-entend que toutes les Grandes puissances d'un nouveau régime sociétal contribuent à la gestion de l'ordre au moyen d'un mécanisme centralisé. Lors de l'avènement de la SDN, en 1920, l'Allemagne, l'URSS et les États-Unis d'Amérique n'y adhèrent pas, ce qui laisse supposer

³¹¹ René Girault et Robert Frank, *Turbulence Europe et nouveaux mondes*, *op. cit.*, p. 288. Les auteurs y décrivent les manquements des Grandes puissances, ainsi que les politiques nationales qui perturbèrent leur coopération dans les crises qui précédèrent et accélèrent l'avènement de la prochaine période de turbulences systémiques. *Ibid.*, p. 286-324.

que d'autres mécanismes seraient utilisés pour les consulter. C'est principalement à compter de 1930 que le maintien de l'ordre revêt diverses formes, qui ne sont pas nécessairement harmonisées aux besoins de la dynamique sociétale établie par Versailles. En effet, en fonction des contingences internationales, seules certaines Grandes puissances interviennent, mais leurs actions apparaissent souvent sans conséquence pour les principes établis à Versailles. C'est aussi la période où la SDN, incapable de jouer le rôle qui lui a été confié sans l'appui des Grandes puissances, devient un témoin impuissant des déséquilibres qui assaillent l'ordre international.

De plus, le processus d'expansion de la société westphalienne, malgré les efforts des participants à la Conférence de Paris, ne s'est pas réalisé uniformément et a aussi contribué à son manque de cohésion. Il faut reconnaître que sa dynamique était avant tout centrée sur l'équilibre européen, négligeant les autres régions et leurs Grandes puissances. Ce phénomène n'est pas nouveau et chaque fois que de nouvelles entités politiques étaient intégrées à sa dynamique, il s'accompagnait d'une période d'instabilités et de réajustements. L'adhésion des empires ottoman et japonais à la dynamique westphalienne illustre bien les avatars associés à son expansion. Ainsi, l'internationalisation de la société européenne du début du XX^e siècle, tout en influant sur ses mécanismes d'ordre, allait graduellement déplacer son centre de gravité vers l'extérieur de l'Europe.

Certes, la maturation des régimes westphaliens, pendant cette période, s'éloigne de notre idéal type, mais il faut bien reconnaître, par ailleurs, la constance du progrès sociétal et de la coopération interétatique qui l'anime. Il nous est difficile de prévoir la forme qu'il prendra. Dans le cadre de cette analyse, toutefois, le progrès sociétal a généré la désuétude institutionnelle, peu importe le régime en place.

PARTIE IV

Les anciens régimes sociétaux, les changements systémiques et le devenir de la société internationale

Introduction

Il s'agit dans cette dernière partie de comparer les processus de transformation survenus durant les trois périodes étudiées et vérifier leur capacité de prédiction sur le devenir de la société contemporaine. Pour ce deuxième objectif, nous établirons certaines analogies entre le présent régime sociétal et ceux analysés pour, par la suite, terminer par une réflexion sur la nature de la mutation que le progrès sociétal semble imposer en ce début de XXI^e siècle.

Section 1: Comparaison des trois études de cas

Cette comparaison se fera en regroupant les principales observations issues de nos études en réponse aux hypothèses de ce travail, en particulier les institutions étudiées. En plus de confirmer la nature progressive¹ des régimes sociétaux qui se sont succédés, ce regroupement nous permettra d'illustrer les similarités et l'intensité du processus de transformation. Afin de souligner le changement survenu après chaque crise, les trois périodes seront représentées par de nouvelles appellations : la guerre de Trente Ans et les traités de Westphalie deviendront l'avènement de la société westphalienne; les guerres napoléoniennes et le Congrès de Vienne deviendront la société westphalienne en crise, et la Première Guerre mondiale et la Société des Nations deviendront la mondialisation de la société westphalienne.

Nous nous attarderons aussi à commenter les deux facteurs qui ont exercé un rôle déterminant dans la transformation des sociétés westphaliennes: la nature incessante des rivalités entre Grandes puissances qui, en maintenant un environnement antihégémonique, a progressivement établi un ordre sociétal, et la capacité de la société westphalienne à renaître après une période de turbulences systémiques sur les bases de l'ancienne société

¹ Le terme progressif est employé pour désigner la complexification (maturité) des rapports sociétaux, au fur et à mesure que les régimes se succèdent.

devenue désuète. Nous terminerons d'ailleurs cette section en commentant l'omniprésence et l'effet catalyseur que ces facteurs eurent à l'intérieur des périodes étudiées.

1. Pertinence historique des hypothèses de recherche

Nos observations seront regroupées par hypothèse. Nous cherchons aussi à souligner les formes distinctes que revêtent les sociétés étudiées au fur et à mesure qu'elles se succèdent. Nous compléterons ce chapitre en nous interrogeant sur la capacité de prédiction de nos hypothèses.

1.1 Première hypothèse

Une perte de légitimité de l'appareil de sécurité d'une société westphalienne engendre une période de turbulences systémiques, qui se termine par un retour à un environnement antihégémonique et par l'établissement d'un nouvel ordre sociétal.

1.1.1 L'avènement de la société westphalienne

La Guerre de Trente Ans s'inscrit dans cette problématique, même si la société qui donna naissance à cette période de turbulences n'était pas une société des États à proprement parler. Le chaos de cette époque tire ses origines d'une transformation culturelle au sein des sociétés germaniques et qui s'est transformée en conflits politiques. Par la suite, c'est l'incapacité du Saint Empire germanique à s'imposer comme autorité souveraine qui fut la principale cause de cette période des turbulences systémiques. Elle se termina par l'épuisement des Grandes puissances, la création d'un environnement antihégémonique européen et par la reconnaissance du principe de la souveraineté et de son égalité légale entre unités étatiques.

1.1.2 La société westphalienne en crise

La Révolution française fut l'évènement déclencheur qui mettra en péril les structures de l'ordre sociétal de cette époque. N'eût été l'incapacité des Grandes puissances à reconnaître la légitimité des revendications de ce nationalisme, son intégration au sein de la société westphalienne aurait pu être différente.

De nouveau, ce fut la brutalité et la nature des transformations intraétatiques qui ébranlèrent la stabilité du régime westphalien, en menaçant la stabilité interne des Grandes puissances continentales. Ainsi, la propagation de la Révolution française avait le potentiel d'ébranler les structures de l'Ancien régime, incarné par l'Empire autrichien. C'est donc l'incapacité à gérer adéquatement cette menace qui allait nourrir les ambitions hégémoniques de Napoléon et provoquer une période de turbulences systémiques.

Tout au long de son règne et de ses conquêtes, Napoléon aspirait à un seul objectif, soit la création d'un empire européen. Ainsi, il se proclama empereur sur les territoires conquis, allant jusqu'à s'ennoblir comme ses voisins empereurs. Malgré des origines révolutionnaires, ses actions s'entouraient du même faste et des mêmes intentions hégémoniques que les autres monarques de son époque. De plus, les interactions avec ses pairs se firent avec les pratiques et les conventions diplomatiques ayant cours. Par ailleurs, son influence et l'ordre qu'il chercha à établir transformèrent profondément la nature du régime sociétal précédent, lequel était avant tout fondé sur des bases consensuelles et non par imposition au moyen de la force militaire.

La chute de Napoléon annoncera un retour à la primauté des empires de l'Ancien Régime et du *statu quo* du XVIIIe siècle. Les maîtres du nouveau régime sociétal réalisent, par ailleurs, que l'Europe en 1815 ne peut redevenir ce qu'elle était 1790. Aussi, afin de contrer toutes forces révolutionnaires, tout en réintégrant une France monarchique, ils innovent en créant le Concert européen. Ce dernier s'avéra incapable de pleinement freiner le nationalisme; lequel donnerait naissance à une Allemagne unifiée, qui se hisserait au rang de première puissance continentale. Son nouveau statut au sein des Grandes puissances transformerait la dynamique du régime, sans engendrer de périodes de turbulences systémiques. En effet, malgré le rôle prédominant qu'elle jouerait sur la scène européenne, l'arrivée d'une Allemagne impériale s'inscrivait dans la continuité de l'Ancien Régime et ne mettait pas en danger le statut de ses empires.

1.1.3 La mondialisation de la société westphalienne

Ce nouvel ordre sociétal, dont l'Allemagne était le centre mais aussi l'arbitre, allait se définir par l'isolement de la France et par la promotion d'intérêts strictement

continentaux de la nouvelle première puissance. Le régime bismarckien, tout en favorisant ses ambitions, cherchait à maintenir un certain *statu quo*, ce qui avait contribué à la chute du Concert européen. L'arrivée de Guillaume II, par contre, marque le début d'une perte graduelle de légitimité du régime et le retour à la prépondérance de la conflictualité entre les empires du Centre et les autres Grandes puissances. Des visées impérialistes, alimentées par une Allemagne en pleine croissance économique et accompagnées d'une militarisation accrue, et la fin des équilibres bismarckiens en furent la cause. Ce sont de nouveau des poussées nationalistes, cette fois-ci dans les Balkans, qui mirent en marche un engrenage d'alliances, entraînant une nouvelle période de turbulences systémiques, cette fois-ci mondiale.

Les vainqueurs à la Conférence de Paris établissent un nouvel ordre qui devait prévenir le retour des turbulences systémiques. C'est ainsi que l'Allemagne fut affaiblie, les empires de l'Ancien régime démantelés, et la Société des Nations instituée. Ce nouveau mécanisme de dissuasion multilatérale devait être une alternative à l'équilibre des puissances qui avait dominé l'ordre sociétal depuis le XVIII^e siècle. Divers facteurs, reliés à la nature des Grandes puissances et aggravés par la crise financière mondiale, recréeront un environnement de déséquilibres qui, en s'accroissant, culminerait en une nouvelle période de turbulences systémiques.

Cette époque, dans son ensemble, correspond à notre modélisation. Elle dépeint bien la faiblesse des mécanismes de l'ordre à innover lorsque confrontés à un système en transformation. Certes, le régime bismarckien parvint à maintenir une forme de *statu quo* en s'ajustant à un environnement en mutation. Mais ses fondements conservateurs nous laissent perplexes sur l'avenir d'un tel régime, en supposant qu'il eut été prolongé.

1.1.4 Une pérennité accompagnée de turbulences systémiques

Ces trois études, malgré leurs disparités, mettent bien en évidence la pérennité de la société westphalienne. Leur comparaison révèle des régimes qui se distinguent par leur degré d'institutionnalisation et leur réseau d'interactions sociétales. Plus les sociétés étudiées se rapprochent de notre époque contemporaine, plus elles apparaissent sophistiquées dans leurs mécanismes d'ordre. De plus, une perte de légitimité dans ces

derniers s'avère le résultat d'une transformation dans les rapports de force entre Grandes puissances. Et, même si ce changement dans la hiérarchie des Grandes puissances engendre souvent un nouveau régime sociétal, il ne s'accompagne pas toujours d'une période de turbulences systémiques.

Par ailleurs, toutes nos études de cas indiquent qu'une période de turbulences systémiques qui émerge dans une société des États fut toujours suivie par un rétablissement d'un ordre sociétal. Ce retour fut aussi accompagné de transformations majeures dans la nature des unités de la nouvelle société : la fin de la Guerre de Trente Ans amena l'égalité légale entre unités politiques; l'État national apparut lors des guerres napoléoniennes; et la fin des Grandes puissances impériales et la mondialisation de l'État moderne suivant la Grande Guerre.

1.2 Deuxième hypothèse

À l'aube d'une période de turbulences systémiques, le concept de souveraineté, tel qu'il est alors accepté et compris, est mal adapté à la nouvelle réalité internationale qui se dessine.

1.2.1 L'avènement de la société westphalienne

Les Traités de Westphalie instaurent la première société westphalienne avec sa nature antihégémonique, reconnaissant ainsi l'égalité légale des différentes entités politiques qui en feront partie. Dorénavant, des conférences multilatérales, sous les auspices des Grandes puissances, deviennent le mécanisme qui, en plus de gérer la nature des interactions, définit et garantit la souveraineté de ses unités.

1.2.2 La société westphalienne en crise

La souveraineté pour cette époque s'affiche de nouveau comme un construit revêtant les attributs dictés par les besoins du régime sociétal en place. Ainsi, le Congrès de Vienne, comme instance multinationale et sous le contrôle des Grandes puissances, n'accordera le statut de souveraineté qu'aux unités étatiques de son choix.

En vue d'étouffer les mouvements nationalistes et protéger l'équilibre sociétal d'avant les conquêtes françaises, le Concert européen s'appropriera un droit d'intervention, limitant ainsi l'exercice de la souveraineté par ses détenteurs. La souveraineté, devant concéder à son titulaire un statut d'autorité absolue sur son territoire, se voit restreinte dans son exercice. La nouveauté du mécanisme de l'ordre sociétal cherchait ainsi à contrer les déséquilibres qui furent à l'origine de la période de turbulences systémiques. Si cette capacité avait été enchâssée dans le régime précédent, la Révolution française aurait pu avoir, hypothétiquement, un impact différent sur l'ensemble du régime.

1.2.3 La mondialisation de la société westphalienne

Il est intéressant de noter que la quête d'autonomie nationale chez les États balkaniques ne fut pas différente de celle qui marqua l'époque précédente. Et, même si les causes de la Première Guerre mondiale ne sont pas attribuables qu'à ce besoin de souveraineté étatique, son règlement entraîna le démembrement des empires de l'Ancien régime en nombreux États souverains.

L'attribution de la souveraineté et les aspects qu'elle revêt sont de nouveau liés à la volonté et aux besoins des Grandes puissances victorieuses et non à la pérennité de quelques principes de droit international. Ces dernières démembrement les empires de l'Ancien régime et se partagent les colonies des puissances défaites, en les maintenant sous une forme d'impérialisme colonial. Les ententes de Munich de 1938 illustrent bien la nature accessoire que la souveraineté représente aux yeux des Grandes puissances. Malgré l'avènement de la SDN avec son mécanisme d'ordre sociétal et ses valeurs universelles, la souveraineté demeure un attribut que seules les Grandes puissances, entre elles, peuvent définir et faire respecter.

1.2.4 Une souveraineté harmonisée aux mécanismes de l'ordre sociétal

La nature de la souveraineté et ses transformations furent habituellement déterminées par consensus lors du rétablissement de l'antihégémonie, entre Grandes puissances victorieuses avec la contribution des autres unités du régime. Les changements apportés à la souveraineté sont directement liés aux conséquences générées par le progrès

sociétal, et représentent un régime sociétal particulier. Nous observons, par ailleurs, que la souveraineté ne joue pas un rôle déterminant lors des déséquilibres précédant une période de turbulences systémiques, si ce n'est qu'elle n'est plus représentative des besoins qui lient les unités politiques de son régime.

1.3 Hypothèse secondaire

Le progrès sociétal, en s'intensifiant, transforme la nature des besoins des États d'une même société et occasionne un processus de désuétude institutionnelle, lequel affaiblit progressivement la légitimité de l'ordre établi.

1.3.1 L'avènement de la société westphalienne

La dissémination de la Réforme protestante, associée à l'avènement de l'imprimerie provoqua un processus de transformation sociétale sur le territoire germanique. Malgré des tentatives de renouvellement politique de la fédération allemande avant 1608, une période de turbulences systémiques allait graduellement se matérialiser, se métamorphoser et enflammer toute l'Europe occidentale. Les Traités de Westphalie eurent pour résultats, non seulement, de légitimer les pratiques religieuses selon la confession des princes, mais aussi de reconnaître le statut égalitaire dans les rapports d'autorité existants entre diverses entités politiques. En effet, aucun des opposants ne put imposer sa volonté aux autres, créant ainsi un environnement où l'antihégémonie devait être gérée et règlementée.

La nature de cette antihégémonie engendra un remodelage incessant des rapports de forces entre Grandes puissances au moyen de guerres plus ou moins longues, dont la conduite et le règlement se firent à l'intérieur des fondements westphaliens. Cette dynamique met bien en évidence les déséquilibres qui accompagnent le progrès sociétal initié par le maintien du statut antihégémonique de la nouvelle société, et les dangers qu'ils se transforment en turbulences systémiques. Rappelons aussi que lors des périodes d'accalmie, les déséquilibres, à la source des guerres localisées, étaient normalisés par consensus et intégrés aux principes de Westphalie, afin de refléter le réaménagement de capacités entre les Grandes puissances.

1.3.2 La société westphalienne en crise

La Révolution française et ses conséquences illustrent bien les effets du progrès sociétal sur l'ensemble des mécanismes de l'ordre sociétal. Les rivalités incessantes entre Grandes puissances engendrèrent des changements sociaux d'une ampleur que l'Europe n'avait jamais connue. Ces derniers provoquèrent, par la suite, la prise en charge violente de la souveraineté nationale par la population française. En plus de causer une période de turbulences systémiques, ce nationalisme populaire se propagea progressivement sous différentes formes, avec des succès variés, à l'ensemble des États européens.

C'est ce progrès sociétal que chercha à réprimer le Congrès de Vienne et qui mena à l'échec du Concert européen. L'incapacité institutionnelle de ce dernier ne provoqua pas de période de turbulences systémiques, mais le Printemps des nations rappelle bien le degré de violence et de désordre générés dans les États qui aspirèrent à leur autonomie nationale.

Il faut reconnaître, par ailleurs, que les changements² de régime qui suivirent le Concert européen s'accompagnèrent d'une reprise des guerres entre Grandes puissances. Les manifestations du progrès sociétal lors de cette période se manifestèrent sous deux aspects. Afin de répondre à la dynamique libérale de certaines Grandes puissances, le régime en place reconnut l'indépendance de la Grèce et de la Belgique. Toujours dans la foulée du nationalisme deux nouvelles puissances virent le jour, tout en transformant la hiérarchie des Grandes puissances. L'unification des territoires italiens avec l'appui de la France fragilisa l'Empire austro-hongrois, alors que l'avènement de l'Allemagne, sous l'impulsion de la Prusse, affaiblissait la France et l'Autriche. La domination du régime sociétal par l'Allemagne, tout en transformant sa dynamique, se fit sur les bases conservatrices du Concert européen.

1.3.3 La mondialisation de la société westphalienne

Deux principaux facteurs de changement, animés par l'intensité de la coopération sociétale, contribuèrent à transformer l'environnement de cette époque. Ces facteurs accentuèrent l'inaptitude des mécanismes de l'ordre en place à le gérer : la quête d'autonomie nationale et la mondialisation du capitalisme.

² Rappelons qu'avant l'unification de l'Allemagne et suivant le Printemps des peuples de 1848, le régime sociétal fut dominé par la France, comme en témoigne le Congrès de Paris qui scella la défaite russe de 1856 en Crimée. Serge Berstein et Pierre Milza, *Nationalisme et Concert européen*, op. cit., p. 106-107.

La société westphalienne, alors dominée par une Allemagne conservatrice, maintint des pratiques afin de museler les aspirations nationalistes, tout en appuyant le statut des empires de l'Ancien régime. Malgré ces efforts, les mécanismes en place ne purent endiguer leur expression violente et c'est le règlement des nationalismes balkaniques qui servit de prétexte pour le Premier conflit mondial. La fin des hostilités marqua aussi celle des vieux empires et le découpage de l'Europe selon des frontières nationales. La monarchie russe ne fut pas épargnée, la révolution bolchevique instaura un gouvernement socialiste. Le progrès sociétal, alimenté par des pressions intraétatiques, causa de nouveau une désuétude institutionnelle à gérer les nouveaux besoins qu'il créait. En effet, ces derniers résultèrent en des transformations, soit la perte de statut de Grandes puissances et le démembrement de deux empires.

La mondialisation du capitalisme, accompagnée d'une intensification de l'interdépendance économique entre ses artisans, fut sans doute le facteur le plus déstabilisant que revêtit le progrès sociétal. En effet, le capitalisme génère sa propre conjoncture internationale, étant indépendant des mécanismes d'ordre, mais dépendant des économies nationales des Grandes puissances. Il était donc à prévoir que, sans appareils communs de réglementation, les conséquences de son expansion accentueraient les déséquilibres entre Grandes puissances. De plus, l'arrivée de nouveaux joueurs sur des marchés internationaux déjà exploités, et une plus grande vulnérabilité envers les fluctuations des économies nationales allaient annoncer un retour à l'unilatéralisme. Le tout alimenterait le niveau d'insécurité que le krach de 1929 contribuera à exacerber dans les années qui précéderaient le Deuxième conflit mondial. Ainsi, autant l'expansion de l'économie libérale avait contribué à la socialisation des interactions étatiques et à la diffusion du progrès sociétal, autant elle amplifierait la désuétude institutionnelle du régime sociétal, lorsqu'elle se transformait en agent de déséquilibres.

À ces facteurs s'ajoutent ceux de l'opinion publique et des mouvements de solidarité internationale qui, en plus d'être le résultat homogénéisant de la coopération internationale et de la transformation de l'État, deviennent des catalyseurs de transformation. En effet, leur intensité et leur manifestation influencent l'attitude et le comportement des États à l'intérieur de leur dynamique sociétale, contribuant ainsi à accentuer les conséquences du progrès et de la désuétude institutionnelle.

1.3.4 Le progrès sociétal, facteur de transformation systémique

Les trois périodes étudiées présentent des conjonctures différentes. Malgré tout, elles partagent une même dynamique de transformation. En effet, le maintien d'un régime antihégémonique donne lieu à un environnement concurrentiel qui, en retour, transforme graduellement ses collectivités humaines. Ce sont les besoins de ces dernières qui, revêtant diverses formes sur la scène interétatique, créent les déséquilibres au sein du régime sociétal, lesquels, selon la conjoncture internationale, peuvent entraîner des changements majeurs dans les mécanismes d'ordre, ayant engendré au préalable une période de turbulences systémiques.

Nous observons aussi que la dynamique économique, associée au climat compétitif d'une société westphalienne, a grandement contribué à la transformation de l'environnement social de ses collectivités humaines. Elle fut aussi déterminante dans l'internationalisation de la société westphalienne, tout en permettant la cohabitation d'entités étatiques différentes.

1.4 Limites des hypothèses de recherche

Nous avons bien démontré la validité de nos hypothèses pour ces études de cas, mais nous reconnaissons leur incapacité à prévoir la forme progressive ou révolutionnaire que le changement systémique³ imposera lors de la maturation d'une société westphalienne. Nos hypothèses s'avèrent donc peu utiles comme outils de prédiction. Par contre, les résultats de nos analyses institutionnelles nous permettront d'ajouter des indicateurs qui faciliteront l'élaboration de scénarios plausibles sur le futur de la conjoncture internationale.

Afin de clarifier ces indicateurs, nous procéderons à l'analyse individuelle des institutions étudiées, cherchant à qualifier leurs caractéristiques lors des transformations

³ Comme il fut présenté à la Partie I, un changement révolutionnaire fait suite à un choc, à une cassure, dans l'ordre systémique et ne se matérialise qu'à la suite d'une période de turbulences systémiques, lors du rétablissement de l'antihégémonie. Un changement progressif, par contre, se matérialisant par des ajustements continus qui deviennent des transformations systémiques. Entre autres, ce type de changements explique un changement de régime sociétal, sans le passage par une période de turbulences systémiques.

systemiques que la société westphalienne connut depuis ses origines. L'objectif étant de vérifier si des conjonctures particulières peuvent être associées à des traits institutionnels précis, lesquels permettraient l'élaboration de scénarios plausibles, sur le futur de la présente société internationale. Dans un premier temps, nous comparerons les institutions reliées aux fonctions procédurales de notre approche. Par la suite, nous aborderons celles qui sont reliées aux fonctions dites systémiques et à la souveraineté de la fonction fondatrice. Nous concluons cette première section en commentant trois indicateurs de transformation qui furent présents tout au long des nombreux régimes que la société westphalienne connut depuis son avènement.

2. Une société issue de l'antihégémonie et autorégénérante

Nous tenons à revenir sur les origines de la dynamique interne qui caractérise une société westphalienne. Nous analyserons aussi la caractéristique qu'une société a de se régénérer sur les mêmes fondements que celle qui l'a précédée, suivant une période de turbulences systémiques.

2.1 L'avènement de la société westphalienne

Une société des États en devenir existait bel et bien avant 1648 et, de plus, elle possédait ses propres mécanismes pour gérer les interactions entre ses Grandes puissances. Ainsi, 1648 représente plutôt un point de passage officialisant le constat d'un lien antihégémonique entre des unités politiques qui se reconnaissent. Les mécanismes en place seront graduellement transformés, notamment par l'intensification et la transformation de la diplomatie, pour donner suite aux implications de la souveraineté westphalienne. Par contre, les mécanismes d'ordre se limiteront à coordonner et à légitimer les nouveaux rapports de forces entre Grandes puissances, suivant chaque période de guerres et de turbulences systémiques. Des conférences internationales, avec la participation de toutes les entités souveraines et précédées de négociations entre Grandes puissances, agiront comme instruments de légitimation.

Par ailleurs, l'empire germanique de 1648 s'avère plus conforme aux normes modernes d'une société des États, considérant la sophistication des rapports induits par la Diète entre ses membres. Par contre, la première société westphalienne apparaît plus

comme une oligarchie entre Grandes puissances qu'un environnement égalitaire entre unités étatiques. De plus, elle est un régime en transition dont les diverses entités politiques furent héritées d'une autre époque. L'antihégémonie en place est avant tout le résultat d'une parité entre Grandes puissances, plutôt que celui d'une volonté consensuelle à l'établir. La guerre demeure un instrument politique qui permet d'affirmer la volonté et les ambitions, souvent hégémoniques, des Grandes puissances.

2.2 La société westphalienne en crise

Les régimes sociétaux de cette époque varièrent entre les extrêmes d'un type impérial, dominé par une superpuissance, et celui d'un type égalitaire, gouverné par une oligarchie de Grandes puissances. Celui du Concert européen fut le premier régime à instituer un mécanisme d'ordre *ad hoc*, constitué de rencontres consultatives et préventives entre Grandes puissances. L'évolution de la société westphalienne fit apparaître une première menace systémique externe, en provenance de l'Empire ottoman, qui eut comme conséquence de mobiliser les intérêts de ses membres afin de préserver leur équilibre sociétal.

Les travaux de Paul W. Schroeder⁴ attribuent à l'équilibre des puissances du Concert européen, le qualificatif d'équilibre politique. Le principe dominant de cette dynamique repose sur la reconnaissance de l'indépendance des autres Grandes puissances, comme condition pour leur propre reconnaissance⁵. Cette approche rejoint ainsi la caractéristique d'égalité légale qu'Hedley Bull associe aux unités principales de son concept de société des États. De plus, elle sous-entend que le maintien de la stabilité de l'ordre sociétal s'appuie sur des intérêts au-dessus de ceux de ses membres. La reconnaissance de la souveraineté de la Belgique, entre autres, illustre bien ce principe, lorsque l'on considère les intérêts opposés des Grandes puissances du Centre à supporter cette autonomie. C'est une indication que la société westphalienne du XIX^e siècle, contrairement à celles du XVIII^e siècle, prend progressivement conscience de sa nature et de ses besoins particuliers.

⁴ Paul W. Schroeder, "The Nineteenth Century System: Balance of Power or Political Equilibrium?", *op. cit.*

⁵ *Ibid.*, p. 139.

2.3 La mondialisation de la société westphalienne

Cette dernière période se distingue avant tout par l'expansion et l'internationalisation de la société westphalienne. Le tout fut grandement facilité par l'intensification et la croissance du commerce et de l'économie capitalistes. Cette époque fut aussi témoin de plusieurs régimes sociétaux qui, au fur et à mesure de leur succession, poursuivirent le raffinement institutionnel des mécanismes d'ordre, hérités du précédent régime. Nous avons aussi observé que la nature des unités principales de la société westphalienne s'uniformisa graduellement autour du concept de l'État moderne et s'intensifia suivant le démantèlement des grands empires de l'Ancien régime.

La fin du XIX^e siècle en Europe fut une période d'accalmie entre Grandes puissances comparativement aux époques précédentes. Seulement trois guerres, attribuables à l'affaiblissement des empires de l'Ancien régime et à la poursuite d'idéaux nationalistes opposèrent certaines d'entre elles. C'est aussi à compter de cette période que de Grandes puissances étrangères se joignent à la dynamique westphalienne, accélérant son l'internationalisation tout en occasionnant le déplacement graduel de son centre de gravité vers l'extérieur de l'Europe. Le début du XX^e siècle sera, par contre, perturbé par une série de conflits régionaux qui entraîneront le système international dans une période de turbulences systémiques des plus destructives. Elle sera suivie par l'introduction d'un ordre sociétal international qui innovera par l'institutionnalisation d'un mécanisme permanent de sécurité collective.

L'avènement de la SDN évoque aussi le début d'une profonde transformation des rapports interétatiques stimulée tant par la vocation mondiale de ses mécanismes d'ordre que par la variété et la multiplicité des formes qu'allait revêtir la coopération internationale. Malgré tout, les Grandes puissances résisteront mal à leur propension à l'unilatéralisme, lorsque confrontées aux exigences d'un multilatéralisme bousculé par une conjoncture internationale des plus défavorables. La Crise économique des années 1930 marquera ainsi le retour aux vieilles habitudes des Grandes puissances, ainsi que la désuétude graduelle de la nouvelle institution intergouvernementale. Le tout s'accompagnera d'une reprise des rivalités régionales, dont les mécanismes d'ordre deviennent de plus en plus perturbés par l'unilatéralisme des Grandes puissances. La fin des années 1930 affiche une société

internationale hétéroclite, dont l'intensité des déséquilibres européens et l'incapacité de la SDN à les gérer entraîneront le système mondial vers une période de turbulences systémiques.

2.4 La société westphalienne, une société en transformation

L'étude de la société westphalienne montre que la coopération induite par l'intensité de son ordre se propage graduellement à l'ensemble des champs d'activités humaines et qu'elle n'est pas étrangère au progrès sociétal et à sa diffusion. Ce sont d'ailleurs les conséquences de ce progrès qui génèrent un effet de désuétude dans les mécanismes d'ordre. Nous observons aussi que la transformation et la mondialisation graduelles des régimes sociétaux ne furent pas continues et linéaires, et qu'elles furent interrompues par des périodes de turbulences systémiques, reliées à l'incapacité des Grandes puissances d'intégrer le progrès. Nous constatons aussi que ce dernier, en plus d'influer sur les mécanismes d'ordre, a aussi contribué au remodelage et à l'homogénéisation de ses unités politiques en États modernes souverains.

La société westphalienne, malgré une historicité mouvementée et chaotique, se révèle d'une grande résilience. Elle y est parvenue tant par les caractéristiques de son association avec l'antihégémonie systémique que par sa capacité de rétention institutionnelle lors de son rétablissement ou d'un changement de régime. Ce sont ces mêmes attributs qui lui permettent d'être remodelée et de s'ajuster aux nouveaux paramètres de la conjoncture du système qui l'animent. Même si l'étude des institutions procédurales⁶ explique la longévité de la société westphalienne, elle ne nous renseigne pas réellement sur la nature de sa transformation. Par contre, le jeu dominant et varié des interactions des institutions systémiques sur ces régimes sociétaux est directement lié aux diverses conjonctures qui en résultèrent. Leurs comparaisons devraient nous permettre d'établir des indicateurs potentiels sur le devenir de la présente société internationale.

⁶ Rappelons que ces institutions furent sélectionnées selon une typologie fonctionnelle avec trois catégories: institutions systémiques, fondatrices et procédurales. Voir la section 3.4 de la Partie II.

3. Des institutions comme indicateurs de prédictibilité

Rappelons que le changement observé au sein des institutions sélectionnées est le reflet de l'impact exercé par le progrès sociétal sur les sociétés westphaliennes. Par ailleurs, l'analyse des interactions de ces dernières, pour la durée d'un régime, est révélatrice des formes que la transformation, suscitée par le progrès, revêtira. Ainsi, en comparant les résultats de nos études de cas par chacune des institutions retenues, nous devrions pouvoir associer des comportements institutionnels avec des types de dynamique sociétale. Nous aborderons en premier les institutions systémiques et terminerons par la souveraineté pour, par la suite, établir nos indicateurs de prédictibilité.

3.1 Les Grandes puissances

3.1.1 L'avènement de la société westphalienne

Les Grandes puissances sont les principaux artisans de l'environnement politique du continent européen; leur survie et leur croissance dépendent de leur aptitude à optimiser la conduite de la guerre et en bénéficier. C'est également la nature de leurs interactions qui génère un système antihégémonique. Leurs rivalités aux XVI^e, XVII^e siècles et au début du XVIII^e révèlent des ambitions hégémoniques et non celles d'un environnement antihégémonique. Le maintien accidentel de ce dernier est d'ailleurs indicateur d'une certaine parité entre leurs capacités, tout en montrant la relativité du statut de leur puissance.

Nous observons aussi que dans un environnement antihégémonique, accidentel ou délibéré, c'est la personnalité des Grandes puissances qui forge les caractéristiques d'une société des États. Ces dernières interagissent, par contre, en oligarques plutôt qu'en membres d'un système égalitaire d'unités politiques.

3.1.2 La société westphalienne en crise

La dynamique itérative qui caractérise le jeu des Grandes puissances européennes favorise le maintien d'un environnement antihégémonique. Malgré ses ambitions hégémoniques, Napoléon n'est jamais parvenu à établir sa suprématie sur l'Europe. De plus, lors de son règne, il adopta les us et coutumes gérant les interactions des principales

unités de la société européenne. Napoléon confirme la nature accidentelle de l'antihégémonie depuis l'avènement de la société westphalienne, tout en s'inscrivant dans une époque où la parité entre Grandes puissances fut grandement affaiblie.

L'ordre westphalien reflète toujours les intérêts des Grandes puissances, ceci malgré le statut d'égalité entre ses États souverains. Par contre, le Concert européen affiche pour la première fois de l'histoire de la société westphalienne une volonté commune favorisant le maintien d'un certain *statu quo* antihégémonique. De plus, cette époque montre qu'une Grande puissance ne peut être écartée des mécanismes de l'ordre, au risque de générer des turbulences potentiellement systémiques.

3.1.3 La mondialisation de la société westphalienne

Les Grandes puissances dominent toujours les mécanismes de l'ordre sociétal. L'ajout de nouvelles Grandes puissances sur la scène internationale, dans un monde où les ressources sont déjà partagées, crée une vague d'insécurité à l'intérieur de la société westphalienne. Les ambitions du Japon en Mandchourie et les vues expansionnistes de Guillaume II d'Allemagne illustrent bien cet aspect.

L'internationalisation du régime sociétal et l'ajout de Grandes puissances non européennes transforment sa dynamique, sans pour autant générer de turbulences systémiques. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, c'est l'isolement et l'unilatéralisme de certaines d'entre elles qui auront pour conséquence d'affaiblir et de déstabiliser la nature de la société. L'intensification de la mondialisation du régime sociétal et de l'interdépendance économique favorisera, par ailleurs, une certaine forme de multilatéralisme entre Grandes puissances. Le cas des États-Unis et l'URSS bolchevique des années 1930 illustrent bien cet aspect. Tout comme l'Allemagne, avec son poids de Grande puissance, qui ne pouvait pas être indéfiniment gardée à l'écart par les autres.

Nous avons aussi observé que la coopération est plus intense entre Grandes puissances dont les régimes internes affichent des similarités. Ainsi, celles qui ont adopté une forme démocratique de gouvernance sont plus sensibles à leur opinion publique, ce qui influe sur leur comportement international. Les actions des Grandes puissances révèlent

aussi que leur survie et celle du système antihégémonique dominant toujours leurs relations, et il est clair que le maintien de leur statut est plus important que celui de la stabilité du régime sociétal.

3.2 La Guerre

3.2.1 L'avènement de la société westphalienne

L'utilisation de la guerre, comme mode continu d'interactions interétatiques entre Grandes puissances et l'incapacité pour l'une d'entre elles de dominer militairement l'Europe furent instrumentales dans l'avènement et la poursuite du progrès sociétal.

La guerre dans une Europe anarchique fut la principale cause qui entraîna la transformation de ses unités politiques en État moderne. Les activités ainsi générées agissent comme catalyseurs pour le développement industriel et technologique, qui fut alimenté par la diffusion et l'expansion du commerce et d'une économie libérale. C'est donc l'ensemble de ce processus qui imposa une mutation et une spécialisation de l'appareil étatique des États européens.

3.2.2 La société westphalienne en crise

Pour cette époque, l'institutionnalisation de la guerre s'intensifie au sein de la société westphalienne et devient plus un outil politique pour résoudre des différends entre États, qu'une arme de destruction. Son objectif n'est plus l'annihilation militaire d'un adversaire, mais plutôt un moyen de le forcer à se plier à sa volonté. La levée en masse de la Révolution française, perturba profondément la conduite de la guerre et est qualifiée de révolution dans les affaires militaires. Plusieurs innovations sur la conduite de la guerre lui sont attribuées, alors que d'autres sont également associées au génie militaire de Napoléon :

- a) plusieurs développements technologiques, dont la mobilité de l'artillerie;
- b) l'organisation des armées terrestres en divisions autonomes et autosuffisantes, qui pouvaient opérer conjointement sur divers axes parallèles d'avance;

- c) l'emploi orchestré de groupes de tirailleurs détachés de la force d'avance principale, en vue d'harceler et de tromper l'ennemi;
- d) l'emploi de la colonne d'attaque permettant de tirer avantage du manque d'expérience des conscrits, tout en optimisant l'effet de choc sur le champ de bataille; et
- e) les transformations technologiques qui se poursuivirent tout au long du XIX^e siècle et ses dernières campagnes militaires laissent entrevoir que les guerres futures seront dorénavant de courte durée.

Cette époque voit aussi s'établir une nouvelle codification des pratiques guerrières, régies par un droit international de la guerre qui allait graduellement transformer une violence chaotique en une activité belliqueuse hautement règlementée.

3.2.3 La mondialisation de la société westphalienne

La guerre atteint un degré de violence et de destruction que l'humanité n'avait pas encore connu. Elle revêt des dimensions qui lui valent l'appellation de guerre totale, dont la conduite requiert la contribution de tous les secteurs d'activités humaines de ses belligérants. C'est aussi la première fois qu'un conflit armé européen enflamme la planète. Suivant son règlement et sous l'impulsion des Grandes puissances, pressées en cela par leur population, un nouveau mécanisme d'ordre sociétal s'institutionnalise afin d'en repousser l'utilisation. Certaines de ces dernières tenteront même, sans succès, de rendre son emploi illégal.

Tout au long de la période post-Grande Guerre, le désarmement multilatéral entre Grandes puissances apparaîtra comme une garantie additionnelle de sécurité collective. Mais, elles ne peuvent s'entendre sur l'établissement d'un cadre requis d'effectifs et d'équipements leur garantissant un niveau de sécurité minimale.

3.3 La souveraineté

3.3.1 L'avènement de la société westphalienne

Le concept de souveraineté n'est pas directement attribuable aux Congrès de Westphalie, mais il y est officialisé. En effet, c'est lors de ces conférences systémiques que des chefs d'États européens se reconnaissent mutuellement égaux, et s'octroient des réciprocités selon leur nouveau statut. Ces pratiques vont progressivement s'articuler autour de la territorialité, laquelle deviendra la pierre angulaire de la souveraineté. Ainsi à compter de 1648, elle n'est plus un attribut divin, mais l'élément fondateur de la première société westphalienne. Nous notons que la souveraineté interne à cette époque demeure liée à la personnalité de son souverain.

3.3.2 La société westphalienne en crise

La souveraineté se révèle comme étant un construit de la société des États et subordonnée aux besoins du maintien de son ordre sociétal. L'accession à la souveraineté étatique au XIX^e siècle demeure toutefois reliée à la volonté consensuelle de ses Grandes puissances. Rappelons que l'acte final du Congrès de Vienne ne reconnut que 37 États souverains sur les 216 délégations présentes.

La société des États de 1815, sous la tutelle du Congrès de Vienne, détermina les limites légales de l'étendue de la souveraineté. Elle ne pourra plus être conquise par une victoire militaire, ni même transférée à un État, sans le consentement du vaincu, renforçant ainsi le rôle légal et légitime que la société des États exerce sur ses membres. La nature interne de l'État souverain se transforme et se rapproche graduellement de l'État moderne souverain, avec sa dimension nationale, mais ses limites demeurent sous une certaine juridiction du Concert Européen.

3.3.3 La mondialisation de la société westphalienne

La souveraineté poursuit sa transformation et sa diffusion, en devenant l'étalon mondial en matière de statut légal et de reconnaissance diplomatique pour les États qui la détiennent. Elle s'impose avec sa territorialité comme le trait fondamental du système international. Sa reconnaissance avec l'attribution de ses privilèges demeure, par ailleurs, toujours sous la tutelle et le consensus des Grandes puissances.

À cet égard, malgré la notion d'égalité légale, les Grandes puissances disposent toujours de certaines particularités additionnelles au sein des États souverains, comme illustré, entre autres, par la permanence qu'elles occupent au Conseil de la SDN. Même si la souveraineté confère à son titulaire le statut d'inviolabilité de son territoire, elle demeure subordonnée aux besoins particuliers du maintien de l'équilibre du régime sociétal en place, et à ses mécanismes d'ordre. Ainsi, la Conférence de Paris endosse l'occupation de régions allemandes et le démembrement des empires de l'Ancien régime en États souverains. De plus, l'annexion militaire de l'Éthiopie et les ententes de Munich viennent confirmer la permanence de cette caractéristique, selon la conjoncture qui règne à l'intérieur d'un régime sociétal.

Le droit à la souveraineté politique d'un État, en plus de s'intensifier et de progressivement représenter la souveraineté nationale d'un peuple, s'impose comme une norme indissociable du statut de souveraineté étatique et comme fondement de l'ordre sociétal. C'est d'ailleurs le poids de cette souveraineté politique, chez les Grandes puissances, qui a le potentiel de déséquilibrer un régime sociétal. En effet, il fut observé que le recours à l'unilatéralisme par certaines d'entre elles, lorsque leur statut et leur autonomie sont menacés, affaiblit grandement le régime. Le refus des Américains de ratifier le Traité de Versailles, l'échec du protocole de Genève de 1924, devant transformer le Pacte de la SDN, et ceux de la Conférence sur le désarmement et de la Conférence de Londres sur la crise financière illustrent bien cet aspect.

4. Des indicateurs sur la nature du changement systémique

Notre modèle d'analyse nous permet de confirmer que la transformation d'une société des États résulte de sa dynamique interne et à la conjoncture de son époque. De plus, nous avons observé que certains régimes sociétaux sont plus propices à l'intégration des conséquences du changement systémique sans période de turbulences systémiques que d'autres. Notre intention, en cette fin de section, est de revenir sur trois éléments (communs à tous les régimes sociétaux étudiés) qui influent sur la forme que revêtira le changement systémique. Nous verrons alors à quelles conditions un environnement sociétal est favorable à un changement systémique de type progressif ou révolutionnaire. Pour ce faire,

nous avons retenu l'oligarchie des grandes puissances, l'héritage des régimes sociétaux et la souveraineté.

4.1 L'oligarchie des Grandes puissances

L'avènement d'une société des États est avant tout le résultat d'une certaine parité entre ses Grandes puissances. C'est la pérennisation d'un environnement antihégémonique qui les force à reconnaître le besoin de gérer minimalement l'équilibre qui les lie, se traduisant par la préservation du *statu quo*, contre toutes menaces internes ou externes.

C'est aussi le maintien de cet environnement qui alimente les rivalités entre Grandes puissances, leur permettant de maintenir et d'améliorer leur statut, tout en devenant une source de progrès sociétal. Ces puissances sont aussi celles qui ont le plus à profiter ou à perdre de ce progrès, et qui résisteront donc le plus à toute transformation perturbant leurs intérêts. Paradoxalement, c'est la nature et l'intensité de cette résistance qui amorcent le processus de désuétude institutionnelle au sein des mécanismes de l'ordre sociétal.

Nos observations indiquent qu'un régime sociétal et ses mécanismes sont fonction du type d'oligarchie qui lie les Grandes puissances. Plus l'interdépendance s'intensifie entre elles, plus les guerres qu'elles se livrent deviennent coûteuses. Pour ce scénario, il est de leur intérêt d'éviter ou de restreindre les confrontations militaires entre elles. C'est ce même besoin de limiter les coûts, tout en préservant l'équilibre du régime, qui occasionne le non respect pas ces dernières des normes sociétales en place.

Lors d'une menace émanant de la dynamique interne d'un régime, les Grandes puissances vont chercher à optimiser leurs intérêts individuels, comme lors de l'indépendance de la Belgique ou du maintien de la tutelle de la Pologne. Par contre, lorsque le péril provient de l'extérieur et menace l'intégrité du régime, elles auront un intérêt commun à coopérer. L'affaiblissement de l'Empire ottoman au XIX^e siècle et leurs réactions afin de contrer les ambitions de la Russie au sein des Balkans illustrent bien la nature de cette coopération.

Nos études montrent bien le poids incontournable qu'exercent les Grandes puissances dans le maintien et le devenir de la société westphalienne. La nature de l'ordre d'un régime sociétal et sa longévité sont fonction de l'intensité de l'interdépendance et des liens multilatéraux qui les lient entre elles. Ainsi, la stabilité d'une société westphalienne dépend avant tout du type de lien qui lie les Grandes puissances et non de la nature des mécanismes sociétaux, même si ces derniers ont un rôle indéniable à jouer en ce qui concerne la légitimité du régime.

4.2 L'héritage des régimes sociétaux et le poids des collectivités humaines

Nous observons le maintien des principaux acquis institutionnels des sociétés antérieures, lors du rétablissement de l'antihégémonie pour les époques étudiées. Cette situation s'explique en partie par la longévité des Grandes puissances; elle favoriserait la reconduite et la poursuite d'anciennes pratiques interactives. Nous notons aussi que certaines institutions se maintiennent, même lors des longues périodes de turbulences systémiques, ce qui vient renforcer cet effet de continuité. Par ailleurs, cette pérennité institutionnelle ne se fait pas sans transformation. En effet, lors du rétablissement de ces institutions, le progrès sociétal se manifeste par l'ajout de caractéristiques et d'innovations, afin de répondre aux besoins du nouvel environnement international. Le tout reflète l'effet cumulatif engendré par l'intensification de la coopération de l'ordre sociétal, depuis la première société westphalienne.

L'avènement de la SDN, comme nouveau mécanisme d'ordre mondial, fait état d'un besoin accru de coordination pour répondre à une coopération interétatique de plus en plus intense et diversifiée. Pour la première fois de l'histoire de la société westphalienne, les Grandes puissances reconnaissaient l'impératif d'établir une organisation gouvernementale internationale autonome qui inclura le poids représentatif des États souverains de la nouvelle société internationale.

Nous voulons souligner le rôle incontestable et imprévisible que les collectivités humaines eurent dans la transformation de la société westphalienne ainsi que dans les origines des périodes de turbulences systémiques qui marquèrent les trois périodes que nous avons étudiées. Qui plus est, au fur et à mesure que la société westphalienne se

raffine, l'opinion publique, principalement dans les démocraties, devient plus prépondérante dans l'action de l'État sur la scène internationale.

Nous tenons aussi à réaffirmer que l'expansion de la société westphalienne s'est opérée sous les effets catalyseurs et socialisant de l'internationalisation du commerce. Le tout fut d'ailleurs accéléré par l'impérialisme des Grandes puissances européennes, ceci avant même l'avènement de la mondialisation du régime sociétal. Ce phénomène d'internationalisation, en plus d'introduire de nouvelles Grandes puissances non européennes, donna naissance à des dynamiques sociétales régionales. Le tout eut pour conséquence d'éloigner le centre de gravité de la société élargie de l'Europe, ce qui allait contribuer, en temps de crises, à générer des sous-mécanismes d'ordre sociétaux (entre autres régionaux) non représentatifs de l'ensemble des Grandes puissances; et à affaiblir l'intégrité et la légitimité de la société internationale.

4.3 La souveraineté, un concept ambigu

Il convient de souligner l'ambiguïté qui est associée au statut de la souveraineté étatique et de rappeler que, lorsque son application se fit au profit des intérêts des Grandes puissances, elle engendra un déséquilibre dans les mécanismes de l'ordre sociétal.

La souveraineté demeure un construit déterminé par la nature du régime sociétal en place. Son étude nous renseigne sur le rôle qu'on lui prête à l'intérieur d'une société, ainsi que sur le caractère de cette dernière et les particularités que revêt la gestion de l'ordre sociétal. La souveraineté joue sur deux plans, en symbolisant l'égalité de statut entre chaque État souverain, tout en demeurant un outil politique dans la gestion des interactions des Grandes puissances. En effet, nombreux sont les cas où ces dernières l'ont interprétée et remaniée, au détriment d'États souverains, afin de sauvegarder leur propre statut, tout en plaidant pour le maintien de l'intégrité du système. L'égalité de statut est avant tout un moyen pour gérer l'anarchie internationale, et non un principe pour y promouvoir justice et équité entre États souverains. Son analyse, lors de notre dernière étude de cas, met bien en évidence les différentes attentes qui lui sont attachées : Les Grandes puissances s'en servent pour gérer leurs différends alors que les autres États souverains l'utilisent à des fins de justice et d'équité sociétales.

Section 2: La société internationale au seuil d'une période de turbulences systémiques?

Introduction

En quoi nos trois études de cas nous permettent-elles de comprendre notre époque et nous donnent-elles la possibilité de mieux comprendre l'actuelle société internationale? Nous chercherons ainsi à qualifier les capacités des mécanismes d'ordre contemporains à gérer les déséquilibres, et à évaluer leur aptitude à contrer l'apparition de turbulences systémiques. Pour y parvenir, nous débuterons en commentant la pertinence de nos hypothèses sur le statut de la présente société internationale.

5. La société internationale et les turbulences systémiques

En partant des instabilités contemporaines, notre questionnement initial était le suivant: Assistons-nous à la mise en place d'un processus collectif régénéré pour endiguer une nouvelle réalité internationale, comme ce fut le cas lors de la création du maintien de la paix à la fin des années 1950? Ou au contraire, ces instabilités sont-elles des signes avant-coureurs qui annoncent la fin de la société internationale telle que nous la connaissons?

Notre questionnement sur cette conjoncture fut abordé en constatant les perturbations apparentes qu'une nouvelle menace à l'ordre international impose sur ses mécanismes d'ordre. Notre approche historique comparative cherchait avant tout à vérifier si des analogies pouvaient être faites entre diverses sociétés antérieures, lorsque ces dernières furent confrontées à des périodes de turbulences systémiques.

La turbulence est sans doute l'aspect commun à tous les régimes étudiés, et notre époque n'y fait pas exception. Comme il fut régulièrement rapporté dans nos analyses, la nature d'une société westphalienne sous-entend une dynamique de progrès qui perturbe les mécanismes de l'ordre et engendre divers types de déséquilibres. Donc, la question n'est plus de savoir si la société internationale fait face ou fera face à des turbulences, mais bien de savoir si celles qui l'accablent en ce moment dégèneront en une période de turbulences systémiques? Tel que le dit Maurice Bertrand, «en matière de sécurité, la fin de la guerre froide a conduit à renouveler le scénario illusions-désillusions une troisième fois dans

l'histoire de l'organisation mondiale, sans que pour autant la structure de l'ONU fût remise en question⁷».

5.1 Pertinence de notre première hypothèse

Notre première hypothèse était ainsi formulée : Une perte de légitimité de l'appareil de sécurité d'une société westphalienne engendre une période de turbulences systémiques, qui se termine par un retour à un environnement antihégémonique et par l'établissement d'un nouvel ordre sociétal.

Cette hypothèse ne s'applique pas intégralement à la société internationale du XXI^e siècle. En effet, depuis son avènement en 1945, avec la création de l'Organisation des Nations unies, elle a connu quatre régimes sociétaux. Ils se sont succédé à l'intérieur des balises fixées par la Conférence de San Francisco, tout en s'ajustant aux nouvelles réalités conjoncturelles, sans être précédés d'une période de turbulences systémiques. En effet, des auteurs, dont Maurice Bertrand⁸, découpent le mécanisme de sécurité onusien en quatre périodes, avec quelques variations: 1945-1955 (domination occidentale); 1956-1965 (tensions et guerres de décolonisation); 1966-1985 (marginalisation ou nouvelle majorité), et; 1985 jusqu'à nos jours (1985 marquant l'arrivée de Gorbatchev et le démembrement progressif de l'URSS). De plus, la durée de la Guerre Froide entre les deux Superpuissances nucléaires a généré son lot de turbulences, en alimentant de nombreuses guerres régionales par procuration. La fin de cette guerre idéologique marqua dans les années 1990 la domination de l'économie capitaliste, ainsi que le début d'un régime dominé par une seule Superpuissance. Cette dernière se distingue des autres Grandes puissances par des capacités militaires uniques d'intervention à l'étendue du globe, sans pour autant être en mesure d'imposer unilatéralement son hégémonie.

Toutefois, à la défense de notre hypothèse, nous pourrions affirmer qu'il s'agit du même système sociétal hérité de la Conférence de San Francisco. En effet, au cours de son histoire il a su graduellement ajuster ses mécanismes de sécurité aux nouvelles réalités internationales, tout en étant confronté à de nombreuses crises majeures, sans pour autant générer de turbulences systémiques entre ses Grandes puissances. Cette période de paix systémique témoigne bien des capacités d'intégration du progrès sociétal par la société

⁷ Maurice Bertrand, *L'ONU*, sixième édition, Paris, La Découverte, coll. «Repères», no 145, 2006, p. 82.

⁸ *Ibid.*, p. 24-46 et 82-99.

internationale, en gérant et contrant l'apparition de désuétudes institutionnelles. Nous assisterions donc, selon la typologie de Gilpin, à une forme de changement systémique dite de continuité évolutionnaire⁹. La question demeure donc entière sur l'impact des nouvelles/anciennes menaces qui alimentent la présente conjoncture systémique. Représentent-elles une menace assez sérieuse pour provoquer une période de turbulences systémiques? L'observation des régimes antérieurs indique que l'avènement d'une telle période est toujours possible, dans la mesure où certains indicateurs systémiques se manifestent.

La domination d'une seule Grande puissance n'est pas en soi un indicateur suffisant pour induire l'intensification de la désuétude institutionnelle. En effet, le régime bismarckien, avec son système d'équilibres, nous indique que cela n'est pas nécessairement annonciateur d'une période de turbulences systémiques. Par contre, le régime de Guillaume II l'est devenu par ses ambitions impérialistes et, dans une certaine mesure, par son unilatéralisme international. De plus, la dynamique interactive entre les Grandes puissances du système de Metternich, du début du XIX^e siècle, nous montre que ces dernières peuvent cohabiter pacifiquement et gérer en commun l'ordre sociétal, malgré leurs inégalités et la nature relative et temporelle de leur puissance.

Ainsi avec la présente domination de la Superpuissance américaine, il est possible d'anticiper le maintien de l'ordre, dans la mesure où elle parviendra à projeter un équilibre politique au sein des autres Grandes puissances, tel qu'introduit par Schroeder¹⁰. Il faut aussi prendre en considération l'environnement international des soixante dernières années qui a favorisé l'intensification de l'interdépendance et de la mondialisation, ce qui augmente considérablement les coûts d'une guerre entre Grandes puissances¹¹. Ainsi, le seul facteur de puissance n'est pas un indicateur suffisant pour nous renseigner sur l'apparition de désuétudes institutionnelles, même si, sous certaines conditions, il engendre un déséquilibre qui peut entraîner une période de turbulences systémiques.

⁹ La section 4.5.2 de la Partie I introduit cette typologie.

¹⁰ Paul W. Schroeder, «The Nineteenth Century System: Balance of Power or Political Equilibrium», *op. cit.*, p. 135-153.

¹¹ Il s'agit de constater la croissance du nombre d'OIG depuis l'établissement de l'ONU, qui se compte maintenant par centaines. Ces OIG, en plus de maintenir des liens de légalité avec la Charte onusienne, représentent les intérêts communs des Grandes puissances, à diverses intensités, dans pratiquement tous les secteurs d'activités sur la scène mondiale.

Selon nos observations, trois contextes particuliers, entourant la dynamique qui anime les interactions des Grandes puissances, favorisent les déséquilibres dans un régime sociétal et sont toujours d'actualité. Premièrement, le réflexe naturel de se replier vers l'unilatéralisme, chez ces dernières, afin de protéger leurs intérêts pour contrer les effets d'une crise majeure; la conjoncture qui suivit le krach des années 1929 illustre bien ce type de circonstances. Deuxièmement, l'isolement d'une Grande puissance par ses pairs créera un climat persistant d'antagonismes et de revanches à l'intérieur du régime. La France d'après 1871, en asseyant de récupérer ses anciens territoires et de construire des alliances antiallemandes, illustre cette situation¹². Le dernier concerne la déchéance progressive de statut d'une Grande puissance, laquelle provoque une redistribution de puissance entre les autres et s'accompagne habituellement de l'arrivée en scène d'une nouvelle Grande puissance. Cette occurrence crée de forts déséquilibres entre celles qui subissent une perte de puissance et celles qui cherchent à optimiser leur statut, et occasionne un affaiblissement progressif de légitimité dans les mécanismes sociétaux. Le déclin de l'Espagne au XVII^e siècle et ses guerres de succession au début du XVIII^e siècle illustrent bien les conséquences de ce type d'instabilité entre Grandes puissances.

La meilleure protection contre ses scénarios demeure le multilatéralisme qui met la stabilité du régime au premier plan des intérêts nationaux. Sans doute, l'âge d'or du Concert européen fut le régime dont les mécanismes se rapprochèrent de cette forme d'ordre sociétal. Par ailleurs, le partage de cet intérêt commun chez les Grandes puissances n'est pas une panacée contre les déséquilibres et le degré de violence interétatique et intraétatique à l'intérieur d'une société des États.

5.2 La souveraineté, inadaptée aux nouvelles réalités du XXI^e siècle?

Notre seconde hypothèse était ainsi formulée : À l'aube d'une période de turbulences systémiques, le concept de souveraineté, tel qu'il est alors accepté et compris, est mal adapté à la nouvelle réalité internationale qui se dessine.

Le concept de souveraineté, tel qu'il est défendu par la Charte des Nations Unies, appert problématique en ce qui concerne le respect de sa dimension interne. Depuis la fin de la Guerre Froide, prétextant l'incapacité de certains États souverains à remplir leurs

¹² Serge Berstein et Pierre Milza, *Nationalisme et Concert européen*, *op. cit.*, p. 146.

engagements internationaux, plusieurs interventions furent autorisées en vue de venir en aide à des collectivités humaines, une première depuis l'avènement de l'ONU. Le rapport de 2001 de la CIISSE¹³, sur la responsabilité de protéger, propose des modifications à la Charte des Nations Unies, qui garantiraient la protection des populations en péril au moyen d'interventions légitimes sous la gouverne de l'ONU¹⁴. Un manque de consensus sur cette proposition révèle les dissensions sur la présente nature de la souveraineté et confirme la présence de désuétude institutionnelle, quant à son habilité à répondre aux besoins actuels de la société internationale.

Ce constat révèle les différends et la controverse que ce sujet soulève au sein des États souverains, mais il illustre aussi le besoin criant de prévenir les nouvelles/anciennes menaces qui, depuis les années 1990, fragilisent la société internationale. Sur les dix-sept opérations de maintien de la paix de l'ONU répertoriées en 2008¹⁵, douze furent instaurées depuis les années 1990, dont huit depuis les années 2000. La majorité d'entre elles sont conduites afin de remédier à la faiblesse de certains États à assumer pleinement leur souveraineté, et à protéger leur population. Cette conjoncture illustre bien la nouvelle dynamique de sécurité qui accable la société internationale.

Cet effort de l'ONU, ainsi que celui des organismes régionaux sous mandats onusiens, avec ce type d'interventions, ne vient-il pas confirmer le bon fonctionnement des mécanismes de l'ordre sociétal? En effet, ces dernières furent établies sous l'autorité légale et légitime du CS, témoignant du danger que ces désordres représentent pour la sécurité internationale. Après tout, les pouvoirs¹⁶ que ce dernier s'est vu décerner en 1945 lui donnent la latitude requise pour sauvegarder l'ordre systémique, sans pour autant le lier à la promotion d'une certaine justice internationale. La première guerre du Golfe de 1990 illustre bien cette volonté commune de faire respecter la Charte.

¹³ La Commission internationale sur l'intervention et la souveraineté, *La responsabilité de protéger: Rapport de la CIISSE*, *op. cit.*

¹⁴ Voir les recommandations faites par la CIISSE au Secrétaire général, à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité des Nations unies, *ibid.*, paragraphes 8.28, 8.29 et 8.30, p. 81 et 82.

¹⁵ Voir Jocelyn Coulon, *Guide du maintien de la paix 2008*, Outremont, Athéna éditions et Cepes, 2007, p. 165-198, et www.un.org/Depts/dpko/dpko/bnote.htm

¹⁶ «Article 39. Le Conseil de sécurité constate l'existence d'une menace contre la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression et fait des recommandations ou décide quelles mesures seront prises conformément aux articles 41 et 42 pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales.» Voir la Charte des Nations Unies, chapitre VII, www.un.org/french/aboutun/charte/chap7.htm, visité septembre 2007.

Quant à l'interventionnisme humanitaire, dont les besoins s'intensifient, et considérant la disparition progressive des guerres interétatiques¹⁷, les membres permanents du CS (les Grandes puissances de 1945) font plus souvent appel à leur droit de veto lorsque leurs intérêts nationaux sont en jeu. En présence de crises humanitaires, l'Assemblée Générale de l'ONU devrait donc pouvoir décider de leur règlement, afin de remédier à ces conflits d'intérêts. Il est intéressant de constater que les Grandes puissances durent faire face au même problème lors de la création de la SDN. En effet, rappelons qu'en plus d'assumer la majorité des coûts de ces missions, elles possèdent, conformément à leur statut, les plus grandes capacités pour intervenir. Donc, si elles devaient être contraintes à répondre à ce type de situation, sans en contrôler le processus décisionnel, le tout se traduirait par une perte de souveraineté pour ces dernières. Les Grandes puissances ne parviendront sans doute pas à s'entendre sur ce type d'engagement, dans un futur rapproché. Il suffit de rappeler leur inaction au Rwanda aux prises avec l'une des pires catastrophes humaines des années 1990, cela malgré l'obligation qu'elles ont d'intervenir lors d'un génocide.

Le débat réel se situerait plutôt au niveau des fondements des mécanismes de l'ordre sociétal. Rappelons qu'ils furent mis en place afin de garantir l'équilibre de la société et non pour promouvoir une quelconque forme de justice. Même si, effectivement, il existe des lacunes juridiques relativement aux responsabilités des États souverains, les Grandes puissances ne changeront pas leurs pratiques à moins de refonder la société internationale sur la justice et non sur l'ordre, ce qui est fort peu probable.

Il faut, par contre, préciser que les questions humanitaires, mêmes lorsqu'elles ne portent pas atteinte à la sécurité internationale, peuvent susciter l'interventionnisme des Grandes puissances, surtout sous la pression de leur opinion publique. Rappelons, suivant les atrocités commises par les troupes turques en Grèce au XIX^e siècle, le poids exercé par les populations occidentales pour l'intervention de leurs gouvernements libéraux. De nos jours, la protection accordée aux Kurdes après la première guerre du Golfe témoigne bien de ce type d'action.

¹⁷ Andrew Mack, *The Human Security Report 2005*, *op. cit.*

Le nombre croissant d'interventions intraétatiques témoigne, par contre, du lien de plus en plus étroit entre les aspects humanitaires de la société internationale et ceux de sa sécurité et de son ordre. La prise en charge de l'administration de la province serbe du Kosovo, au début de 2000, par la communauté internationale illustre bien ce phénomène.

Il est par ailleurs intéressant de constater, comme par le passé, du maintien de la primauté du CS et de ses Grandes puissances en matière d'attribution ou de révocation de la souveraineté étatique.

5.3 Le progrès sociétal et la désuétude institutionnelle des forces à l'œuvre au sein de la société internationale?

Notre hypothèse secondaire était la suivante : Le progrès sociétal, en s'intensifiant, transforme la nature des besoins des États d'une même société et occasionne un processus de désuétude institutionnelle, lequel affaiblit progressivement la légitimité de l'ordre établi.

Les observations générées par cette hypothèse furent sans doute les plus fructueuses et contribuèrent à mettre en évidence les traits particuliers que revêt la dynamique de l'ordre sociétal. Deux de ces traits dominèrent les régimes westphaliens étudiés.

5.3.1 La pérennité du progrès sociétal

L'ordre sociétal engendre la coopération qui, dans un environnement antihégémonique, transforme la nature des collectivités humaines. Ce sont finalement ces dernières qui, directement ou indirectement, génèrent le changement en imposant aux États leurs besoins. Cette dynamique déjà présente aux Congrès de Westphalie a poursuivi sa course. En effet, autant elle a modernisé les unités politiques européennes, autant elle a complété la mutation, à compter des années 1960, des anciennes colonies européennes en États modernes en devenir.

Nous pourrions croire que ce processus a atteint son apogée avec la fin de rivalités idéologiques. Mais, au fur et à mesure que s'intensifient les phénomènes liés à la mondialisation, alimentés par l'économie capitaliste et les révolutions technologiques, de nouveaux signes de mutations apparaissent. Ainsi, l'espace politique international n'est

plus la chasse gardée de l'État souverain. La dynamique interactive entre ces derniers et leurs combinaisons font apparaître de nouvelles entités, en mesure d'égaliser et même de surpasser les Grandes puissances souveraines. Il suffit d'observer le rôle accru de l'Union européenne et de l'OTAN, pour ne citer qu'elles, sur les mécanismes de l'ordre sociétal. De plus, nous constatons l'émergence de blocs régionaux, composés d'États souverains, recherchant leur développement et leur sécurité. Ce qui n'est pas sans rappeler la proposition avortée de Churchill de février 1943 sur la création de structures régionales pour le nouvel organisme de sécurité internationale¹⁸. Soulignons aussi que ces regroupements d'États adhèrent aux valeurs du système onusien, contribuant à sa promotion et au renforcement de ces valeurs. Bien qu'ajoutant à la complexité des mécanismes de l'ordre international, elles confirment par ailleurs la présence active du progrès sociétal à l'intérieur de la présente société.

Cette dynamique de changement n'est pas sans apporter son lot de désuétudes institutionnelles. Les nombreux échecs pour moderniser le fonctionnement des divers organes de l'ONU, dont le CS, nous permettent de comprendre l'ampleur des difficultés que le progrès génère pour ces institutions. Certes, cette résistance au changement institutionnel représente une menace à la légitimité des mécanismes de l'ordre onusien. Il est, par ailleurs, difficile de croire en l'imminence d'une période de turbulences systémiques, compte tenu des liens d'interdépendance qui unissent les États et des coûts excessifs qu'une telle entreprise constituerait pour ses initiateurs.

L'éventualité de turbulences systémiques pourrait, par contre, provenir de la faiblesse des mécanismes sociétaux à contrer certains déséquilibres. Les menaces les plus probantes vont sans doute venir de l'extérieur de la société et la déstabiliser en perturbant les États souverains les plus faibles. Les anciennes/nouvelles menaces, en plus de revêtir les traits de crises humanitaires, occasionnent des déséquilibres systémiques. En effet, certains de ces États défaillants deviennent des havres pour le gangstérisme, les trafiquants de tout genre et, récemment, le terrorisme international qui cherche avant tout à renverser les fondations de la société westphalienne. Ajoutons à ces menaces, celles générées par une surexploitation abusive de l'environnement planétaire, dont les effets résultent en un

¹⁸ Maurice Bertrand, *L'ONU*, sixième édition, Paris, La Découverte, coll. «Repères», no 145, 2006, p. 20.

réchauffement accéléré de la planète, s'accompagnant de diverses conséquences chez les collectivités humaines les plus démunies.

Lorsque de tels périls se manifestent, les Grandes puissances se mobilisent en coopérant entre elles afin de protéger la survie du régime en place. La faiblesse de l'Empire ottoman au XIX^e siècle et les efforts communs des Grandes puissances, pour en minimiser l'impact et retarder sa chute, illustrent bien la solidarité engendrée par un tel déséquilibre, dont les origines étaient pourtant externes à la dynamique sociétale. Les attentats du 11 septembre 2001 et la rapidité avec laquelle les Grandes puissances se mirent d'accord sur une résolution commune pour enrayer le terrorisme international en sont un autre exemple. La persistance de ces nouvelles/anciennes menaces, ainsi que la lourdeur des mécanismes d'ordre et leur perte de légitimité graduelle laissent, par contre, entrevoir une incapacité à contrer efficacement cette conjoncture en devenir.

5.3.2 La dimension humaine du progrès sociétal

La prépondérance soutenue des collectivités humaines sur le processus de transformation de la société westphalienne est un aspect que nous ne nous attendions pas à rencontrer au début de cette étude. Même si ce phénomène est plus présent dans les démocraties occidentales, rien n'indique qu'il ne peut se manifester avec autant d'autorité chez les États non démocratiques. De nos jours, nous observons leurs pressions sur l'ordre sociétal afin, entre autres, d'accentuer la présence d'une certaine justice sociétale dans les pratiques de la société onusienne. Autant au XIX^e siècle, les premières manifestations européennes de solidarité réclamaient la fin des atrocités commises contre le peuple grec, autant, de nos jours, il existe une forme de solidarité universelle pour une meilleure justice sociale.

Nous avons observé qu'il n'est pas dans l'intérêt des Grandes puissances d'intervenir seulement pour des raisons humanitaires, mais leurs collectivités humaines parviennent, avec un certain succès, à les influencer autrement. Alimentés par la modernité et intensifiés par l'opinion publique, divers groupes de pression et d'ONG transforment progressivement les mœurs de la société, influençant leurs autorités politiques et leur gouvernement. Ce phénomène est d'ailleurs accentué par la mondialisation qui accélère

l'homogénéisation de certaines valeurs dites universelles. Nous convenons donc que ce processus a aussi pour effet d'intensifier la désuétude institutionnelle de nos mécanismes d'ordre, dans la mesure où ces derniers ne pourront pas représenter ces nouvelles réalités.

6. Ce qu'il faut retenir de la dynamique sociétale de l'actuelle société internationale

Nos hypothèses de recherche, malgré leurs limites, s'appliquent à la présente société internationale et facilitent notre compréhension des interactions engendrées par l'ordre sociétal. Notre modèle sur la dynamique sociétale, même s'il nous informe de la pérennité et des effets cumulatifs du changement systémique, nous offre peu d'indications sur le type de transformation que revêtira le progrès sociétal. Par ailleurs, plus l'interdépendance et le multilatéralisme s'intensifient au sein d'un régime sociétal, plus les coûts d'un changement systémique révolutionnaire sont élevés. Par contre, ce dernier est toujours possible, car certains comportements unilatéraux des Grandes puissances sont constamment porteurs de déséquilibres et peuvent dégénérer en turbulences systémiques.

La succession des régimes sociétaux du présent système onusien, sans le passage par une période de turbulences systémiques, indique bien que la voie privilégiée du changement par les Grandes puissances est celle d'une adaptation progressive. Ce type de transformation évolutionnaire n'est pas, par ailleurs, sans entraîner une certaine désuétude institutionnelle, en générant des pressions qui s'intensifient sur la légitimité des mécanismes originaux du système onusien.

L'ajout d'indicateurs institutionnels a, par contre, contribué à préciser notre réflexion sur le devenir du changement systémique, même si l'arrivée de nouvelles entités politiques les affaiblit, en limitant le rôle traditionnel exercé par les Grandes puissances. En effet, aucune de nos études historiques ne nous permet de qualifier ou même d'anticiper le poids d'unités politiques comme l'Union européenne dans le devenir de la société internationale. De plus, il nous appert que la menace la plus sérieuse pour la survie du présent régime a des origines externes. Contrairement aux périodes antérieures de turbulences systémiques, les nouvelles/anciennes menaces ne proviennent pas d'ambitions hégémoniques d'une Grande puissance, mais bien de sources variées qui sont fomentées à l'intérieur d'États souverains en difficultés. Ces menaces affaiblissent les mécanismes

d'ordre sociétal et certaines, comme Al-Qaida, ont comme objectif de renverser le système par un nouveau type d'ordre.

Comment les Grandes puissances coopèreront-elles afin de contrer ces nouvelles/anciennes menaces, tout en considérant que certaines dynamiques, par exemple la guerre en Irak, alimentent leur propension à l'unilatéralisme? De plus, comment interpréter d'une part, les impacts de la crise financière internationale qui s'annoncent désastreux pour les États-Unis en ce qui a trait à leur statut de superpuissance, et d'autre part, sur la Chine comme première puissance économique en devenir?

Nous concluons en réitérant que la société westphalienne est, en raison de sa nature, toujours en transformation, idée valable aussi en ce qui concerne ses unités principales. Ces dernières se réajustent afin d'optimiser leur efficacité et leur capacité de survivre dans un environnement en constant changement, au même titre que leurs collectivités humaines transforment leur société en s'ajustant aux nouvelles réalités qu'elles doivent maîtriser.

Conclusion Générale

Ce travail a été motivé par le constat selon lequel les mécanismes d'ordre de l'actuelle société internationale ont perdu de leur légitimité et de leur capacité à gérer les nombreux déséquilibres qui menacent l'équilibre international, en particulier ceux qui apparaissent après l'effondrement du Bloc soviétique. Suivant ce constat, nous avons posé la question de savoir si nous assistons à la mise en place de mécanismes collectifs similaires à celles qui a conduit à la création du maintien de la paix dans les années 1950 ou si cette situation annonce la fin de la société internationale telle que nous la connaissons.

Cette interrogation nous a conduit à élaborer plusieurs hypothèses complémentaires sur la capacité d'une société internationale à gérer ces nouveaux déséquilibres, que nous avons désigné sous l'appellation de nouvelles/anciennes menaces. Il n'est pas inutile de rappeler ici ces hypothèses:

- Une perte de légitimité de l'appareil de sécurité d'une société westphalienne engendre une période de turbulences systémiques, qui se termine par un retour à un environnement antihégémonique et par l'établissement d'un nouvel ordre sociétal.
- À l'aube d'une période de turbulences systémiques, le concept de souveraineté, tel qu'il est alors accepté et compris, est mal adapté à la nouvelle réalité internationale qui se dessine.
- Le progrès sociétal, en s'intensifiant, transforme la nature des besoins des États d'une même société et occasionne un processus de désuétude institutionnelle, lequel affaiblit progressivement la légitimité de l'ordre établi.

Afin d'élucider nos hypothèses nous avons mis en relation la société internationale contemporaine avec des sociétés westphaliennes antérieures, qui présentaient des conjonctures similaires.

1. Retour sur le cadre théorique et les outils de recherche

Ces hypothèses étant articulées autour des notions d'ordre et de société internationale, nous avons adopté un cadre théorique inspiré de l'École anglaise en nous

appuyant, entre autres, sur les travaux d'Hedly Bull. Notre travail reposant beaucoup sur l'idée que le système international est anarchique et antihégémonique, nous avons introduit les concepts de société, d'ordre, de progrès sociétal, de désuétude institutionnelle et de changements systémiques qui permettent de mieux démontrer ces caractéristiques. L'articulation entre ces concepts nous permet de développer un modèle d'analyse sur le devenir d'une société des États.

Afin de comparer diverses sociétés d'époques différentes, nous avons opté pour une démarche historique comparative en ciblant un certain nombre d'institutions, notamment les Grandes puissances, la guerre, la souveraineté et les diverses institutions agissant comme mécanismes d'ordre dans les sociétés westphaliennes.

Nous avons ensuite conduit trois études de cas qui nous permettraient d'observer trois moments historiques montrant une société westphalienne, la faillite de ses mécanismes d'ordre et le rétablissement d'un nouvel ordre sociétal. Les trois époques sélectionnées sont la Guerre de Trente Ans et son règlement par le biais des Traités de Westphalie; les Guerres napoléoniennes et leur règlement par le biais du Congrès de Vienne; la Première Guerre mondiale et son règlement par la Conférence de Paris, et l'avènement et la faillite de la Société des Nations.

Nous avons conclu notre recherche en comparant les données fournies par nos trois études de cas pour établir certaines analogies sur le comportement des sociétés et de leurs institutions, afin de formuler divers scénarii pour l'avenir.

2. L'apport de notre démarche.

En comparant nos trois moments historiques, nous avons confirmé, entre autres, l'existence d'un processus similaire de transformation, peu importe le contexte historique à l'intérieur duquel le progrès sociétal opère. En effet, la nature des interactions dans une société des États génère graduellement l'intensification de la coopération. Ce même progrès engendre la désuétude institutionnelle qui se manifeste par des déséquilibres qui vont s'intensifier et provoquer le changement systémique soit évolutionnaire, soit révolutionnaire. Cette similarité dans le processus de transformation des sociétés

westphaliennes nous permet ainsi d'expliquer l'apparition de nouvelles tensions dans l'actuelle société internationale et ses difficultés à les gérer, sans entrevoir l'avènement d'une forme de changement systémique.

L'analyse comparative a également permis de mettre en évidence que, même lors de longues périodes de turbulences systémiques, l'antihégémonie systémique à toujours su se rétablir. La fin des turbulences est aussi accompagnée du retour d'un ordre sociétal renouvelé pour s'adapter aux réalités de la nouvelle dynamique sociétale.

Notre démarche contribue donc à une meilleure compréhension du phénomène lié à la dynamique du changement systémique issue d'un régime sociétal, et ce, sous cinq aspects:

1. Le rôle incontournable joué par les Grandes puissances au sein des mécanismes de l'ordre sociétal. D'elles dépendent ses succès et ses revers. Au fur et à mesure que leur interdépendance s'accroît, la possibilité de conflits militaires (de turbulences systémiques) entre elles diminue. Par contre, si elles choisissent l'unilatéralisme, soit parce que leur statut est menacé ou qu'elles sont isolées, le danger de turbulences systémiques s'accroît. De plus, malgré le statut d'égalité légale entre les États souverains, les Grandes puissances ont toujours dominé les mécanismes de l'ordre sociétal, par le biais d'une forme d'oligarchie qu'elles exercent entre elles.

2. La capacité d'apprentissage des sociétés des États, au sens où elles sont en mesure de retenir les acquis du précédent régime sociétal après une période de turbulences systémiques. La longévité et le rôle prépondérant des Grandes puissances dans un système antihégémonique sont les principaux facteurs qui contribuent au maintien de cette capacité. De plus, la nature de liens égalitaires qu'octroie un régime sociétal au cours des ans a contribué à sa diffusion et à son internalisation, lesquelles furent facilitées par l'expansion d'une économie libérale. Il faut noter aussi que les liens de coopération dans une société des États ont des effets homogénéisateurs sur ses unités, contribuant ainsi à limiter les possibilités de turbulences systémiques. C'est ce qui nous permet de projeter qu'à moins d'une

sérieuse menace qui mettrait l'existence de la présente société internationale en péril, les prochains changements systémiques prendront une forme évolutive plutôt que la forme révolutionnaire.

3. Le caractère continu du progrès sociétal. Ainsi, c'est la nature des interactions dans un environnement antihégémonique qui est à la source des transformations sociales dans les États européens qui ont, par la suite, graduellement bouleversé et renversé les structures d'Ancien Régime. Ces interactions permirent aussi l'instauration de l'État moderne souverain comme unité principale de la société internationale. Présentement, toujours sous l'effet de transformations sociales au sein des États souverains, d'autres joueurs sociétaux apparaissent graduellement afin de mieux répondre aux exigences de la conjoncture sociétale, laissant sous-entendre que l'État souverain n'est plus apte à gérer seul la dynamique du présent et futur régime sociétal. L'exemple de l'Union européenne et des grandes organisations régionales, qui ont déjà pignon sur rue au sein de l'ONU, illustre bien l'ampleur et les effets incessants de progrès généré par un régime sociétal. Nos études ont aussi révélé que le progrès sociétal est directement lié aux collectivités humaines des unités principales d'un régime sociétal et que leur poids se fait de plus en plus sentir dans la gestion des mécanismes de l'ordre sociétal.

4. La souveraineté demeure un construit sociétal qui répond aux besoins du régime en place. En effet, c'est le régime sociétal, compte tenu de ses mécanismes d'ordre et des besoins pour maintenir l'ordre, qui dicte la nature de la souveraineté et identifie ses détenteurs. Rappelons d'ailleurs à ce sujet le rôle et l'influence prépondérante que les Grandes puissances ont toujours su exercer sur sa définition.

5. L'homogénéité des régimes internes des unités principales d'un régime sociétal agit sur la stabilité de l'ordre sociétal en place. En effet, comme il fut établi pour certains régimes sociétaux, les Grandes puissances possédant des régimes internes similaires ont tendance à avoir un comportement plus prévisible. Ainsi, les démocraties seraient moins belligérantes que les régimes autoritaires.

En concluant, nous tenons à commenter la prédiction que James Gow¹ faisait en septembre 2000, en affirmant que la Communauté internationale était au seuil d'une révolution internationale. Notre étude nous révèle que nous sommes toujours, et ce, depuis l'avènement de la première société des États, en pleine révolution internationale. En effet, chaque époque de l'histoire de la société westphalienne fut marquée par diverses révolutions qui prirent diverses formes, dont certaines plus violentes que d'autres. Et notre société n'est pas différente lorsque nous considérons la mondialisation et ses effets sur le quotidien de collectivités humaines. Nous avons abordé brièvement ce sujet dans la partie IV de notre recherche où nous soulevons le rôle accru des collectivités humaines sur le devenir de la société internationale et l'incohérence croissante entre l'ordre projeté par les mécanismes sociétaux et la quête d'une certaine justice sociétale, comme en font foi les nombreuses missions d'interventions dites humanitaires. Quel sera l'impact de cette nouvelle quête sur le devenir de la présente société? Ce besoin accru de justice nuira sans doute au rôle dominant que les Grandes puissances ont toujours su exercer sur le maintien de l'ordre. Et que dire du poids des disparités régionales, des problèmes environnementaux et de redistribution de la richesse qui alimentent les nouvelles/anciennes menaces, et dont certaines cherchent à renverser le présent système international? Il sera sans doute intéressant de se pencher sur ce besoin d'une plus grande justice sociétale et d'étudier les conséquences qu'elle pourra avoir sur le devenir des mécanismes d'ordre, et peut-être, le maintien même de notre régime sociétal.

¹ James Gow, «A Revolution in International Affairs?», *Security Dialogue*, vol. 31, no 3 (septembre 2000), p. 293-306.

BIBLIOGRAPHIE

I. Ouvrages, Manuels et Monographies.

- Aron, Raymond, *Peace and War: A Theory of International Relations*, 1^{ère} édition en 1962, traduit par Richard Howard et Annette Baker Fox, Garden City: Doubleday, 1966, 820 p.
- Badie, Bertrand et Marie-Claude Smouts, *Le retournement du monde: Sociologie de la scène internationale*, Paris Dalloz-Presses de la FNSP, 1992, 248 p.
- Bartelson, Jens, *A Genealogy of Sovereignty*, Cambridge, Cambridge University Press, coll. «Cambridge Studies International Relations», 1995, 316 p.
- Baylis, John et Steve Smith, (dir.), *The Globalization of World Politics: An Introduction to International Relations*, Oxford, Oxford University Press, 1998, 526 p.
- Bennett. Alvin, Leroy, *International Organizations: Principles and Issues*, 2^e édition, Englewood Cliffs, N. J. Prentice-Hall, Inc., 1980, 530 p.
- Berdal, Mats et David Malone, (dir.), *Greed and Grievance: Economic Agendas in Civil Wars*, un projet de l'Académie internationale de la paix, New York, Lynne Rienner Publishers, Inc., 2000, 251.
- Bergeron Louis et Marcel Roncayolo, *Le monde et son histoire: Les révolutions européennes et le partage du monde, XVIIIe siècle – XIXe siècle; le monde contemporain 1914-1938*, Deuxième réimpression, Paris, Robert Laffont, coll. «Bouquin», 1996, 1005 p.
- Berstein, Serge et Pierre Milza, *Nationalismes et concert européen: 1815-1919*, Paris, Hatier, coll. «Histoire de l'Europe», Tome 4, 1992, 288 p.
- _____, *États et identité européenne: XIV^e siècle et 1815*, Paris, Hatier, coll. «Histoire de l'Europe», Tome 3, 1994, 316 p.
- Bertrand, Maurice, *L'ONU*, sixième édition, Paris, La Découverte, coll. «Repères», n° 145, 2006, 123 p.
- Betts, Richards, (dir.), *Conflict after the Cold War: Arguments on Causes of War and Peace*, New York, MacMillan Publishing, 1994, 520 p.
- Biersteker, J., Thomas et Cynthia Weber, (dir.), *State Sovereignty as Social Construct*, Cambridge, Angleterre, University Press of Cambridge, coll. «Cambridge studies in international relations», n° 46, 1996, 298 p.

- Bobbitt, Philip, *The Shield of Achilles: War, Peace, And the Course of History*, New York, Anchor Books, a Division of Random House, Inc., 2002, 919 p.
- Bogdan, Henry, *La guerre de trente ans 1618-1648*, Paris, Éditions Perrin, coll. «Tempus», 2006, 309 p.
- Bois, Jean-Pierre, *De la paix des rois à l'ordre des empereurs: 1714-1815*, Paris, Édition du Seuil, coll. «Points Histoire», 2003, 489 p.
- Braillard, Philippe, (dir.), *Théories des relations internationales*, Paris, P.U.F., 1977, 459 p.
- Bull, Hedley, *The Anarchical Society, A Study of Order in World Politics*, 1^{re} édition 1970, New York, Columbia University Press, 1995, 329 p.
- _____ et Adam Watson, (dir.), *The Expansion of International Society*, New York, Oxford University Press, 1984, 479 p.
- Buzan, Barry, *People States & Fear: An Agenda for International Security Studies in the Post-Cold War Era*, 2^e édition, 1^{ère} publication en 1982, Boulder Colorado, Lynne Rienner Publishers, 1991, 393 p.
- Cashman, Greg, *What Causes War? An Introduction to Theories of International Conflict*, réimpression, New York, Lexington Books, 2000, 360 p.
- Clausewitz, Carl Von, *On War*, édité et traduit par Michael Howard et Peter Paret, Princeton New Jersey, Princeton University Press, 1984, 732 p.
- Chopra, Jarat, (dir.), *The Politics of Peace-Maintenance*, Boulder Colorado, Lynne Rienner Publisher, USA, 1998, 145 p.
- Ciprut, J. V., (dir.), *The Art of the Feud: Reconceptualizing International Relations*, Westport, Praeger, 2000, 190 p.
- Cohen, Ronald et Judith D. Toland, (dir.), *State Formation and Political Legitimacy*, New Brunswick U.S.A. et Oxford U.K., Transaction Books, coll. «*Political Anthropology*», vol. VI, 1988, 204 p.
- Coulon, Jocelyn, (dir.), *Guide du maintien de la paix: 2008*, avec la contribution du CEPES, Montréal, Éditions Athéna, 2007, 223 p.
- Cortright, David et George A. Lopez avec Richard W. Conroy, Jaleh Dashti-Gibson & Julia Wagler *The Sanctions Decade: Assessing UN Strategies in the 1990s*, un projet de l'Académie internationale de la paix, New York, Lynne Rienner Publishers, Inc., 2000, 274p.
- Cox, W., Robert et Timothy J. Sinclair, *Approaches to World Order*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, 557 p.

- Dehousse, Jean-Maurice, *Les Organisations internationales: essai de théorie générale*, Liège, Librairie Paul Gothier, 1968, 428 p.
- Delannoi, Gil et Pierre-André Taguieff, (dir.), *Théories du Nationalisme: Nation, Nationalité, Ethnicité*, Paris, Éditions Kimé, 1991, 324 p.
- Doyle, W., Michael, *Ways of War and Peace: Realism, Liberalism, and Socialism*, New York, W.W. Norton & Company, 1997, 557 p.
- _____ et John G. Ikenberry, eds., *New Thinking in International Relations Theory*, Boulder, WestviewPress, 1997, 292 p.
- _____, Ian Johnstone et Robert C. Orr, (dir.), *Keeping the Peace: Multidimensional UN Operations in Cambodia and El Salvador*, New York , International Peace Academy, Cambridge University Press, 1997, 448 p.
- Doyle, William, *The Old European Order 1660-1800*, 2^e édition, New York, Oxford University Press, 1992, 438 p.
- Dunne, Tim, *Inventing International Society : A History of the English School*, Oxford, Macmillan Press Ltd in association with St Antony's College, 1998, 207 p.
- Emmerij, Louis, Richard Jolly et Thomas G. Weis, *En avance sur leur temps: Les idées des Nations Unies face aux défis mondiaux*, traduit par Mohammed Bensaïd, *Ahead of the Curve? UN Ideas and Global Challenges*, Genève/ Nations Unies, coédition Blonay/Éditions Van Diermen – ADECO, coll. «Histoire intellectuelle des Nations Unies», 2003, 317p.
- Falk, Richard, *Explorations at the Edge of Time: the Prospects for World Order*, Philadelphia, United Nations University Press, 1992, 255 p.
- Ferguson, Niall, *The Pity of War: Explaining World War I*, New York, Perseus Books Group, 1998, 563 p.
- Michel Fortmann et Gérard Hervouet (dir.), *Les conflits dans le monde 2008: Rapport annuel sur les conflits internationaux*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008, 265 p.
- Gantet, Claire, *Guerre, paix et construction 1618-1714: Nouvelle histoire des relations internationales*, France, Éditions du Seuil, coll. «Points Histoire», 2003, 343 p.
- Gazibo, Mamoudou et Jane Jenson, *La politique comparée: Fondements, enjeux et approches théoriques*, Montréal, les Presses de l'Université de Montréal, 2006, 320 p.

- Gilpin, Robert, *War & Change in World Politics*, 1983, New York, Cambridge University Press, 1999, 272 p.
- _____, *Global Political Economy: Understanding The International Economic Order*, avec l'assistance de Jean M. Gilpin, Princeton et Oxford, Princeton University Press, 2002, 423 p.
- Girault, René et Robert Frank, *Turbulente Europe et nouveaux mondes : 1914-1941*, édition de poche, Paris, Éditions Payot et Rivages, coll. «Histoire des relations internationales contemporaines», Tome II, 2004, 514 p.
- _____, Robert Frank et Jacques Thobie, *La loi des géants: 1941-1964*, édition de poche, Paris, Éditions Payot et Rivages, coll. «Histoire des relations internationales contemporaines», Tome III, 2005, 536 p.
- Goldstein, Judith et Robert Keohane, (dir.), *Ideas and Foreign Policy*, Ithaca, Cornell University Press, 1993, 308 p.
- Greestain, Fred et Nelson Polsby, (dir.), *Handbook of Political Science*, Reading Mass., Addison-Wesley, vol. 7, 1975, 414 p.
- Gutman, Roy et David Rieff, (dir.), *Crime of War: What The Public Should Know*, éditeur légal Kenneth Anderson, London, W. Norton et Company Ltd., 1999, 399 p.
- Haferndorn, Helga, Robert O. Keohane, et Celeste A. Wallander, *Imperfect Unions: Security Institutions over time and Space*, New York, Oxford University Press, 1999, 380p.
- Hampson, Fen Osler et David M. Malone, (dir.), *From Reaction to Conflict Prevention: Opportunities for the UN System*, Boulder, Lynne Rienner, 2002, 431 p.
- Harris, Peter et Ben Reilly, (dir.), *Democracy and Deep-Rooted Conflict: Options for negotiators*, Stockholm, International IDEA, 1998, 416 p.
- Hashmi, H., Sohail, (dir.), *State Sovereignty: Change and Persistence in International Relations*, University Park, Pennsylvania State University Press, 1997, 213 p.
- Hinsley, Francis, Harry, *Sovereignty*, 2^e édition, Cambridge, Cambridge University Press, 1986, 255 p.
- Hobsbawn, J., Eric, *L'Âge des extrêmes: Histoires du Court XX^e Siècle*, traduit de l'anglais avec le concours du Centre national du livre, Paris, Éditions Complexe, coll. «Historique», n^o 132, 2003, 810 p.

- Holsti, Kaveli, Jaakko, *Taming the Sovereigns: Institutional Change in International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, coll. «Cambridge Studies in International Relations», n° 94, 2004, 347p.
- Howard, Michael, *La guerre dans l'histoire de l'Occident*, traduit de l'anglais par Didier Sénécals, *War in European History*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1988, 162 p.
- Huntington, Samuel, *The Third Wave: Democratization in the Late Twentieth Century*, Norman, University of Oklahoma Press, coll. «Julian J. Rothbaum distinguished lecture series», 1991, 366 p.
- Jacobson, Harold, Karan, *Networks of Interdependence*, 2^e édition, New York, Alfred A. Knopf, Inc., 1984, 483 p.
- Jackson, H., Robert, *The Global Covenant: Human Conduct in a World of States*, Oxford New York, Oxford University Press, 2000, 480 p.
- James, Alan, *Sovereign Statehood: The Basis of International Society*, London, Allen & Unwin Publishers Ltd., 1986, 288 p.
- Kagan, Donald, *On the Origin of War and the Preservation of Peace*, New York, Anchor Book, 1996, 606 p.
- Kaplan, Robert, D., *The Coming Anarchy: Shattering the Dreams of the Post Cold War*, New York, Vintage Books a Division of Random House, Inc., 2000, 198 p.
- Keegane, John, *A History of Warfare*, New York, Alfred A. Knopf, 1994, 428 p.
- Kennedy, Paul, *Naissance et déclin des grandes puissances*, traduit de l'anglais par Marie Aude Cochez et Jean-Louis Lebrave, Paris, Édition Payot, 1991, 730 p.
- Keohane, O., Robert, *After Hegemony: Cooperation and Discord in the World Political Economy*, Princeton New Jersey, Princeton University Press, , 1984, 290 p.
- _____, (dir.), *Neorealism and Its Critics*, New York, Columbia University Press, 1986, 378 p.
- Kissinger, Henry, *Diplomacy*, 1^{ère} édition, New York, Touchstone Book Published by Simon & Schuster, First Edition, 1995, 912 p.
- Krasner, D., Stephen, *Structural Conflict: The Third World Against Global Liberalism*, Berkeley et Los Angeles, University of California Press, 1985, 363 p.

- Krasner, D., Stephen, *Sovereignty: Organized Hypocrisy*, Princeton, Princeton University Press, 1999, 264 p.
- _____, (dir.), *Problematic Sovereignty: Contested Rules and Political Possibilities*, New York, Columbia University Press, 2001, 343 p.
- Kraus, Keith, R., *Culture and Security: Multilateralism, Arms Control and Security Building*, London, Frank Cass, 1999, 253 p.
- Laulan, Yves-Marie, *La Planète balkanisé*, Paris, Pluriel, 1993, 364 p.
- Lebrun, François, *L'Europe et le monde: XVI^e; XVII^e; XVIII^e siècle*, troisième édition mise à jour, Paris, Armand Colin, coll. «U», 1987, 350 p.
- Liddell Hart, Basil, Henry, *Strategy*, 2^e édition révisée, New York, Meridian, Published by the Penguin Group, 1991, 426 p.
- Lyons, M., Gene et Michael Mastanduno, (dir.), *Beyond Westphalia State Sovereignty and International Intervention*, Baltimore, The John Hopkins University Press, 1995, 311 p.
- Macleod, Alex, Evelyne Dufault, et Guillaume F. Dufour, (dir.), *Relations Internationales: Théories et concepts*, Outremont, Athéna éditions, 3^e trimestre 2002, 239 p.
- Macleod, Alex et Dan O'Meara, (dir.), *Théorie des relations internationales: Contestations et résistances*, Outremont, Édition Athéna, 2007, 514 p.
- MacMillan, Margeret, *Paris 1919: Six Months that Changed the World*, New York, Random House Trade Paperbacks, 2003, 570 p.
- Mahoney, James et Dietrich Rueschemeyer, (dir.), *Comparative Historical Analysis in the Social Sciences*, New York, Cambridge University Press, 2003, 444 p.
- Mairet, Gérard, *Le principe de souveraineté: Histoire et fondement du pouvoir moderne*, Paris, Éditions Gallimard, coll. «folio essais», n^o 299, 1997, 311 p.
- Marret, Jean-Luc, (dir.), *Violence transnationale et sécurité intérieure*, Paris, Panthéon-Assas, coll. «Travaux et recherches de l'Université de droit, d'économie et de sciences sociales de Paris», 1999, 113 p.
- Mayall, James, (dir.), *The New Interventionism 1991-1994: United Nations experience in Cambodia, former Yugoslavia and Somalia*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, 238 p.
- Maynes, W., Charles et Richard S. Williamson, (dir.), *U.S. Foreign Policy and the United Nations System*, New York, W.W. Norton & Company, 1996, 304 p.

- Mearsheimer, John, *The Tragedy of Great Power Politics*, New York, W.W. Norton & Company, 2001, 555 p.
- Merriman, John, *A History of Modern Europe from the Renaissance to the Present*, New York, W.W. Norton & Company, 1996, 1515 p.
- Miller, J.D.B. et R.J. Vincent, (dir.), *Order and Violence: Hedley Bull and International Relations*, Oxford, Clarendon Press, 1990, 220 p.
- Milza, Pierre, *Les relations internationales de 1871 à 1914*, 2^e édition, Paris, Armand Colin, coll. «Cursus», 1996, 167 p.
- _____, *Les relations internationales de 1918 à 1939*, 2^e édition Paris, Armand Colin/ Masson, coll. «Cursus», 2002, 236 p.
- Mingst, A., Karen et Margaret P. Karns, *The United Nations in the Post-Cold War Era*, Boulder, Westviews Press, 2000, 272 p.
- Moore, Barrington, Jr., *Social Origins of Dictatorship and Democracy: Lord and Peasant in the making of the modern World*, 8^e édition, (1^{ère} publications en 1967), Boston, Beacon Press, 1972, 559 p.
- Moreau Defarges, Philippe, *L'ordre mondial*, 2^e édition, Paris, Armand Colin, coll. «Collection U», 2000, 194 p.
- _____, *Relations internationales: 1. Questions régionales*, cinquième éditions mise à jour, sous la direction éditoriale Jacques Généreux, Paris, Édition du Seuil, coll. «Points», n° 259, 2003, 347 p.
- Morgenthau, J., Hans, *Politics Among Nations: The Struggle for Power and Peace*, 6^e édition, révisé et édité par Kenneth W. Thompson, New York, McGraw-Hill, 1985, 688 p.
- Nossal, Kim, Richard, *The Patterns of World Politics*, Scarborough, Prentice-Hall Allyn and Bacon, 1998, 532 p.
- Otunnu, Olara, A., et Michael W. Doyle, (dir.), *Peacemaking and Peacekeeping for the New Century*, New York, Rowman & Littlefield Publishers, Inc., 1996, 352 p.
- Paul, T.V. et John A. Hall, (dir.), *International Orders and the Future of World Politics*, 1^{ère} publication en 1999, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, 419 p.
- Pellistrandi, Benoît, *Les relations internationales de 1800 à 1871*, Paris, Armand Colin, coll. «Cursus-Histoire», 2000, 191 p.
- Philpott, Daniel, *Revolutions in Sovereignty: How Ideas Shaped Modern International Relations*, Princeton, Princeton University Press, 2001, 352 p.

- Plano, Jack et Olton Roy, *The International Relations Dictionary*, 4^e édition, 1^{ère} publication en 1969, Santa Barbara Calif., ABC-Clio Inc., 1988, 446 p.
- Ramel, Frédéric, *Philosophie des relations internationales*, avec la collaboration de David Cumin, Paris, Presse de Sciences Po, coll. «Références inédites», 2002, 416 p.
- Risse-Kappen, Thomas, (dir.), *Bringing Transnational Relations Back in: Non-State Actors, Domestic Structures and International Institutions*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, 341 p.
- Rogers, Paul, *Losing Control: Global Security in the Twenty-first Century*, 2^e édition, London, Pluto Press, 2002, 182 p.
- Rosenau, James, N., *Turbulence in World Politics: A Theory of Change and Continuity*, Princeton University Press, Princeton, 1990, 480 p.
- Rotberg, I., Robert et Theodore K. Rabb, (dir.), *The Origin and Prevention of Major Wars*, réimprimé, New York, Cambridge University Press, 1999, 352 p.
- Sallmann, Jean-Michel, *Géopolitique du XVI^e siècle 1490-1618: Nouvelle histoire des relations internationales*, Paris, Éditions du Seuil, coll. «Points Histoire», 2003, 410 p.
- Schroeder, W., Paul, *The Transformation of the European Politics 1763-1848*, New York Oxford, Clarendon Press Oxford, 1994, 894 p.
- Senarclens, Pierre de, *La politique internationale*, Paris, Armand Colin, coll. «Cursus», 1992, 191 p.
- Sheehan, Michael, *The Balance of Power: History & Theory*, New York, Routledge, 1996, 226 p.
- Singleton, A., Royce, Jr., Bruce C. Straits et Margaret Mille Straits, *Approaches to Social Research*, 2^e édition, New York, Oxford University Press, 1993, 572 p.
- Skocpol, Theda, *États et Révolutions Sociales: La révolution en France, en Russie et en Chine*, traduit de l'américain par Noëlle Burgi, Paris, Fayard, 1985, 486 p.
- Smith, Steve, Ken Booth et Marysia Zalewski, (dir.), *International Theory: Positivism & Beyond*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, 362 p.
- Smouts, Marie-Claude, *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin, coll. «Cursus», 1995, 191 p.
- Sørensen, Georg, *Changes in Statehood: The Transformation of International Relations*, New York, Palgrave, 2001, 226 p.

- Spruyt, Hendrik, *The Sovereign State and Its Competitors: An Analysis of System Change*, Princeton New Jersey, Princeton University Press, 1994, 288 p.
- Taylor, Paul, *International Organization in the Modern World: The Regional and the Global Process*, London and New York, Pinter Publishers, 1993, 266 p.
- _____, *The European Union in the 1990s*, New York, Oxford University Press, 1996, 204 p.
- Tilly, Charles, (dir.), *The Formation of National States in Western Europe*, Princeton, Princeton University Press, 1975, 711 p.
- _____, *Coercion, Capital, and European States, AD 990-1990*, Cambridge, Basil Blackwell, Inc., 1990, 288 p.
- _____, *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe, 990-1990*, traduit de l'anglais par Denis-Armand Canal, Paris, Aubier / Librairie Européenne des Idées, coll. «Aubier histoires», 1992, p.431.
- Volgy, J., Thomas et Alison Bailin, *International Politics and State Strength*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, Inc., 2003, 173 p.
- Walker, R., B., J. et Saul, H., Mendlovitz, (dir.), *Contending Sovereignties: Redefining Political Community*, Boulder et London, Lynne Rienner Publishers, 1990, 189 p.
- Waltz, N., Kenneth, *Theory of International Politics*, New York, McGraw-Hill, Inc., 1979, 251 p.
- Watson, Adam, *The Evolution of International Society: A Comparative Historical Analysis*, London and New York, Routledge, 1992, 337 p.
- Wendt, Alexander, *Social Theory of International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, coll. «Cambridge Studies in International Relations» N° 67, 1999, 429 p.
- Wheeler, J., Nicholas, *Saving strangers: Humanitarian intervention in international society*, New York, Oxford University Press, 2000, 336 p.
- II. Articles de revues spécialisées et de journaux.**
- Ajima, Fouad, "The Summoning 'But They Said, We Will Not Harken.'", *Foreign Affairs*, vol. 72, n° 4, (September-October 1993), p. 2-9.
- Anderson, Andreas, "Democracies and UN Peacekeeping Operations, 1990-1996", *International Peacekeeping*, vol. 7, n° 2, (Summer 2000), p. 1-22.

- Ben-Yehuda, Hemda, "Territoriality and War in International Crises: Theory and Findings, 1918-2001", *International Studies Review*, vol. 6, (2004), p. 85-104.
- Berdal, Mats, "The UN Security Council: Ineffective but Indispensable", *Survival*, vol. 45, n° 2, (Summer 2003), p. 7-30.
- Bollinger, Pierre, "Theda Skocpol, l'État, l'histoire et la science politique américaine", *Raisons politiques*, n° 6, (mai 2002), p.134-148.
- Brunnée, Juttat et Stephen Toope, "Canada and the Use of Force: Reclaiming Human Security", *International Journal*, vol. 49m, n° 2, (Spring 2004), p. 247-260.
- Buchanan, Allen et Robert O. Keohane, "The Preventive Use of Force: A Cosmopolitan Institutional Proposal", *Ethics & International Affairs*, vol. 18, n° 1, (2004), p. 1-22.
- Buzan, Barry, "From International System to International Society: Structural Realism and Regime Theory Meet the English School", *International Organization*, vol. 47, n° 3, (Summer 1993), p. 327-352.
- Cardenas, Sonia, "Norm Collision: Explaining the Effects of International Human Rights Pressures on State Behavior", *International Studies Review*, vol. 6, (2004), p. 213-231.
- Clapham, Christopher, "Sovereignty and the Third World State", *Political Studies*, vol. 47, (1999), p. 522-537.
- Coulon, Jocelyn, "L'ONU a-t-elle perdu de son utilité dans la prévention et le règlement des conflits? ", *Revue de Prévention et de Règlement des Différends*, vol. 1, n° 3, (2003), 16 p.
- Dunne, Timothy, "International Society: Theoretical Promises Fulfilled?", *Cooperation and Conflict*, vol. 30, n° 2, (1995), p. 125-154.
- Fortna, Virginia, Page, "Does Peacekeeping Keep Peace? International Intervention and the Duration of Peace After Civil War", *International Studies Quarterly*, vol. 48, n° 2, (2004), p. 269-292.
- Gow, James, "A Revolution in International Affairs?", *Security Dialogue*, vol. 31, n° 3, (September 2000), p. 293-306.
- Grader, Sheila, "The English School of International Relations: Evidence and Evaluation", *Review of International Studies*, vol. 14, (1988), p. 29-44.

- Gresh, Alain et al., "L'empire contre l'Irak archives 1990-2000: Cahier documentaire sur le Golfe", cahier réalisé par, *Le Monde diplomatique*, <http://www.monde-diplomatique.fr/cahier/irak/r1417>, consulté en avril 2003.
- Hasner, Pierre, "Beyond Nationalism and Internationalism: Ethnicity and World Order", *Survival*, vol. 35, n° 2, (Summer 1993), p. 49-65.
- Held, David et Anthony, McGrew, "Globalization and the Liberal Democratic State", *Government and Opposition*, vol. 28, n° 2, (Spring 1993), p. 261-288.
- Holzgrefe, J., L., "The origins of Modern International Relations Theory", *Review of International Studies*, vol. 15, (1989), p. 11-26.
- Huntington, Samuel, "Democracy's Third Wave", *Journal of Democracy*, vol. 2, n° 2, (Spring 1991), p. 12-34.
- Huntington, P., Samuel, "The Clash of Civilizations?", *Foreign Affairs*, vol. 72, n° 3, (Summer 1993), p. 22-49.
- Jackson, Robert, "Introduction: Sovereignty at the Millennium", *Political Studies*, vol. 47, (1999), p. 423-430.
- Jackson, Robert, "Sovereignty in World Politics: a Glance at the Conceptual and Historical Landscape", *Political Studies*, vol. 47, (1999), p. 431-456.
- James, Allen, "The Practice of Sovereign Statehood in Contemporary International Society", *Political Studies*, vol. 47, (1999), p. 457-473.
- Jones, E. Roy, "The English School of International Relations: A Case for Closure", *Review of International Studies*, vol. 7, (1981), p. 1-13.
- Kaplan, D., Robert, "History's Cauldron", *The Atlantic Monthly*, (June 1991), p. 93-104.
- _____, "Coming Anarchy", *The Atlantic Monthly*, February 1994, p. 44-76.
- Keohane, Robert, et Lisa L. Martin, "The Promise of Institutional Theory", *International Security*, vol. 20, n° 1, (Summer 1995), p. 39-51.
- Kirkpatrick, F., Jeane, Albert L. Weeks et Gerard Piel, "The Modernizing Imperative: Tradition and Change", *Foreign Affairs*, volume 72, no 4, (September-October 1993), p. 22-26.
- Krain, Matthew, "International Intervention and the Severity of Genocides and Politicides", *International Studies Quarterly*, vol. 49, (2005), p. 363-387.

- Krasner, D., Stephen, "Structural Causes and Regimes Consequences: Regimes as Intervening Variables", *International Organization*, vol. 36, n° 2, (1982), p. 185-205.
- _____, "Compromising Westphalia", *International Security*, vol. 20, n° 3, (Winter 1995), p. 115-151.
- _____, "Sovereignty: An Institutional Perspective." *Comparative Political Studies*, vol. 21, n° 1, (1988), p. 66-94.
- Kupchan, A., Charles, et Clifford A. Kupchan, "The Promise of Collective Security", *International Security*, vol. 20, n° 1, (Summer 1995), p. 52-61.
- _____, "After Pax Americana: Benign Power, Regional Integration and Sources of a Stable Multipolarity", *International Security*, vol. 23, n° 2, (1998), p. 40-79.
- LaFranchi, Howard, "If US fights alone, cost goes up: As rift with France and Germany Widens, the Prospect Rises of Unilateral War on Iraq", *The Christian Science Monitor*, (24 January 2003), voir le site : <http://www.csmonitor.com/2003/0124/p01s03-woiq>.
- Languille, Peter et Tania Keefe, "The Future of Peacekeeping", *Canadian Foreign Policy*, vol. 11, n° 1, (Fall 2004), p. 31-46.
- Leeds, Brett, Ashley, "Alliance Reliability in Time of Wars: Explaining State Decision to Violate Treaties", *International Organization*, vol. 57, (Fall 2003), p. 801-827.
- Lyons, M., Gene, "The Study of International Relations in Great Britain: Further Connections", *World Politics*, vol. 38, (1986), p. 626-645.
- Maclean, George, "Instituting and Projecting Human Security: A Canadian Perspective", *Australian Journal of International Affairs*, vol. 54, n° 3, (2000), p. 269-277.
- Mayall, James, "Sovereignty, Nationalism, and self-determination", *Political Studies*, vol. 47, (1999), p. 474-502.
- Mearsheimer, John, "The False Promise of International Institutions", *International Security*, vol. 19, n° 3, (Winter 1994/95), p. 5-49.
- Mearsheimer, John, "A Realist Reply", *International Security*, vol. 20, n° 1, (Summer 1995), p. 82-93.
- Meyer, W., John, John Boli, George M. Thomas et Francisco O. Ramirez, "World Society and the Nations-State", *American Journal of Sociology*, vol. 103, n° 1, (July 1997), p. 144-181.

- McCarthy, Shawn, "UN Could Slide into Irrelevance, Canadian (Louise Fréchette) Warns ", *The Globe and Mail.com*, (January 24 2005), <http://www.theglobeandmail.com/servlet/story/RTGAM.20050124.wunun0124/BNStory/National/>, visité le 24 janvier 2005.
- Osiander, Andreas, "Sovereignty, International Relations and the Westphalia Myth", *International Organization*, vol. 55, n° 2, (Spring 2001), p. 251-287.
- Philpott, Daniel, "Westphalia, Authority, and International Society", *Political Studies*, vol. 47, (1999), p. 566-589.
- Press-Barnathan, Galia, "The War against Iraq and International Order: From Bull to Bush", *International Studies Review*, vol. 6, n° 2, (June 2004), p. 195-212.
- Prins, Gwyn, "Lord Castlereagh's Return: the Significance of Kofi Annan's High Level Panel on Threats, Challenges and Change", *International Affairs*, vol. 81, n° 2. (March 2005), p. 373-392.
- Roberts, Adam, "Law and the Use of Force after Iraq", *Survival*, vol. 45, n° 2, (Summer 2003), p. 31-56.
- Rodin, David, "War and Self-Defense", *Ethics & International Affairs Symposium*, vol. 18, n° 1, (Winter 2004), <http://www.cceia.org/viewMedia.php/prmTemplateID/8/prmID/1111>, visité le 26 novembre 2005.
- Rosencrance, N., Richard, "War and Peace", Review article of John Mearsheimer, *The Tragedy of Great Politics*, 2002, *World Politics*, Vol. 55, (October 2002), p. 137-166.
- Rosenau, James, "Les processus de la mondialisation: Retombées significatives, échanges impalpables et symboliques subtiles", *Études Internationales*, traduit de l'anglais, Vol. XXIV, n° 3, (septembre 1993), p. 497-512.
- Ruggie, John, Gerard, "The False Premise of Realism", *International Security*, vol. 20, n° 1, (Summer 1995), p. 62.-70.
- Schroeder, W., Paul, "The Nineteenth Century System: Balance of Power or Political Equilibrium", *Review of International Studies*, vol. 15, (1989), p. 135-153.
- Seiglie, Carlos, "Altruism, Foreign Aid and Humanitarian Military Intervention", *Conflict Management and Peace Science*, vol. 17, n° 2, (1999), p. 207-203.
- Snyder, Jack, "Nationalism and the Crisis of the Post-Soviet State", *Survival*, vol. 35, n° 1, (Spring 1993), p. 5-26.
- _____, "Anarchy and Culture: Insight from the Anthropology of War", *International Organisation*, vol. 56, n° 1, (Winter 2002), p. 7-45.

- Sørensen, Georg, "Sovereignty: Change and Continuity in a Fundamental Institution", *Political Studies*, vol. 47, (1999), p. 590-604.
- Strachan, Hew, "Essay and Reflection: On Total War and Modern War", *The International History Review*, vol. XXII., (2 June 2000), p. 341-370.
- Tangy, Joelle, "Redefining Sovereignty and Intervention", review of *The responsibility to Protect*, International Commission on Intervention and State Sovereignty, *Ethics & International Affairs*, vol. 17, n° 1, Book Review section, (Spring 2003), p. 142-149.
- Taylor, Paul, "The United Nations in the 1990s: Proactive Cosmopolitanism and the Issue of Sovereignty", *Political Studies*, vol. 47, n° 3, Special Issue, (1999), p. 538-565.
- Vasquez, A., John, "The probability of War, 1816-1992", *International Studies Quarterly*, vol. 48, n° 1, (2004), p. 1-27.
- Waever, Ole, "International Society: Theoretical Promises Unfulfilled?", *Cooperation and Conflict*, Vol. 27, n° 1, (1992), p. 97-128.
- Wallensteen, Peter et Margareta Sollenberg, "Armed conflicts, Conflict Termination and Peace Agreements, 1989-96", *Journal of Peace Research*, vol. 43, n° 3, (1997), p. 339-358.
- Wendt, Alexander, "Constructing International Politics", *International Security*, vol. 20, n° 1, (Summer 1995), p. 71-81.
- Wilkinson, David, "Unipolarity without Hegemony", *International Studies Review*, vol. 1, n° 2, (1999), p. 141-172.
- Wilson, Peter, "The English School of International Relations: A Reply to Sheila Grader", *Review of International Studies*, vol. 15, (1989), p. 49-58.
- Wriston, B. Walter, "Technology and Sovereignty", *Foreign Affairs*, vol. 67, n° 2, (Winter 1988/1989), p. 63-75.
- Zacher, W., Mark, "The Territorial Integrity Norm: International Boundaries and the Use of Force", *International Organization*, vol. 55, n° 2, (Spring 2001), p. 215-250.

III. Rapports / Conférences/ Organisations.

- Annan, Kofi, *Rapport annuel du Secrétaire Général des Nations Unies de 1999*, Nations Unies, septembre 1999.

Asllison, Graham et Owada, Hisashi, *The Responsibilities of Democracies in Preventing Deadly Conflict: Reflections and Recommendations, Discussion Paper*, Carnegie Commission on Preventing Deadly Conflict, New York, Carnegie Corporation, 1999.

Benchikh, Madjid, "Problématique générale de l'intervention des organisations internationales dans les conflits armés au colloque international sur les 'Organisations internationales et les conflits armés' les 12 et 13 mai 2000 à l'Université de Cergy-Pontoise" *Les Organisations Internationales et les conflits Armés*, sous la direction de Madjid Benchikh, France, édition l'Harmattan, 2001, p. 19-60.

Boutros-Ghali, Boutros, *Building Peace and Development 1994*, Annual report of the Work of the Organization, New York, United Nations, Department of Public Information, 994.

_____, *The 50th Anniversary Annual Report on the Work of the Organizations 1996*, Annual report of the Work of the Organization, New York, United Nations, Department of Public Information, 1996.

Carnegie Commission on Preventing Deadly Conflict, *Preventing Deadly Conflict: Final report*, New York, Carnegie Corporation of New York, 1997, 257 p.

Development Assistance Committee (DAC), *Conflict, Peace and Development Co-operation on the Threshold of the 21st Century*, Organization for Economic Co-Operation and Development (OECD), coll. "Development Co-Operation Guidelines Series", 1998.

Forman, Shepard, Patrick Stewart et Dirk Salomons, *Recovering from Conflict: Strategy for an International Response, A Policy Paper Series*, New York, Center on International Cooperation New York University, 2000.

Human Security Centre at the University of British Columbia, *The Human Security Report 2005*, Andrew Mack, project director, New York, Oxford University Press, 2005, 158 p.

Institute for National Strategic Studies, *Strategic Assessment Engaging 1998: Power for Peace*, Washington, DC, National Defense University, 1998.

International Commission on Intervention and State Sovereignty, *The Responsibility to Protect*, ICISS, Canada, Published by the International Development Research Centre, December 2001, 91 p.

_____, *The Responsibility to Protect: Research, Bibliography, Background*, ICISS, Canada, Published by the International Development Research Centre, December 2001, 410 p.

Mueller, John, "Does War still Exist?", *Conference: The Waning of Major Wars*, done at University of Notre-Dame, 6-8 April 2001, 31 p.

Organisations des Nations Unies, *Charte des Nations Unies et statut de la Cour de Justice Internationale*, Département de l'information publique, Nations Unies, New York, 24 octobre 1945, révisé 1973.

_____, ABC des Nations Unies, New York, publié par le Département de l'information des NU, 1998, 381p.

_____, *Rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies*, A/55/305/S/2000/809, New York, Nations Unies, 21 août, 2000.

Fédération russe, "Russian Federation Military Doctrine", approved by Russian Federation Presidential Edict of 21 April 2000, *Comparative Strategy*, International Journal, Taylor & Francis Group, vol. 19, n°. 4, (2000), p. 378-398.

The Aspen Institute, *Conflict Prevention: Strategies to Sustain Peace in the Post-Cold War World, Report of The Aspen Institute Conference*, USA, The Aspen Institute, USA, 1997.

The United Nations, *The Blue Helmet: A Review of the United Nations Peacekeeping*, Published by the United Nations, Department of Public Information, Third Edition, New York, 1996.

IV. Encyclopédie et documents consultés

Beaud, Michel, *L'art de la thèse*, adaptation de *L'Art de la Thèse. Comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, un mémoire de D.E.A. ou de maîtrise ou tout autre travail universitaire*, Québec Les Éditions du Boréal, 1988, 168 p.

Bundestag, Deutscher, Verwaltung Presse, Ed., *Interrogeons l'histoire de l'Allemagne: les idées, les forces, les décisions de la fin du 18ème siècle à nos jours*, version française de *Fragen an die deutsche Geschichte*, une exposition d'histoire dans l'édifice du Reichstag, Berlin, organisé par le Bundestag, Bonn Dt. Bundestag, Verwaltung Presse, 1984, 491 p.

Gouvernement canadien, *Strategic Overview 2000*, Department of National Defence, Directory of Strategic Analysis Policy Planning Division Policy Group, Canada, September 2000, 156 p.

Grimberg, Carl, *Les grandes découvertes et les réformes*, traduit par Gérard Colson, adaptation française sous la direction de Georges-H. Dumont, Stockholm, Éditions Gérard & C^o, Verviers, coll. «Marabout Université», "Histoire Universelle", vol. 6, 1964, 367 p.

Grimberg, Carl et Ragnar Svanström, *De la belle époque à la première guerre mondiale*, traduit par Gérard Colson, adaptation française sous la direction de Georges-H. Dumont, Stockholm, Éditions Gérard & C^o, Verviers, coll. «Marabout Université», "Histoire Universelle", vol. 11, 1965, 352 p.

, *De la faillite de la paix à la conquête de l'espace*, traduit par Gérard Colson, adaptation française sous la direction de Georges-H. Dumont, Stockholm, Éditions Gérard & C^o, Verviers, coll. «Marabout Université», "Histoire Universelle", vol. 12, 1965, 352 p.

V. Sites généraux consultés

Nom : Commission internationale sur l'intervention et la souveraineté des États
 Adresse: <http://www.iciss-ciise.gc.ca/menu-fr.asp>

Nom : Cour Permanente d'Arbitrage – Historique
 Adresse: http://www.pca-cpa.org/showpage.asp?pag_id=1092

Nom: First WorldWar.com
 Adresse: <http://www.firstworldwar.com/source/leagueofnations.htm>.

Nom : Le site des Nations Unies : Pacte de la Société des Nations
 Adresse: <http://www.un.org/Pubs/CyberSchoolBus/bookstor/kits/french/unintro/unintro3.htm>

Nom : Le site des Nations Unies : Charte des NU
 Adresse : <http://www.un.org/french/aboutun/charte>

Nom : Le site du CICR : Droit International Humanitaire - Traités & textes
 Adresse: <http://www.icrc.org/dih.nsf/FULL/335?OpenDocument>

Nom: Six books of the Commonwealth by Jean Bodin abridged and translated by M. J. Tooley, Basil Blackwell Oxford
 Adresse: <http://www.constitution.org/bodin/bodin.txt>

Nom: The Avalon Project at Yale Law School, Documents in Law, History and Diplomacy
 Adresse: <http://www.yale.edu/lawweb/avalon/imt/menu.htm>

Nom: The On Line Library of Liberty:
 Adresse: http://oll.libertyfund.org/?option=com_staticxt&staticfile=show.php%3Ftitle=1053&chapter=141129&layout=html&Itemid=27#lf0466_footnote_nt_018

ANNEXE A

de

***Turbulences et changements institutionnels au sein de la Société
internationale : une perspective historique***

**Sommaire récapitulatif des mutations militaires associées à la Guerre de
Trente Ans.**

Les conséquences de la guerre de Trente Ans.

Il faut préciser que la guerre de Trente Ans fut une guerre d'époque, constituée de huit guerres qui se sont enchaînées successivement.

Elle fut sans contredit le conflit le plus coûteux en vie humaine de ce siècle. Les populations civiles de l'Europe centrale en furent les principales victimes.¹

-Certains historiens avancent que sur une population évaluée au début du XVIIe siècle entre dix-neuf et vingt millions d'habitants dans le Saint Empire, on en comptait qu'un peu plus de sept millions au lendemain de la guerre.² Les conséquences furent telles que les populations civiles générèrent un besoin accru de spirituel et de merveilleux. Les autorités prirent conscience, quant à l'énormité de la catastrophe humanitaire, des limites et de la perversité du mercenariat, ce qui contribua à la professionnalisation des forces armées.³

Le caractère de la guerre

La guerre de Trente Ans fut conduite avec une férocité et une destruction qui ne trouve son égale que lors de la Deuxième Guerre mondiale.⁴

Aucune norme ne semble la gouverner. Les armées qui combattirent le firent de façon désordonnée sous tous les aspects que la guerre peut revêtir. Entre autres, leurs déplacements sur le terrain étaient dictés plus par le besoin de trouver des terres non pillées que par des besoins stratégiques.⁵

-La guerre est institutionnalisée. La France, la Prusse et la Suède professionnalisent progressivement leur armée; l'objectif étant de centraliser et de gagner le plein contrôle des forces militaires. Le siècle qui suivit vit ces armées se copier, empruntant les innovations, les stratégies, les tactiques et l'armement.
-Le commandement militaire devient fonction du mérite et non du statut de naissance.
-Les généraux sont dorénavant au service de l'État.
-L'établissement d'académies et de revues militaires accentuent

¹ Entre autres, voir Henry Bogdan, *op. cit.*, p. 270.

² Henry Bogdan, *op. cit.*, p. 276. «Pour reprendre la formule de P. Mols, la guerre de Trente Ans constitua «le plus grand cataclysme démographique» de toute l'histoire de l'Allemagne.» *Ibid.*, p. 275

³ *Ibid.*, p. 282. Selon les recherches de Charles Tilly les pertes de vies militaires chez les grandes puissances s'élèveraient à un peu plus de deux millions. Charles Tilly, *op. cit.*, p. 276.

⁴ K. J. Holsti, *op. cit.*, p. 270.

⁵ « Michael Howard (1976: 37) describes the essential characteristics of the soldier's lot: «[...] Armies were in a continued state of delinquency, melting way from death, wounds, sickness, straggling, and desertion, their movements governed not by strategic calculation but by the search for unlooted territory [...] (War) degenerated [...] into universal, anarchic, and self-perpetuating violence.» *Ibid.*, p. 270-71.

l'importance de la théorie et permettent la standardisation des stratégies,

des tactiques et de l'armement.

-Les mimiques interétatiques standardisent le comportement des militaires tant sur le champ de bataille qu'en garnison. On forge progressivement une identité propre aux militaires qui s'accompagne d'uniformes.

-La stratégie militaire consiste à forcer progressivement l'ennemie à se rendre plutôt que de l'annihiler, optimisant les manœuvres plutôt que les pertes.

-On commence à distinguer les combattants des non-combattants, ainsi qu'entre les pays belligérants et ceux qui sont neutres au conflit.

- Les États institutionnalisent l'état de paix et de guerre dans leurs sociétés.

- L'état de guerre s'éloigne d'une activité anarchique pour devenir graduellement un champ d'activités hautement régularisé.⁶

Innovations tactiques et administratives

Le développement des tactiques d'utilisation de la mousqueterie nécessite une infanterie disciplinée et bien entraînée. C'est le début de la professionnalisation des armées.

-En effet le développement des armes à feu légères sur le champ de bataille amène une révolution dans les tactiques. L'infanterie devenait alors l'arme décisive. La nouvelle technologie ne nécessitait plus autant d'habileté individuelle, mais une utilisation en masse, d'où l'apparition de drills précises pour optimiser son efficacité. La fin du XVI^e fit apparaître la professionnalisation des armées. Les frères Nassau de Provinces-Unies furent les premiers à développer ces nouvelles techniques. Lesquelles furent exploitées et améliorées par Gustavus-

⁶ K.J. Holsti, *op. cit.*, p. 277-80.

Adolphus de Suède, lors de la guerre de Trente ans.⁷ Elles furent par la suite adoptées par l'ensemble des armées européennes.

Le besoin de liquidité et d'infrastructures afin de payer et de gérer les besoins générés par les effectifs des grandes armées, ainsi que de nouvelles technologies nécessitent une restructuration de l'appareil gouvernemental et l'institutionnalisation de certaines agences gouvernementales. Seul un appareil étatique approprié aux nouveaux besoins de la guerre est en mesure de maintenir cette nouvelle capacité opérationnelle.⁸

-Selon les travaux de Tilly, les grandes puissances au début du XVIIe siècle avaient des effectifs de plus de 380 000 hommes.⁹
- Le tout nécessite le besoin de centraliser constitutionnellement les aspects de recrutement, d'armement et de ravitaillement. Le besoin de professionnaliser nationalement les armées devient un incontournable de la révolution militaire en cours. Le régime de la Suède représente vers les 1660, le modèle par excellence afin de d'exploiter la nouvelle forme de conduire la guerre.¹⁰

⁷ Philip Bobbitt, *op. cit.*, p. 98-100. «It was discipline and not gunpowder, » Max Weber concluded, «which initiated the transformation. Gunpowder and all the war techniques associated with it became significant only with the existence of discipline.» *Ibid.*, p. 100.

⁸ «To manage the sheer size of seventeenth century armies states could no longer rely on the traditional ways in which troops were raised. [...]By 1660, it was claimed, the military revolution had had its effect: the modern states style of warfare had come into being and with it the modern State, exemplified by the progressive regime of Protestant Sweden. » Philip Bobbitt, *op. cit.*, p. 70.

⁹ Ces chiffres représentent les six grandes puissances de cette époque, l'Espagne à elle seule avait des effectifs d'environ 200 000 hommes. Le début du XVIe siècle ne comptait que 63 000 milles soldats partagés entre l'Espagne, l'Angleterre et la France. Charles Tilly, *op. cit.*, p. 137

¹⁰ Bobbitt fait état de la controverse entre certains historiens entourant le choix de la Suède et l'année 1660. En effet, l'Espagne déjà en 1570 possédait une armée professionnelle. Philip Bobbitt, *op. cit.*, p. 70. Malgré cette dispute historique, le tout confirme bien la nature de notre propos le changement, sous divers aspects à divers lieux, était déjà présent avant le conflit et ce dernier est venu confirmer sa forme finale.

